

Cartographie des productions de statistiques publiques dans les domaines de la santé et de la solidarité

Annexes

Erik RANCE

Nicole ROTH

Jean-Marc BETEMPS

Membres de l'inspection générale des affaires
sociales



INSPECTION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES SOCIALES

2020-102R

Membre de l'inspection générale de l'INSEE



N°2021_32

Juin 2021

Logique d'ensemble des annexes

Compte tenu de l'ampleur du champ examiné et pour expliciter certains aspects de façon plus détaillée, le rapport est complété de deux types d'annexes :

- le premier type d'annexes (de 1 à 7) correspond à des développements de la partie état des lieux des sources statistiques, rédigés par les missionnaires, selon la même décomposition par domaine thématique que celle de la partie 2 du rapport, détaillant de façon qualitative les principales sources et les indicateurs produits à partir de ces sources ;
- le second type d'annexes (de 8 à 15) regroupe les tableaux remplis directement par les organismes producteurs, décrivant par domaine les caractéristiques objectives des sources, selon une grille standardisée établie par les missionnaires.

Cette grille standardisée (cf. ci-dessous) demande de préciser pour chaque source sa dénomination, ses principaux objectifs et concepts, son mode de diffusion, son étendue temporelle, le champ et les unités couverts, ainsi que les principales caractéristiques méthodologiques de collecte et de traitements statistiques. Ces items correspondent à une version simplifiée de la documentation des sources et indicateurs produit par le service statistique public.

I. Source statistique	
Nom de la source	
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation.
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration.
Soumission CNIS ?	Information ou avis d'opportunité du CNIS ?
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source.
Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc)
Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites.
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc.
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ?
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ?
Champ géographique	National, régional, départemental
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements).
Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre.
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source.
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ?

SOMMAIRE

ANNEXES : DESCRIPTION DES SOURCES STATISTIQUES DANS LES DOMAINES DE LA SANTE ET DE LA SOLIDARITE .	5
ANNEXE 1 : DESCRIPTION DES COMPTES (ETAT ET SS).....	7
ANNEXE 2 : DESCRIPTION DES COMPTES SECTORIELS DE LA DREES.....	17
ANNEXE 3 : DESCRIPTION DES SOURCES STATISTIQUES SUR LA SANTE	23
ANNEXE 4 : DESCRIPTION DES SOURCES STATISTIQUES SUR LES RETRAITES.....	39
ANNEXE 5 : DESCRIPTION DES SOURCES STATISTIQUES SUR L’AUTONOMIE	45
ANNEXE 6 : DESCRIPTION DES SOURCES STATISTIQUES SUR LA PAUVRETE	53
ANNEXE 7 : INDICATEURS D’EVALUATION DE LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	63
ANNEXES : TABLEAUX RELATIFS AUX SOURCES STATISTIQUES DANS LES DOMAINES DE LA SANTE ET DE LA SOLIDARITE	87
ANNEXE 8 : TABLEAUX RELATIFS AUX COMPTES	89
ANNEXE 9 : TABLEAUX RELATIFS AUX SOURCES SANTE	101
ANNEXE 10 : TABLEAUX RELATIFS AUX SOURCES RETRAITE	263
ANNEXE 11 : TABLEAUX RELATIFS AUX SOURCES AUTONOMIE	305
ANNEXE 12 : TABLEAUX RELATIFS AUX SOURCES PROTECTION DE L’ENFANCE.....	367
ANNEXE 13 : TABLEAUX RELATIFS AUX SOURCES PAUVRETE.....	379
ANNEXE 14 : TABLEAUX RELATIFS AUX SOURCES FAMILLE / ENFANCE.....	397
ANNEXE 15 : TABLEAUX RELATIFS A DES SOURCES TRANSVERSALES.....	411

**ANNEXES : DESCRIPTION DES SOURCES
STATISTIQUES DANS LES DOMAINES DE LA
SANTÉ ET DE LA SOLIDARITÉ**

ANNEXE 1 : Description des comptes (Etat
et SS)

Etat : Missions et Programmes budgétaires

<https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2021>

Dans le champ de la santé, les dépenses de l'Etat figurent dans la Mission Santé composé de deux programmes

Les comptes du programme 204 intitulé « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » sont sous la responsabilité du directeur général de la Santé ; ce programme finance principalement un certain nombre de système d'information en santé, l'indemnisation des victimes d'accidents vaccinaux et des victimes de la Dépakine et du Benfluorex ainsi que différents organismes dont l'Inca, l'Anses, les comités de protection des personnes (CPP) et l'agence de santé de Wallis et Futuna.

Les comptes du programme 183 intitulé « Protection maladie » sont sous la responsabilité du directeur de la Sécurité sociale. Il finance l'intégralité de l'aide médicale d'Etat (AME) qui est destinée à assurer la protection de la santé des personnes étrangères démunies, vivant en France en situation irrégulière vis à vis du droit au séjour, et ne pouvant donc être prises en charge par la protection universelle maladie. Le programme concourt aussi partiellement au financement du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA)

Dans le champ de la solidarité, les dépenses de l'Etat figurent dans la Mission Solidarité, insertion et égalité des chances, dans les programmes, 304 et 157 ainsi que dans la Mission Cohésion des territoires, dans le programme 177

Les comptes du programme 304 intitulé « Inclusion sociale et protection des personnes » sont sous la responsabilité de la directrice générale de la Cohésion sociale ; 90 % de ce programme finance la prime d'activité, le reste finance des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire, le système de protection juridique des majeurs (tutelle et curatelle), la participation de l'Etat à la politique d'accueil et d'évaluation des mineurs non accompagnés, les stratégies de prévention et de protection de l'enfance ainsi que celles de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

Les comptes du programme 157 intitulé « Handicap et dépendance » sont eux aussi sous la responsabilité de la directrice générale de la Cohésion sociale ; la quasi-totalité de ce programme, plus de 99%, finance l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) et la Garantie de ressources des travailleurs handicapés (GRTH) - le reste, très réduit en montant, finance principalement les Instituts nationaux pour jeunes aveugles et jeunes sourds ainsi que diverses actions destinées à développer des politiques de bientraitance envers les personnes âgées et les personnes handicapées.

Les comptes du programme 177 sont également sous la responsabilité de la directrice générale de la Cohésion sociale ; ce programme finance notamment les dispositifs de premier accueil et d'orientation des personnes sans domicile fixe, le fonctionnement des structures d'hébergement de ces personnes (centres d'hébergement d'urgence, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, maisons-relais et pensions de famille) et l'aide au logement temporaire.

Dans le champ de la protection sociale, les dépenses de l'Etat sont essentiellement celles qu'il consacre en tant qu'employeur à la retraite et à l'invalidité des fonctionnaires et agents publics relevant de la fonction publique d'Etat et celles qu'il prend en charge pour équilibrer un certain nombre de régimes spéciaux de retraite.

Un Compte d'affectation spéciale (CAS) intitulé « Pensions » retrace dans trois programmes les dépenses de retraite et d'invalidité de l'Etat employeur :

- Le Programme 741 « Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires »

- Le Programme 742 « Ouvriers des établissements industriels de l'Etat
- Le programme 743 « Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Les comptes des programmes 741 et 743 sont sous la responsabilité du directeur du Service des retraites de l'Etat et ceux du programme 742 sous la responsabilité de la directrice du Budget.

Une Mission interministérielle intitulée « Régimes sociaux et de retraite » regroupe dans trois programmes les subventions d'équilibre versées aux régimes spéciaux :

- Le programme 195 « Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers » qui comprend notamment la subvention à la Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines
- Le Programme 197 « Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins » qui comprend notamment la subvention à l'Etablissement national des invalides de la marine
- Le Programme 198 « Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres » qui comprend notamment les subventions aux caisses de retraite de la SNCF et de la RATP

Les comptes du programme 195 sont sous la responsabilité de la directrice du Budget, ceux du programme 197 du directeur des Affaires maritimes et ceux du Programme 198 du directeur général des Infrastructures, des transports et de la mer.

Etat : Documents de politique transversale (DPT) et Jaunes budgétaires annexés aux lois de finances et donnant des informations financières complémentaires de celles présentées dans les Missions et Programmes

<https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2021>

Les Documents de politique transversale (DPT)

Ces documents sont mentionnés à l'article 128 de la loi de finances pour 2005 modifiée. Ils sont à date au nombre de dix-neuf et relatifs à des politiques publiques interministérielles dont la finalité concerne des programmes n'appartenant pas à une même mission. Pour chaque politique concernée, ils développent la stratégie mise en œuvre, les crédits, objectifs et indicateurs y concourant. Ils comportent également une présentation détaillée de l'effort financier consacré par l'Etat à ces politiques, ainsi que des dispositifs mis en place, pour l'année à venir, l'année en cours et l'année précédente.

Deux au moins contiennent des informations financières dans le champ sanitaire et social.

Le DPT « Inclusion sociale »

Ce DPT, dont le chef de file est la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, retrace l'ensemble des crédits d'Etat concourant à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018. Il consolide notamment une grande partie des dépenses inscrites sur les programmes 183,157 et 304.

Ce DPT mentionne par ailleurs que de nombreuses mesures en matière d'inclusion sociale sont financées sur des budgets qui ne relèvent pas directement de celui de l'État ; il comporte donc en annexe une description des politiques qui concourent à l'inclusion sociale portées par les budgets de l'Assurance maladie, de la Caisse nationale d'allocation familiale et des Conseils départementaux.

Le DPT « Politique de lutte contre les drogues et les politiques addictives »

Ce DPT, dont la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) est chef de file, permet de retracer l'effort global de l'État en faveur de la lutte contre les drogues et les conduites addictives menée par une vingtaine de départements ministériels et au moyen de crédits imputés sur vingt-huit programmes budgétaires (dont une petite partie des crédits du P 204 et du P 304)

Ce DPT note que le volet prise en charge sanitaire et sociale des usagers de drogue relève essentiellement du PLFSS.

Les « Jaunes »

Ces documents, qui sont en fait des rapports, sont mentionnés à l'article 179 de la loi de finances pour 2020. Il en existe à ce jour vingt-cinq.

Quatre au moins contiennent des informations financières dans le champ sanitaire et social.

Le Jaune « Bilan des relations financières entre l'Etat et la protection sociale »

Ce document établit le bilan des relations financières entre l'État et la protection sociale. Son périmètre est ainsi plus large que celui des seules relations avec les administrations de sécurité sociale ou des seules relations avec les organismes couverts par les comptes de la sécurité sociale.

Il comporte trois parties :

- la première partie met en évidence l'ampleur des enjeux financiers liés aux différents types de relations financières existantes entre l'État et la protection sociale ;
- la seconde partie retrace la part des dépenses de protection sociale dans le budget de l'État avec une ventilation par mission ;
- la troisième partie rappelle les obligations de l'État à l'égard de la sécurité sociale, place le respect de ces obligations dans une perspective historique et précise la situation des relations État - sécurité sociale au 31 décembre du dernier exercice clos.

Le Jaune « Prévention et promotion de la santé »

La création d'une annexe budgétaire relative à la prévention retraçant les financements de l'État et de l'Assurance maladie, des collectivités locales et des organismes complémentaires a vocation à retracer les actions menées en faveur de la prévention et de la promotion de la santé et des crédits qui leur sont alloués. Ce périmètre très large englobe également des actions en faveur de la veille et de la sécurité sanitaire tout comme des dépenses liées à des études, des recherches, des systèmes d'information, etc.

Cette annexe, dont le chef de file est la direction générale de la Santé, remplace le document de politique transversale « Prévention en santé » qui avait été élaboré pour la première fois en 2019, et participe de la volonté de mieux identifier l'effort national dédié à la prévention en santé.

Compte tenu de la difficulté de l'exercice, le choix a été fait de présenter actions et crédits à partir des priorités identifiées dans le Plan national de santé publique (PNSP) « Priorité prévention », élaboré et validé dans le cadre du Comité interministériel pour la santé (CIS). Le PNSP aborde les sujets de prévention selon une approche chronologique des âges de la vie : des 1 000 premiers jours au bien vieillir.

Le niveau d'engagement des pouvoirs publics décrit dans ce jaune diffère de celui exposé dans l'annexe 7 du PLFSS car leur champ n'est pas le même. En effet, le jaune s'appuie sur les crédits déployés dans le cadre du PNSP, tandis que l'annexe 7 du PLFSS essaie de rendre compte de l'ensemble des dépenses de prévention institutionnelle.

Outre le rappel des programmes budgétaires qui concourent à la politique transversale, sont détaillés dans ce jaune les thématiques du Plan national priorité prévention et leurs objectifs ainsi que les indicateurs de performance retenus et les valeurs associées (quantitatives ou monétaires).

Le Jaune « Opérateurs de l'Etat »

Ce document récapitule, par mission et programme, l'ensemble des opérateurs de l'État¹ ou catégories d'opérateurs et les crédits ou les impositions affectées qui leur sont destinés et présente, à titre indicatif, le total des emplois rémunérés par eux ou mis à leur disposition par des tiers.

Il détaille donc tout particulièrement les données d'exécution, portant sur les trois derniers exercices, relatives :

- aux crédits ou impositions affectées aux opérateurs ;
- à leurs ressources propres ;
- aux emplois rémunérés par eux ainsi qu'aux emplois sous plafond ;
- à leur masse salariale ;
- à leur trésorerie ;
- à la surface utile brute de leur parc immobilier ainsi qu'au rapport entre le nombre de postes de travail et la surface utile nette du parc.

Dans le champ sanitaire et social, ne demeurent plus que quatre organismes qualifiés d'opérateurs de l'Etat, l'Institut national du cancer (Inca), les Agences régionales de santé (ARS), l'Agence nationale de sécurité de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).

Figurent donc dans le jaune 2020 les budgets initiaux 2020 de ces quatre organismes présentés à la fois en comptabilité générale et en comptabilité budgétaire ainsi que leur plafond d'emplois autorisé.

A noter que ne figurent dans le Jaune opérateurs aucune donnée d'exécution, et notamment les comptes financiers de n-1 et n- 2, ce qui semble pourtant prévu.

Les comptes des autres organismes nationaux, financés par la Sécurité sociale, sont présentés dans l'annexe 8 au PLFSS (cf supra)

Le Jaune « Rapport sur les pensions de retraite de la fonction publique »

Ce rapport porte sur les pensions de retraite versées au cours de l'année précédente, à quelque titre que ce soit, aux allocataires des régimes des pensions civiles et militaires de retraite et de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Il indique l'origine des crédits de toute

¹ Trois critères permettent de qualifier un organisme d'opérateur de l'État :

- une activité de service public qui puisse explicitement se rattacher à la mise en œuvre d'une politique définie par l'État et identifiée dans la nomenclature budgétaire par destination selon la répartition en mission-programme-action ;
- un financement assuré majoritairement par l'État directement sous forme de subventions ou indirectement via des ressources affectées, notamment fiscales.
- un contrôle direct par l'État qui ne se limite pas à un contrôle budgétaire ou économique et financier mais doit relever de l'exercice d'une tutelle ayant capacité à orienter les décisions stratégiques

nature ayant concouru au financement des pensions et comporte des éléments de comparaison avec le régime général de retraite et les régimes spéciaux.

Le rapport est rédigé par la direction du budget en lien avec la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), le service des retraites de l'État (SRE) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC),

Il apporte les éclairages suivants :

- une présentation de la situation financière en 2019 des régimes de retraite² couvrant l'ensemble des agents publics, leur insertion dans le système de retraite, et les montants que représentent ces régimes en termes d'engagements de retraite de l'État. Un panorama des 42 situations professionnelles distinctes en termes d'affiliation aux régimes de retraite est présenté, ainsi que les dépenses de l'État consacrées à la retraite hors régimes de la fonction publique ;
- une présentation de l'organisation et des chiffres-clefs de chacun de ces six régimes ;
- -une présentation des principaux paramètres des régimes de la fonction publique (régimes des pensions civiles et militaires de retraite et de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales), avec des comparaisons avec les affiliés de la branche vieillesse du régime général ;
- une présentation des grands faits statistiques de ces régimes et du régime des ouvriers d'État, construite à partir des données statistiques présentées dans l'annexe statistique ;
- une présentation des perspectives démographiques et financières des principaux régimes, et en particulier une présentation des résultats du dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) ;
- une annexe statistique et un glossaire des principaux concepts utilisés.

Sécurité sociale : Annexes aux projets de loi de financement de la Sécurité sociale

Annexe 2 : « Organismes de sécurité sociale : gestion, performance et simplification »

<https://www.securite-sociale.fr/files/live/sites/SSFR/files/medias/PLFSS/2021/PLFSS-2021-ANNEXE%202.pdf>

L'annexe 2 a pour objet, en application du 2° de l'article L.O. 111-4 du code de la sécurité sociale, de présenter, pour les années à venir, les objectifs pluriannuels de gestion et les moyens de fonctionnement dont les organismes des régimes obligatoires de base disposent pour les atteindre, tels qu'ils sont déterminés conjointement entre l'Etat et les organismes nationaux des régimes obligatoires de base via des conventions d'objectifs et de gestion (COG) et d'indiquer, pour le dernier exercice clos, les résultats atteints au regard des moyens de fonctionnement effectivement utilisés.

Figurent donc dans cette annexe les budgets de gestion administrative exécutés par régime et par caisses ainsi que l'évolution du nombre d'ETP moyen annuel du régime général, du RSI et de la MSA.

² Le régime de retraite de la fonction publique d'État, le régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), le régime de retraite des fonctionnaires hospitaliers et territoriaux (CNRACL), le Fonds spécial des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE), l'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (Ircantec).

Annexe 4 : « Recettes, dépenses et solde des régimes par catégorie et par branche » (hors branche autonomie)

<https://www.securite-sociale.fr/files/live/sites/SSFR/files/medias/PLFSS/2021/PLFSS-2021-ANNEXE%204.pdf>

En application du 4°) de l'article LO 111-4-III u code de la sécurité sociale, cette annexe « détaille, par catégorie et par branche, la liste et l'évaluation des recettes de l'ensemble des régimes obligatoires de base et, de manière spécifique, du régime général, du régime des salariés agricoles, du régime des non-salariés agricoles et des régimes des non-salariés non agricoles, ainsi que de chaque organisme concourant au financement de ces régimes, à l'amortissement de leur dette, à la mise en réserve de recettes à leur profit ou gérant des dépenses relevant de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie de l'ensemble de ces régimes. »

Le contenu de l'annexe 4 présente non seulement les évolutions de recettes, dépenses et soldes des régimes et organismes contribuant à leur financement, mais également des éléments d'analyse permettant de mieux appréhender ces évolutions.

Dans son contenu, l'annexe4 s'appuie fortement sur les documents présentés dans le cadre des rapports de la Commission des comptes de la sécurité sociale. Elle présente les comptes consolidés du régime général et du FSV, ainsi que de l'ensemble des régimes obligatoires de base de sécurité sociale (ROBSS) et du FSV sur la période 2019-2021, ainsi que le tableau patrimonial pour l'année 2019. Ce tableau permet de présenter une approche comparative entre les comptes de résultat des branches et organismes et les conséquences induites en termes de bilan. Le tableau d'équilibre financier (TEF) est également inclus dans la présente annexe. Il permet de rassembler dans un même document tous les éléments chiffrés du présent PLFSS.

Au-delà des trois premières parties consacrées aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021, l'annexe 4 contient une partie relative aux écarts par rapport aux prévisions présentées lors des lois de financement précédentes, ainsi qu'une partie détaillant plus finement les évolutions des recettes et des dépenses par catégorie.

Enfin, une dernière partie apporte des précisions méthodologiques quant à la construction des agrégats présentés dans cette annexe.

Annexe 7 : « ONDAM et dépenses de santé »

<https://www.securite-sociale.fr/files/live/sites/SSFR/files/medias/PLFSS/2021/PLFSS-2021-ANNEXE%207.pdf>

L'Objectif national des dépenses d'assurance maladie n'est pas à proprement parler un compte ; comme son nom l'indique il s'agit d'un objectif prévisionnel de dépenses voté par le Parlement et décliné en cinq sous objectifs

- Soins de ville
- Etablissements de santé
- Etablissements et services médico-sociaux
- Dépenses relatives au fonds d'intervention régional (FIR)
- Autres prises en charge.

L'ONDAM est par ailleurs un objectif inter-branches, puisqu'il comprend des dépenses de la branche maladie et de la branche accidents du travail - maladies professionnelles (AT-MP). Ces différences de champ expliquent pourquoi le taux de progression de l'ONDAM peut s'écarter du taux de croissance des dépenses globales des branches. Cela est en particulier vrai pour la branche des accidents du travail et maladies professionnelles dans laquelle le poids de l'ONDAM ne représente que le tiers des charges. Pour la maladie, le poids de l'ONDAM reste très important : il représente environ 80 % des charges de la Cnam.

Bien que l'ONDAM ne soit pas un compte, sa réalisation est toutefois suivie en exécution de façon à vérifier si l'objectif global et les sous-objectifs ont été dépassés ou au contraire, sous exécutés.

L'annexe 7 comporte également une partie consacrée aux différentes politiques et instruments de santé publique

Y figurent notamment les comptes de la prévention institutionnelle élaborés par la Drees (dont les dernières données sont de 2018, l'actualisation 2019 n'ayant pu être réalisée en 2020 en raison de la crise sanitaire) les dépenses du Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) géré par la Cnam et celles du Fonds d'intervention régional (FIR) géré par les Agences régionales de santé

L'annexe 7 comporte aussi une partie importante consacrée à l'état de santé et au recours aux soins de la population française.

Les informations contenues dans cette partie sont issues de la cartographie médicalisée des dépenses établie par la Cnam et des données de remboursements de soins issues du système national des données de santé (SNDS)

D'un point de vue financier, sont tout particulièrement mentionnés dans cette partie la répartition des dépenses d'assurance maladie extrapolées à l'ensemble des régimes entre les catégories de pathologies, les traitements cliniques ou épisodes de soins ainsi que les effectifs et dépenses moyennes par patient pour chaque catégorie de pathologies, traitements cliniques ou épisodes de soins.

L'annexe 7 comporte enfin une partie explicative qui montre que le champ de l'ONDAM n'est pas celui des Comptes nationaux de la santé de la Drees qui sont centrés autour de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) et de la dépense courante de santé au sens international (DCSi).

Annexe 8 : « Les comptes du FSV, de la CADES, du FRR, de la CNSA, du fonds CSS et des organismes ou fonds financés par des régimes obligatoires de base »

<https://www.securite-sociale.fr/files/live/sites/SSFR/files/medias/PLFSS/2021/PLFSS-2021-ANNEXE%208.pdf>

Cette annexe présente les comptes de l'année n-1 et les budgets prévisionnels de l'année n ainsi que le plafond des emplois autorisés de divers fonds et organismes financés par les régimes obligatoires de base.

Y figurent notamment les comptes de l'Agence de la biomédecine (ABM), de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux (ONIAM), de l'Institut national de la transfusion sanguine (INTS), de l'Établissement français du sang (EFS), de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH), du Centre national de gestion (CNG), de l'École des hautes études en santé publique (EHESP), de l'Agence nationale d'appui à la performance (ANAP), de l'Agence du numérique en santé (ANS), de la Haute autorité de santé (HAS), de l'Agence nationale de sécurité du

médicament et des produits de santé (ANSM), de l'Agence nationale de santé publique (Santé publique France).

Annexe 10 : « Dépenses de la branche autonomie et effort de la nation en faveur du soutien à l'autonomie »

<https://www.securite-sociale.fr/files/live/sites/SSFR/files/medias/PLFSS/2021/PLFSS-2021-ANNEXE%2010.pdf>

Cette nouvelle annexe au PLFSS a pour objectif de retracer d'une part les dépenses de la branche autonomie nouvellement créée, d'autre part son inscription plus globale dans l'effort de la Nation en faveur du soutien à l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap.

- Les comptes de la branche

Cette nouvelle branche couvrira, en 2021, l'ensemble des dépenses actuelles de la CNSA, ainsi que l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), jusqu'à présent financée par la branche famille. Ces dépenses, prises dans leur ensemble, ont atteint 26,9 Md€ en 2019 et progresseraient fortement, pour atteindre 29,8 Md€ en 2020 et 31,2 Md€ en 2021. La hausse de 3,0 Md€ en 2020 s'explique essentiellement par les mesures de soutien au secteur médicosocial dans le cadre de la crise sanitaire : soutien dans l'organisation des soins et la prise en charge des résidents et prime exceptionnelle aux personnels des établissements. Les revalorisations salariales des professionnels du secteur médico-social actées dans le cadre du Ségur de la santé expliquent également ces hausses : elles représentent un effort de 0,3 Md€ en 2020, 1,4 Md€ supplémentaires en 2021 et de 2,0 Md€ par an à terme.

- L'effort de la nation en faveur du soutien à l'autonomie

L'article LO.111-4 du code de la sécurité sociale prévoit que l'annexe 10 présente « l'évolution de la dépense nationale contre la perte l'autonomie ». En effet, la branche autonomie ne couvre pas l'ensemble des dépenses en faveur du soutien à l'autonomie, en raison de la particularité de l'action en faveur de l'autonomie, qui tient à la multiplicité des aides apportées et des professions mobilisées, impliquant des acteurs issus des secteurs public, associatif, et privé lucratif, au niveau local et national, ou encore de la société civile. Le financement des actions en faveur du soutien à l'autonomie est en conséquence segmenté : plusieurs prestations de protection sociale ainsi que des avantages sociaux et fiscaux y concourent, induisant l'intervention de divers acteurs – État, collectivités territoriales et Sécurité sociale.

L'effort national en faveur du soutien à l'autonomie (ENSA) vise à estimer le niveau des dépenses publiques à destination des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap, sur un périmètre correspondant aux dispositifs spécifiquement destinés à ces populations.

La méthodologie retenue, nécessairement en partie conventionnelle, s'appuie sur celle élaborée dans le cadre des rapports d'évaluation des politiques de sécurité sociale (REPSS, ex programmes de qualité et d'efficience), annexés au PLFSS. L'effort national ne retrace que les dépenses publiques en faveur de l'autonomie, et n'inclut donc pas les dépenses supportées par les personnes concernées par la perte d'autonomie ou par leur entourage.

La Drees évaluait, dans les comptes de la dépendance, la participation financière des personnes âgées en perte d'autonomie à 10 Md€ en 2014 (dernière donnée disponible). Sur le champ des personnes en situation de handicap, la plupart des prestations n'induisent pas de reste-à-charge des personnes accompagnées, mais aucune estimation récente n'est disponible.

ANNEXE 2 : Description des comptes sectoriels de la Drees

Compte de la famille / de l'enfance

- Parution en 2020

Céline Pilorge, Morgane Glotain, Laure Omalek (juillet 2020) « Au titre de la politique familiale, les dépenses sociales et fiscales liées aux enfants atteignent 4,7 % du PIB en 2017 - Compte de l'enfance »

Dossier de la Drees n°50 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/les-dossiers-de-la-drees/au-titre-de-la-politique-familiale-les-depenses-sociales-et>

- Parution en 2015

Mathias André et Julie Solard (juillet 2015) Au titre de la politique familiale, la Nation a consacré 4 % du PIB aux enfants en 2013

Panorama CPS (p209-224) <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-12/comptes-protection-sociale-2013.pdf>

- Parution en 2005

Bechtel J. , Caussat L. (en collaboration avec Laïb N., Le Minez S. et Mirouse B.) (février 2005) (« Les transferts sociaux en faveur des familles : une évaluation macro-économique » Drees - Études & résultats N°376 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/er376.pdf>

Compte de la pauvreté

- Parution 2018

Éloïse Corazza, Morgane Glotain (juin 2018) « Les dépenses de lutte contre la pauvreté représentent 1,8 % à 2,6 % du PIB en 2016 »

Panorama CPS <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-03/eclairage1.pdf>

Compte de la dépendance

- Parution 2016

Thibault Darcillon (juin 2016) « Le compte de la dépendance de 2010 à 2014 »

Panorama CPS Eclairage <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-03/eclairages.pdf>

- Parution 2015

Axel Renoux, Romain Roussel (juillet 2015) « Le compte de la dépendance en 2011 »

ÉTUDES ET STATISTIQUES (2006-2016) <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-12/comptes-protection-sociale-2012.pdf>

- Parution 2014

Axel Renoux, Romain Roussel, Catherine Zaidman (février 2014) « Le compte de la dépendance en 2011 et à l'horizon 2060 »

Dossiers solidarité et santé n°50 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/dossiers-solidarite-et-sante-1998-2016/le-compte-de-la-dependance-en-2011-et-lhorizon>

Compte du handicap

- Parution 2017

Timothée Barnouin, Thibault Darcillon (mars 2017) « Les dépenses en faveur des personnes handicapées ont progressé de 13,5 milliards d'euros de 2005 à 2014 »

Étude et résultats N° 999 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/les-depenses-en-faveur-des-personnes-handicapees-ont-progresse-de>

- Parution 2009

Alexandre BOURGEOIS, Michel DUÉE (février 2009) « Le Compte social du handicap en 2007 »

Étude et résultats N° 677 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/le-compte-social-du-handicap-en-2007>

- Parution 2008

Alexandre BOURGEOIS, Michel DUÉE (février 2009) « Le Compte social du handicap en 2007 »

Étude et résultats N° 677 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/le-compte-social-du-handicap-en-2007>

- Parution 2008

Alexandre BOURGEOIS, Michel DUÉE (janvier 2008) « Le compte social du handicap de 2000 à 2006 »

Étude et résultats N° 619 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/le-compte-social-du-handicap-de-2000-2006>

- Parution 2007

Alexandre BOURGEOIS, Michel DUÉE (février 2007) « Le compte social du handicap de 2000 à 2005 »

Étude et résultats N° 554 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/le-compte-social-du-handicap-de-2000-2005>

- Parution 2006

Julien BECHTEL et Michel DUÉE (avril 2006) « Le Compte social du handicap de 2000 à 2004 »

Étude et résultats N° 479 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/le-compte-social-du-handicap-de-2000-2004>

- Parutions 2004

Julien BECHTEL (décembre 2004) « Le compte social du handicap de 1995 à 2003 »

Étude et résultats N° 367 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/le-compte-social-du-handicap-de-1995-2003>

J Bechtel, C Loisy (février 2004) « Le compte social du handicap de 1995 à 2002 »

Étude et résultats N° 291 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/le-compte-social-du-handicap-de-1995-2002>

Comptes de la prévention (hors comptes de la prévention institutionnelle produit dans le cadre des comptes de la santé)

- Parution 2018 / Sur les années 2012 à 2016

« Comptes partiels de la prévention entre 2012 et 2016 », Les dépenses de santé en 2017 - Résultats des comptes de la santé. Drees – édition 2018.

https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/pano_cns18.pdf (page 156)

- Parution 2016 / Sur les années 2012 à 2014

Grangier, J., Guibert, G. (2016) « Une estimation partielle des dépenses de prévention sanitaire. Dans Les dépenses en santé en 2015 . Paris, France : Drees, coll. Panoramas de la Drees-Santé.

https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/pano_cns2016.pdf (page 158)

- Parution 2014

Baillot A, Prost T. (2014) « Une estimation partielle des dépenses de prévention au sein de la consommation de soins et de biens médicaux en 2012 », Comptes nationaux de la santé, Drees, septembre 2014

La Drees, avec l'appui de la CnamTS, a mené un exercice partiel d'évaluation des dépenses de prévention au sein de la CSBM pour l'année 2012 sur un champ restreint

https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-12/comptes_sante_2013_edition_2014.pdf (page 2011)

- Parution 2008

Renaud T., Sermet C. avec la collaboration de Minc C. et de Sarlon E. (Avril 2008) « Les dépenses de prévention en France. Estimation à partir des comptes nationaux de la santé 2002 »

Travaux commandités à l'Irdes et financés par la Drees (110 pages)

<https://www.irdes.fr/Publications/Rapports2008/rap1706.pdf>

- Parution 2006

Fénina A., Geffroy Y. (2006) « Les dépenses de prévention et les dépenses de soins par pathologie en France »

Publication de synthèse conjointe de l'Irdes et de la Drees, intitulée

dans la série Questions d'économie de la santé à l'Irdes (QES n°11) ;

dans la série Études et résultats à la Drees (n° 504) <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/er504.pdf>

ANNEXE 3 : Description des sources statistiques sur la santé

Le secteur de l'offre de soins est structuré autour de nombreuses bases de données, exhaustives, issues des systèmes de gestion de l'assurance maladie. Des enquêtes permettent de compléter le dispositif pour cerner les besoins et comportements des populations, en lien avec les déterminants de la santé, qu'ils soient sanitaires, sociaux ou environnementaux.

Le Système National des Données de Santé (SNDS)

Le secteur de la santé est structuré depuis 2016 par la loi de modernisation du système de santé de janvier 2016, qui instaure le Système National des Données de Santé (SNDS)³ (cf. décret n° 2016-1871 du 26 décembre qui décrit les organismes chargés de gérer la mise à disposition effective des données du SNDS ; la liste des catégories de données réunies au sein du SNDS et des modalités d'alimentation du SNDS, y compris par les organismes d'assurance maladie complémentaire ; la liste des services, des établissements ou des organismes bénéficiant d'un accès permanent aux données du SNDS ; les conditions de désignation et d'habilitation des personnes autorisées à accéder au SNDS ; les modalités d'application des droits d'accès et d'opposition). Pour mémoire, les données du SNDS sont destinées à être diffusées via le Health Data Hub.

Le SNDS est géré de façon opérationnelle par la Cnam qui en assure la constitution. Les bases disponibles dans le SNDS sont à ce jour : les données de l'Assurance Maladie (base SNIIRAM) ; les données des hôpitaux (base PMSI de l'ATIH) ; les causes médicales de décès (base sur les causes de mortalité du CépiDC de l'Inserm). A terme, doivent se rajouter : les données relatives au handicap (en provenance des MDPH - données de la CNSA) ; un échantillon de données en provenance des organismes d'Assurance Maladie complémentaire.

Le **SNIIRAM** est un entrepôt de données anonymes regroupant les informations issues des remboursements effectués par l'ensemble des régimes d'assurance maladie pour les soins du secteur libéral (1,2 milliard de feuilles de soins pour l'ensemble de la population vivant en France). Les informations concernant le bénéficiaire sont l'âge, sexe et lieu de résidence (département et commune), ainsi qu'éventuellement la notion de bénéficiaire de la couverture maladie universelle, d'affection de longue durée (ALD) ou de maladie professionnelle et, le cas échéant, la date de décès. Concernant les professionnels de santé qui ont délivré les soins et éventuellement les prescripteurs le SNIIRAM comporte l'âge, sexe et lieu d'exercice ainsi que la spécialité et le mode d'exercice. Sur la consommation de soins la base contient les dates de soin ainsi que les montants remboursés par l'assurance maladie et payés par le patient. Elle comporte également le codage détaillé des médicaments délivrés, des actes techniques des médecins, des dispositifs médicaux, des prélèvements biologiques.

Les données du SNIIRAM ont été collectées et organisées progressivement depuis 2002. Aujourd'hui, trois ensembles de restitution sont mis en service :

- 15 bases de données thématiques de données agrégées appelées datamarts orientés vers une finalité particulière : suivi des dépenses (Damir), analyse de l'offre de soins libérale, biologie, pharmacie, dispositifs médicaux, établissements privés ;
- un échantillon général des bénéficiaires (EGB) au 1/97e de la population protégée : l'EGB permet de réaliser des études longitudinales et d'analyser le parcours individuel de près de 660 000 bénéficiaires en ville et à l'hôpital ;

³ <https://www.snds.gouv.fr/SNDS/Qu-est-ce-que-le-SNDS>

- une base de données individuelles des bénéficiaires (DCIR) pour réaliser des études sur la consommation des soins.

Le **PMSI (produit par l'ATIH)** permet d'analyser l'activité médicale des établissements hospitaliers. Son objectif principal est de procéder à l'analyse de l'activité médicale des établissements hospitaliers à des fins d'allocation budgétaire. Tout séjour dans un établissement de santé, public ou privé, fait l'objet d'un recueil systématique et minimal d'informations administratives et médicales qui sont utilisées principalement pour le financement des établissements de santé (tarification à l'activité) et pour l'organisation de l'offre de soins (planification).

Les informations recueillies au niveau de l'établissement sont ensuite centralisées au niveau national sur la forme d'un résumé de sortie anonyme (RSA). Chaque RSA contient des informations médicales (les diagnostics reliés, les actes médicaux réalisés, etc.) ainsi que des informations de type administratif (identification de l'établissement, durée de séjour, mode d'entrée et de sortie dont, éventuellement, le décès) et sur le patient (sexe, âge, code géographique de résidence basé sur le code postal de résidence). Outre les RSA, les établissements doivent produire des informations sur le nombre de consultations et d'actes externes réalisés, sur la consommation de certains médicaments et dispositifs médicaux implantables (prothèses, implants) utilisés, sur les prélèvements d'organes sur les personnes décédées.

Le recueil systématique couvre l'ensemble des hospitalisations en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO), en soins de suite et réadaptation (SSR), en psychiatrie (RIM-P) et les hospitalisations à domicile (HAD).

La Base de Causes Médicales de Décès (BCMD) est gérée par le CépiDc de l'Inserm. Depuis 1968, l'Inserm est chargé d'élaborer annuellement la statistique nationale des causes médicales de décès en collaboration avec l'Insee. Cette statistique est établie à partir des informations recueillies dans le certificat de décès. La finalité première de ce recueil est d'élaborer la statistique des causes médicales de décès permettant ainsi d'étudier l'évolution de la mortalité par cause médicale en France et de faire des comparaisons internationales. Cette base est utilisée également pour l'étude des disparités socio-spatiales, pour l'analyse de la mortalité évitable ou de la mortalité prématurée.

L'ONDAM médicalisé

La Cnam a développé depuis 2012 une cartographie médicalisée des dépenses (Objectif national des dépenses d'assurance maladie -ONDAM- médicalisé), issue du SNDS, afin d'appréhender les enjeux médico-économiques liés aux pathologies et aux facteurs de risque et de mieux comprendre les dynamiques médicales qui sous-tendent l'évolution tendancielle du coût des soins. Cette cartographie, fondée sur des algorithmes de repérage des pathologies, traitements chroniques et épisodes de soins, permet de répondre aux questions sur les pathologies les plus fréquemment prises en charge par le système de santé, le nombre de patients pris en charge par pathologie et les ressources financières qui sont mobilisées pour assurer ces soins.

Les résultats de cet outil d'analyse sont présentés annuellement dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (annexe 7). Ces analyses offrent aujourd'hui une perspective historique sur sept années, de 2012 à 2018, grâce à l'application d'une méthode aussi proche que possible pour chacune des années, permettant une analyse de l'évolution de la fréquence des pathologies et des dépenses de soins remboursées en France sur cette période.

Les principales enquêtes statistiques sur l'état de santé

L'état de santé ne peut pas être appréhendé uniquement par le recours aux bases médico-administratives issues de l'assurance maladie. Des enquêtes déclaratives sont nécessaires pour appréhender l'état de santé des personnes, en lien avec les déterminants de cet état de santé. Les enquêtes fournissent un état des lieux à une date de référence ; elles ont vocation à être répétées périodiquement afin d'assurer un suivi des évolutions. Généralement, une périodicité de quelques années est suffisante, ces enquêtes visant à mesurer des évolutions structurelles, les évolutions d'une année sur l'autre n'étant en général pas significatives au regard de la précision atteignable par des enquêtes.

- **Drees : Enquête santé européenne**

Menée tous les 6 ans dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, l'enquête EHIS (european health survey) permet de mesurer l'évolution de l'état de santé des populations et ses déterminants ou les recours aux soins. Elle permet de comparer la France aux autres pays européens au regard de grands indicateurs de santé. L'enquête porte sur les personnes âgées d'au moins 15 ans vivant en ménages ordinaires (hors institutions). Les informations recueillies par questionnaire auprès des personnes sont complétées par les consommations de soins en ville et à l'hôpital disponibles dans le SNDS. L'enquête en métropole a été complétée d'une enquête dans les DOM, avec des questions supplémentaires abordant des problématiques spécifiques à ces territoires.

Ses thématiques plus précises sont : l'état de santé (état de santé perçu, maladies chroniques, accidents, arrêts maladie, limitations sensorielles et fonctionnelles, santé mentale) ; le recours aux soins (hospitalisations, consultations de médecins et autres professionnels de santé, consommation de médicaments, d'examen médicaux, recours aux dispositifs de prévention, besoins de soins non satisfaits) ; les déterminants de la santé (taille et poids, consommation de fruits et de légumes, activité physique, consommation de tabac et d'alcool) ; la situation socio-économique (sexe, âge, type de ménage, niveau d'études, situation professionnelle, origines) ; la couverture complémentaire santé ; les conditions de logement ; les liens entre pollution de l'air intérieur et santé ; la littératie en santé.⁴

- **Drees : EDP-santé**

La source EDP-Santé vise à répondre au besoin d'évaluation de la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022. Il s'agit d'un enrichissement des données de l'échantillon démographique permanent (EDP) géré par l'Insee et d'informations issues du système national des données de santé (SNDS).

Les données issues de l'EDP concernent l'état civil (dates et lieux de naissance et de décès, mariages, descendance), la vie personnelle (situation familiale), la vie professionnelle (diplôme, situation professionnelle, données relatives à l'activité salariée) et des informations d'ordre économique (revenus, situation fiscale). Les données à caractère personnel issues du SNDS concernent des données de recours aux soins sur la période 2008-2022 et des données issues des certificats de décès.

⁴ La littératie en santé est reconnue être un élément déterminant de la santé publique. On entend par ce terme la motivation et les compétences des individus à accéder, comprendre, évaluer et utiliser l'information en vue de prendre des décisions concernant leur santé

- **Inserm-Drees : Enquête nationale périnatale**

L'enquête nationale périnatale permet de connaître les principaux indicateurs de l'état de santé de la mère et du nouveau-né, les pratiques médicales pendant la grossesse et l'accouchement, ainsi que les facteurs de risque associés. Elle a lieu tous les 4-5 ans (1995, 1998, 2003, 2010, 2016, 2021), afin de disposer à intervalle régulier de données pour suivre l'évolution de la santé des mères et des nouveau-nés, le suivi prénatal, les pratiques médicales pendant l'accouchement et les facteurs de risque périnatal.

- **Drees : Enquêtes nationales sur la santé des enfants et des adolescents**

Ces enquêtes sont réalisées depuis le début des années 2000 en milieu scolaire auprès des élèves des grandes sections de maternelle, des classes de CM2 et des classes de troisième, en partenariat avec l'Éducation nationale. Les enquêtes nationales de santé en milieu scolaire sont pilotées par la Drees et réalisées par les personnels de santé de l'Éducation nationale depuis 1999. Leur répétition dans le temps permet de suivre l'évolution de certains indicateurs de santé à l'échelle nationale et d'avoir un regard sur les inégalités sociales de santé (en classe de grande section de maternelle ; en classe de CM2 ; en classe de 3^e).

- **SpF : baromètres santé (annuels) et autres enquêtes**

Ces enquêtes visent à mieux connaître les attitudes et comportements de santé des personnes résidant en France, notamment en matière de : tabagisme, alcoolisation, consommations de drogues illicites, pratiques vaccinales, comportement sexuel, dépistage des cancers, pratique d'une activité physique, nutrition, qualité de vie, sommeil, accidents, douleur, consommation de soins, santé mentale etc.

La population couverte par le baromètre de SpF est la population générale résidant en France métropolitaine. Une adaptation du baromètre a été conduite en 2014 aux Antilles, en Guyane ainsi qu'à La Réunion, et une enquête spécifique sur le territoire de Mayotte a eu lieu en 2018-2019. SpF a ainsi lancé en février 2021 la 13^e édition du baromètre d'un échantillon représentatif de 25 000 personnes âgées de 18 à 85 ans résidant en France métropolitaine, ainsi que le second baromètre dans les DOM auprès d'un échantillon représentatif de 8 000 personnes.

SpF réalise diverses enquêtes statistiques ponctuelles, comme l'enquête Pestiriv sur l'exposition aux pesticides par les riverains des exploitations viticoles. Certaines enquêtes sont liées à des événements particuliers comme l'enquête Lubrizol menée en 2020 ou les enquêtes suite aux attentats de novembre 2015. Les deux enquêtes Lubrizol et Pestiriv ont cependant fait appel aux bases de sondages de l'Insee et ont ainsi bénéficié d'échantillons probabilistes.

Certaines de ces enquêtes présentent des spécificités de méthode par rapport aux enquêtes de la statistique publique. Les enquêtes dans le cadre du Baromètre sont tirés au sort selon un échantillonnage aléatoire de numéros de téléphone, avec un risque de biais plus marqué que pour des échantillons probabilistes issus de bases de sondage maîtrisant la couverture de la population.

D'autres enquêtes, comme celle relative par exemple aux conséquences des attentats de 2015, se font selon un processus d'auto-sélection, qui ne permet pas de qualifier leur représentativité statistique.

- **OFDT : enquêtes auprès des enfants, des jeunes et des adultes**

ESCAPAD

Depuis 2000, l'OFDT interroge régulièrement, avec le soutien de la Direction du service national et de la jeunesse, les jeunes Français lors de la Journée défense et citoyenneté (JDC). L'enquête ESCAPAD vise, au travers d'un dispositif d'observation statistique pérenne, à proposer une description régulière des consommations de substances psychoactives à la fin de l'adolescence (jeunes garçons et jeunes filles âgés de 17 ans).

EnCLASS

En 2018, l'OFDT, le service médical du rectorat de Toulouse avec le support de l'UMR1027 Inserm-Université Toulouse III et la contribution de l'éducation nationale (DGESCO, DEPP), ont réalisé l'Enquête nationale en Collège et en Lycée chez les Adolescents sur la Santé et les Substances, EnCLASS.

L'OFDT s'appuie sur le baromètre de SpF pour le suivi de la consommation de substances illicites des adultes. Il met aussi en œuvre des opérations de recueil de données en continu sur les patients venus chercher de l'aide auprès des structures et des professionnels offrant une prise en charge spécifique des consommateurs de drogues (dispositif RECAP).

Les sources épidémiologiques sur l'état de santé

Outre les enquêtes à vocation représentative, le domaine de la santé mobilise de nombreux autres outils de recueils de données, de nature épidémiologique. Ces outils relèvent d'une gouvernance distincte des enquêtes de la statistique publique.

- **Les registres de morbidité**

Il s'agit de bases de données relatives à un ou plusieurs événements de santé survenus dans une population géographiquement définie. Le principe est que les registres soient exhaustifs sur leur champ, ce qui dépend néanmoins du processus de collecte mis en œuvre pour assurer leur complétude et leur suivi, que ce soit en incidence ou en prévalence.

En 2016, il existait en France 62 registres de morbidité (18 registres de cancer généraux ; 13 registres de cancer spécialisés ; 6 registres de maladies cardio ou neuro-vasculaires ; 6 registres de malformations congénitales ; 7 registres portant sur des pathologies diverses ; 12 registres de maladies rares).

Depuis 2014, le **Comité d'évaluation des registres (CER)**, comité indépendant, est chargé de l'évaluation scientifique des registres et d'émettre des recommandations sur le fonctionnement et les activités de recherche et de surveillance du registre évalué. Il fait des propositions au **Comité stratégique des registres (CSR)**, qui est chargé de prendre des décisions d'orientation de la politique des registres, par exemple en matière de priorité de couverture ou de financement. Ce comité est composé des représentants des tutelles (Direction générale de la santé, Direction générale de l'offre de soins, Direction générale de la recherche et de l'innovation) et de trois institutions (SpF, Inserm et INCa). Ce sont ces trois institutions qui assurent principalement la maîtrise d'ouvrage de ces registres. On peut y rajouter l'**Agence de Bio-Médecine (ABM)**, qui gère des registres de donneurs et de receveurs, à des fins opérationnelles, mais aussi de suivi et d'évaluation.

La DGS a demandé récemment au HCSP « d'évaluer les besoins et les attentes en matière de registres utiles aux politiques nationales de santé publique et de recherche, compte tenu de l'existant et de leur capacité à détecter des signaux faibles ; et de déterminer la place des registres dans les cinq ans à venir pour surveiller la population au regard des autres outils épidémiologiques disponibles et des développements attendus de la plateforme des données de santé (Health Data Hub) ».

- **Les cohortes**

Les cohortes constituent un des instruments de référence pour la recherche épidémiologique et en santé publique. Constituées d'un ensemble de personnes suivies individuellement dans le temps, les cohortes visent à identifier la survenue d'évènements de santé d'intérêt et des facteurs de risque ou de protection s'y rapportant. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche les ont identifiées en tant qu'infrastructures de recherche, reconnaissant ainsi leur utilité pour la communauté de recherche en santé publique, et plus largement pour la recherche biomédicale dans son ensemble.

Les cohortes sont généralement représentatives d'une situation établie au moment de leur fait générateur (évènement qui détermine leur entrée dans la cohorte). L'enjeu est donc en général de maintenir leur représentativité compte tenu des risques d'attrition. En l'absence de renouvellement, ces cohortes ne sont généralement pas représentatives des situations à une date postérieure à leur initialisation.

Parmi les principales cohortes présentant une dimension sociale, on peut citer :

- La cohorte Constances : Constances est une cohorte épidémiologique « généraliste » constituée d'un échantillon de 200 000 adultes âgés de 18 à 69 ans à l'inclusion, recrutés entre 2012 et 2019. Les volontaires qui se sont engagés dans Constances bénéficient d'un examen de santé régulier dans les Centres d'examen de santé (CES) de la Sécurité sociale, répondent tous les ans à des questionnaires sur différents thèmes et acceptent un suivi passif dans les grandes bases de données nationales.
- La cohorte Elfe (étude longitudinale française depuis l'enfance) pilotée par l'Ined et l'Inserm : elle a débuté en 2011 avec l'inclusion de 18 300 enfants nés dans un échantillon de maternités métropolitaines. La cohorte a pour objectif d'analyser le développement de l'enfant dans son milieu, avec le souci d'étudier les différents facteurs en interaction tout au long de son parcours jusqu'à l'âge adulte : facteurs familiaux, sociaux, scolaires, culturels, comportementaux, environnementaux, sanitaires, nutritionnels.
- La cohorte NutriNet-Santé : la cohorte vise à étudier les relations entre les apports en nutriments, aliments, comportements alimentaires et le risque de maladies chroniques, ainsi que les déterminants (sociologiques, économiques, culturels, etc.) des comportements alimentaires, de l'état nutritionnel et de l'état de santé.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les adultes participants aux autres grandes cohortes françaises (Elfe, Constances, NutriNet-Santé, ...) se sont vus proposer un auto-questionnaire web conçu dans le cadre du projet SAPRIS (« Santé, perception, pratiques, relations et inégalités sociales en population générale pendant la crise COVID-19 »).

Les sources statistiques sur les établissements de soins

● **ATIH : Le programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI)**

Le recueil de l'information dans les établissements de santé dans le cadre du PMSI permet d'effectuer l'analyse de l'activité hospitalière et de proposer une vision globale des hospitalisations en France. Celle-ci est publiée annuellement par l'ATIH.

Le PMSI-MCO (médecine-chirurgie-obstétrique) recueille depuis 1997, pour chaque séjour, des informations sur les caractéristiques des patients (sexe, âge, lieu de résidence), sur le ou les diagnostics et sur les actes réalisés pendant le séjour. Lors de la sortie d'un patient d'un établissement de court séjour (MCO), un compte rendu de son hospitalisation est produit. Celui-ci fournit des informations, qui déterminent le classement de chaque séjour hospitalier dans un groupe homogène de malades (GHM).

Le PMSI-SSR (soins de suite et de rééducation) recueille, pour chaque semaine de prise en charge, des informations relatives au patient (sexe, âge, lieu de résidence, morbidité, degré de dépendance) et aux soins réalisés (actes médico-techniques et de rééducation-réadaptation).

Le PMSI-HAD (hospitalisation à domicile) permet de mesurer l'activité des structures et de disposer, chaque année, d'une description des caractéristiques des patients (sexe, âge et lieu de résidence), des diagnostics principaux et des traitements prescrits lors du séjour. Les informations fournies déterminent le classement de chaque séjour dans un groupe homogène de prise en charge (GHPC).

Le PMSI-psychiatrie (RIM-P) fournit une description médicale détaillée de l'activité psychiatrique en distinguant trois natures de prise en charge : l'hospitalisation à temps complet, l'hospitalisation à temps partiel et l'ambulatoire (consultations et soins externes).

● **Drees : La statistique annuelle des établissements de santé (SAE)**

La SAE est l'une des principales sources de données sur les établissements de santé (hôpitaux publics, établissements privés à but non lucratif et cliniques privées). Elle produit deux types de données :

- une base « administrative » restituant les déclarations des établissements ;
- une base « statistique » traitant la non-réponse totale et partielle et destinée aux études.

Elle a pour principaux objectifs de :

- caractériser de façon précise les établissements : structure, capacités, équipements des plateaux techniques et personnels ;
- caractériser l'activité réalisée par type d'activité ou de discipline d'équipement ;
- recueillir des indicateurs sur la mise en œuvre des politiques nationales et le suivi des activités de soins soumises à autorisation.

La SAE est une enquête administrative exhaustive et obligatoire auprès des établissements de santé publics et privés installés en France (métropole et DOM). Elle porte sur les thèmes suivants : structure et organisation de l'établissement de santé ; équipements et activité ; activités de soins soumises à autorisation ; personnels. Les données PMSI sont appariées par la Drees avec les données de la SAE afin de mettre en regard les données d'activité du PMSI avec celles de la SAE sur les capacités, l'équipement et le personnel des établissements.

- **Drees : Données comptables des établissements de santé**

Les données comptables et financières des établissements de santé sont fournies par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) pour les entités juridiques des hôpitaux publics, et par la société Bureau van Dijk (BvD) pour les cliniques privées à but lucratif. Ces dernières déposent leurs liasses fiscales auprès des greffes des tribunaux de commerce. Pour les établissements de santé privés d'intérêt collectif, ce sont les données de l'enquête Comptes financiers, réalisée par l'ATIH qui sont utilisées.

- **HAS : Les indicateurs de qualité et de sécurité des soins**

L'ensemble des données des indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS) est collecté et restitué aux établissements sur des plateformes sécurisées de l'ATIH, pour le compte de la HAS (plateforme QualHAS). L'ATIH recueille des indicateurs de satisfaction des patients hospitalisés, via un questionnaire dématérialisé par courriel (plateforme e-Satis mise en oeuvre par l'ATIH).

La HAS a aussi développé un système d'information de type surveillance pour produire des statistiques concernant les événements indésirables graves associés aux soins (EIGS) dont elle est destinataire. Elle opère également le Système d'Information de l'Accréditation des Médecins (SIAM) composé d'une part d'un volet administration de l'accréditation des médecins et d'autre part d'un volet qui constitue une base de retours d'expérience (analyse d'événements indésirables associés aux soins (EIAS)). Elle produit des statistiques à partir de ces remontées.

La HAS teste actuellement le développement d'un SI pour l'évaluation de la qualité dans les établissements médico-sociaux (EHPAD et des personnes en situation de handicap).

Rassemblant l'ensemble des sources statistiques, la Drees publie annuellement un ouvrage de référence sur les établissements de santé. Celui de 2020 détaille, pour l'année 2018, les capacités d'accueil et l'activité des hôpitaux et cliniques, le parcours des patients par disciplines, les caractéristiques du personnel rémunéré (médical et non médical) ou encore les équipements techniques et leur répartition sur le territoire. Les indicateurs mis à disposition par la Haute Autorité de santé (HAS) pour évaluer la qualité des soins et la sécurité des patients y sont présentés de façon synthétique.

Les sources statistiques sur les professions de santé

- **Drees : Les données sur l'emploi et les rémunérations des salariés du secteur hospitalier**

La Drees exploite sur le champ de la fonction publique hospitalière les données des fichiers d'emploi de l'Insee construits à partir des déclarations administratives. Les principales informations recueillies dans la source DADS de l'Insee (DSN à terme) portent sur les caractéristiques des établissements et de chaque salarié (âge, sexe, nature de l'emploi, type de contrat, périodes d'emploi, nombre d'heures salariées, montant des rémunérations avant et après déduction des cotisations sociales). Le système d'information des agents du secteur public (Siasp) intègre les concepts et les variables spécifiques au secteur public, notamment liés au statut de l'agent (grade, échelon, indice, etc.).

- **Drees : Enquête annuelle sur les écoles de formation aux professions de santé**

L'enquête auprès des écoles de formation aux professions de santé est réalisée annuellement depuis 1980. Elle a pour objectifs de dénombrer et d'identifier les établissements de formation aux

professions de santé non médicales et à la profession de sage-femme, et de recueillir des informations sur le nombre et les caractéristiques des étudiants ou élèves en formation (sexe, âge, niveau de formation générale, modes de prise en charge financière, etc.). Elle permet aussi d'établir la statistique des diplômes délivrés chaque année.

- **Drees : Panel des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale**

Le panel des médecins généralistes a trois objectifs principaux : observer le cadre d'activité, l'environnement professionnel et les rythmes de travail ; observer les pratiques de prise en charge en médecine générale et leurs déterminants ; répondre aux attentes spécifiques des acteurs régionaux. Il a pu être mobilisé en 2020-21 pour rendre compte de l'opinion des médecins généralistes et des difficultés pratiques qu'ils ont rencontré dans l'exercice de leurs fonctions en lien avec le contexte de crise sanitaire.

Les sources statistiques sur l'assurance maladie complémentaire

- **Drees : Enquête auprès des organismes de complémentaire santé sur leurs contrats les plus souscrits**

Afin de mieux connaître les contrats commercialisés par les organismes complémentaires, la Drees a mis en place une enquête d'abord auprès des mutuelles, qui s'est ensuite étendue aux institutions de prévoyance, puis aux sociétés d'assurances. Les organismes complémentaires sont interrogés sur les caractéristiques et les niveaux de garantie de leurs contrats individuels et collectifs les plus souscrits, appelés « contrats modaux ». Les questions portent sur le nombre d'assurés, de bénéficiaires et sur les cotisations collectées pour chacun des contrats, ainsi que sur les niveaux de remboursement des garanties regroupées en sept grands thèmes : honoraires et soins ambulatoires, pharmacie, appareillage, optique, dentaire, hospitalisation et prévention.

- **Drees-ACPR: Données collectées auprès des organismes complémentaires par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution**

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France, veille au respect des exigences de solvabilité de l'ensemble des organismes d'assurances agréés en France. Afin d'assurer sa mission de contrôle prudentiel, l'ACPR collecte chaque année, auprès des organismes complémentaires, divers éléments comptables et financiers, appelés « états comptables et prudentiels ». L'ACPR collecte également, pour le compte de la Drees, des états supplémentaires, appelés « états statistiques », qui permettent d'alimenter le rapport sur la situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé, ainsi que les comptes de la santé et ceux de la protection sociale.

Les données de l'ACPR et de la complémentaire santé solidaire alimentent les comptes de la santé qui recensent l'ensemble des dépenses de santé (et ses agrégats phares, la consommation de soins et biens médicaux (CSBM) et le reste à charge des ménages) et l'ensemble des financeurs de ces dépenses.

- **Irdes : Enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise (Irdes)**

L'enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE), a été réalisée par l'Irdes en 2003 et 2009, puis en 2017, en co-maîtrise d'ouvrage avec la Drees. Elle vise à décrire le paysage de la couverture complémentaire santé collective après la mise en oeuvre de généralisation de la complémentaire santé d'entreprise instituée par l'article 1 de la loi du 13 juin 2013 (généralisation au 31 décembre 2015).

Les établissements sont interrogés sur l'offre d'une complémentaire santé et les caractéristiques des contrats offerts, ainsi que sur la prévoyance santé d'entreprise. Le volet salariés recueille les caractéristiques socio-économiques et médicales, les choix de couverture santé des salariés (dispense d'adhésion, souscription ou non d'une surcomplémentaire) ainsi que la satisfaction des salariés vis-à-vis des garanties et du coût de leur contrat.

- **Drees : le modèle de micro-simulation OMAR**

Depuis 2014, les informations sur la couverture complémentaire santé sont obtenues à partir de deux enquêtes. La première est l'enquête annuelle Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) de l'Insee, avec un module triennal portant sur la complémentaire. La deuxième est l'enquête santé European Health Interview Survey (EHIS), appariée avec les données de remboursement de l'assurance maladie obligatoire (AMO). Aucun de ces enquêtes ne permet cependant de connaître au niveau individuel les remboursements des organismes complémentaires. La Drees a développé un outil de micro-simulation (OMAR) pour l'analyse des restes à charge après remboursements des assurances obligatoires et complémentaires.

La loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 prévoit la constitution d'un système national des données de santé, appariées avec des données de remboursement des organismes complémentaires. Un projet expérimental d'appariement des données des assurances maladie (ADAM) est actuellement piloté par la Drees. Ce projet vise à mettre à disposition à des fins d'étude un échantillon représentatif des données de remboursement par bénéficiaire, transmises par des organismes d'AMC. Ce projet en est au stade expérimental, sur la base du volontariat.

Les bases d'indicateurs au niveau territorial

- **SpF : Géodes**

Géodes est l'observatoire cartographique des indicateurs épidémiologiques produits par SpF. Il permet de visualiser des indicateurs sous forme de cartes géographiques, de tableaux et de synthèses. Géodes est notamment le support de restitution des indicateurs collectés dans le cadre de la Covid-19.

SpF construit les indicateurs de santé publique inclus dans Géodes à partir d'un ensemble de bases de données. Ces données sont issues de ses systèmes de surveillance spécifiques, du système de surveillance syndromique SurSaUD®, d'enquêtes épidémiologiques en population générale et de bases de données issues du SNDS. Géodes fournit des indicateurs pouvant être déclinés à un niveau géographique infranational, le plus souvent régional et départemental.

- **Fnors : SCORE-Santé**

Ce site met à disposition des décideurs, des professionnels de santé et du grand public des informations sur la santé de la population et de ses déterminants. Dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec le ministère chargé de la Santé, les ORS et la Fnors se sont engagés depuis 2010 dans une démarche d'amélioration de la qualité des indicateurs. Le site permet d'accéder à plus de 2 700 indicateurs documentés pouvant être présentés sous forme de tableaux, de cartes ou de graphiques.

En 2015, SCORE-Santé avait fait l'objet d'un audit à l'initiative du ministère en charge de la Santé, ainsi que d'autres bases nationales de santé (Eco-Santé développée par l'Irdes et Statiss par la Drees). Cet audit a conduit SCORE-Santé à devenir la base de référence en matière d'indicateurs de santé et à intégrer les informations présentes dans Eco-Santé dès 2016 et dans Statiss à compter de 2018.

Une enquête a été menée en 2020 auprès des utilisateurs de la base. Il en ressort que la base SCORE-Santé est appréciée pour la richesse des indicateurs mis à disposition mais également pour la documentation détaillée qui les accompagne, qui constitue pour les utilisateurs un gage de qualité et de fiabilité. Les utilisateurs ont souligné le contexte « concurrentiel » autour de la mise à disposition d'indicateurs dans le domaine de la santé. Les ressources mobilisables par les utilisateurs se multiplient et il est parfois difficile pour eux de s'y retrouver. Selon leurs besoins, ils ciblent les bases considérées comme « de référence ».

- **ScanSanté (ATIH) et Diamant (développé par l'ARS Idf)**

Contrairement aux deux précédentes bases, il ne s'agit pas de bases à diffusion générale, mais de plates-formes décisionnelles dédiées aux acteurs régionaux. Un chantier de convergence avait été envisagé en 2016 mais n'a pas abouti à ce jour, compte tenu de l'impact que cela aurait eu sur les acteurs utilisant l'une ou l'autre plate-forme pour produire leurs indicateurs en gestion courante. Le maintien des deux systèmes à moyen terme ne semble cependant pas satisfaisant, pour des raisons de cohérence sémantique des indicateurs et de coûts induits par la maintenance des deux plateformes répondant à des besoins identiques.

Les statistiques sur la Covid-19

- **Le suivi de la Covid-19 « en temps réel »**

Le rassemblement des données de suivi de la Covid-19 est piloté par SpF, qui met à disposition les indicateurs collectés via son observatoire cartographique Géodes, par région, département, sexe et classe d'âge (données hospitalières, données des urgences, données SOS Médecins, données des laboratoires de ville...). Les indicateurs clefs sont aussi mis disposition sur le site du Ministère et sur l'application Tousanticovid. SpF produit aussi des analyses, via son bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH), éclairant l'évolution des chiffres-clefs, étoffés de nombreux autres éclairages complémentaires.

Les données sont issues des réseaux de partenaires mobilisés par SpF elles sont actualisées chaque jour et arrêtées à 14h. Les principaux indicateurs sont :

- Le suivi des hospitalisations est réalisé à partir de l'outil **SI-VIC**. Créé en 2016 suite aux attentats de Paris, l'outil SI-VIC est déclenché lors des attentats et situations sanitaires exceptionnelles. Il a pour objectif de consolider une liste unique de victimes (dénombrement et identification), de faciliter l'accompagnement des victimes par leurs proches et d'offrir une vision de l'impact de l'événement sur l'offre de soins (nombre de lits hospitaliers disponibles). L'outil SI-VIC a été adapté pour assurer le suivi de l'hospitalisation dans le cadre de la Covid-19.
- Le suivi des dépistages est réalisé par **SI-DEP**. Ce SI repose sur un partenariat entre le ministère des Solidarités et de la Santé, SpF, les laboratoires de biologie médicale et leurs éditeurs de système d'information (la DNS étant responsable du traitement ; l'Assistance publique- Hôpitaux de Paris assurant la maîtrise d'œuvre). Pour les praticiens pouvant réaliser des tests antigéniques (pharmaciens, etc.), l'enregistrement du résultat (positif comme négatif) dans SI-DEP conditionne le remboursement du test.
- Le suivi de la vaccination est réalisé par le système d'information Vaccin Covid (**VAC-SI**), développé par la Cnam, et qui est alimenté par les professionnels de santé réalisant les vaccinations.

La mission a noté lors de ses entretiens des difficultés concernant la production de statistiques entre le système national piloté par SpF et ses cellules régionales (déclinable après validation centralisée aux niveaux régionaux et départementaux) et les besoins des ARS pour assurer leur mission de veille sanitaire, en lien avec les préfets. Des travaux en double et des chiffres incohérents (ou apparemment incohérents car ne mesurant pas les mêmes concepts) ont ainsi pu être diffusés dans les premiers mois de la crise sanitaire. Ces difficultés se sont ensuite résorbées, mais elles témoignent de la difficulté d'articuler les besoins nationaux et les besoins régionaux, tout en assurant la cohérence des indicateurs diffusés.

- **Des adaptations du PMSI**

En parallèle de ces outils à fréquence journalière, d'autres adaptations des outils ont été mises en œuvre, mais sans participer au suivi quotidien. L'ATIH a mis en place un circuit accéléré de transmission des données du PMSI-MCO avec les établissements, de santé, avec envoi hebdomadaire au moment de la crise Covid-19 et non plus mensuel.

L'ATIH a pu produire un tableau d'indicateurs de suivi des séjours et des patients Covid-19, ainsi que pour certaines autres activités hospitalières ciblées. Des études analytiques ont pu être menées sur les séjours Covid-19 de la base PMSI nationale avec un travail sur 3 axes : populationnel, parcours, description clinique.

A la demande des tutelles, l'ATIH a par ailleurs mis en place une plateforme « Dispostock », en remplacement d'une solution payante préexistante, afin de suivre le stock des médicaments et des dispositifs médicaux des établissements de santé et des structures médico-sociales.

- **Les enquêtes ad hoc sur la prévalence ou les déterminants de la Covid-19**

- Drees-Inserm-Insee : EpiCov

L'objectif du projet EpiCov est de fournir d'une part, une cartographie précise du statut immunitaire de la population, de la santé, des conditions de vie et des inégalités sociales concernant ces trois dimensions, et d'autre part, un suivi de la dynamique épidémique à court et moyen terme.

Le projet repose sur une grande enquête nationale auprès d'un échantillon représentatif, sélectionné aléatoirement par l'Insee, de plus de 300 000 personnes de 15 ans ou plus, résidant sur tout le territoire (France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et La Réunion). Les personnes ont répondu à un questionnaire en mai 2020 (en ligne ou téléphonique) d'une durée de 20 à 30 minutes et, en parallèle et 100 000 d'entre elles, sur la base du volontariat, ont été invitées à réaliser à leur domicile un prélèvement de quelques gouttes de leur sang pour déterminer s'il y a eu contact avec le virus. Un deuxième volet de l'enquête EpiCov a été réalisé à l'automne 2020 auprès des 135 000 répondants de la 1ère vague, avec pour objectif la mesure précise de la prévalence de la maladie sur le territoire français avec une précision départementale. Un troisième volet est prévu en mai-juin 2021.

- SpF : CoviPrev

Entre mars et décembre 2020, Santé publique France a lancé l'enquête CoviPrev en population générale afin de suivre l'évolution des comportements et de la santé mentale (bien-être, troubles). L'enquête vise à suivre l'évolution des comportements (gestes barrières, confinement) et de la santé mentale en population générale (bien-être, troubles), ainsi que leurs principaux déterminants.

L'enquête a été administrée sur des échantillons de 2 000 personnes de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine recrutés par access panel (Access Panel BVA). L'enquête est auto-administrée

en ligne (Cawi). L'échantillonnage se fait par la méthode des quotas (sexe, âge, catégorie socio-professionnelles du répondant, région, catégorie d'agglomération)

- Dares : Tracov

La Dares a adapté son enquête sur les risques psycho-sociaux, pour mesurer l'impact de la crise sanitaire. Comme Epicov, cette enquête dénommée Tracov, s'appuie sur un échantillon représentatif.

- Irdes : COCLICO

L'Irdes, en tant que partenaire français d'une enquête internationale visant à évaluer l'impact de ces politiques sur la santé mentale, a mené une enquête en ligne en trois vagues auprès d'un échantillon représentatif de la population générale en sollicitant les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête santé européenne (EHIS). La première et la troisième vague sont centrées sur la santé mentale, tandis que la deuxième vague aborde également des questions en lien avec l'évolution de la situation socio-économique des foyers et le recours et l'accès aux soins.

ANNEXE 4 : Description des sources statistiques sur les retraites

Les sources Drees

La Drees produit de nombreuses sources inter-régimes sur les retraites et les publie dans un ouvrage annuel de référence⁵. Ces sources sont :

- **L'échantillon inter-régimes de retraités (EIR)** est un panel qui permet d'observer l'évolution du nombre et de la composition des retraités, de décrire les conditions de départ à la retraite et de reconstituer le montant moyen de pension par retraité tous régimes. Depuis 2016, l'EIR est étendu aux bénéficiaires de pensions d'invalidité. L'EIR est produit tous les 4 ans, sur un échantillon de l'ordre de 600 000 individus. Il est composé de données administratives recueillies auprès de l'intégralité des régimes de retraite français, puis contrôlées, mises en cohérence, redressées et pondérées. Il est apparié avec les données fiscales grâce à une collaboration avec l'Insee et la DGFIP.
- **L'enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR)** recueille, depuis 2004, des informations sur les effectifs de retraités, les montants des pensions versées par la plupart des caisses de retraite (régimes de retraite de base et régimes de retraites complémentaires) et les conditions de départ à la retraite des nouveaux retraités.
- **ANCETRE** est l'acronyme de "Actualisation annuelle par calage pour l'estimation tous régimes des effectifs de retraités". Le modèle ANCETRE articule les données agrégées des régimes renseignées dans l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR) et les données individuelles de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR). Il permet d'estimer annuellement différentes grandeurs du système de retraite : le nombre de retraités tous régimes, le montant moyen des pensions, les effectifs de nouveaux retraités...
- **L'enquête annuelle sur le minimum vieillesse** vise à décrire les bénéficiaires des allocations du minimum vieillesse. Elle fournit des informations sur le nombre d'allocataires des différentes allocations du minimum vieillesse, sur la répartition des effectifs de bénéficiaires selon certaines caractéristiques sociodémographiques (âge, état matrimonial, département de résidence) et sur le montant de la prestation versée.
- **L'enquête annuelle sur la retraite supplémentaire** est collectée auprès des organismes qui distribuent ces produits (sociétés d'assurance (relevant du Code des assurances), mutuelles (relevant du Code de la mutualité) et institutions de prévoyance (relevant du Code de la Sécurité sociale) proposant des produits de retraite supplémentaire) qu'ils soient en phase de constitution ou de liquidation. L'enquête couvre l'ensemble des dispositifs identifiés comme de la retraite supplémentaire (article 83, PERCO, PERP, les nouveaux plans d'épargne retraite introduits par la loi Pacte, etc.). L'enquête permet de recueillir des données agrégées par type de produits sur le nombre d'adhérents et de cotisants, leur profil par âge et sexe, le montant des cotisations, le montant des encours, ainsi que les montants versés aux bénéficiaires des prestations de retraite supplémentaire.
- L'échantillon inter-régimes de cotisants (EIC) constitue le pendant de l'EIR du côté des cotisants. Il contient des informations correspondant aux droits accumulés par chaque individu de l'échantillon, année par année et régime par régime, avec un détail assez fin en termes de qualification des droits (droits acquis par des cotisations individuelles, périodes assimilées, AVPF, etc.). L'opération est conduite tous les quatre ans depuis 2001 auprès de la plupart des

⁵ <https://Drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-referance/panoramas-de-la-Drees/les-retraites-et-les-retraites-edition>

régimes de retraite obligatoires. Couplé avec l'Échantillon interrégimes de retraités (EIR), l'EIC permet aussi d'analyser les passages de l'emploi à la retraite et de réaliser des projections.

L'EIC est collecté sur la base d'un échantillon rassemblant les informations des bases carrières de chaque régime. La perspective de mise en place du RGCU pourra conduire à redéfinir les objectifs et les modalités de collecte de l'EIC.

- **L'enquête Motivations de départ en retraite** est conduite tous les 3 à 4 ans auprès des personnes qui viennent de prendre leur retraite. Elle est menée en partenariat avec différents organismes et caisses, dont la Cnav, l'AGIRC-ARRCO, le SRE, la CNRACL et la caisse de retraite de la SNCF (CPRSNCF). L'enquête Motivations de départ à la retraite a pour objectif d'identifier les motivations de départ à la retraite des personnes récemment retraitées, et notamment celles qui ne sont pas connues grâce aux sources administratives : déterminants d'ordre financier, liés aux conditions de travail, à l'état de santé, à la situation du conjoint, à des projets professionnels ou personnels, etc. L'enquête a aussi pour objectif de déterminer le niveau de connaissance des assurés de certains dispositifs institutionnels comme le taux plein, le nombre de trimestres à valider, la décote, la surcote, le cumul emploi et retraite, etc.
- **Le modèle de micro-simulation TRAJECTOIRE⁶** est un modèle de micro-simulation dynamique qui produit des projections de retraités et de leur niveau de pension. Ce modèle permet d'envisager différents scénarios économiques et de simuler des modifications du système de retraite et d'en évaluer l'impact à long terme. Cette évaluation peut être effectuée au niveau individuel (décalage de l'âge de liquidation, variation de pension, durée de retraite) et agrégé (effectifs de retraités et de liquidants, masse des pensions).

Sources statistiques des régimes : Cnav, SRE, MSA, Agirc-Arrco, etc.

Chaque caisse gère son système d'information visant à rendre compte de ses dépenses et des caractéristiques des pensionnés couverts. La plupart des caisses de retraite diffusent des statistiques annuelles, représentatives de la situation de leurs pensionnés à une date donnée.

Chaque année, les caisses rendent compte des évolutions des données démographiques et financières de l'année dans le cadre de la préparation de la Commission des comptes de la Sécurité sociale et de l'élaboration du PLFSS. Elles participent aussi aux travaux et projections du COR et répondent aux demandes d'informations statistiques que leur adressent les parlementaires, la Cour des comptes, la direction du budget ou les ministères. Les caisses ont également participé aux travaux de modélisation des différents scénarios envisagés dans le cadre des réflexions liées à la réforme des retraites, sous l'égide du Haut-Commissariat à la réforme des retraites.

En termes d'usages, il convient de rappeler que les séries statistiques produites par chaque régime sont susceptibles d'être impactées par des évolutions réglementaires concernant les règles de liquidation ou le périmètre des assujettis couverts par le régime. Par exemple, suite à la liquidation unique des régimes alignés (LURA), réalisée à des fins de gestion pour faciliter la liquidation des retraites, les cotisants d'un des trois régimes alignés (régime général, RSI ou MSA Salariés), peuvent désormais percevoir leur retraite de façon globale, auprès du régime principal qui la calcule pour le compte des trois régimes alignés (ce qui a conduit à une réduction du nombre de poly-pensionnés).

⁶ Cf. Courrier des statistiques N4-2020 : Une décennie de modélisation du système de retraite : La genèse du modèle de microsimulation TRAJECTOIRE <https://www.insee.fr/fr/information/4497060?sommaire=4497095>

De même, depuis 2020, le Régime général intègre désormais le régime des indépendants (RSI), les règles de liquidation pour les nouveaux retraités étant désormais fusionnées au sein du régime général.

La plupart des caisses de retraite de base sont représentées dans le cadre des réunions du Cnis, à qui elles adressent leur programme de travail annuel.

- **Cnav (Direction statistiques, prospective et recherche)**

La Cnav diffuse des indicateurs annuels sur l'ensemble de ses retraités et des pensions versées. Il s'agit notamment d'éclairer les évolutions des principaux postes de dépenses du régime général à partir de celles de la population de bénéficiaires de pensions versées par le régime et des niveaux moyens de ces dernières.

Le **SNSP (Système National Statistiques Prestataires)** constitue la source statistique de référence du régime général. Il est alimenté à fréquence mensuelle depuis les bases de gestion. Le système d'information statistique s'appuie sur les fichiers de gestion de la Cnav qui contiennent les informations individuelles des carrières des assurés et les données élémentaires des retraités du régime général : SNGI (Système National Gestion Identités) ; SNGC (Système National Gestions Carrières) ; SNGD (Système National Gestion Dossiers).

Les principales publications de la Cnav sont établies à un rythme annuel (chiffres clefs, abrégés et recueils statistiques)⁷.

La Cnav a aussi développé un **modèle de projection des retraites (PRISME⁸)**, qui est depuis 2005 l'outil central de projection du système de retraite du régime général à court, moyen et long terme. PRISME est un modèle de micro-simulation qui s'appuie sur un échantillon de près de 5 millions d'individus extrait des bases de gestion de la Cnav. Ces bases contiennent la carrière des assurés, en particulier les salaires perçus, les périodes de chômage, de maladie, et les informations de retraite des prestataires. Le modèle vise à analyser l'équilibre financier de la branche vieillesse et à prévoir à l'horizon 2070 les conséquences des évolutions démographiques, économiques et réglementaires sur les retraites.

- **MSA (Mutualité sociale agricole)**

Les traitements et analyses statistiques des bases de gestion administratives de la MSA sont assurés par la Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds (DSEF) qui produit, valide et diffuse les statistiques des 4 branches du régime agricole (santé, famille, retraite et recouvrement).

En matière de statistiques de retraites, la MSA mobilise le SIVA (Système d'Information Vieillesse Agricole) et produit des états statistiques par type de droit, par régime de retraite, etc⁹.

⁷ <https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/publications.html>

⁸ Cf. Courrier des statistiques N5-2020 Prisme : Du régime général au régime universel, la micro-simulation comme outil d'aide à la décision <https://www.insee.fr/fr/information/5008705?sommaire=500871>

⁹ <https://statistiques.msa.fr/publication/les-chiffres-utiles-de-la-msa-edition-nationale-2020-2/>

- **SRE (Service des retraites de l'État, bureau financier et des statistiques)**

Le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la DGFIP, gère le régime de retraite de la fonction publique de l'État. Via sa fonction statistique, le SRE assure la diffusion d'informations sur le régime de la fonction publique de l'État sur le site internet¹⁰.

Le SRE s'est également doté d'outils permettant d'assurer un suivi des flux d'entrées et de sorties des pensions payées pour obtenir une prévision des dépenses à 5 ans. Depuis 2017, il dispose également d'un **modèle de micro-simulation dynamique, Pablo**, permettant de projeter à l'échéance 2070 les affiliés au régime et les pensionnés. Cet outil calcule les engagements de l'État en matière de retraite ainsi que le besoin de financement actualisé du régime.

Les effectifs des retraités et des non-retraités civils et militaires du régime sont détaillés dans les chiffres-clés des retraites de l'État sur le site internet du SRE. Cette page contient également les indicateurs synthétiques d'espérance de vie et d'âge conjoncturel de départ à la retraite étendu cette année aux militaires. La diffusion s'est étoffée d'effectifs de pensions au niveau de la nomenclature de catégorie et de grade. Des cubes de données portant sur les chiffres clés sont téléchargeables et le sont également sur le portail¹¹.

- **Agirc-Arrco**

Les traitements et analyses statistiques sont réalisés à partir de l'entrepôt du Système d'Information Décisionnel de la Retraite Complémentaire auquel accède le service statistique, qui fait partie de la Direction technique. Son objectif est de mettre à disposition toutes les sources utiles et nécessaires au pilotage des activités de gestion de la retraite complémentaire et au pilotage technique du régime.

Les statistiques Agirc-Arrco sont principalement diffusées via des notes techniques lors des Commissions Techniques et Financières, dans le cadre des négociations. Un recueil statistique est accessible sur le site Agirc-Arrco¹².

¹⁰ <https://retraitesdeletat.gouv.fr>

¹¹ <https://data.economie.gouv.fr/pages/accueil/>

¹² <https://www.agirc-arrco.fr/ressources-documentaires/chiffres-cles/>

ANNEXE 5 : Description des sources statistiques sur l'autonomie

ATIH

Après une phase d'expérimentation puis de généralisation (de 2009 à 2017) pilotée par l'ANAP, ce tableau de bord du médico-social a été rendu obligatoire en 2019. La DGCS en assure la maîtrise d'ouvrage depuis cette date et l'ATIH la maîtrise d'œuvre (depuis 2014) ainsi que les campagnes annuelles à partir de 2021.

Ce tableau recueille les données relatives à l'adéquation de la population accueillie au statut de l'établissement, la part des prestations externes, l'absentéisme, le niveau d'exécution budgétaire et le taux de capacité d'autofinancement, la couverture fonctionnelle du système d'information et la sécurité informatique.

Cnam

La Cnam gère le système national des données de santé (SNDS) qui permet d'apparier les données du SNIRAM, du PMSI, d'un échantillon des organismes d'assurance complémentaire et du système d'information des MDPH (voir infra).

En outre, la Cnam met en œuvre le SI RESID EHPAD étendu en 2018 à l'ensemble des ESMS.

Le système d'information RESID-EHPAD a été déployé au début des années 2010, sur le champ des seuls établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Les bases contenues dans ce SI concernent aussi bien les EHPAD et leur activité (en particulier : numéro FINESS, discipline d'équipement, nombre de lits, nombre de professionnels, convention tripartite, pharmacie à usage intérieur, mode de fixation des tarifs), que leurs résidents (et en particulier : NIR anonymisé, sexe, année de naissance, dates d'entrée et de sortie dans l'établissement, motif de sortie, date de décès le cas échéant, régime d'affiliation, mouvements en cas de sortie temporaire, signalements) et les actes de soins associés (dates de prescription et d'exécution, codification, montants retenu et remboursé, taux de remboursement au régime obligatoire).

Le décret n° 2018-173 du 9 mars 2018 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif à l'activité et à la consommation de soins dans les établissements ou services médico-sociaux étend ce système d'information à l'ensemble des ESMS. Cette extension a fait l'objet d'un avis favorable du Cnis du 22 octobre 2018.

Le système d'information RESID-ESMS est ainsi un élargissement de RESID-EHPAD, il étend le champ à d'autres établissements et services médico-sociaux (les établissements d'accueil pour enfants et adultes handicapés, les services de soins infirmiers à domicile — SSIAD et SPASAD- feront désormais partie du système d'information pour le suivi des soins). Les données relatives aux résidents ou bénéficiaires sont plus larges : outre les données déjà présentes dans RESID-EHPAD, se trouvent également celles afférentes au département du domicile (de secours le cas échéant), la mesure de la dépendance, l'existence d'une décision d'orientation par la CDAPH, la modalité d'accueil ou d'accompagnement, le lieu de provenance et la modalité de prise en charge antérieure. Au niveau établissement ou service, se trouvent les données sur les montants des dépenses de médicament, de dispositifs médicaux et de transports le cas échéant, ainsi que des informations individuelles sur les professionnels de santé libéraux intervenants ou prescripteurs dans les structures.

RESID-ESMS est actuellement en cours de déploiement par la Cnam.

CNSA

La CNSA recueille annuellement ou en infra-annuel des informations financières sur les ESMS en fonctionnement et en investissement ainsi que des indicateurs de gestion du fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), GIP constitué dans chaque département entre le conseil départemental, l'Etat et les organismes de protection sociale et qui constituent, depuis la loi du 11 février 2005, le guichet unique d'instruction des aides pour enfants et adultes handicapés.

La CNSA utilise les dispositifs de remontées d'information suivants :

Le système Import CA (Comptes Administratifs) suit les charges et recettes des ESMS

Le système Import EPRD - Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses collecte les EPRD des ESMS
Le système HAPI (Harmonisation et Partage d'Informations) suit la tarification des ESMS en temps réel, tout au long de la campagne budgétaire.

Le système SEPPIA (Suivi de l'Exécution et de la Programmation Pluriannuelle des Installations et des Autorisations)

Enfin, pour déterminer le montant des concours de la CNSA, la CNSA réalise un recueil annuel auprès des conseils départementaux de données sur l'APA, la PCH et l'ACTP en dépenses et sur le nombre de bénéficiaires.

Par ailleurs, GALAAD - Suivi des « coupes AGGIR-PATHOS » (Gérontologie approche logistique pour une aide à l'analyse et à la décision) permet de : déterminer le niveau de soins requis et le niveau perte d'autonomie des résidents des établissements médicaux sociaux (EHPAD) et sanitaires (USLD) à des fins de tarification de l'établissement

Comme indiqué par le rapport IGAS/IGF sur la future COG de la CNSA, ces données sont souvent techniquement anciennes : douze sources de données sont ainsi collectées par tableur, trois par saisie directe et une seule par transmission dématérialisée. De plus, le même rapport note que la CNSA consacre beaucoup de temps à vérifier la cohérence des données. Pour les EHPAD, par exemple, elle a dû supprimer 1,2% des données pour l'hébergement pérenne mais 46,9% des données relatives à l'hébergement temporaire.

Au terme de plusieurs années de préparation, la CNSA déploie actuellement un entrepôt de données relatif aux MDPH.

Le Centre de données contient des données relatives à la situation de la personne, aux demandes qu'elle exprime, à l'évaluation de l'équipe pluridisciplinaire, aux décisions prises par la CDAPH (montant, durée d'attribution de l'aide), aux recours éventuelles sur ces décisions. En revanche, le système ne fournit pas d'information sur le paiement effectif des aides par les conseils départementaux. Or, il peut exister un écart entre la décision de la CDAPH et le montant in fine payé dès lors que le conseil départemental reste décisionnaire en dernière analyse. Ces données alimenteront le Health data Hub. L'accès aux données du Health data Hub et au SNDS permettra d'améliorer les connaissances sur les parcours des personnes, les ruptures et les liens entre l'état de santé et le handicap des individus, le recours ou non à des réponses médico-sociales ou sanitaires, les surcoûts liés à la prises en charge qui nécessiteraient une compensation sanitaire ou médico-sociales, l'ajustement de réforme en protection sociale (comme par exemple, l'ajustement de critères de départ anticipé à la retraite, l'éligibilité à une prestation individuelle, l'individualisation de l'AAH, etc.). Ces éléments concourent à un meilleur pilotage national et à l'évaluation des politiques de l'autonomie.

A ce jour, 74 MDPH ont transmis un premier flux de données. Le déploiement est en cours. Il a débuté en 2019 et se poursuit. A terme, une solution d'automatisation des flux est, selon la CNSA, prévue.

La CNSA travaille à un programme « ESMS numérique » qui devrait permettre de faciliter la production et l'urbanisation des remontées de données à la source (ESMS). Ce Programme est centré sur le déploiement de dossiers usagers informatisés dans les ESMS, qui contiendront un ensemble de données utiles à une meilleure connaissance des besoins, prestations services et parcours des personnes. Il aura aussi pour objet d'automatiser le recueil des informations des établissements sociaux et médico-sociaux

Pour atteindre ses finalités, le programme « ESMS numérique » vise à subventionner l'acquisition par les établissements concernés de logiciels métier interconnectés avec le DMP et répondant à un référentiel national d'exigence comprenant un module décisionnel avec des statistiques prédéfinies (tableau de bord des ESMS, annexe d'activité, etc.). Ce module ne devrait cependant être déployé que dans un second temps. Ce programme initialement doté d'une enveloppe d'amorçage de 30M€, a fait l'objet, à l'occasion de la conclusion des accords du Ségur de la Santé, en 2020, d'une enveloppe de 600M€ sur cinq ans ce qui devrait permettre à la CNSA de couvrir 75% du secteur incluant des établissements ne relevant pas de son champ comme les CHRS (L'acquisition des logiciels métier devrait débuter mi-2021).

Drees

L'enquête annuelle Aide sociale de la Drees permet le suivi régulier des prestations d'aide sociale aux personnes âgées et personnes handicapées ainsi que de leurs principales caractéristiques (nombres de bénéficiaires, caractéristiques sociodémographiques de ces derniers, dépenses de prestations, etc.) Ses principaux résultats sont diffusés dans le panorama annuel de la Drees L'aide et l'action sociales en France.

La Drees produit, une fois par décennie environ, un ensemble combiné d'opérations statistiques visant à permettre une vision globale de la situation des personnes, tel que le dispositif CARE de 2014-2016 qui a pour objectif de mieux connaître les conditions de vie des seniors, leurs relations avec leur entourage, leurs difficultés à réaliser certaines activités de la vie quotidienne et les aides financières et humaines qu'ils reçoivent pour surmonter ces éventuelles difficultés. Ce dispositif croise des enquêtes menées auprès des personnes, de leurs aidants et des établissements, avec des données administratives issues des bases de gestion des départements, des sources fiscales, et des données de santé (SNDS). De par son ampleur et l'ensemble des informations rassemblées, il est le seul permettant d'analyser certaines problématiques ; son coût est toutefois très élevé, si bien qu'il a pour principale limite de ne pouvoir être mis en œuvre que ponctuellement. - La mobilisation, en parallèle, de diverses autres opérations statistiques, sur un champ ne couvrant qu'une partie des thématiques mais réalisées de façon plus fréquentes : Des remontées de données administratives sur certaines prestations, à un rythme généralement quadriennal : la Drees collecte des données individuelles sur les bénéficiaires ou demandeurs de l'APA et de l'ASH et de la PCH. Ces données ont pour limite de ne pas couvrir toutes les prestations relatives aux politiques d'autonomie et de ne pas pouvoir être facilement croisées entre elles. La Drees prévoit donc de réaliser à partir de 2021-2022 les « RI-autonomie », consistant à combiner en une seule opération globale les remontées de données individuelles sur toutes les prestations, auprès des conseils départementaux et des caisses de sécurité sociale, voire d'autres acteurs. Contrairement aux précédentes enquêtes, la campagne 2023 sur les RI Autonomie se fera à partir du NIR ce qui facilitera les appariements de fichiers notamment avec ceux de l'AAH, de la PCH et du SNIRAM.

Le dispositif d'enquêtes Autonomie de 20212023 (actuellement en préparation) fusionnera les RI APA et RI PCH évoqués ci-dessus et portera sur les caractéristiques des bénéficiaires de prestations autonomie (APA-ASH-PCH), mais aussi des aides ménagères et des aides sociales, et des prestations versées par les caisses de sécurité sociale.

Le panel ENEAS (échantillon national sur l'autonomie et l'hébergement des seniors) prévoit par ailleurs de chaîner les différentes vagues entre elles, afin de permettre des analyses des parcours. L'enquête annuelle auprès de ce panel vise à identifier l'âge d'entrée en dépendance et la durée moyenne de résidence en institution.

Des enquêtes quadriennales auprès des établissements et services (ES et EHPA) : ces enquêtes de la Drees permettent de décrire précisément ces structures, leur activité, mais aussi les caractéristiques des personnes accueillies ou accompagnées et du personnel.

Pour les compléter et permettre un suivi annuel, la Drees a mis en œuvre à partir de l'automne 2019 le projet de création de la base de données inter administrative des ESMS (BADIANE) est un fichier rassemblant des informations relatives au fonctionnement, à l'activité, au personnel et au public accueilli dans les structures médico-sociales. Le champ du projet vise dans un premier temps les structures intervenant auprès des personnes âgées et devrait être opérationnel en 2021; il sera dans un second temps élargi aux structures intervenant auprès des adultes et enfant handicapés.

La base sera mise à jour annuellement et permettra ainsi le suivi régulier de données représentatives des structures au niveau national, ainsi que, sous réserve d'un taux de couverture suffisant, au niveau territorial.

Le fichier concatènera des données relatives à l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées : Ehpad, Résidences autonomies, USLD, Ehpa.

Enfin, il est prévu de réaliser des pondérations nationales, régionales voire départementales afin que ces données puissent être mobilisées sur différentes échelles géographiques tout en conservant leur qualité et leur représentativité.

La disponibilité de cette base de données ne supprimerait pas, selon la Drees, la nécessité de mener l'enquête EHPA - qui comporte des informations sur les caractéristiques des publics hébergés ainsi que sur la vétusté des équipements - tous les quatre ans.

Il est prévu que la base permette la diffusion régulière de données agrégées. Les données pourront être publiées sous forme de tableaux ou d'indicateurs, par type de structures (Ehpad, Résidences-autonomie, ESLD, autre), ou encore zone géographique.

Il pallierait ainsi le « vide » de données de qualité statistique, c'est-à-dire redressées et pondérées pour être représentatives du champ, entre deux éditions de l'enquête quadriennale EHPA.

La Drees a déjà accès aux données du « tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social » de l'ANAP désormais géré par l'ATIH. La Drees a demandé l'accès à la base RESID-EHPAD de la Cnam.

La Drees pourrait également utiliser les données des ARS (Diamant, Atlas Santé), CartoSanté, Via-trajectoires.

En complément, des enquêtes ponctuelles apportent des éclairages plus poussés sur certaines populations spécifiques. Ainsi, l'enquête PHEDRE de 2017 vise à éclairer les écarts entre les plans notifiés et ce qui est réellement mis en place, le montant du reste à charge pour les bénéficiaires de la PCH et l'usage de l'aide humaine pour ces bénéficiaires. En effet, les dépenses globales liées à la

PCH sont connues au travers des enquêtes déjà réalisées par la Drees, mais le coût pour la personne ne peut être clairement établi. Cinq points sont encore mal connus : le reste à charge, le degré de mise place de ces plans, la saturation des plans, les aménagements et les aides techniques possédés et le recours à l'aide humaine financée ou non par la PCH. Les premières remontées étaient prévues en 2021.

Les sources généralistes produite par l'Insee permettent par ailleurs d'éclairer certaines thématiques. - Des outils de synthèse, à la fois au niveau agrégé (comptes de la dépendance) ou au niveau individuel (modèle de microsimulation « Autonomix »). Les modèles de microsimulation sont habituellement connus en tant qu'outils servant à simuler des projets de réformes, mais ils peuvent être aussi utilisés dans une optique « quasi-statistique », par exemple pour la réalisation d'estimations avancées (« nowcasting ») et pour estimer certains indicateurs : les indicateurs de reste à charge des bénéficiaires de l'APA.

La réalisation d'estimations avancées (« nowcasting ») et pour estimer certains indicateurs : les indicateurs publiés annuellement par la Drees dans son panorama L'aide et l'action sociale en France, sont par exemple tirés du modèle Autonomix. Ce modèle a vocation à s'enrichir progressivement au cours du temps pour couvrir, à terme, une partie plus importante des politiques d'autonomie.

Enfin, la Drees encourage l'utilisation de la définition du handicap par l'indicateur Gali (Global Activity Limitation Indicator, ou indicateur de restriction globale d'activité) qui permet, en une seule question, de connaître de façon fiable, dans de plus en plus d'enquêtes non spécifiques au handicap, le nombre de personnes handicapées. Cette question qui cherche à détecter les personnes souffrant depuis plus de six mois de problèmes de santé les limitant dans l'accomplissement des gestes ordinaires de la vie quotidienne, plus simple que la définition officielle du handicap, regroupe en une seule acception plusieurs axes de définition puisqu'elle fait référence aux problèmes de santé, à un critère de durée, et à l'environnement. Utilisée par Eurostat, elle peut donc être aisément insérer dans les enquêtes généralistes ; elle l'a ainsi déjà été dans l'enquête sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) de l'Insee.

ANNEXE 6 : Description des sources statistiques sur la pauvreté

Insee

L'Insee réalise chaque année l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) qui vise à analyser les revenus suivant des critères sociodémographiques usuels (catégorie socioprofessionnelle et âge des personnes composant le ménage, taille du ménage, activité de chaque individu, etc.) et à mesurer le niveau de vie et la pauvreté monétaire des personnes.

Il publie également chaque année la statistique sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) qui donne des éléments sur la pauvreté monétaire et en conditions de vie et la dispersion des revenus selon l'âge, la configuration familiale et le statut d'activité.

L'Insee exploite également le fichier localisé social et fiscal (FILOSOFI) qui donne des éléments sur les revenus au niveau infra-départemental.

Depuis 2016, l'Insee apparie dans le fichier démographique sur les logements et les individus (FIDELI) les informations démographiques et des variables monétaires décrivant les grands agrégats de revenus déclarés au fisc mais aussi de prestations sociales reçues par les ménages.

Par ailleurs, l'Insee a introduit en 2020, 5 questions spécifiques dans l'enquête conjoncturelle mensuelle auprès des ménages (CAMME) sur l'évolution des revenus et ses causes. De même, selon la note du CNLES relative aux conclusions du groupe de travail sur les retombées de la crise sanitaire sur les conditions de vie, l'Insee devrait publier un indicateur avancé de pauvreté en 2020 en 2021 à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS).

Drees

La Drees réalise l'enquêtes annuelles « aide sociale » et « orientation et accompagnement du RSA » OARSA. Cette enquête annuelle auprès des conseils départementaux et métropoles aborde les thèmes suivants :

L'enquête a pour objectif de collecter des données agrégées sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA au sein de chaque collectivité interrogée. Les principaux indicateurs demandés dans l'enquête portent sur les thématiques suivantes :

- Présence ou absence d'orientation pour les personnes soumises aux droits et devoirs au 31/12 de l'année.
- Organisme d'appartenance du référent unique des personnes soumises aux droits et devoirs et orientées au 31/12 de l'année : Pôle emploi, conseil départemental/territorial,
- Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)/Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS), etc.
- Présence ou absence de contrat d'engagements réciproques pour les personnes soumises aux droits et devoirs et orientées vers un organisme autre que Pôle emploi au 31/12 de l'année.
- Organisme d'appartenance du référent unique des personnes soumises aux droits et devoirs, orientées vers un organisme autre que Pôle emploi et ayant un contrat d'engagements réciproques (CER) au 31/12 de l'année.
- Durée inscrite dans les CER au 31/12 de l'année.
- Actions inscrites dans les CER au 31/12 de l'année.

- Délai moyen au cours de l'année entre la date d'entrée dans le RSA et la date de primo-orientation, pour les personnes entrées dans le RSA au cours de l'année et soumises aux droits et devoirs et primo-orientées au 31/12 de l'année.
- Délai moyen au cours de l'année entre la date de primo-orientation et la date de signature du primo-CER, pour les personnes entrées dans le RSA au cours de l'année et soumises aux droits et devoirs, primo-orientées vers un organisme autre que Pôle emploi et ayant un primo-CER au 31/12 de l'année.
- Réorientations au cours de l'année, entre les organismes du service public de l'emploi (SPE) et ceux hors SPE, des personnes soumises aux droits et devoirs et orientées au 31/12 de l'année.

Tous les indicateurs sont déclinés dans l'enquête suivant l'âge des personnes, leur sexe, leur situation familiale et l'ancienneté de leur foyer dans le RSA.

La Drees réalise également l'exploitation de l'échantillon national inter-régimes sur les compléments aux revenus d'activité et minimas sociaux (ENIACRAMS) qui fournit des données sur les prestations versées concernées, leur cumul éventuel, la durée de perception et les aller-retours avec le chômage.

La Drees réalise également une enquête annuelle plus détaillée sur les attributaires de l'ASPA et de l'ASV (enquête minimum vieillesse) sur le nombre et les caractéristiques des attributaires (âge, sexe, département).

L'enquête BMS, réalisée tous les 6 ans, fournit des éléments plus détaillés sur les conditions de vie des attributaires des minima sociaux.

La Drees a constitué une séries longues d'indicateurs de pauvreté avant et après redistribution, de niveau de vie et de décomposition du revenu sur la période 2012-2017.

A partir de 2021, la Drees fait remonter des **RI Insertion**

La base sera constituée à partir de l'appariement de données des conseils départementaux et territoriaux, de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole (CCMSA) et de Pôle emploi. L'appariement sera effectué de manière sécurisée à partir d'informations identifiantes (telles que le nom, le prénom et la date de naissance des personnes, et, à terme, le NIR).

Cette remontée devrait permettre d'avoir pour chaque bénéficiaire du RSA :

- l'historique dans le droit au RSA et dans le statut des droits et devoirs,
- l'historique des orientations et des organismes référents uniques,
- l'historique des contrats d'engagements réciproques et des actions qu'ils contiennent,
- l'historique de l'accompagnement par Pôle emploi.

Ces informations permettront d'avoir une connaissance fine et complète des trajectoires d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, et notamment de calculer les délais pris par chaque étape du processus d'accompagnement (orientation, signature d'un contrat d'engagements réciproques, etc.).

Collectés chaque année par la Drees à partir de 2021, les RI-insertion permettront d'étudier avec plus de richesse que l'enquête annuelle OARSA mentionnée ci-dessus les caractéristiques des bénéficiaires, de s'assurer d'une meilleure harmonisation entre territoires d'un certain nombre de concepts (classification des organismes et des actions, mesure des délais, etc.).

Dans un deuxième temps, les RI-insertion permettront de constituer un panel longitudinal sur les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA afin d'en analyser les trajectoires.

Dans un troisième temps, pour la partie de champ commune aux deux sources (actuellement environ 1/14ème des bénéficiaires de minima sociaux), ces données seront appariées avec l'échantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS), notamment afin de lier les trajectoires d'insertion des bénéficiaires à leurs trajectoires relatives aux minima sociaux, aux allocations chômage, à l'emploi et plus particulièrement au retour à l'emploi.

Il est prévu qu'une base pseudonymisée des RI-insertion puisse être mise à disposition de la Cnaf, de la CCMSA, de Pôle emploi, des conseils départementaux et territoriaux et des chercheurs, sous certaines conditions et exclusivement à des fins d'études statistiques. Une fois l'exhaustivité des RI Insertion validée, cette remontée devrait pouvoir remplacer l'enquête OARSA.

Focus sur les personnes sans domicile

La population des personnes sans domicile est difficile à appréhender car elle regroupe tant les personnes à la rue que celles qui recourent à l'hébergement d'urgence ou de stabilisation (CHRS) ou au dispositif national d'accueil pour les étrangers demandeurs d'asile ou réfugiés.

Malgré ces difficultés, des opérations de dénombrement des sans-abri ont régulièrement lieu en France. Un tel dénombrement est en particulier réalisé par les communes tous les cinq ans dans le cadre du recensement de la population française. Ce dénombrement est cependant entouré d'une marge d'incertitude importante, puisqu'en pratique les communes ont deux jours pour recenser les sans-abri et le comptage dépend fortement des moyens et de l'implication des communes. Au-delà, certaines communes ont, à l'instar de Paris depuis 2018, monté des « nuits de la solidarité » pour mieux connaître ces populations.

Afin de faciliter la comparabilité entre les différentes villes, et sur la base des échanges de pratiques déjà réalisées, l'Insee a produit avec la Dihal un guide méthodologique afin de fournir un cadre commun aux collectivités souhaitant réaliser ce type d'opérations.

Le SI-SIAO (système d'information – service intégré d'accueil et d'orientation) – qui, à ce stade, ne donne pas à la Drees l'accès aux données personnelles mais uniquement la connaissance du nombre de demandes - vient aussi compléter des sources plus anciennes, comme l'enquête ES-DS ou certaines enquêtes à l'échelle régionale.

La Drees réalise également tous les 4 ans l'enquête sur les établissements et services en faveur des enfants et familles en difficulté sociale (EDS) qui recueille des informations sur l'activité de ces établissements et services, et des données individuelles sur le personnel en fonction, sur le profil des personnes hébergées dans ces structures, ainsi que sur le profil de celles sorties de ces structures. Cette enquête existe depuis 1983. Elle vise : notamment les centres d'hébergement d'urgence, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). Les caractéristiques disponibles sur les personnes accueillies sont le sexe, l'âge, l'année d'entrée dans la structure, la situation familiale, le type de couverture maladie, l'hébergement ou logement antérieur, voire l'existence ou non d'un revenu issu du travail ou de stage.

Depuis 2019, la Drees met en œuvre plusieurs chantiers pour répondre aux besoins de connaissance sur le nombre de personnes sans domicile et sur les caractéristiques et les parcours de ce public. Les quatre chantiers lancés sont les suivants :

- développer les études menées à partir de l'enquête ES-DS et accélérer la mise à disposition des données et des tableaux statistiques agrégés ;
- étendre le champ de l'enquête ES-DS 2020-2021 : la Drees a étendu le champ à certains types d'établissements appartenant au dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (notamment les hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile [HUDA] et les établissements du programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile [PRAHDA]), aux résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS), ainsi qu'aux lits d'accueil médicalisés (LAM), aux lits halte soins santé (LHSS) et aux appartements de coordination thérapeutique (ACT).
- mener une expertise sur la possibilité d'utiliser des sources inexploitées actuellement – qu'il s'agisse de sources statistiques ou de fichiers administratifs – pour éclairer ces sujets : c'est notamment le cas pour l'accès au système d'information sur l'accueil et l'orientation (SIAO) précité, la Drees ayant reçu un avis favorable du Cnis, en vue d'appareiller cette base de données exhaustive avec d'autres bases et notamment ENIACRAMS précité relatif aux minima sociaux et avec le dispositif d'observation longitudinal individualisé de protection de l'enfance (Olinpe).
- créer le groupe d'études « Analyses quantitatives sur l'hébergement social et les sans-domicile ».

Par ailleurs, l'enquête Une Nuit Donnée menée dans les structures hivernales d'hébergement franciliennes par la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) et par la fédération des acteurs de la solidarité (FAS) d'Île-de-France.

L'ensemble du champ est ainsi couvert et une plus grande coordination des différentes parties prenantes devrait permettre d'améliorer l'éclairage du débat public sur les populations sans domicile. En particulier, une nouvelle enquête nationale sur les sans domicile, actuellement en cours d'instruction, pourrait utilement s'appuyer sur ces différents dispositifs pour donner une vision renouvelée de la situation des sans domicile aujourd'hui.

Enfin, d'autres enquêtes traditionnelles (enquête Logement, enquête Statistique sur les Ressources et Conditions de Vie des ménages) permettent, à travers des modules spécifiques, de compléter l'observation des personnes résidant en logement ordinaire mais en situation de précarité vis-à-vis du logement ou de leurs conditions de vie.

La Drees doit, en 2025, mener, avec l'Insee, la nouvelle enquête sur les personnes sans domicile fixe et l'hébergement d'urgence et pourrait, faute d'augmentation de ses effectifs, ne pas pouvoir mener cette enquête de front avec la nouvelle édition de l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (BMS) (cf supra).

D'autres enquêtes comme les enquêtes Drees sur la santé des enfants et adolescents et sur les modes de garde des enfants, et les enquêtes de la DEPP sur les panels d'élèves des différents degrés, peuvent également apporter des éclairages en complément.

Focus sur l'aide alimentaire

L'aide alimentaire fait l'objet, en 2021, de quatre vagues d'enquêtes :

- Une enquête que la DGCS a confié à un cabinet sur le fondement des informations demandées par l'Union européenne qui finance en partie les programmes d'aide alimentaire. Ce cabinet n'utilise pas les standards de qualité de la statistique publique et travaille sur un échantillon ramassé de 500 personnes.
- Trois vagues successives dans le courant de l'année pilotées par la Drees après concertation avec les associations du secteur
- L'installation de remontées trimestrielles quantitatives à partir de chaque réseau associatif (dépenses, nombre de bénéficiaires...)
- L'installation de remontées trimestrielles de nature qualitative à partir d'un baromètre d'enquête auprès des responsables des centres de distribution de l'aide alimentaire
- Enfin, une enquête auprès des personnes fréquentant les centres d'aide alimentaire pour mieux connaître leur profil et leur parcours auprès d'un échantillon de 2.000 personnes

Les principales statistiques publiées

Sous la pression de la crise sanitaire liée au COVID, la Drees a accru son observation de la pauvreté en publiant d'un tableau de bord mensuel à compter de décembre 2020. Ce tableau de bord suit les effectifs nationaux et départementaux des allocataires des principaux minima sociaux dits « d'insertion » (revenu de solidarité active [RSA], allocation aux adultes handicapés [AAH], allocation de solidarité spécifique [ASS]), de la prime d'activité, des aides au logement et des bénéficiaires de la Garantie jeunes.

La Drees et l'Insee publient, dans le cadre de leurs indicateurs sociaux départementaux, par département, des données sur la part de personnes pauvres, sans emploi, en difficulté de logement, et les dépenses par prestation et qui sont également rapportées au nombre de bénéficiaires et à la population.

La Cnaf publie des données mensuelles sur le nombre de bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité.

L'ONPES a publié jusqu'en 2018 des rapports thématiques consacrés aux budgets de référence des ménages (2015), à l'invisibilité sociale (2016), à une première évaluation des conventions d'insertion (2018).

L'ONPES exploite aussi les données du 115 et du SAMU social, les données d'enquêtes produites par des observatoires régionaux (exemple : DROS, MRIE) ou par des associations qui financent des enquêtes (comme par exemple la Fondation Abbé Pierre).

D'autres données sont produites par l'observation locale issue de commandes publiques (exemple, informations sur les campements illicites et bidonvilles produites par la DIHAL) et par de grandes associations

(Secours catholique, Secours populaire, Restos du Cœur, etc.)

Enfin, l'annexe 11 du rapport 2020 du groupe de travail de France Stratégie, reproduite en annexe au présent rapport dresse la liste des évaluations déjà réalisées ou en cours.

Focus sur les études tentant d'approcher le non recours aux prestations sociales monétaires

Le taux de recours d'une prestation sociale permet d'évaluer dans quelle mesure celle-ci touche sa population cible. Il correspond à la proportion de foyers éligibles, c'est-à-dire ayant droit à cette prestation, qui y ont effectivement recours (*taux de recours en effectifs*) ou bien à la proportion des montants éligibles qui sont effectivement versés (*taux de recours en masses financières*).

Travaux de la Drees

Le rapport du Gouvernement sur la pauvreté de 2012 reprenait notamment les résultats de la première grande enquête quantitative de la statistique publique abordant le non-recours : l'enquête sur le revenu de solidarité active (RSA) réalisée par la Dares en 2011.

Une seconde méthode consiste donc à mesurer par comparaison de la population éligible obtenue par micro-simulation à la population bénéficiaire, à partir de sources existantes prestation, à partir de données d'enquête et administratives individuelles déjà existantes qui permettent de se rapprocher au plus près des critères d'éligibilité. Une fois la population éligible dénombrée, le taux de recours est évalué en comparant ce nombre à l'effectif observé de bénéficiaires issu de sources administratives. C'est par exemple la méthode retenue pour estimer un taux de recours à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide à la complémentaire santé (ACS), désormais fondues dans le complément santé solidarité (CSS), calculé tous les ans par la Drees à partir du modèle de micro simulation Ines, avec toutefois une très forte marge d'incertitude.

Une méthode similaire, par rapprochement de données individuelles permettant de repérer une population éligible d'une part, bénéficiaire d'autre part, est également envisagée par la Drees pour estimer des taux de recours au minimum vieillesse (ASPA) des personnes seules, à partir de sources et d'outils différents (appariement entre l'échantillon interrégimes de retraités - EIR - et des données fiscales).

La Drees mène également des travaux pour essayer de cerner le non recours à l'allocation personnalisée d'autonomie dont l'attribution dépend à la fois des ressources et du degré d'incapacité des bénéficiaires. Elle y travaille à partir des enquêtes CARE (Capacités, Aides et RESSOURCES des seniors) réalisées par la Drees avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et d'un enrichissement des données de l'enquête CARE avec les données de gestion de l'APA des conseils départementaux réalisé en 2016.

Travaux de la Cnaf

Depuis 2014, les CAF proposent à leurs allocataires les plus vulnérables un entretien personnalisé, appelé « rendez-vous des droits », pour faire le point sur un grand nombre de droits sociaux, gérés ou non par les CAF. Une enquête a été réalisée en 2016 auprès de 5 000 bénéficiaires de ces rendez-vous qui apporte des premiers éléments d'appréciation sur le dispositif.

La Drees, la DGCS, la DSS, la Cnaf, Pôle Emploi et PSE-École d'économie de Paris, ont remporté un appel à projet de la Commission européenne pour expérimenter une extension de ce rendez-vous.

Par ailleurs, depuis 2017, la Cnaf travaille sur une méthode de repérage du non-recours au sein de ses allocataires en mobilisant des méthodes de *data mining*. Le principe est d'établir un score de « risque de non-recours » afin de pouvoir cibler au mieux les démarches proactives vis-à-vis des allocataires, pour vérifier avec eux qu'ils bénéficient bien de tous leurs droits. Initialement, une telle méthode a été mobilisée dans le cadre de la lutte contre les indus.

L'étude réalisée en 2018 a permis de constituer la « base d'apprentissage » nécessaire à la modélisation.

Etude DGCS sur la prime d'activité de 2017

En application de *L'article 61 de la loi n°2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, la DGCS a fait réaliser une enquête sur le recours à la prime d'activité.*

L'évaluation repose sur deux types de données : des données quantitatives d'une part, exploitées par la Drees et la Cnaf, et des données qualitatives d'autre part, recueillies par un prestataire extérieur, Eurogroup Consulting, piloté par la DGCS et chargé de mener une enquête auprès des bénéficiaires de la prime d'activité.

Afin d'actualiser le taux de recours anticipé de la prime d'activité, estimé à 50% en effectifs, la méthode retenue a consisté à s'appuyer d'une part sur les remontées statistiques de la Cnaf relatives aux populations recourant effectivement constatées en 2016, et d'autre part sur le modèle de micro simulation Inès pour calculer la population éligible.

La Cnaf souligne néanmoins que cette méthode est sujet à caution car elle rapproche des données de nature différente (observées par la Cnaf d'une part, simulées par le modèle Inès à partir de données de l'ERFS d'autre part).

Observatoire du non recours (ODENORE) : Etude menée dans le cadre du programme de recherche

« Accès aux droits et non-recours » de la Cnaf.

L'Odenore a été créé officiellement en mars 2003 comme dispositif du laboratoire

PACTE à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble où il participe dès 2012 à la thématique "Questions Sociales & Inégalités".

En janvier 2009, Odenore a été créé comme Equipe de Recherche Technologique par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (actuellement vers un nouveau dispositif de travail en constitution en lien avec le CNRS). »

Il indique travailler en partenariat avec le CNRS, l'ANR, la CnamTS, la CNSA, la DGCS, la Drees-Mire/ONPES, le PUCA, l'INPES, le PREDIT, l'Inca...

En 2017, la Cnaf a, pour le compte de l'ODENORE, rapporté les rappels de prestations sociales aux allocataires concernés. Pour ce faire, différentes informations ont vocation à être collectées :

- Des données relatives à la durée et au montant du (des) rappel(s) de droits ;
- Des données venant signaler la présence d'indus (sur la période prise en compte).
- Des données sociodémographiques relatives aux allocataires (sexe, âge, situation familiale) ;
- Des données concernant leurs ressources (RUC ; seuil de bas revenus).

A partir de la mise à disposition de l'ensemble de ces données, l'OBENOR envisage la construction de plusieurs indicateurs :

- Profil(s) d'allocataires et type(s) de prestations concernés par les rappels ;
- Indicateur d'impact du non-recours (ou de poids financier) en rapportant le montant du rappel aux RUC des allocataires ;

- Indicateur graduel (gradient) d'intensité du non-recours, à partir de la mesure de la durée et du montant du rappel ;

Les objectifs de cette phase quantitative sont donc principalement de deux ordres :

D'une part, parvenir à identifier des classes/groupes d'allocataires, à partir des données et indicateurs mentionnés, et dégager des configurations types permettant de produire un tableau panoptique des rappels de droits « situés ».

Cette étude concerne plusieurs prestations. En effet, l'ODENORE note qu'une limite majeure des travaux portant sur le non-recours tient au fait qu'ils ne font jamais mention des droits à d'autres prestations légales ou extra-légales, financières ou non, auxquels les individus comptabilisés comme non-recourant accèdent simultanément au non-recours identifié. Centrés sur des prestations définies, les mesures du non-recours laissent généralement dans l'ombre la manière dont celui-ci se conjugue "à du", voire probablement "à des", recours pour composer un rapport global aux droits dans le temps.

ANNEXE 7 : Indicateurs d'évaluation de la stratégie de lutte contre la pauvreté

Indicateurs présentés dans la stratégie de lutte contre la pauvreté 2018

Part des enfants pauvres de moins de 3 ans dont les parents déclarent une déduction fiscale relative au mode de garde

Taux d'effort et reste à charge des familles selon le mode d'accueil, le revenu et la configuration familiale

Nombre de formations réalisées par les professionnels de la petite enfance

Nombre de points conseils budget créés

Taux de pauvreté en conditions de vie détaillé : Insee, SRCV

Part des résidences principales en situation de sur-occupation : Insee Filosofi

Part des enfants de 3 à 4 ans ayant bénéficié d'un bilan de santé de la PMI (en milieu scolaire ou non) : Drees, enquête Aide sociale ; Insee, estimations de population

Taux de NEET de 16 et 17 ans et nombre de jeunes de 16 et 17 ans sortant précocement du système scolaire

Taux de NEET de 16 à 25 ans, part des jeunes NEET de 16-25 ans se déclarant non-inscrits à Pôle emploi ou inscrits dans une association d'insertion, taux d'accès à la formation des jeunes ayant eu un contact avec Pôle emploi ou avec une mission locale

Part des jeunes suivis par l'ASE à 17 ans encore suivis à 18 ans

Capacité théorique d'accueil en crèche par territoire (ONaPE : Cnaf, Drees, MEN-Depp, Insee)

Indicateurs proposés par le groupe France-Stratégie chargé de l'évaluation de la stratégie de lutte contre la pauvreté

Mesure 1.1 – Développer les modes d'accueil de la petite enfance, notamment dans les territoires fragiles avec la création d'un bonus « territoires » permettant de diminuer à moins de 10 % le reste à charge des communes et de de la Cnaf.

Évaluation de la mesure

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données :

L'enquête Filoué, Fichier Localisé des Usagers des Eaje, 2020 de la Cnaf ;

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2020 de la Drees ;

Les données administratives issues de l'outil de liquidation des aides au fonctionnement en faveur des Eaje de la Cnaf (Omega) ;

La lettre et le rapport annuels de l'ONAPE.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : nombre d'EAJE créés grâce au bonus « territoires » ; nombre d'enfants accueillis dans les EAJE créées grâce au bonus « territoires » (Filoué)

Méthodes : suivi de ces deux indicateurs.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure.

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020. Les premiers éléments d'évaluation pourront être disponibles à partir de 2020.

Mesure 1.2 – Réussir la mixité sociale dans les modes d'accueil du jeune enfant (bonus « mixité »)

Objectif quantitatif : 90 000 places bénéficiant du bonus « mixité » ;

Objectif final de la mesure : Améliorer la proportion d'enfants pauvres accueillis dans les crèches.

L'enquête Filoué, Fichier Localisé des Usagers des Eaje, 2020 de la Cnaf ;

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2020 de la Drees ;

Les données administratives issues de l'outil de liquidation des aides au fonctionnement en faveur des Eaje de la Cnaf (Omega) ;

La lettre et le rapport annuels de l'ONAPE.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : part d'enfants « pauvres » accueillis dans les EAJE créés depuis la création du bonus «mixité» (Filoué). Identifier le nombre d'enfants pauvres accueillis dans les EAJE « grâce » au bonus « mixité » serait souhaitable mais ne paraît pas possible au vu des données disponibles actuellement ;

Méthodes : suivi d'indicateurs afin d'étudier l'évolution du profil des enfants accueillis dans les EAJE avant et après la mise en place du bonus. Pour le suivi de l'évolution, le T0 disponible correspondra à l'année 2018. Il sera donc difficile de savoir s'il y a eu une rupture de tendance.

La mesure ayant été généralisée dans tout le territoire très vite, il ne sera pas possible de faire de double différence.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020.

Les premiers éléments d'évaluation pourront être disponibles à partir de 2020. Il sera en effet possible de suivre l'évolution de la part d'enfants pauvres dans les EAJE à partir de 2020 (T0 sur données 2018 Filoué) puis chaque année.

Mesure 1.3 – Renforcer la transparence des modalités d'attribution des places en crèche

L'enquête Filoué, Fichier Localisé des Usagers des Eaje, 2020 de la Cnaf ;

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2020 de la Drees ;

La lettre et le rapport annuels de l'ONAPE.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : nombre/part d'EAJE s'appuyant sur ce barème d'attribution des places en crèche : part des enfants pauvres (et si possible la part d'enfants de familles bénéficiaires de minima sociaux et d'enfants de familles monoparentales en recherche active d'insertion professionnelle) dans les EAJE s'appuyant sur ce barème, en comparaison avec les autres EAJE ;

Méthodes : une enquête qualitative sur l'appropriation du barème auprès des responsables d'EAJE ; Suivi d'indicateurs afin d'étudier l'évolution du profil socioéconomique des enfants qui fréquentent ces EAJE.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2021, à condition qu'un questionnaire de suivi auprès des EAJE soit créé et diffusé.

Concernant les premiers éléments d'évaluation, l'enquête qualitative pourrait être menée dès 2021 auprès des EAJE. Le suivi de la part d'enfants pauvres dans les EAJE pourra s'effectuer à partir de

2020 (TO sur données 2018 Filoué) puis chaque année.

Mesure 1.4 – Un plan de formation et un nouveau référentiel pour 600 000 professionnels de la petite enfance afin de favoriser le développement de l'enfant et l'apprentissage du langage avant l'entrée à l'école maternelle

Pour cette mesure, le comité propose les modalités de suivi et d'évaluation suivantes :

Suivi de la mesure

Dans chacun de ses rapports annuels, le comité fera un point de suivi sur le déploiement de la mesure par rapport au calendrier et au budget prévus en octobre 2018 (cf. encadré).

La mise en œuvre effective de la mesure pourra être observée à travers le développement du référentiel, l'ingénierie de la formation dont sa cohérence avec le contenu du référentiel et le nombre d'heures accordé à chaque thématique, le nombre de professionnels formés par année et le nombre total de professionnels formés.

Évaluation de la mesure

Le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière d'études et d'évaluation :

Les évaluations nationales à l'entrée du CP. Ces évaluations sont conçues par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) en collaboration étroite avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen) et la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) ;

L'évaluation du programme Parler Bambin, un programme qui vise à l'acquisition des capacités langagières, pourra constituer un apport à l'évaluation sur cet aspect des formations en particulier. Cette évaluation est financée en grande partie par « La France s'engage », ainsi que par la Cnaf. D'autres travaux pourront être identifiés en fonction des axes de formation retenus.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : appropriation de la formation par les professionnels de la petite enfance ; développement des enfants qui ont bénéficié de l'encadrement de professionnels formés (en relation avec les thèmes abordés dans la formation) ;

Méthodes : enquête qualitative auprès des professionnels de la petite enfance pour connaître leur appropriation de la formation reçue et l'intégration dans leurs pratiques, tests auprès des enfants à l'entrée au CP, évaluation contrefactuelle (établissements avec personnels formés vs non formés et effet sur le développement des enfants). L'évaluation des impacts de cette formation suppose de comparer la situation entre des bénéficiaires formés et d'autres en attente en éliminant autant que possible les biais de sélection.

Mesure 1.5 – 300 crèches à vocation d'insertion professionnelle(AVIP) créées d'ici 2020

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données, l'enquête ad hoc, conduite chaque année par la Cnaf auprès des Caf

En matière d'études et d'évaluation : l'évaluation des crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip) effectuée par la Cnaf et financée sur des fonds européens.

Cette étude s'articule autour de deux volets : l'évaluation des effets et l'identification des conditions de réussite du dispositif (volet 1) et la conception et le test sur deux départements des outils d'accompagnement permettant d'accompagner la stratégie de déploiement du dispositif AVIP (volet 2). La construction du système d'information (SI) et le suivi des profils pourra être effectif à partir du mois de juin 2020, date de clôture de la plateforme d'appels à projets du fonds social européen (FSE).

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : taux d'accueil du public visé dans les crèches AVIP, taux de retour à l'emploi des parents ayant un enfant pris en charge dans une crèche AVIP, type de contrat des parents ayant retrouvé un emploi ;

Mesure 1.7 – Une alimentation équilibrée pour tous : des tarifs de cantines plus accessibles

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données : les enquêtes nationales sur la santé des enfants et adolescents scolarisés de la Drees (périodicité biennale).

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : évolution des résultats scolaires des élèves défavorisés dans les établissements bénéficiant de tarification sociale à la cantine ;

Méthodes : enquête quantitative dans les écoles ayant une tarification sociale à la cantine pour suivre la performance des élèves défavorisés avant/après mise en place de la mesure.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020.

Mesure 1.8 – Une alimentation équilibrée pour tous : des petits déjeuners dans les territoires fragiles

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données : les enquêtes nationales sur la santé des enfants et adolescents scolarisés de la Drees (périodicité biennale).

En matière d'études et d'évaluation : un suivi quantitatif par enquête deux fois par an sera effectué par la DGESCO.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : évolution des résultats scolaires des élèves défavorisés dans les établissements bénéficiant de petits déjeuners ;

Méthodes : enquête dans les écoles ayant les petits déjeuners à l'école pour suivre la performance des élèves défavorisés avant/après mise en place de la mesure.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020.

Mesure 1.9 – Une alimentation équilibrée pour tous : des programmes d'accès à l'alimentation infantile (le programme « Malin »)

Le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données : les enquêtes nationales sur la santé des enfants et adolescents scolarisés de la Drees (périodicité biennale).

En matière d'études et d'évaluation : Plusieurs études sont en cours sur le programme : un baromètre Opinion Way, qui a pour objectif de mieux connaître la situation des familles et enfants inscrits au programme et d'obtenir des premiers éléments sur l'utilité des actions mise en place sur les enjeux de nutrition, une étude clinique interventionnelle et des études quantitatives spécifiques auprès des familles bénéficiaires.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : satisfaction et amélioration de la santé des familles ayant recours au programme Malin, taux de pauvreté en condition de vie / privations (indicateur de suivi de la Diplp fourni par l'Insee), évolution du reste à vivre pour les familles bénéficiaires du programme ;

Méthodes : enquête qualitative auprès des familles sur l'apport du programme dans leurs pratiques et sur leur état de santé ; étude sur l'état de santé des enfants défavorisés dont les parents ont eu recours au programme, en comparaison avec des enfants défavorisés dont les parents n'ont pas eu recours au programme ; Suivi d'indicateurs sur le taux de pauvreté.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020 pour certaines CAF.

Mesure 1.10 – Renforcer les missions des PMI sur l'accès à la santé et l'appui de la médecine de ville aux missions de la santé scolaire, dans le cadre du parcours de santé des enfants de 0 à 6 ans

Le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données :

Les enquêtes nationales sur la santé des enfants et adolescents scolarisés de la Drees (périodicité biennale)

L'enquête annuelle PMI, Protection Maternelle et Infantile, de la Drees

L'enquête annuelle Aide sociale auprès des conseils départementaux de la Drees. À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : indicateurs d'état de santé (dont l'indicateur de santé bucco-dentaire) des familles ayant bénéficié des visites des équipes de la PMI et des enfants (0-6 ans) ayant eu des visites médicales scolaires.

Méthodes : enquête sur l'état de santé des enfants défavorisés (0-6 ans) qui ont bénéficié de ces mesures, en comparaison avec des enfants défavorisés n'ayant pas bénéficié de ces mesures.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020.

Mesure 2.1 – Garantir à chacun l'accès à une complémentaire santé

Le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données :

Les données de l'EDP-Santé

Les données du Fonds CSS jusqu'à fin 2020

Les données du SDNS pour l'analyse de la consommation de soins (année N disponible à l'été N+1)

Les données des comptes de la santé (Drees) dont la périodicité est annuelle

La Déclaration TSA (AMC) dont la périodicité est trimestrielle pour connaître la population couverte par un organisme complémentaire au titre de la C2S et de la C2SP

L'outil de suivi de l'engagement commun à l'UNOCAM et aux trois familles dont la périodicité est annuelle

Le dispositif SRCV, Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie, de l'Insee

Le modèle de microsimulation INES, développé par la Drees, l'Insee et la Cnaf.

En matière d'études et d'évaluation :

L'étude « Aide au paiement d'une complémentaire santé : un niveau de couverture équivalent à celui des contrats du marché individuel en 2018 » de la Drees, publiée en février 2020

Les rapports d'activité 2019 et 2020 du Fonds de la Complémentaire santé solidaire

Le rapport annuel 2019 sur l'aide au paiement d'une complémentaire santé du Fonds de la Complémentaire santé solidaire

L'analyse par la Drees de l'évolution de la couverture par une complémentaire santé de la population entre 2014 et 2017 (suite à la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise), par âge, statut d'emploi, niveau de vie à partir des sources EHS 2014 et SRCV 2017 qui sera publiée au printemps 2020.

Des travaux pour améliorer l'évaluation du taux de recours à la CMUC/ACS sont en cours à la Drees à partir du modèle de microsimulation Inès.

À partir de l'enquête Bénéficiaires de minima sociaux de 2018, la Drees prévoit de publier en 2020 ou 2021 une étude sur l'état de santé, la couverture maladie et le renoncement aux soins.

Les travaux menés dans le cadre des recherches-actions menées par l'EN3S et auxquelles le Fonds CMU s'associe chaque année.

L'étude de l'ODENORE de 2016 réalisée auprès de populations précaires sur les motifs de non-recours à la CMU-C.

Le comité précise que l'évaluation de la mesure fait déjà partie des missions du Fonds de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS). Ainsi, un rapport annuel d'évaluation de cette Complémentaire par le Fonds de la Complémentaire santé solidaire est prévu par l'article L.862-7 du CSS. Le comité pourra donc s'appuyer ce travail effectué par le Fonds CSS pour l'évaluation de cette mesure jusqu'à la disparition du Fonds CSS en 2020. Il ne sait pas à ce stade ce qu'il en sera une fois le suivi transféré à un autre opérateur.

A partir des travaux existants du Fonds CSS, le comité a identifié des métriques et les méthodes d'évaluation suivantes sur lesquelles s'appuyer.

métriques : connaissance du dispositif auprès des usagers ; évolution des effectifs ayant obtenu un accord pour l'ouverture de la Complémentaire santé solidaire avec participation financière et des effectifs ayant effectivement souscrit un contrat ; taux de recours et de non-recours à la complémentaire santé solidaire ; délais d'attribution de la couverture ; évolution de la structure des bénéficiaires par âge (avant et après la réforme) et par revenu (avant et après réforme) (selon disponibilité sur ce dernier aspect) ; répartition des effectifs entre opérateurs (gestion AMO ou gestion OC) ; nombre de suspensions et de fermetures de contrats suite à incident de paiement de la participation financière ; nature de la consommation des soins pour les bénéficiaires de la CSS (données du SDNS) ; taux de renoncement aux soins de santé ; effet sur le revenu disponible pour les personnes ayant accès au dispositif.

Méthodes : suivi d'indicateurs afin d'étudier l'évolution du taux de couverture complémentaire, du taux de recours aux soins et de l'état de santé en fonction des revenus ; enquête qualitative pour le déploiement et l'information aux usagers.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles courant 2020. Le fonds CSS publiera un suivi quantitatif et qualitatif des dispositifs Complémentaire Santé Solidaire à la fin de l'année 2020 ou au début de l'année 2021. Les premiers éléments d'évaluation seront disponibles avec la publication du rapport d'évaluation du Fonds CSS

Prévue fin 2020. Comme précisé précédemment, il est à noter la disparition du Fonds CSS à la fin de l'année 2020. Le comité ne dispose pas à ce stade d'informations sur la pérennité de ce travail d'évaluation.

Mesure 2.2 – Renouveler automatiquement la CMU-c pour les allocataires du RSA

Le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données :

Les données de l'EDP-Santé disponibles normalement fin N+1

Les données du Fonds CSS (effectifs de bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire, coût moyen annuel des dépenses de Complémentaire santé solidaire, structure de la population des bénéficiaires par revenu);

L'outil de suivi de l'engagement commun à l'UNOCAM et aux trois familles dont la périodicité est annuelle

Le modèle de microsimulation INES, développé par la Drees, l'Insee et la Cnaf

Le dispositif SRCV, Statistiques sur les ressources et Conditions de Vie, de l'Insee. L'enquête santé européenne EHIS d'Eurostat

Les données de la Cnaf concernant l'évolution du nombre de foyers allocataires du RSA et le turnover (au niveau national et départemental).

En matière d'études et d'évaluation :

L'analyse par la Drees de l'évolution de la couverture par une complémentaire santé de la population entre 2014 et 2017 (suite à la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise), par âge, statut d'emploi, niveau de vie à partir des sources EHIS 2014 et SRCV 2017 sera publiée au printemps 2020

L'enquête BMS, Bénéficiaires des minima sociaux, de la Drees

L'étude sur l'état de santé, la couverture maladie et le renoncement aux soins de la Drees faite à partir de l'enquête Bénéficiaires de minima sociaux de 2018 prévue pour 2020 ou 2021

L'étude Complémentaire santé solidaire: des personnes à la santé plus fragile du Crédoc de janvier 2020

Les études de l'ODENORE sur la complémentaire santé

Le rapport annuel du Fonds de la Complémentaire santé solidaire prévu par l'article L.862-7 du CSS. À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : taux de recours et non-recours à la complémentaire santé solidaire parmi les bénéficiaires du RSA (par ex avec l'indicateur n°1-3 Drees / Fonds CSS

« Recours à une complémentaire santé pour les plus démunis » Sous-indicateur n°1- 3-1 : nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire du programme de qualité et d'efficience maladie (PQE) annexé au PLFSS ; l'évolution du nombre d'allocataires RSA bénéficiaires de la CSS. Pour cela, il conviendrait d'analyser les résultats des requêtes à un contrat de CSS sur les bases ressources avant et après mise en place de la mesure pour évaluer la progression du nombre des bénéficiaires RSA ayant souscrit et comparer cette évolution avec l'évolution du nombre d'allocataires RSA en local (nombre de sortants RSA, nombre d'allocataires, etc.) ; le renoncement aux soins de santé par les bénéficiaires du RSA.

Méthodes : suivi d'indicateurs afin d'étudier l'évolution du taux de couverture complémentaire, en fonction des revenus.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles courant 2020.

Mesure 2.3 – Créer 100 centres de santé communautaires dans les QPV

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

L'étude de la Drees sur l'état de santé, la couverture maladie et le renoncement aux soins prévue pour 2020 ou 2021, effectuée à partir de l'enquête Bénéficiaires de minima sociaux de 2018.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : taux de recours aux soins parmi les ménages pauvres dans les QPV bénéficiant d'un centre de santé nouvellement créé.

Méthodes : suivi du taux de recours aux soins parmi les ménages pauvres dans les QPV avant/après la création d'un centre de santé, ou entre des ménages pauvres de QPV bénéficiant d'un centre de santé nouvellement créé et ceux n'en bénéficiant pas.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020, suivant la disponibilité des données.

Concernant les premiers éléments d'évaluation, les enquêtes pourraient être réalisées une fois les données de suivi disponibles.

Mesure 2.5 – Augmenter massivement les solutions d'accompagnement social renforcé : 1450 places supplémentaires d'ici 2022 pour les lits d'accueil médicalisé (LAM) et lits halte soin santé (LHSS) ; 1200 places supplémentaires pour les appartements de coordination thérapeutique (ACT), soit une augmentation de 25% de l'ONDAM spécifique.

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données : les données issues de l'enquête HAS – DIQASM à venir sur les « parcours des usagers accueillis en LHSS, LAM et ACT ».

En matière d'études et d'évaluation :

Le bilan national d'activité des ACT 2018 réalisé par la Fédération Santé Habitat

Deux rapports du Cabinet Plein sens : Étude sur les dispositifs d'hébergement créés dans le champ du VIH et accueillant des personnes atteintes du VIH-SIDA ou d'une pathologie chronique lourde et en état de fragilité psychologique et/sociale (2010) ; Évaluation à deux ans de 4 places d'ACT en oncologie pédiatrique (2014).

Rapport de la FAS de juillet 2019, « Enquête sur le fonctionnement des LHSS, LAM, ACT du Réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité »

Rapport Ernst & Young, « Enquête sur les parcours des personnes accueillies dans les lits d'accueil médicalisés (LAM) et les lits halte soins santé (LHSS) », 2017-2018

Enquête ES-DS, Établissements et services en faveur des adultes et familles en Difficulté Sociale, de la Drees

Le répertoire FINESS, Fichier national des établissements Sanitaires et Sociaux.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : nombre de places supplémentaires pour les LAM, les LHSS et les ACT créés et pourvus par des personnes visées par la mesure, taux d'occupation et profil des personnes accueillies dans les places supplémentaires créées, suivi du taux de renoncement aux soins par le public visé, taux d'acceptation et de refus d'une place dans un LAM, un LHSS et un ACT par le public visé, suivi des causes du renoncement aux soins.

Méthodes : suivi d'indicateurs et enquêtes.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020. Les premiers éléments d'évaluation pourront être disponibles dès 2020.

Mesure 3.1 – Une obligation de formation jusqu'à 18 ans, reposant à la fois sur le jeune décrocheur et sur les pouvoirs publics (notamment les missions locales)

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données :

L'enquête annuelle relative aux actions de la Mission de lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

Le système d'information I-milo, système d'information des missions locales

Le traitement TRAJAM, TRAjectoires des jeunes Appariées aux Mesures actives du marché du travail,

de la Dares, selon la date de disponibilité de la seconde version du panel. La première version du panel qui va jusqu'en 2015-2016 (selon les bases) a été finalisée en 2018 - un travail méthodologique de redressement et calcul de pondérations est en cours

Les données de la journée défense et citoyenneté (JDC)

Les données du système interministériel d'échanges d'informations (SIEI), dont un appariement avec les données de la DEPP

Les données du système d'information de l'Education nationale, les données du système d'information de l'Enseignement supérieur (SISE)

Les données de la DEPP (flux de sortants précoces du système éducatif de plus de 16 ans, taux de scolarisation par âge)

L'enquête annuelle EVA, Entrée dans la Vie Adulte, de l'Insee

Les enquêtes IVA et IPA, Insertion dans la Vie Active des lycéens et Insertion Professionnelle des Apprentis, de la DEPP

L'enquête annuelle Emploi en Continu de l'Insee.

En matière d'études et d'évaluation :

L'analyse sur les NEET et leur accompagnement de la Dares de février 2020

Les résultats sur le bilan des missions locales par la Dares pour 2021

Le cadre d'indicateurs de suivi de la Garantie européenne de la jeunesse.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : nombre de jeunes soumis à l'obligation de formation, trajectoire des jeunes soumis à l'obligation de formation pris en charge dans le cadre de l'obligation de formation (notamment part des jeunes ayant accès à une formation professionnelle et à une prestation d'accompagnement) ;

Méthodes : suivi du nombre de jeunes soumis à l'obligation de formation; Enquête sur la trajectoire des décrocheurs.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles à la fin d'année 2020.

Mesure 3.2 – Plus de 100 millions d'euros consacrés à des solutions d'accompagnement vers l'emploi de tous les jeunes en complément d'une extension de la Garantie jeunes (500 000 bénéficiaires entre 2018 et 2022)

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données :

Le système d'information I-milo, système d'information des missions locales, des missions locales, financé par la DGEFP

Le traitement TRAJAM, TRAjectoires des jeunes Appariées aux Mesures actives du marché du travail, de la Dares, selon la date de disponibilité de la seconde version du panel. La première version du panel qui va jusqu'en 2015-2016 (selon les bases) a été finalisée en 2018 - un travail méthodologique de redressement et calcul de pondérations est en cours

L'enquête annuelle Emploi en Continu de l'Insee

L'enquête annuelle relative aux actions de la Mission de lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

L'enquête annuelle Aide sociale de la Drees.

En matière d'études et d'évaluation :

L'évaluation de l'accompagnement intensif des jeunes demandeurs d'emploi effectuée par Pôle Emploi en 2016

L'évaluation de l'expérimentation de la Garantie Jeunes de 2018

Les résultats sur le bilan des missions locales par la Dares, prévus pour 2021

L'analyse sur les NEET et leur accompagnement par la Dares en février 2020

Une étude à venir sur les jeunes en foyers de jeunes travailleurs (FJT) à partir de l'enquête ES-DS, Établissements et Services en faveur des adultes et familles en Difficulté Sociale, de la Drees

Le document d'étude sur les demandeurs d'emploi et leur accompagnement par le service public de l'emploi par la Dares à paraître en 2020

L'étude de la Drees sur les freins à l'emploi, la recherche d'emploi, la situation d'activité, prévue en 2020 ou 2021, à partir de l'enquête Bénéficiaires de minima sociaux de 2018.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : taux de sortie vers l'emploi ou la formation après un contrat Garantie jeunes et suivi sur 1 mois (et 6 mois/1 an, non disponibles à ce jour), taux de sortie vers l'emploi ou la formation après un PACEA et suivi sur 6 mois/1 an, satisfaction des jeunes ayant suivi un parcours Garantie jeunes, satisfaction des jeunes ayant suivi un PACEA (données non disponibles à ce jour) ;

Méthodes : suivi des taux de sortie vers l'emploi ou la formation après un PACEA seul (sans avoir bénéficié d'une Garantie Jeunes) et après une Garantie jeunes dans le cadre d'un PACEA ; Enquêtes qualitatives pour connaître le degré de satisfaction des jeunes ayant suivi un PACEA et une Garantie jeunes.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020. Concernant les premiers éléments d'évaluation, le suivi pourra s'effectuer à partir de 2020 pour l'indicateur sur la garantie jeunes (contrat d'un an) et en 2021 sur le PACEA (deux ans). Les enquêtes qualitatives pourront être effectuées au plus tôt sur la même temporalité.

Accompagnement, formation et emploi

Mesure 3.3 – Repérer, renouer le dialogue et (re)mobiliser les jeunes en risque d'exclusion pour les amener vers un parcours d'accompagnement et de formation : appels à projets et financement complémentaire pérenne des points d'accueil écoute jeunes et associations de prévention spécialisée

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données :

Le système continu I-milo, système d'information des missions locales, de la DGEFP

Le traitement TRAJAM, TRAjectoires des jeunes Appariées aux Mesures actives du marché du travail, de la Dares, selon la date de disponibilité de la seconde version du panel. La première version du panel qui va jusqu'en 2015-2016 (selon les bases) a été finalisée en 2018 - un travail méthodologique de redressement et calcul de pondérations est en cours

L'enquête annuelle relative aux actions de la Mission de lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

Fichier historique de Pôle Emploi

Les données de la journée défense et citoyenneté (JDC)

Les données du système interministériel d'échanges d'informations (SIEI), dont un appariement avec les données de la DEPP

Les données du système d'information de l'Education nationale

Les données du système d'information de l'Enseignement supérieur (SISE)

Les données de la DEPP (flux de sortants précoces du système éducatif de plus de 16 ans, taux de scolarisation par âge)

L'enquête annuelle EVA, Entrée dans la Vie Adulte, de l'Insee

Les enquêtes IVA et IPA, Insertion dans la Vie Active des lycéens et Insertion Professionnelle des Apprentis, de la DEPP

L'enquête ES-DS, Établissements et Services en faveur des adultes et familles en Difficulté Sociale, de la Drees. La prochaine édition est prévue pour 2020

L'enquête génération 2017 du Céreq (données 2017-2021).

En matière d'études et d'évaluation :

L'évaluation de l'expérimentation de la Garantie Jeunes de 2018

Les résultats sur le bilan des missions locales par la Dares, prévus pour 2021
L'analyse sur les NEETs et leur accompagnement par la Dares de février 2020
L'étude de la Drees (à partir de l'enquête Bénéficiaires de minima sociaux de 2018) sur les freins à l'emploi, la recherche d'emploi, la situation d'activité, prévue en 2020 ou 2021.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : nombre de jeunes pris en charge par un PEAJ ou une association de prévention spécialisée, trajectoires des jeunes pris en charge dans des PEAJ et par des associations de prévention spécialisée (formation, insertion professionnelle) ;

Méthodes : Un suivi d'indicateurs sur la prise en charge pour mesurer l'effectivité de la démarche d'aller-vers ; un suivi d'indicateurs sur la situation des jeunes pris en charge pour mesurer les effets de celle-ci sur le parcours des jeunes.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020

Mesure 3.4 – Des expérimentations dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences pour diversifier les opérateurs et les modalités d'utilisation de la Garantie jeunes

Le comité n'a pas identifié de sources de données, d'études et d'évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : nombre de projets mis en place, satisfaction des personnes ayant bénéficié et des professionnels en charge de l'accompagnement des jeunes ;

Méthodes : suivi du nombre de projets ; enquête qualitative auprès des personnes ayant bénéficié de ces projets et auprès des professionnels en charge de l'accompagnement des jeunes.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020. Mesure 3.5 – Des moyens contractualisés avec les départements pour empêcher les sorties « sèches » de l'aide sociale à l'enfance

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données :

L'enquête annuelle relative aux actions de la Mission de lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

Le système d'information I-milo, système d'information des missions locales

Les données de la journée défense et citoyenneté (JDC)

Les données du système interministériel d'échanges d'informations (SIEI), dont un appariement avec les données de la DEPP

Les données du système d'information de l'Education nationale, les données du système d'information de l'Enseignement supérieur (SISE)

Les données de la DEPP (flux de sortants précoces du système éducatif de plus de 16 ans, taux de scolarisation par âge)

L'enquête annuelle EVA, Entrée dans la Vie Adulte, de l'Insee

Les enquêtes IVA et IPA, Insertion dans la Vie Active des lycéens et Insertion Professionnelle des Apprentis, de la DEPP

L'enquête annuelle Emploi en Continu de l'Insee.

A ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : taux de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire à la sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance (Indicateur de suivi de contractualisation de la DIPLP) ;

Trajectoire des jeunes ayant quitté l'ASE à 3,6 et 12 mois, satisfaction des jeunes concernés par la mesure.

Méthodes : suivi du taux de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire à la sortie de l'ASE ;

enquête sur la trajectoire des jeunes sortis de l'ASE ; enquête auprès de jeunes concernés par ces mesures.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020.

Mesure 3.6 – Création d'une « Garantie d'activité » combinant accompagnement social renforcé et insertion dans l'emploi pour 300 000 allocataires par an

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données :

L'enquête annuelle OARSA, Orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, de la Drees

L'enquête annuelle BMS, Bénéficiaires des minima sociaux, de la Drees

L'appariement entre l'enquête Emploi et le fichier historique de Pôle Emploi (2012- 2015) de la Dares, l'Insee et Pôle Emploi

Les RI-Insertion, Remontées Individuelles sur l'Insertion, de la Drees

Les données issues du Fichier Historique de Pôle Emploi

En matière d'études et d'évaluation :

L'évaluation de l'accompagnement global des demandeurs d'emploi effectuée par Pôle Emploi en 2017

Le document d'étude sur les demandeurs d'emploi et leur accompagnement par le service public de l'emploi par la Dares à paraître en 2020

L'évaluation du dispositif des entretiens giratoires par la Cnaf pour publication en 2020/2021

Une étude de la Drees sur l'accompagnement prévue en 2020 ou 2021, à partir de l'enquête Bénéficiaires de minima sociaux de 2018.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : taux à l'emploi des personnes accompagnées à la fin de leur accompagnement, à 6 mois et à un an (garantie d'activité ou accompagnement global par Pôle Emploi), trajectoires des demandeurs d'emploi accompagnés dans le cadre de cette mesure, satisfaction des personnes accompagnées sur les mesures mises en place ;

Méthodes : suivi d'indicateurs (taux de retour à l'emploi) ; Enquête quantitative sur les trajectoires des personnes accompagnées ; enquête qualitative sur la démarche auprès des personnes accompagnées ; création d'un appariement des données

FORCE (construites dans le cadre du PIC) avec Filosofi (données fiscales Insee), en prolongeant le travail d'appariement avec les bénéficiaires du RSA déjà en cours à l'IPP afin d'identifier les personnes en situation de pauvreté et d'observer leur parcours (notamment la participation à des dispositifs de formation et d'accompagnement) puis de regarder les déterminants des sorties de la pauvreté ; création d'un appariement des données FORCE et fichier historique de Pôle Emploi.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020.

Concernant les premiers éléments d'évaluation, le suivi pourra s'effectuer à partir de 2020, suivant les premiers effets de la mesure. L'enquête sur les trajectoires pourra être menée en 2021 (à partir des données OARSA) et en 2022 (à partir des données ENIACRAMS et RI-Insertion. L'enquête qualitative pourra être menée à partir de 2021. La création des appariements pourrait être engagée dès 2021, si les données FORCE sont disponibles à cette date.

Mesure 3.7 – 100 000 salariés supplémentaires accueillis dans le secteur de l'insertion par l'activité économique pour favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus fragiles

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données :

ASP (agence de services et de paiement) : assure le déploiement de l'extranet de l'IAE dans lequel sont stockées toutes les données relatives à l'IAE

L'enquête annuelle OARSA, Orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, de la Drees

L'appariement entre l'enquête Emploi et le fichier historique de Pôle Emploi (2012- 2015) de la Dares, l'Insee et Pôle Emploi

Les RI-Insertion, Remontées Individuelles sur l'Insertion, de la Drees.

En matière d'études et d'évaluation :

L'évaluation de l'accompagnement global des demandeurs d'emploi effectuée par Pôle Emploi en 2017

L'étude sur les salariés en insertion par l'activité économique de la Dares de janvier 2019

L'étude sur les effets de l'accompagnement sur le devenir des salariés en insertion de la Dares de septembre 2018

Une étude de la Drees sur l'accompagnement prévue en 2020 ou 2021, à partir de

L'enquête Bénéficiaires de minima sociaux de 2018

L'enquête sur les sortants de l'IAE à six mois par la Dares avec une première publication en 2021.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : taux d'insertion professionnelle des personnes en IAE; trajectoires des personnes ayant bénéficié de l'IAE, satisfaction des personnes ayant bénéficié de formations dans le cadre de l'IAE.

Méthodes : suivi d'indicateurs (taux d'insertion) ; enquête sur les sortants de l'IAE à six mois par la Dares; enquête qualitative sur les formations dispensées par l'IAE.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020.

Mesure 3.8 – Pour généraliser l'accompagnement vers l'emploi des allocataires, un Etat garant du service public de l'insertion : renforcement des droits et devoirs et obligation contractualisée avec les départements de réaliser sous un mois l'instruction de la demande et l'orientation de tout bénéficiaire

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données :

L'enquête annuelle OARSA, Orientation et accompagnement des bénéficiaires du RSA, de la Drees

L'appariement entre l'enquête Emploi et le fichier historique de Pôle Emploi (2012- 2015) de la Dares, l'Insee et Pôle Emploi

Les RI-Insertion, Remontées Individuelles sur l'Insertion, de la Drees et les données issues du Fichier Historique de Pôle Emploi

L'appariement de RI Insertion et du panel Eniacrams, Echantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux, de la Drees

L'enquête sur les sortants de l'IAE à six mois par la Dares avec une première publication en 2021.

En matière d'études et d'évaluation :

L'évaluation de l'accompagnement global des demandeurs d'emploi effectuée par Pôle Emploi en 2017

L'analyse sur les NEETs et leur accompagnement de la Dares de février 2020

L'évaluation du dispositif des entretiens giratoires par la Cnaf pour publication en 2020/2021

Une étude sur l'accompagnement de la Drees (à partir de l'enquête Bénéficiaires de minima sociaux de 2018) prévue en 2020 ou 2021.

Une première publication de la Dares à partir de l'enquête sur les sortants de l'IAE à six mois prévue en 2021.

Mesure 3.9 – Essaimer les expérimentations évaluées positivement pour les personnes les plus fragiles pour 70 millions d’euros : Territoires zéro chômeur de longue durée, Convergence, Tapaj et SEVE

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l’évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière d’études et d’évaluation :

Les bilans annuels des expérimentations concernées par la mesure

L’évaluation de l’expérimentation territoriale pour la réduction du chômage de longue durée par son comité scientifique. Le rapport intermédiaire du comité scientifique d’évaluation a été publié le 25 novembre 2019 et le rapport final est prévu au plus tôt pour l’automne 2020

L’évaluation d’impact de Convergence effectuée par les cabinets (IM)PROVE et OPUS 3, basée sur l’année 2017

L’évaluation d’impact de SEVE réalisée par le cabinet Dictys/Mouvens de 2016 à 2018 et rendue fin 2019

L’analyse évaluative et comparative de l’expérimentation du programme TAPAJ mis en place en France et au Québec rendue début 2020 à la MILDECA.

À ce stade, le comité envisage de suivre les évaluations réalisées sur les différents dispositifs. Les travaux d’évaluation suivants sont prévus :

Pour Convergence : une évaluation externe du programme doit être menée dès 2021 et ses premiers résultats seront rendus publics en juin 2021

Pour SEVE : une évaluation externe devrait débuter en septembre 2020. La disponibilité des premiers éléments d’évaluation n’est pas connue à ce jour

Pour TAPAJ : La disponibilité des premiers éléments d’évaluation n’est pas connue à ce jour

Pour ETCLD : le rapport final du comité scientifique d’évaluation est prévu au plus tôt pour l’automne 2020.

Calendrier de suivi et d’évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020.

Mesure 3.10 – Mobiliser les entreprises contre la pauvreté

Le comité n’a pas identifié de sources de données, d’études et d’évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l’évaluation de la mesure.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d’évaluation suivantes :

Métriques : nombre de projets mis en place dans les trois domaines (Soutien à la petite enfance, prévention du décrochage, accès à l’emploi) et type d’entreprises qui participent à une telle initiative (territoire, secteur, taille, raison sociale...); satisfaction des familles (petite enfance) et des jeunes (prévention du décrochage scolaire et accès à l’emploi) ayant bénéficié de ces projets ;

Méthodes : suivi du nombre de projets dans les trois domaines ; enquête qualitative auprès des familles et des jeunes ayant bénéficié de ces projets.

Calendrier de suivi et d’évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020.

Les premiers éléments d’évaluation pourront être disponibles dès 2021 pour le suivi de projets.

Mesure 4.1 – Des maraudes mixtes Etats/département spécialisées dans la protection de l’enfance, pour aller vers les familles avec enfants dans la rue et faire cesser la mendicité des enfants

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données : Les indicateurs de suivi de mise en œuvre et d'impact de la mesure mis en place par la DIHAL.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : le comité pourra s'appuyer sur les indicateurs suivis par la DIHAL : le nombre de familles rencontrées, le nombre de mises à l'abri, des informations sur l'ouverture de droits pour les mineurs (le nombre d'enfants scolarisés, le nombre de domiciliations, le nombre d'hébergements, le nombre d'ouvertures de droits pour l'assurance maladie), des informations sur les mineurs faisant l'objet d'une procédure de protection de l'enfance (le nombre d'informations préoccupantes, le nombre de familles bénéficiant d'un accompagnement à la parentalité, le nombre d'enfants en action éducative en milieu ouvert, le nombre d'accueils temporaires, le nombre de décisions de placements). Pour tous ces indicateurs, des informations sur les enfants concernés (tranche d'âge (0-3 ans (avant la scolarisation), 3-6 ans (maternelle), etc.), sexe, etc.) (disponibilité des données à confirmer) ;

Méthodes : Suivi d'indicateurs.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès mars 2020.

Mesure 4.2 – Déploiement d'un référentiel sur l'hébergement des familles avec enfants et 125 millions d'euros consacrés au développement et à l'adaptation de l'offre d'hébergement et de logement afin d'adapter l'offre aux besoins des familles

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données :

L'enquête ES-DS, Établissements et Services en faveur des adultes et familles en Difficulté Sociale, de la Drees

L'enquête logement pilotée par la SDES et réalisée par IPSOS en 2020

L'enquête Sans Domicile 2012 de l'Insee

La cohorte ELFE, Étude Longitudinale Française depuis l'Enfance, de l'INED et l'Inserm. Il existe des données sur le mal logement

Les données du SI SIAO ;

Le fichier Filocom, Fichier des LOGements à l'échelle COMMunale, du SDES

Fidéli, Fichiers démographiques sur les logements et les individus, de l'Insee fournira une base de données statistiques sur les logements et leurs occupants.

En matière d'études et d'évaluation :

L'étude sur la mesure du phénomène de cohabitation intergénérationnelle présumée subie en France, à partir des données FILOCOM et de l'enquête nationale logement, de la SDES

Une étude sur la prise en charge des familles dans les centres d'hébergement est prévue pour le 2ème semestre 2020. Elle portera sur la situation fin 2016 (source : enquête ES-DS 2016)

À partir de l'enquête Bénéficiaires de minima sociaux de 2018, l'étude de la Drees prévue en 2020 sur les conditions de logement et le statut d'occupation.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : taux de pauvreté monétaire et taux de pauvreté en condition de vie des familles ayant bénéficié d'un hébergement créé ou adapté, afin de mesurer l'impact de la mesure sur la situation des personnes, satisfaction des personnes ayant bénéficié d'un hébergement créé ou adapté.

Méthodes : suivi des deux indicateurs de pauvreté ; enquête qualitative sur la satisfaction.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020

Mesure 4.3 – Renforcer la prévention des expulsions dans le cadre du « Plan Logement d’abord »

Le comité n’a identifié de sources de données, d’études et d’évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l’évaluation de la mesure.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d’évaluation suivantes :

Métriques : l’évolution du nombre d’expulsions avant/après la mise en place de la mesure ;

Méthodes : suivi d’indicateurs.

Calendrier de suivi et d’évaluation de la mesure

La disponibilité des résultats de mise en œuvre et des premiers éléments d’évaluation dépendra de la date de mise en place de la mesure et de la disponibilité des données.

Mesure 5.2 – Revaloriser la prime d’activité

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l’évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données :

ENIACRAMS, échantillon national interrégimes d’allocataires de compléments de revenus d’activité et de minima sociaux, de la Drees

L’enquête BMS, Bénéficiaires des minima sociaux, de la Drees

Le modèle INES, développé par la Drees, l’Insee et la Cnaf

FiLoSoFi, Dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux, de l’Insee

Le dispositif SRCV, Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie, de l’Insee

L’enquête ENRJ, ENquête sur les Ressources des Jeunes, de l’Insee.

En matière d’études et d’évaluation :

L’étude qualitative sur le non-recours à la prime d’activité et l’étude sur les prestations internationales de la Cnaf

L’évaluation de la prime d’activité par la DGCS en 2017 et 2019

L’étude de la Drees sur la vie sociale des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d’activité prévue en 2020, à partir de l’enquête Bénéficiaires de minima sociaux de 2018.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d’évaluation suivantes :

Métriques : taux et caractéristiques des personnes pauvres bénéficiant de la revalorisation de la prime d’activité, taux de pauvreté monétaire et en condition de vies des bénéficiaires de la prime d’activité.

Méthodes : le suivi des indicateurs « métriques » pour déterminer la part de personnes pauvres qui bénéficient de cette mesure et l’impact sur leur situation de pauvreté.

Calendrier de suivi et d’évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020

Mesure 5.3 – Moderniser la délivrance des prestations sociales en favorisant les échanges d’information entre acteurs, en rendant automatique les démarches et en favorisant un paiement au juste droit, généraliser le datamining pour le repérage des bénéficiaires potentiels

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l’évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données :

L'enquête BMS, Bénéficiaires des minima sociaux, de la Drees

Le modèle INES, développé par la Drees, l'Insee et la Cnaf

Le dispositif SRCV, Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie, de l'Insee

L'appariement entre l'enquête Emploi et le fichier historique de Pôle Emploi (2012- 2015) de la Dares, l'Insee et Pôle Emploi.

En matière d'études et d'évaluation :

L'étude qualitative sur le non-recours à la prime d'activité et l'étude sur les prestations internationales de la Cnaf

Les travaux de recherche sur la mesure du non-recours aux prestations sociales (à l'aide du modèle INES) menés par deux post-doctorats à la Drees démarrant en septembre 2019.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : Indicateur non-recours auprès des personnes ayant été contactées grâce

Méthodes : suivi de l'indicateur de non-recours auprès des personnes contactées grâce au datamining (avant et après)

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020.

Concernant les premiers éléments d'évaluation, le suivi d'indicateurs pourra débuter en 2020 pour les personnes ayant été contactées grâce au datamining. Un dispositif expérimental pourra être mis en œuvre en amont et après la mise en œuvre de l'automatisation de certaines démarches en 2021.

Mesure 5.4 – Renforcer l'accès aux droits et aux services sociaux (généralisation des accueils sociaux inconditionnels, expérimentation de « territoires zéro non- recours », coffre-fort numérique)

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données :

L'enquête BMS, Bénéficiaires des minima sociaux, de la Drees

Le modèle INES, développé par la Drees, l'Insee et la Cnaf

Le dispositif SRCV, Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie, de l'Insee

L'appariement entre l'enquête Emploi et le fichier historique de Pôle Emploi (2012- 2015) de la Dares, l'Insee et Pôle Emploi

L'évaluation du dispositif « rendez-vous des droits » par la Drees de 2018 sur des données de 2016

L'étude qualitative sur le non-recours à la prime d'activité et l'étude sur les prestations internationales de la Cnaf.

En matière d'études et d'évaluation :

Bilan de l'expérimentation d'un coffre-fort numérique, par l'UNCCAS et la DGCS, septembre 2017

Vade-mecum « coffre-fort numérique », par l'UNCCAS et la DGCS, avril 2018

Les travaux de recherche sur la mesure du non-recours aux prestations sociales (à l'aide du modèle INES) menés par deux post-doctorats à la Drees depuis 2019.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

métriques : indicateur de non-recours par micro-simulation (Indicateur de suivi de la DIPLP fourni par la Drees), proportion de personnes ayant ouvert un droit après un rendez-vous dans un accueil social de proximité sur le nombre de personnes reçues, ouverture d'au moins un droit dans les trois mois après un rendez-vous dans un accueil social de proximité pour les personnes éligibles, nombre de personnes n'ayant pas engagé les démarches évoquées durant le rendez-vous, satisfaction des personnes ayant bénéficié d'un premier accueil social de proximité, du coffre-fort numérique et de

l'initiative territoire zéro non-recours, avis des professionnels ayant participé à la démarche « territoire zéro non-recours ».

Méthodes : suivi d'indicateurs sur le non-recours ; enquête qualitative auprès des personnes ayant bénéficié du premier accueil social de proximité, du coffre-fort numérique et de l'initiative territoire zéro non-recours ; enquête qualitative auprès des professionnels des accueils sociaux de proximité, enquête qualitative auprès des professionnels ayant participé à la démarche « territoire zéro non-recours » ; enquête pour déterminer le recours au coffre-fort numérique.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020 pour les accueils sociaux inconditionnels, et sous réserve de mise en place effective pour les expérimentations de « territoires zéro non-recours » et le coffre-fort numérique

Les premiers éléments d'évaluation pourront être disponibles à partir de 2020 pour le suivi d'indicateurs et les enquêtes qualitatives, sous réserve de mise en place effective des mesures.

Mesure 5.5 – Un travail social rénové sur tout le territoire : la formation des travailleurs sociaux et le développement des référents de parcours

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données :

« 1,2 millions de travailleurs sociaux en 2011 », « études et résultats de la Drees », n° 893, septembre 2014

En matière d'études et d'évaluation :

L'évaluation du dispositif « rendez-vous des droits » par la Drees de 2018

L'évaluation de l'accompagnement global des demandeurs d'emploi effectuée par Pôle Emploi en 2017

L'évaluation du dispositif des entretiens giratoires par la Cnaf prévue pour publication en 2020/2021

L'étude de la Drees sur l'accompagnement prévue en 2020, faite à partir de l'enquête Bénéficiaires de minima sociaux de 2018

L'évaluation de l'expérimentation des référents de parcours par la DGCS de mars 2018

L'enquête annuelle Aide Sociale de la Drees auprès des conseils départementaux. A ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : indicateur de non-recours par micro-simulation (Indicateur de suivi de la DIPLP, fourni par Drees), satisfaction des personnes ayant bénéficié d'un référent de parcours, qualité de la formation, satisfaction des travailleurs sociaux ayant bénéficié d'une formation et de leurs employeurs.

méthodes : suivi de l'indicateur de non-recours auprès des personnes touchées par les initiatives de cette mesure ; enquête qualitative auprès des personnes ayant bénéficié d'un référent de parcours ; analyse de l'adéquation de la formation pour répondre aux besoins et de son impact ; enquête qualitative auprès des travailleurs sociaux pour connaître leur appropriation de la formation reçue et l'intégration dans leurs pratiques ; enquête qualitative auprès des employeurs de travailleurs sociaux pour un retour sur la pertinence des formations.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020 pour les formations des travailleurs sociaux et dès 2020, sous réserve de la généralisation effective des référents de parcours.

Les premiers éléments d'évaluation pourront être disponibles dès 2021 pour les formations et dès 2021, sous réserve de la généralisation effective des référents de parcours.

Mesure 5.6 – Rénover la politique de soutien à la parentalité et créer 300 nouveaux centres sociaux dans les territoires prioritaires

Le comité n'a pas identifié pour le moment de sources de données, d'études et d'évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure.

À ce stade, le comité envisage les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :

Métriques : nombre de centres sociaux créés, fréquentation des centres sociaux créés (en particulier par le public cible), satisfaction des familles qui fréquentent ces nouveaux centres sur plusieurs dimensions comme la localisation des centres, les équipements et les services déployés, avis des professionnels travaillant dans ces centres.

Méthodes : suivi d'indicateurs (selon disponibilité des données) ; enquêtes qualitatives.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020.

Concernant les premiers éléments d'évaluation, le suivi de création des centres sociaux pourra s'effectuer dès 2020. Les enquêtes qualitatives auprès des familles et des professionnels des premiers centres sociaux créés pourraient être réalisées dès 2020 si pertinent.

Mesure 5.7 – Prévenir et lutter contre le surendettement : déploiement de 400

« Points conseil budget » sur l'ensemble du territoire et introduction d'un plafonnement des frais bancaires

En premier lieu, le comité a recensé les sources de données, les études et les évaluations réalisées ou prévues qui pourraient servir à l'évaluation de la mesure. Il a ainsi identifié :

En matière de données :

Les données issues des enquêtes annuelles qui doivent être élaborées au niveau national sur la base du rapport d'activité annuel que chaque structure labellisée PCB est dans l'obligation de fournir.

En matière d'études et d'évaluation :

Les documents relatifs à l'expérimentation PCB, Points Conseil Budget, en 2017 (par ex le rapport IGAS/Cégéfi de 2016 (non public))

Le rapport de la Cour des comptes sur l'inclusion bancaire rendu en juin 2017

Les travaux d'évaluation in itinere de la généralisation des PCB par le cabinet Ernst and Young sur la période septembre 2019 à septembre 2021. Cette évaluation vise à évaluer la démarche de déploiement des PCB, leur plus-value sur la situation des personnes accompagnées ainsi que la gouvernance mise en œuvre par les services de l'Etat.

À ce stade, le comité envisage de s'appuyer sur les métriques et les méthodes d'évaluation suivantes :
Métriques : nombre de dossiers de surendettement déposés et part de dossiers jugés recevables, taux d'endettement médian par quintile de niveau de vie, taux de bancarisation.

Méthodes : dans un premier temps, le suivi du nombre de dossiers déposés et traités pour mesurer l'accès effectif à un conseil budgétaire, avec une ventilation par sexe, âge, situation professionnelles, situation budgétaire, et une enquête sur la connaissance par le public visé des services offerts par les PCB. Dans un second temps, l'analyse des effets de ces PCB à travers le suivi du taux d'endettement et du taux de bancarisation auprès des personnes ayant consulté les PCB, en comparaison avec des profils similaires n'y ayant pas eu accès.

Calendrier de suivi et d'évaluation de la mesure

Les premiers résultats de mise en œuvre pourront être disponibles dès 2020 avec les données sur la première vague de déploiement des PCB.

Indicateurs du tableau de bord de la contractualisation DIPLP/Départements en 2021

Indicateurs ASE

Nombre de jeunes devenus majeurs dans l'année
Nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel
Nombre de jeunes ayant pu choisir leur personne lien au moment de la contractualisation
Nombre de jeunes avec un logement stable
Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières
Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire

Maraudes mixtes

Nombre de premiers contacts établis
Nombre de familles et d'enfants suivis
Nombre de mises à l'abri de familles et d'enfants
Nombre d'ouvertures de droits pour les enfants et familles

Premier accueil social inconditionnel de proximité

Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel par département accessible à moins de 30 minutes
Nombre de structures du CD engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel.
Nombre de structures (hors dispositifs du CD) ou lieux qui sont engagés dans la démarche de premier accueil inconditionnel.
Nombre de personnes reçues par les structures de premier accueil social inconditionnel des CD uniquement
Nombre de personnes reçues au sein des autres structures de premier accueil social inconditionnel

Référents de parcours

Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours
Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours

Orienter et accompagner les BRSA

Nombre de nouveaux entrants
Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins
Nombre total de 1er rendez-vous d'accompagnement fixés

Nombre de 1er rendez-vous à 2 semaines ou moins fixés
Nombre total de 1er contrat d'engagement
Nombre de 1er contrat d'engagement dans les 2 mois

Garantie d'activité

Indicateurs à renseigner dans l'ENT :

Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité départementale (nouveaux entrants de l'année)
Nombre de bénéficiaires du RSA en cours d'accompagnement par la garantie départementale

Indicateurs dont le reporting peut être assuré par Pôle Emploi. Si les indicateurs sont renseignés par Pôle Emploi, la réalité de l'accompagnement par le CD devra toutefois être confirmée par celui-ci :

Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers l'accompagnement global (reporting assuré par pôle emploi)
Nombre de bénéficiaires en cours d'accompagnement par l'accompagnement global (reporting assuré par pôle emploi)
Nombre de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'accompagnement global (reporting assuré par pôle emploi)
Délai moyen du démarrage de l'accompagnement global (reporting assuré par pôle emploi)

Formation des travailleurs sociaux

Nombre de personnes formées par des formations figurant sur le catalogue CNFPT, par thématique
Nombre de personnes formées par des formations faisant l'objet d'un financement spécifique, par thématique

Mobilités à des fins d'insertion professionnelle

Nombre de personnes accompagnées par la plateforme de mobilité à des fins d'insertion professionnelle
Nombre de mesures de diagnostics et d'accompagnement à la mobilité prescrites par le conseil départemental

**ANNEXES : TABLEAUX RELATIFS AUX SOURCES
STATISTIQUES DANS LES DOMAINES DE LA
SANTÉ ET DE LA SOLIDARITÉ**

ANNEXE 8 : Tableaux relatifs aux comptes

Drees

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Compte de la protection sociale (CPS)
Statistiques produites à partir de la source	Ressources et dépenses du système de protection sociale par risque (vieillesse-survie, santé, famille, emploi, pauvreté-exclusion sociale, logement), par financeur et par type de ressources (cotisations, impôts et taxes affectés, ...) ou de dépenses (prestations en nature, en espèces, ...)
Objectifs poursuivis	<p>Les CPS fournissent chaque année une estimation des dépenses et des recettes de protection sociale et de leur évolution, sur un champ couvrant l'ensemble des régimes et des risques de la protection sociale : régimes d'assurance sociale et d'intervention sociale des pouvoirs publics y compris les collectivités territoriales ; régimes d'intervention sociale des institutions sans but non lucratif au service des ménages ; régimes d'employeurs extra-légaux et régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance.</p> <p>Ces comptes sont utilisés pour l'élaboration des comptes de la protection sociale dans le système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS), supervisé par Eurostat. Ils permettent ainsi d'établir des comparaisons internationales. Ils constituent un compte satellite du cadre central de la comptabilité nationale.</p>
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Non

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

<p>Mode de diffusion</p>	<p>Les CPS font l'objet d'une publication annuelle dans la collection Panorama de la Drees : "La protection sociale en France et en Europe - Résultats des comptes de la protection sociale" https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-referance/panoramas-de-la-drees/la-protection-sociale-en-france-et-en</p> <p>L'ensemble des données est disponible sur le portail Open Data " de la Drees : https://drees2-sgsocialgouv.opendatasoft.com/explore/dataset/305_les-comptes-de-la-protection-sociale/information/</p> <p>Les données sont transmises à Eurostat et disponibles sur leur site : https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/social-protection/overview</p> <p>Le compte provisoire faisait l'objet d'une publication spécifique au format "Études et résultats" https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/compte-provisoire-de-la-protection-sociale-2019-un-solde NB : à partir de 2021, la Drees ne produira qu'une seule publication en décembre incluant le compte provisoire.</p>
<p>Date et fréquence de diffusion</p>	<p>Diffusion annuelle de comptes annuels</p>
<p>Étendue de la série statistique</p>	<p>De 1959 à 2019 (version de comptes : 2018 semi-définitif, 2019 provisoire). Niveau agrégé avant 1981.</p>
<p>Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source</p>	<p>Les CPS s'inscrivent dans le cadre du Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS) défini par plusieurs règlements dont le texte fondateur est le règlement (CE) n° 458/2007 : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32007R0458&from=fr</p>
<p>Nomenclatures utilisées</p>	<p>Les CPS reposent sur les concepts et nomenclatures SESPROS présentées dans le manuel "European system of integrated social protection statistics ESSPROS — 2019 edition". En tant que compte satellite, les CPS s'inscrivent plus largement dans le cadre conceptuel des comptes nationaux (voir le "Système européen des comptes 2010")</p>

Univers de référence	-
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Montants en euros
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Les sources de données sous-tendant l'élaboration des CPS sont multiples et de nature administrative (sources comptables) et sont communes à celles des comptes nationaux. La plupart des données proviennent de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).
Méthodologie des traitements	Les traitements opérés par la Drees pour la production des CPS visent à harmoniser les données dans le cadre fixé par SESPROS. Les opérations comptables font l'objet de nombreux reclassements ou corrections méthodologiques. La méthodologie utilisée par les CPS est présentée en annexes du panorama annuel.
Accessibilité aux métadonnées	https://drees2-sgsocialgouv.opendatasoft.com/explore/dataset/305_les-comptes-de-la-protection-sociale/information/ Voir également le manuel "European system of integrated social protection statistics ESSPROS — 2019 edition" https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-GQ-19-014
Conseils d'utilisation de la source	Les CPS reposent sur un nombre important de conventions méthodologiques issues du cadre de SESPROS ou de la comptabilité nationale, auxquels il est conseillé de se référer pour toute utilisation des données issues des CPS. L'un des principaux intérêts du cadre européen SESPROS est de pouvoir comparer des systèmes de protection sociale divers. Cette harmonisation repose sur des conventions et

impose de s'abstraire des spécificités des systèmes nationaux ce qui peut conduire à des écarts avec d'autres sources disponibles (par exemple la Commission des comptes de la sécurité sociale) pouvant provenir de différences de périmètres ou de définitions.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Compte de la santé (CNS)
Statistiques produites à partir de la source	Consommation finale de soins de santé en France et les financements correspondants
Objectifs poursuivis	<p>Les comptes de la santé retracent les dépenses et analysent de façon détaillée la consommation finale de soins de santé en France et les financements correspondants, qu'ils relèvent de l'Assurance maladie, de l'État, des collectivités locales, des organismes complémentaires ou directement des ménages. Les principaux résultats sont présentés lors de la Commission des comptes de la santé dont le but est d'analyser les emplois et les ressources du système de santé en vue notamment a) d'établir des comptes annuels rétrospectifs permettant d'étudier les différents circuits qu'empruntent les dépenses de santé, les besoins qu'elles expriment, les services qu'elles rémunèrent et les catégories sociales à qui elles bénéficient, b) d'évaluer l'incidence du système de santé sur l'évolution de l'économie.</p> <p>Les comptes de la santé constituent l'un des satellites des comptes nationaux de l'Insee, dont ils adoptent la méthodologie. Ils servent également de base à l'élaboration des comptes de la santé présentés dans les instances internationales (système SHA de l'OCDE, d'Eurostat et de l'OMS) et permettent ainsi d'établir des comparaisons internationales sur des bases fiables et harmonisées.</p>
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	Les CNS font l'objet d'une publication Panorama de la Drees "Les dépenses de santé en 2019 - Résultats des comptes de la santé - Édition 2020"

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	<p>https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-referance/panoramas-de-la-drees/les-depenses-de-sante-en-2019-resultats#toc-fichiers L'ensemble des données est disponible sur le portail Open Data " de la Drees : https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/explore/dataset/306_les-comptes-de-la-sante/information/ Les données sont transmises à Eurostat et à l'OCDE et disponibles sur leurs sites : https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/health/data/database (Rubrique : Soins de santé -> Dépense de santé) https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=SHA</p>
Date et fréquence de diffusion	Diffusion annuelle de comptes annuels
Étendue de la série statistique	De 2001 à 2019 (version de comptes : 2018 semi-définitif, 2019 provisoire). Présence d'une rupture de série entre 2005 et 2006
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	<p>Les principaux résultats des CNS sont présentés devant la Commission des comptes de la Santé (cf. Arrêté du 19 août 1970 portant création d'une commission des comptes de la santé). Les CNS s'inscrivent par ailleurs dans le cadre du Système des Comptes de la Santé - SHA 2011 (System of Health Accounts).</p>
Nomenclatures utilisées	<p>Les CNS reposent sur principalement sur les concepts et nomenclatures SHA présentés dans le manuel "A System of Health Accounts 2011 – Revised edition March 2017". Certains concepts spécifiques à la France, notamment la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM), sont présentés dans le Panorama de la Drees consacré aux CNS.</p>
Univers de référence	-
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Montants en euros

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Les sources de données sous-tendant l'élaboration des CNS sont multiples et sont principalement de nature administrative (sources comptables) et sont communes à celles des comptes nationaux. La plupart des données proviennent des caisses d'Assurance maladie (CNAM, CCSMA, etc.), de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).
Méthodologie des traitements	Les traitements opérés par la Drees pour la production des CNS visent à harmoniser les données dans le cadre SHA. Les opérations comptables font l'objet de nombreux reclassements ou corrections méthodologiques.
Accessibilité aux métadonnées	https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/explore/dataset/306_les-comptes-de-la-sante/information/ Voir également le manuel "A System of Health Accounts 2011 – Revised edition March 2017 " https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-manuals-and-guidelines/-/ks-05-19-103
Conseils d'utilisation de la source	Les comptes de la santé reposent sur un nombre important de conventions méthodologiques (issues du cadre de SHA ou de la comptabilité nationale). Ainsi, s'agissant par exemple des soins hospitaliers publics, ceux-ci sont considérés comme des services non marchands en comptabilité nationale. La méthodologie utilisée pour calculer la consommation de soins de santé dans le secteur public repose sur les coûts de production. Elle est donc différente de celle utilisée pour les soins en ambulatoire (qui relèvent du secteur marchand).

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Situation financière des organismes complémentaires (OC) assurant une couverture santé
Statistiques produites à partir de la source	Principaux agrégats financiers du secteur de l'activité d'assurance santé : cotisations collectées, prestations reversées, charges de gestion, rentabilité
Objectifs poursuivis	Le rapport présentant la situation financière des organismes d'assurance complémentaire en santé qui ont acquitté la taxe de solidarité additionnelle aux cotisations d'assurance maladie complémentaire (TSA) auprès du Fonds CSS. Ce rapport présente les organismes du marché de l'assurance complémentaire santé et leur démographie ; analyse les principaux aspects de l'activité d'assurance santé (cotisations collectées, prestations reversées, charges de gestion, rentabilité) et analyse, pour les organismes qui exercent une activité de complémentaire santé, leur solvabilité financière globale et leur respect des règles prudentielles.
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	Production chaque année d'un rapport public, à destination du Parlement, présentant la situation financière des organismes d'assurance complémentaire en santé : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-reference/rapports/rapport-2020-la-situation-financiere-des-organismes L'ensemble des données est disponible sur le portail Open Data " de la Drees : https://drees2-sgsocialgouv.opendatasoft.com/explore/dataset/4161_couverture-des-risques-sociaux-a-partir-des-donnees-acpr/information/

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Date et fréquence de diffusion	Diffusion annuelle du rapport portant sur l'année N-1
Étendue de la série statistique	De 2006 à 2019
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Article L.862-7 du Code de la Sécurité sociale chargeant le Gouvernement d'établir, chaque année, à destination du Parlement et de rendre public un rapport présentant la situation financière des organismes d'assurance complémentaire en santé qui ont acquitté la taxe de solidarité additionnelle aux cotisations d'assurance maladie complémentaire (TSA) auprès du Fonds CSS. Les données fournies par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) à la Drees dans le cadre d'une convention.
Nomenclatures utilisées	Les nomenclatures des données ACPR sont documentées par les dictionnaires de codes des assurances pour les états nationaux spécifiques.
Univers de référence	-
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Montants en euros
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Les données sous-tendant l'élaboration des productions statistiques relatives aux OC sont fournies par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et (jusqu'en 2020) par le Fonds CSS.
Méthodologie des traitements	Les traitements opérés par la Drees pour la production des données statistiques relatives aux OC sont présentées en annexes du rapport annuel.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Accessibilité aux métadonnées	https://drees2-sgsocialgouv.opendatasoft.com/explore/dataset/4161_couverture-des-risques-sociaux-a-partir-des-donnees-acpr/information/
Conseils d'utilisation de la source	Le premier rapport date de 2009 et reprend des éléments depuis 2006, toutefois les données de la période récente (depuis 2011) sont considérées comme plus fiables.

ANNEXE 9 : Tableaux relatifs aux sources santé

Agence de la biomédecine

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	ABM
Nom de la source	
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation.
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé.
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration.
Soumission CNIS ?	Information ou avis d'opportunité du CNIS ?
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source.
Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc)
Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites.
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ?
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ?
Champ géographique	National, régional, départemental
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements).
Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre.
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source.
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ?

PRODUCTION DE SYSTEMES D'INFORMATION dont l'Agence est MOA		
Nom du SI	Description	Principaux Objectifs
CRISTAL	Gestion de la liste d'attente d'organes. Registre des porteurs de greffons fonctionnels, des donneurs potentiels d'organes, de suivi des donneurs vivants d'organes et des alertes concernant le prélèvement et la greffe d'organe	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la liste nationale des patients dont la greffe nécessite une inscription réglementaire - Gestion de l'état des donneurs et des greffons, suivi des porteurs de greffons fonctionnels et des donneurs vivants d'organes - Répartition et attribution des greffons et suivi des patients greffés - Evaluation de l'activité de greffe en France
GLAC	Gestion de la liste d'attente de cornée.	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la liste nationale réglementaire des malades en attente de greffe de cornée - Attribution de greffons par les banques de cornées autorisées et enregistrer le lien entre les malades greffés et le numéro de leurs donneurs respectifs - Evaluation de l'activité de greffe de cornée en France - Participation à des travaux ayant pour fin la recherche épidémiologique dans le respects des dispositions législatives
DIADEM	Registre des patients en insuffisance rénale chronique traitée (IRCT) par dialyse ou Greffe. Réseau d'épidémiologie et d'information en néphrologie REIN	<p>1. Mettre en place un système d'information pérenne disposant de l'expertise épidémiologique, bio-statistique et informatique nécessaire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dénombrer l'ensemble des patients traités pour IRCT en France métropolitaine et dans les DOM-TOM, - évaluer l'incidence, la prévalence, les taux de mortalité et l'évolution au cours du temps de l'IRCT selon la région, les caractéristiques socio-démographiques des malades, la maladie rénale initiale, les co-morbidités et les handicaps associés, - décrire précisément les modalités de prise en charge en dialyse (méthode, technique, dose) et les tendances évolutives des besoins de la population et des pratiques

		<p>médicales</p> <ul style="list-style-type: none"> - mesurer les parts relatives prises par les différentes méthodes de traitement (dialyse, greffe) et décrire les trajectoires des patients à travers ces méthodes, - évaluer la qualité et l'efficacité des soins en termes de dose de dialyse, de survie, et de morbidité, - évaluer les conséquences médico-économiques des pratiques de soins, - donner des indications sur les tendances évolutives des besoins sanitaires de la population et des pratiques. <p>2. Valoriser l'information :</p> <p>REIN vise à favoriser la valorisation et l'utilisation des informations par les acteurs et les décideurs concernés, aux niveaux national et régional. Il s'agit aussi de construire les lieux d'échanges et d'interaction.</p> <p>a) Pour la santé publique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'élaboration de stratégies sanitaires visant à améliorer les modalités de prise en charge de l'IRCT en termes d'efficacité, de coût et d'efficience, - Guider et évaluer la répartition des ressources entre les régions et entre les différentes modalités de traitements, - Surveiller l'évolution de l'insuffisance rénale traitée et prévoir les besoins de la population, - Diffuser les résultats à l'ensemble des partenaires concernés <p>b) Pour la recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les problèmes nécessitant la mise en œuvre d'études épidémiologiques spécifiques à visée analytique ou évaluative - Initier des études médico-économiques - Favoriser l'accès aux données de la communauté médicale et scientifique - Participer à des études menées à partir des registres internationaux <p>c) Par l'application des nouvelles technologies de l'information et de la communication en Santé Publique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des standards en matière de codage - Systèmes d'information multi-sources, systèmes d'informations géographiques
<p>SYRENAD</p>	<p>Registre Français de Moelle Osseuse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des dossiers des malades devant bénéficier d'une greffe de moelle osseuse et n'ayant pas de donneur familial ni de donneur sur les fichiers nationaux - Gestion de la réponse des appariements entre des malades et des donneurs volontaires de chacun des registres nationaux

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

		- Interconnexion du registre Français avec les registres internationaux de volontaires au don de moelle osseuse
EDMA	Registre des données cliniques de suivi des patients greffés avec des unités de sang placentaire en Europe et autres centres de greffe dans le monde.	<p>Les missions principales du registre Eurocord sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le recueil et l'enregistrement des données relatives aux suites thérapeutiques des greffes de cellules souches hématopoïétiques réalisées à partir des USP apparentées et non apparentées en Europe et hors Europe, dans le cadre de l'amélioration de la qualité des greffons préservés dans des banques publiques, conformément aux standards internationaux 2. l'analyse de résultats de greffe dans le cadre des études d'efficacité et de qualité des greffons, l'envoi aux banques/registre d'USP sous convention de données cliniques de suivi post greffes réalisées avec leurs unités, nécessaires pour l'accréditation FACT et la rédaction d'un rapport annuel d'activité pour chaque banque d'USP/ registre national européens partenaires comportant l'analyse des résultats de greffe.
GAIA	Registre national d'AMP	<p>Mise en œuvre d'un registre national des activités d'AMP (activité de fécondation in vitro (FIV) et d'Insémination Artificielle (IA) que ce soit en intra conjugal ou à la suite d'un don (Spermatozoïde, Ovocytes ou Embryons), ou à partir d'embryons frais ou congelés) ayant pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'analyser en termes quantitatif et qualitatif les activités d'AMP (Fécondation in vitro [FIV] et insémination artificielle [IA]), - de comparer les activités et les résultats des centres d'AMP, - d'évaluer les conséquences de l'AMP sur la santé des personnes et - d'assurer la transparence de l'activité.
T21	Registre des diagnostics prénatal de Trisomie 21	Evaluation des pratiques de dépistage et de diagnostic prénatals avec utilisation des marqueurs sériques maternels de la trisomie 21
VIGILANCE	Evénements indésirables et incidents survenus sur des activités encadrées par l'Agence de la biomédecine (AMP, lait maternel, prélèvement et greffe d'organes, tissus et cellules)	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre de colliger tous les évènements concernant la Biovigilance - Permettre l'échange d'informations à propos d'une déclaration de Biovigilance - Permettre la centralisation des documents propres à une déclaration de Biovigilance - Permettre le suivi et la traçabilité des déclarations de Biovigilance

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

		- Permettre la réalisation d'un Rapport Annuel d'Activité concernant les domaines couverts par la Biovigilance
ENQUETES	Collecte de données agrégées d'activité dans le domaine de compétences de l'Agence de la biomédecine au travers des enquêtes à des fins d'évaluation	Production des rapports suivants : - Rapport d'activité des banque autorisé à la préparation/conservation/distribution de tissus - Rapport d'activité des laboratoires ayant une activité d'isolement d'ilots de langerhans - Rapports d'activité de moelle osseuse, de CSP et de USP - Rapport d'activité des laboratoires de Thérapie cellulaire - Rapports d'activité de diagnostic prénatal, de diagnostic post-natal, des centres pluridisciplinaire de diagnostic prénatal (CDPN) et des centres de diagnostic pre-implantatoire (DPI) - Rapports d'activité de biovigilance et d'AMP vigilance
PROMISE	Registre des patients ayant eu une allogreffe de CSH ou une autogreffe de CSH. Base de données gérée par l'EBMT (European Society for Blood and Marrow Transplantation) en partenariat avec la SFMG-TC (Société Francophone de Greffe de Moelle et de Thérapie Cellulaire)	- Suivi des porteur de greffons de CSH - Evaluation de l'activité de greffe
Rapport d'activité ORPHANET	Registre des maladies rares et des médicaments orphelins Base de données gérée par l'INSERM (convention avec l'Agence de la biomédecine)	Registre des maladies rares, dont l'objectif est de faciliter et perfectionner le diagnostic, le soin et le traitement des patients atteints de maladies rares. Orphanet développe également la nomenclature d'Orphanet sur les maladies rares (code ORPHA), essentielle à l'amélioration de la visibilité des maladies rares dans les systèmes d'information de santé et de recherche.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	ABM
Nom de la source	CRISTAL
Statistiques produites à partir de la source	<ul style="list-style-type: none"> . Rapport d'activité médical et scientifique . Fiches régionales . Bulletin COVID . Etudes épidémiologiques . Bilans d'activité
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> . Information à destination des Tutelles, professionnels de santé relevant des activités encadrées par l'Agence de la biomédecine, associations de malades, grand public. . Pilotage de l'activité du prélèvement et de la greffe avec les équipes de greffes et les coordinations hospitalières . Evaluation des pratiques
Déclaration CNIL ?	Inscrit au registre des activités de traitement de l'Agence de la biomédecine. Acte réglementaire du 5/5/97 publié au BO après avis favorable CNIL (puis modifications déclarées à la CNIL)
Soumission CNIS ?	non
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> . Site Internet de l'Agence de la biomédecine : Rapport d'activité médical et scientifique . Communication en Groupe de travail, congrès et publication dans des revues scientifiques : Etudes épidémiologiques . Application décisionnelle à destination des professionnels de santé habilités : bilan et suivi . ARS : fiches régionales . Associations de patient et de professionnels : Bulletin COVID

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Date et fréquence de diffusion	. Annuel : Rapport d'activité médical et scientifique, Fiches régionales, Etudes épidémiologiques (en moyenne 25/an) . Bi-mensuel : Bulletin COVID . Consultable à la demande : Bilans et suivis d'activité (uniquement pour Equipes de greffe et coordinations hospitalières)
Étendue de la série statistique	Données disponibles depuis 1950 pour celles sur le prélèvement et la greffe d'organe Données relatives au COVID disponibles depuis 04/2020
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Articles L. 1231-1 et suivants, articles R1231-1 et suivants du code de la santé publique (encadrement juridique du prélèvement et de la greffe d'organes). Article L. 1418-1 du code de la santé publique (missions de l'Agence de la biomédecine).
Nomenclatures utilisées	FINESS (établissement de santé), INSEE (ville, commune, CSP, population, ...), CIM10 (maladies, complications, ...)
Univers de référence	CRISTAL
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Patient / Donneur
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Données saisies via une application WEB développée par l'Agence de la biomédecine et stockées dans une base de données hébergées par l'Agence de la biomédecine.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Méthodologie des traitements	Les données saisies par les professionnels de santé sont déversées dans un entrepôt de données. Un Datamanager assure un traitement qualité sur ces données pour ensuite les mettre à disposition aux épidémiologistes et biostatisticiens afin qu'ils réalisent leurs traitements statistiques.
Accessibilité aux métadonnées	Description des données disponibles auprès du Datamanager de l'Agence de la biomédecine (document WORD)
Conseils d'utilisation de la source	Les productions statistiques sont accompagnées d'analyses réalisées par les épidémiologistes et des médecins référents. L'accès aux données de la source est encadrée par une Cellule de Valorisation des données qui accompagne les demandeur dans leur besoin de données et dans leur protocole d'étude.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	ABM
Nom de la source	GLAC
Statistiques produites à partir de la source	. Rapport d'activité médical et scientifique . Fiches régionales
Objectifs poursuivis	. Information à destination des Tutelles, professionnels de santé relevant des activités encadrées par l'Agence de la biomédecine, associations de malades, grand public. . Pilotage de l'activité . Evaluation des pratiques
Déclaration CNIL ?	Inscrit au registre des activités de traitement de l'Agence de la biomédecine. 12/11/2002 : acte réglementaire portant création GLAC publié au BO 2002-49 après avis favorable CNIL (puis modifications déclarées à la CNIL)
Soumission CNIS ?	non
Mode de diffusion	. Site Internet de l'Agence de la biomédecine : Rapport d'activité médical et scientifique . ARS : fiches régionales
Date et fréquence de diffusion	. Annuel : Rapport d'activité médical et scientifique, fiches régionales
Étendue de la série statistique	Données disponibles depuis 1999

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Articles L. 1231-1 et suivants, articles R1231-1 et suivants du code de la santé publique (encadrement juridique du prélèvement et de la greffe d'organes). Article L. 1418-1 du code de la santé publique (missions de l'Agence de la biomédecine).
Nomenclatures utilisées	FINESS (établissement de santé), INSEE (ville, commune, CSP, population, ...),
Univers de référence	Patients en attente d'une greffe et greffés.
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Patient / Donneur
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Données saisies par les équipes de greffe et les banque de tissus, via une application WEB développée par l'Agence de la biomédecine et stockées dans une base de données hébergée par l'Agence de la biomédecine.
Méthodologie des traitements	Les données saisies sont déversées dans un entrepôt de données. Un Datamanager assure un traitement qualité sur ces données pour ensuite les mettre à disposition aux épidémiologistes et biostatisticiens afin qu'ils réalisent leurs traitements statistiques.
Accessibilité aux métadonnées	Description des données disponibles auprès du Datamanger de l'Agence de la biomédecine (document WORD)
Conseils d'utilisation de la source	Les productions statistiques sont accompagnées d'analyses réalisées par les épidémiologistes et des médecins référents. L'accès aux données de la source est encadrée par une Cellule de Valorisation des données qui accompagne les demandeur dans leur besoin de données et dans leur protocole d'étude.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	ABM
Nom de la source	Insuffisance Rénale Chronique Traitée traitée par Dialyse ou Greffe (DIADEM/CRISTAL)
Statistiques produites à partir de la source	<ul style="list-style-type: none"> . Rapport Annuel du REIN . Rapports mensuels du REIN . Rapport pour les patients IRCT . Rapport pour les ARS . Bulletin COVID . Bilans d'activité
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> . Information à destination des Tutelles, professionnels de santé, associations de malades, grand public. . Pilotage de l'activité avec les professionnels de santé (tableaux de bord) . Evaluation des pratiques (études spécifiques) . Transmission de données agrégées au registre européen (ERA-EDTA Registry), au registre international de dialyse quotidienne (IQDR) et au registre américain (USRDS) afin de permettre l'élaboration de tableaux respectifs et comparatifs internationaux
Déclaration CNIL ?	Inscrit au registre des activités de traitement de l'Agence de la biomédecine. Autorisation CNIL du 18/05/2003 (puis modifications déclarées à la CNIL)
Soumission CNIS ?	non
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> . Site Internet de l'Agence de la biomédecine . Communication en Groupe de travail, congrès et publication dans des revues scientifiques : Etudes épidémiologiques

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	<ul style="list-style-type: none"> . Application décisionnelle à destination des professionnels de santé habilités : bilan et suivi . Associations de patient et de professionnels : Bulletin COVID
Date et fréquence de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> . Annuel : Rapport d'activité du REIN, Etudes épidémiologiques (en moyenne 3/an) . Mensuel : Rapports du REIN . Bi-mensuel : Bulletin COVID .Consultable à la demande : Bilans et suivis d'activité (néphrologues)
Étendue de la série statistique	<p>Variables selon l'entrée des régions dans le réseau REIN (aucune antériorité avant 2002; exhaustivité depuis 2010)</p> <p>Données relatives au COVID disponibles depuis mars 2020</p>
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	<p>CCTIRS 03-149 mars 2003, CNIL 903188 mai 2003</p> <p>Articles L. 1231-1 et suivants, articles R1231-1 et suivants du code de la santé publique (encadrement juridique du prélèvement et de la greffe d'organes).</p> <p>Article L. 1418-1 du code de la santé publique (missions de l'Agence de la biomédecine).</p>
Nomenclatures utilisées	<p>FINESS (établissement de santé), INSEE (ville, commune, population, ...), CIM10 (maladies, complications, ...), Thesaurus de la Société de Néphrologie</p>
Univers de référence	<p>Patients en traitement de suppléance pour une insuffisance rénale chronique, par dialyse ou transplantation rénale, en France métropolitaine et dans les DROM-TOM.</p>
Champ géographique	<p>National</p>
Unité élémentaire	<p>Patient</p>

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Données saisies par les néphrologues via une application WEB développée par l'Agence de la biomédecine et stockées dans une base de données hébergée par l'Agence de la biomédecine. Les données cliniques sont également collectées pour certains centres de dialyse via un EDI.
Méthodologie des traitements	Les données saisies par les professionnels de santé sont déversées dans un entrepôt de données. Un Datamanager assure un traitement qualité sur ces données pour ensuite les mettre à disposition aux épidémiologistes et biostatisticiens afin qu'ils réalisent leurs traitements statistiques.
Accessibilité aux métadonnées	Description des données disponibles auprès du Datamanager de l'Agence de la biomédecine.
Conseils d'utilisation de la source	Les productions statistiques sont accompagnées d'analyses réalisées par les épidémiologistes et des médecins référents. L'accès aux données de la source est encadré par le conseil médical et scientifique du REIN qui accompagne les demandeurs dans leur besoin de données et dans leur protocole d'étude, et décide du bien-fondé de leur demande.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	ABM
Nom de la source	CSH (SYRENAD / EDMA)
Statistiques produites à partir de la source	<ul style="list-style-type: none"> . Rapport d'activité médical et scientifique de l'Agence de la biomédecine . Rapport National du Registre France Greffe de Moelle (source SYRENAD) . Rapport annuel d'activité pour chaque banque d'USP (unité de sang placentaire) / registre national européen partenaire (EDMA) . Etudes ponctuelles à la demande des professionnels de santé concernés
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> . Information à destination des Tutelles, professionnels de santé relevant des activités encadrées par l'Agence de la biomédecine, associations de malades, sociétés savantes, grand public . Accompagner nos partenaires dans l'évaluation de leur activité . Analyse des résultats de greffe à destination des banques/registre d'USP sous convention avec l'Agence
Déclaration CNIL ?	<p>Inscrit au registre des activités de traitement de l'Agence de la biomédecine. SYRENAD : 09/11/1988 : acte réglementaire RFGM après avis favorable CNIL. Déclaration en 2005 à la CNIL du transfert de fichiers à l'ABM (loi de bioéthique du 6 août 2004) EDMA : 05/04/2012 avis favorable CNIL (puis modifications déclarées à la CNIL)</p>
Soumission CNIS ?	non
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> . Site Internet de l'Agence de la biomédecine pour les rapports d'activité (RAMS et RA RFGM) . Diffusion mail pour vers les professionnels de santé : centres donneurs, centres greffeurs/préleveurs, laboratoires HLA, banques d'USP/registre national, sociétés savantes (dont WMDA, SFGM-TC, ...)

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	<ul style="list-style-type: none"> . Messagerie sécurisée pour les demandes d'études ponctuelles . Communication congrès
Date et fréquence de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> . Annuel : Rapport d'activité médical et scientifique, Rapport National du Registre France Freffe de Moelle, Rapport d'activité aux banques d'USP et registres européens. . A la demande pour les études ponctuelles et congrès
Étendue de la série statistique	Données disponibles depuis 1995
Textes législatifs,réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	<p>Articles L. 1241-1 et suivants, articles R1241-1 et suivants du code de la santé publique (encadrement juridique du prélèvement et de la greffe d'organes).</p> <p>Article L. 1418-1 du code de la santé publique (missions de l'Agence de la biomédecine).</p>
Nomenclatures utilisées	INSEE (Données de population)
Univers de référence	<p>Patients (nationaux et internationaux) ayant une indication pour une greffe de CSH</p> <p>Donneurs volontaires (nationaux et internationaux)</p> <p>Gestion du stock national de sang placentaire (USP) français</p>
Champ géographique	National et international
Unité élémentaire	Patient / Donneur / USP / Prélèvement
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	<p>Les données sont saisies par les professionnels de santé via une application éditée par l'Agence de la biomédecine et stockées dans une base de données hébergée par l'Agence de la biomédecine</p> <p>Pour SYRENAD : Les données nationales sont complétées par l'intégration de données des registres</p>

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	internationaux sur l'activité "donneur" (via BMDW pour typage HLA et autres informations) et sur l'activité "patient" (via MDIS pour les propositions de donneurs potentiels des registres étrangers)
Méthodologie des traitements	Les données de production sont déversées dans l'entrepôt de données de l'agence de la biomédecine et accessibles aux Datamanager et biostatisticiens afin qu'ils réalisent leurs traitements qualité et statistiques.
Accessibilité aux métadonnées	Dictionnaire des données disponible au format bureautique
Conseils d'utilisation de la source	Les productions statistiques sont accompagnées d'analyses réalisées par les épidémiologistes et des médecins référents. Les études épidémiologiques doivent être approuvées par le conseil scientifique de la SFGM-TC

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	ABM
Nom de la source	GAIA
Statistiques produites à partir de la source	. Rapport d'activité médical et scientifique de l'Agence de la biomédecine . Fiches régionales . Etudes épidémiologiques . ARS : fiches régionales
Objectifs poursuivis	. Information à destination des Tutelles, professionnels de santé relevant des activités encadrées par l'Agence de la biomédecine, associations de malades, grand public.
Déclaration CNIL ?	Inscrit au registre des activités de traitement de l'ABM. 22/12/06 : Autorisation CNIL (puis modifications déclarées à la CNIL).
Soumission CNIS ?	non
Mode de diffusion	. Supports de présentation (rapport d'activité, document d'information) . Communication en Groupe de travail, congrès et publication dans des revues scientifiques : Etudes épidémiologiques . ARS : fiches régionales
Date et fréquence de diffusion	. Annuel : Rapport d'activité médical et scientifique, fiches régionales, Etudes épidémiologiques
Étendue de la série statistique	Données disponibles depuis 2006 Données relatives au COVID disponibles depuis 2020

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Articles L. 2141-1-1 et suivants, articles R12141-1 et suivants du code de la santé publique (encadrement juridique du prélèvement et de la greffe d'organes). Article L. 1418-1 du code de la santé publique (missions de l'Agence de la biomédecine).
Nomenclatures utilisées	FINESS (établissement de santé), INSEE (ville, commune, CSP, population, ...), CIM10 (malformation à la naissance)
Univers de référence	Registre des tentatives d'Assistance Médicale à la Procréation (AMP)
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Patient
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Import de fichiers des centres d'AMP ou saisie directement sur une application WEB éditée par l'Agence de la biomédecine. Les données sont stockées dans une base de données hébergée par l'Agence de la biomédecine
Méthodologie des traitements	Les données sont consolidées en une base unique puis déversées dans l'entrepôt de données de l'Agence de la biomédecine. Un Datamanager assure un traitement qualité sur ces données pour ensuite les mettre à disposition aux épidémiologistes et biostatisticiens afin qu'ils réalisent leurs traitements statistiques.
Accessibilité aux métadonnées	Description des données disponibles auprès du Datamanager de l'Agence de la biomédecine (document Word et Excel)
Conseils d'utilisation de la source	Les productions statistiques sont accompagnées d'analyses réalisées par les épidémiologistes et des médecins référents.

L'accès aux données de la source est encadrée par une Cellule de Valorisation des données qui accompagne les demandeur dans leur besoin de données et dans leur protocole d'étude.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	ABM
Nom de la source	T21
Statistiques produites à partir de la source	<ul style="list-style-type: none"> . Rapport national . Rapport par réseau de santé périnatalité . Rapport par Organismes Agréés
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> . Information à destination de la direction générale de la santé, à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, à chaque réseau de périnatalité, à chaque organisme agréé par la Haute autorité de santé et à l'Association des biologistes agréés . Information aux acteurs du dépistage (échographistes et laboratoires de biochimie) des résultats descriptifs de leur propre activité en comparaison avec la moyenne nationale, . Surveillance et évaluation
Déclaration CNIL ?	<p>Inscrit au registre des activités de traitement de l'ABM 02/01/2014 : Autorisation CNIL 20/12/2018 : Publication de l'arrêté du 14 décembre 2018 prorogeant le système de transmission de données par les professionnels à l'Agence et d'évaluation de l'activité de DPN de T21.</p>
Soumission CNIS ?	non
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> . Supports de présentation (rapport d'activité, document d'information) . ANSM, ABA : Rapport national . Réseau de santé périnatalité : Rapport par réseau de santé périnatalité . Organismes Agréés : Rapport par Organismes Agréés
Date et fréquence de diffusion	. Bi-Annuel

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Étendue de la série statistique	2010
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	l'arrêté du 14 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 23 juin 2009 modifié fixant les règles de bonnes pratiques en matière de dépistage et de diagnostic prénatal avec utilisation des marqueurs sériques maternels de la trisomie 21, décrit l'activité du dépistage de la trisomie 21 à partir des données individuelles fournies par les laboratoires de biochimie à l'Agence de la biomédecine (ABM).
Nomenclatures utilisées	FINESS (établissement)
Univers de référence	Femmes enceintes Laboratoires réalisant les examens de biologie portant sur les marqueurs sériques et de l'échographie réalisant l'examen échographique
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Centre
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Import de fichiers des laboratoires ayant une activité de diagnostic par marqueurs sériques prénatal
Méthodologie des traitements	Intégration et consolidation des fichiers en une base unique. Un Datamanager assure un traitement qualité pour ensuite produire le rapport annuel
Accessibilité aux métadonnées	Description des données disponibles auprès du Datamanager de l'Agence de la biomédecine (document Word et Excel)
Conseils d'utilisation de la source	

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	ABM
Nom de la source	Base des vigilances
Statistiques produites à partir de la source	<ul style="list-style-type: none"> . Rapport d'activité médical et scientifique de l'Agence de la biomédecine . Rapports aux ministre des biovigilances et d'AMP Vigilance . Newsletter aux correspondants Locaux d'AMP (CLA) et aux correspondants Locaux de Biovigilance (CLB) . Etudes épidémiologiques
Objectifs poursuivis	. Information à destination des Tutelles, professionnels de santé relevant des activités encadrées par l'Agence de la biomédecine
Déclaration CNIL ?	Inscrit au registre des activités de traitement de l'ABM. 29/12/2009 : Enregistrement CNIL (déclaration)
Soumission CNIS ?	non
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> . Supports de présentation (rapport d'activité, document d'information) . Publications scientifiques
Date et fréquence de diffusion	. Annuel : Rapport d'activité médical et scientifique, études épidémiologiques (en moyenne 4/an)
Étendue de la série statistique	Données disponibles depuis 2016

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	L'article 173 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé prévoit le transfert de la biovigilance (pour le lait maternel, les organes, les tissus, les cellules et les préparations de thérapie cellulaire) de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé à l'Agence de la biomédecine. Ce même article renvoie à un décret le soin de définir les modalités de ce transfert. Le décret n° 2016-1622 du 29 novembre 2016 est pris pour l'application de l'article 173 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
Nomenclatures utilisées	FINESS (établissement de santé), INSEE (ville, commune, CSP, population, ...), MEDDRA (Thésaurus des complications)
Univers de référence	Evénements indésirables et incidents survenus sur des activités encadrées par l'Agence de la biomédecine (AMP, lait maternel, prélèvement et greffe d'organes, tissus et cellules)
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Patient / établissement
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Saisie des données via une application WEB développée par l'Agence de la biomédecine.
Méthodologie des traitements	Les données saisies par les professionnels de santé sont déversées dans un entrepôt de données. Un Datamanager assure un traitement qualité sur ces données pour ensuite les mettre à disposition aux épidémiologistes et biostatisticiens afin qu'ils réalisent leurs traitements statistiques.
Accessibilité aux métadonnées	Description des données disponibles auprès du Datamanger de l'Agence de la biomédecine (document Word et Excel)

Conseils d'utilisation de la source

Les productions statistiques sont accompagnées d'analyses réalisées par les épidémiologistes et des médecins référents.

L'accès aux données de la source est encadrée par une Cellule de Valorisation des données qui accompagne les demandeur dans leur besoin de données et dans leur protocole d'étude.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	ABM
Nom de la source	ENQUETES (Bases de données agrégées issues d'enquêtes pour production de Rapports d'activités)
Statistiques produites à partir de la source	.Rapports d'activité des banques de tissus, des laboratoire d'isolement d'ilots de langerhans .Rapports d'activité de Moelle Osseuse, de CSP, de USP et des laboratoire de thérapie cellulaire .Rapports d'activité de diagnostic Prénatal, Post-Natal, des centres de CPDPN et de DPI .Rapports d'activité des CLB et des CLA
Objectifs poursuivis	. Information à destination des Tutelles, professionnels de santé relevant des activités encadrées par l'Agence de la biomédecine
Déclaration CNIL ?	Pas de déclaration CNIL requise car données agrégées
Soumission CNIS ?	non
Mode de diffusion	. Supports de présentation (rapport d'activité, document d'information) . Publications scientifiques
Date et fréquence de diffusion	. Annuel
Étendue de la série statistique	Données disponibles depuis 2006
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	FINESS (établissement de santé), ARHGOS (autorisations délivrées par les ARS), ORPHANET (Thésaurus sur les maladies génétiques prénatales)
Univers de référence	Etablissement géographique
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Centre et équipe
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Données saisies par les équipes via un outil d'enquêtes (formulaire WEB édité par un Datamanager de l'Agence de la biomédecine)
Méthodologie des traitements	Contrôle qualité par un Datamanager pour traitement statistiques
Accessibilité aux métadonnées	Description des données disponibles auprès du Datamanager de l'Agence de la biomédecine (document Word)
Conseils d'utilisation de la source	

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	ABM
Nom de la source	Bases externes : SNDS, SNIIRAM, PMSI
Statistiques produites à partir de la source	<p>Etudes épidémiologiques.</p> <p>Sur PMSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Suivi du parcours de patients ayant eu recours à des soins dans le domaine de l'AMP . Etude du parcours des patients ayant eu recours à des soins dans le domaine de la greffe d'organes et de cellules souches hématopoïétiques <p>Sur SNIIRAM :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Suivi du parcours de soins des patients avant, lors et après greffe d'organe et du potentiel de candidats à l'inscription en attente . Suivi des consommations des patients atteints d'IRCT <p>Sur SNDS :</p> <ul style="list-style-type: none"> . SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES DONNEURS VIVANTS DE REIN ET DE FOIE . Besoin en greffe pancréatique / disparité d'accès à la liste d'attente . Suivi du parcours de soins des patients avant, lors et après la pose d'une assistance circulatoire cardiaque . Description et évaluation médico-économique de la trajectoire et des stratégies de prise en charge des patients en IRCT . Etat de santé des femmes et des enfants issus d'AMP . Surveillance des effets indésirables dans le domaine du PG et de l'AMP

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Objectifs poursuivis	Information sur la santé, recherche, étude et évaluation, à destination des professionnels de santé exerçant dans les domaines de responsabilité de l'Agence, et les administrations de santé (ministère, ARS, ...).
Déclaration CNIL ?	Autorisations CNIL du 12/05/2016 pour SNIRAM Autorisations CNIL du 23/10/2015 pour PMSI
Soumission CNIS ?	non
Mode de diffusion	. Supports de présentation (rapport d'activité, document d'information) . Publications scientifiques
Date et fréquence de diffusion	Annuel
Étendue de la série statistique	
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	L'accès permanent aux données du SNDS via la plateforme AUCAS est régi par les articles R. 1461-11 et suivants du code de la santé publique, issus du décret du 26 décembre 2016 pris en application de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 (article 193)
Nomenclatures utilisées	
Univers de référence	Patients ayant eu recours à des soins dans les domaines de compétence de l'Agence
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Données individuelles

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Extractions intégrées sur serveur SAS
Méthodologie des traitements	
Accessibilité aux métadonnées	Dictionnaires fournies par les entités gestionnaires
Conseils d'utilisation de la source	

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	ABM
Nom de la source	AUTRES bases externes gérées dans le cadre de partenariat : INSERM (ORPHANET) et EBMT (PROMISE)
Statistiques produites à partir de la source	<ul style="list-style-type: none"> . Rapport d'activité médical et scientifique de l'Agence de la biomédecine . Rapports aux ministre des biovigilances et d'AMP Vigilance . Newsletter aux correspondants Locaux d'AMP (CLA) et aux correspondants Locaux de Biovigilance (CLB) . Etudes épidémiologiques . Fiche régionales (PROMISE)
Objectifs poursuivis	. Information à destination des Tutelles, professionnels de santé relevant des activités encadrées par l'Agence de la biomédecine
Déclaration CNIL ?	Déclaration CNIL
Soumission CNIS ?	non
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> . Supports de présentation (rapport d'activité, document d'information) . Publications scientifiques
Date et fréquence de diffusion	. Annuel : Rapport d'activité médical et scientifique, études épidémiologiques (en moyenne 4/an)
Étendue de la série statistique	Années 1980

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Article L. 1418-1 du code de la santé publique (missions de l'Agence de la biomédecine - Evaluation de l'activité de prélèvement et de greffe de cellules souches hématopoïétiques)
Nomenclatures utilisées	
Univers de référence	Patients et effets indésirables survenues sur une des activités encadrées par l'Agence de la biomédecine
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Patient
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Recueil des données via une application éditée par l'Agence de la biomédecine et stockées dans une base de données hébergées par l'Agence de la biomédecine
Méthodologie des traitements	Les données saisies par les professionnels de santé sont déversées dans un entrepot de données. Un Datamanager assure un traitement qualité sur ces données pour ensuite les mettre à disposition aux épidémiologistes et biostatisticiens afin qu'ils réalisent leurs traitements statistiques.
Accessibilité aux métadonnées	Description des données disponibles auprès du Datamanger de l'Agence de la biomédecine.
Conseils d'utilisation de la source	Les productions statistiques sont accompagnées d'analyses réalisées par les épidémiologistes et des médecins référents.

L'accès aux données de la source est encadrée par une Cellule de Valorisation des données qui accompagne les demandeur dans leur besoin de données et dans leur protocole d'étude.

ANSM

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	ANSM
Nom de la source	Base nationale de pharmacovigilance
Statistiques produites à partir de la source	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'enquête de pharmacovigilance : ponctuellement sur des sujets spécifiques. - Indicateurs de pharmacovigilance sur les traitements COVID - Indicateurs de pharmacovigilance sur les vaccins anti-COVID
Objectifs poursuivis	Produire des données sur la sécurité des médicaments Cible : Professionnels de santé, patients
Déclaration CNIL ?	Délibération 2014-099 du 20 mars 2014 https://www.legifrance.gouv.fr/cnil/id/CNILTEXT000028840245/
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	Diffusion : https://ansm.sante.fr/ Open Data : Projet de publication sur data.gouv initié en 2019. Refus de la CNIL en avril 2020. Nouveau format de publication prévu en 2021 (tableau de bord)
Date et fréquence de diffusion	Indicateurs : hebdomadaire ou mensuel Rapport d'enquêtes : ponctuellement selon les sujets

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Étendue de la série statistique	L'historique des données est variable selon l'objectif visé La base de données intègre des données depuis 1985.
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	N/A
Nomenclatures utilisées	CODEX : référentiel des médicaments MedDRA : Dictionnaire Médical pour les Activités Règlementées
Univers de référence	N/A
Champ géographique	National
Unité élémentaire	cas d'effet indésirable
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Les déclarations des cas d'effets indésirables sont réalisées par les professionnels de santé et les patients auprès des centres régionaux de pharmacovigilance. Les modalités de déclarations sont : le portail de signalement, le téléphone, le mail et un formulaire CERFA.
Méthodologie des traitements	Analyse descriptive et clinique des données
Accessibilité aux métadonnées	Les métadonnées ne sont pas accessibles

Conseils d'utilisation de la source

La source de données n'est pas publiée.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	ANSM
Nom de la source	Base nationale d'hémovigilance
Statistiques produites à partir de la source	- Rapport national d'hémovigilance
Objectifs poursuivis	L'exploitation du rapport contribue à la surveillance épidémiologique, au contrôle et la prévention des évènements survenus chez les donneurs de sang et les receveurs. Cible : Professionnels de santé, patients
Déclaration CNIL ?	Soumission CNIL n° 1901881
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	Diffusion : https://ansm.sante.fr/ Open Data : N/A
Date et fréquence de diffusion	Annuel
Étendue de la série statistique	La base de données intègre des données depuis 2000
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	N/A

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	CIM 10
Univers de référence	N/A
Champ géographique	National
Unité élémentaire	cas d'effet indésirable
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Les correspondants d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle (CHV-ST) déclarent et enregistrent sur e-FIT les effets indésirables survenant chez les receveurs (EIR), les effets indésirables graves survenant chez les donneurs (EIGD), les incidents graves de la chaîne transfusionnelle (IG), les informations post-don (IPD)
Méthodologie des traitements	Analyse descriptive et clinique des données
Accessibilité aux métadonnées	Les métadonnées ne sont pas accessibles
Conseils d'utilisation de la source	La source de données n'est pas publiée.

ATIH

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	ATIH
Nom de la source	Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI)
Statistiques produites à partir de la source	Les données sont diffusées sur la plateforme des données hospitalières de l'ATIH (bases de données brutes exploitables avec SAS Entreprise Guide) et restituées sous forme d'indicateurs sur le site ScanSanté : https://www.scansante.fr/
Objectifs poursuivis	Mettre à disposition des acteurs du système de santé un grand nombre d'informations nécessaires à la connaissance et à la gestion du secteur hospitalier Contribuer à la connaissance de l'activité des établissements de santé et de la nature des pathologies prises en charge
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration.
Soumission CNIS ?	Information ou avis d'opportunité du CNIS ?
Mode de diffusion	Bases de données PMSI accessibles sur autorisation CNIL ou conformité à une méthodologie de référence (MR-005, MR-006) ou à une liste de structures ayant un accès permanent aux données du SNDS <u>sur la plateforme des données hospitalières</u> (accessible avec authentification forte aux organismes autorisés - convention d'accès signée) : https://acces-securise.atih.sante.fr/ Indicateurs diffusés sur le site ScanSanté : https://www.scansante.fr/

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Date et fréquence de diffusion	Actualisation des données chaque semaine sur la plateforme des données hospitalières Actualisation infra-annuelle ou annuelle selon les restitutions sur ScanSanté
Étendue de la série statistique	Profondeur autorisée : 10 ans
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Arrêtés PMSI (un par champs, pour les 4 champs) : pour le MCO : Arrêté du 23 décembre 2016 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L. 6113-8 du code de la santé publique
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ? Classification internationale des maladies (CIM) Gérée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'ATIH participe à la gestion de cette classification et l'adapte au système de santé français. Classification commune des actes médicaux (CCAM) En collaboration avec l'Assurance maladie et les professionnels de santé, l'ATIH actualise les libellés des actes de la CCAM, par l'ajout ou le retrait de libellés. L'agence propose des codes, des libellés et veille au respect des règles de construction. Catalogue spécifique des actes de rééducation et réadaptation (CSARR) En 2009, l'ATIH a débuté les travaux de cette nouvelle nomenclature. Une première version a été publiée en mars 2012.
Univers de référence	Population couverte : données d'activité des établissements de santé
Champ géographique	National, régional, départemental, établissement de santé
Unité élémentaire	Hospitalisations : Séjours, séances

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	<p>Chaque hospitalisation donne lieu à la création d'un recueil d'informations qui répertorie des données administratives et médicales extraites du dossier médical du patient.</p> <p>Dans ce recueil se trouvent résumés les problèmes de santé pris en charge et les actes médicaux réalisés pour les diagnostiquer et les traiter.</p> <p>A l'hôpital, une structure dédiée, le département de l'information médicale, gère la collecte de ces données pour les transmettre à l'ATIH.</p> <p>L'agence définit la nature des informations à recueillir, enregistrées sous forme de codes selon les nomenclatures de santé règlementaires.</p> <p>L'agence conçoit et diffuse l'ensemble des outils informatiques nécessaires à l'anonymisation, au traitement et à la transmission des informations des établissements de santé.</p> <p>Les résumés médicaux anonymisés sont transmis à l'agence régionale de santé (ARS) pour validation et sont ensuite traités pour produire :</p> <ul style="list-style-type: none"> un arrêté de financement (pour les établissements publics et privés à but non lucratif) des tableaux d'analyse de l'activité envoyés aux établissements. <p>Pour finir, ces données sont agrégées par l'ATIH et constituent la base nationale regroupant l'ensemble des informations des établissements.</p>
Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre.
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source : https://www.atih.sante.fr/bases-de-donnees/descriptif-du-contenu-des-bases-de-donnees-pmsi
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ?

CCMSA

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CCMSA
Nom de la source	PATHO
Statistiques produites à partir de la source	incidence et prévalence des affections de longue durée par ALD et par code CIM10
Objectifs poursuivis	Connaissance des pathologies dont souffrent le ressortissants du régime agricole à l'origine des exonérations du ticket modérateur
Déclaration CNIL ?	oui
Soumission CNIS ?	
Mode de diffusion	tableau de bord
	mise à disposition de données agréées sur GéoMSA (geomsa.msa.fr)
	transmission au SNDS (Système National des Données de Santé)
Date et fréquence de diffusion	mensuelle et fin d'année
Étendue de la série statistique	2005

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	
Nomenclatures utilisées	Codes CIM10, ALD
Univers de référence	
Champ géographique	France
Unité élémentaire	
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	extraction des bases de gestion des contrôles médiaux des caisses de MSA
Méthodologie des traitements	contrôles de cohérence et traitements statistiques
Accessibilité aux métadonnées	Disponibles sur GéoMSA (geomsa.msa.fr)
Conseils d'utilisation de la source	mise à disposition des tableaux de bord sur le site statistiques MSA décrivant le mode de production des données, leur cadre juridique et leurs limites d'utilisation

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CCMSA
Nom de la source	CSS (Complémentaire santé solidaire)
Statistiques produites à partir de la source	Tableaux de bord
Objectifs poursuivis	Dénombrement des bénéficiaires de ce dispositif
Déclaration CNIL ?	
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	Diffusion régulière à la DSS
Date et fréquence de diffusion	Diffusion mensuelle
Étendue de la série statistique	Depuis 2007 (CMU-C)
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	
Nomenclatures utilisées	Nomenclatures propres à la MSA

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	Bénéficiaires de la CSS affiliés au régime agricole
Champ géographique	National, régional, départemental, communal
Unité élémentaire	Bénéficiaire de la CSS affilié au régime agricole
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Bases de gestion des organismes de MSA
Méthodologie des traitements	Contrôle des données, agrégations, corrections des variations saisonnières et des jours ouvrés
Accessibilité aux métadonnées	
Conseils d'utilisation de la source	

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CCMSA
Nom de la source	RAAMSES (Régime agricole assurance maladie statistiques et santé)
Statistiques produites à partir de la source	Note de conjoncture, tableaux de bord, séries labellisées
Objectifs poursuivis	Suivi conjoncturel des dépenses d'assurance maladie des assurés du régime agricole dans le cadre de l'ONDAM, prévisions, simulations
Déclaration CNIL ?	Oui
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	Site statistiques de la MSA : https://statistiques.msa.fr/
Date et fréquence de diffusion	Diffusion mensuelle
Étendue de la série statistique	Depuis 2010
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	
Nomenclatures utilisées	Toutes nomenclatures utilisées dans le SNDS

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	Remboursements des Frais de santé et versements des prestations en espèces aux assurés du régime agricole
Champ géographique	National, régional, départemental, communal
Unité élémentaire	Prestation de soins prise en charge par la MSA
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Bases de gestion des organismes de MSA
Méthodologie des traitements	Contrôle des données, agrégations, corrections des variations saisonnières
Accessibilité aux métadonnées	Métadonnées disponibles sur le site statistiques de la MSA (séries labellisées)
Conseils d'utilisation de la source	Méthodologies disponibles sur le site statistiques de la MSA (séries labellisées)

CNG

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNG
Nom de la source	Base de données et rapport statistique PH (praticiens hospitaliers sous statut)
Statistiques produites à partir de la source	Liste des les principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation. Bilan social des personnels sous statut : effectifs, évolution, pyramides des ages, positions statutaires, grades et échelons, localisation, spécialités, population homme-femme,...
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé. Informations sur l'évolution du corps à destination des autorités en charge du nombre de professionnels en entrée dans le corps, des organisations syndicales représentatives, des personnels du corps, du public intéressé...
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration. Pas de nécessité de déclaration spécifique à la CNIL : intégré dans le registre des traitements du CNG
Soumission CNIS ?	Information ou avis d'opportunité du CNIS ? Non
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source. Depuis 2020, 2 documents produits : un rapport statistique annuel (document « long ») et une synthèse statistique annuel (document en « 4 pages »).

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	<p>Avant 2020 diffusion au sein du rapport annuel d'activités du CNG (disponible sur le site internet du CNG) Diffusion typique via : le site internet du CNG + information par emailing et newsletter du CNG Adresse du site de diffusion: https://www.cng.sante.fr/statistiques-rapports-dactivite PAS DE DIFFUSION de la base de données qui intègre des données personnelles incompatibles avec une mise à disposition publique</p>
Date et fréquence de diffusion	<p>Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc) Fréquence d'élaboration annuelle</p>
Étendue de la série statistique	<p>Antériorité des séries statistiques produites. <5 ans</p>
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	<p>Texte de loi, règlement européen, etc. RGPD</p>
Nomenclatures utilisées	<p>Recours à des nomenclatures officielles ?</p>
Univers de référence	<p>Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ? Professionnels de santé</p>
Champ géographique	<p>National, régional, départemental National</p>
Unité élémentaire	<p>Unité d'observation de la source statistique Au niveau de chaque personne gérée</p>
II. Le processus de production de la source statistique	

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements). Base de données d'une application informatique dédiée à la gestion administrative des personnels concernés
Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre. Comptage des différents enregistrements de la base selon critères
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source. Non applicable (pas de diffusion de la base de données)
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ? Non applicable (pas de diffusion de la base de données)

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNG
Nom de la source	Base de données et rapport statistique HU (hospitalo-universitaires)
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation. Bilan social des personnels sous statut : effectifs, évolution, pyramides des ages, positions statutaires, grades et échelons, localisation, spécialités, population homme-femme,...
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé. Informations sur l'évolution du corps à destination des autorités en charge du nombre de professionnels en entrée dans le corps, des organisations syndicales représentatives, des personnels du corps, du public intéressé...
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration. Pas de nécessité de déclaration spécifique à la CNIL : intégré dans le registre des traitements du CNG
Soumission CNIS ?	Information ou avis d'opportunité du CNIS ? Non
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source. Depuis 2020, 2 documents produits : un rapport statistique annuel (document « long ») et une synthèse statistique annuel (document en « 4 pages »). Avant 2020 diffusion au sein du rapport annuel d'activités du CNG (disponible sur le site internet du CNG)

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	Diffusion typique via : le site internet du CNG + information par emailing et newsletter du CNG Adresse du site de diffusion: https://www.cng.sante.fr/statistiques-rapports-dactivite PAS DE DIFFUSION de la base de données qui intègre des données personnelles incompatibles avec une mise à disposition publique
Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc) Fréquence d'élaboration annuelle
Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites. <5 ans
Textes législatifs,réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc. RGPD
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ?
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ? Professionnels de santé
Champ géographique	National, régional, départemental National
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique Au niveau de chaque personne gérée

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements). Base de données d'une application informatique dédiée à la gestion administrative des personnels concernés
Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre. Comptage des différents enregistrements de la base selon critères
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source. Non applicable (pas de diffusion de la base de données)
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ? Non applicable (pas de diffusion de la base de données)

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNG
Nom de la source	Base de données et rapport statistique relatifs au contrats d'engagement de service public (CESP)
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation. Bilan des CESP (effectifs, évolution, spécialités choisies par les internes, population homme-femme,...)
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé. Informations sur l'évolution des CESP à destination des autorités en charge notamment de leur financement, des bénéficiaires, du public intéressé...
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration. Pas de nécessité de déclaration spécifique à la CNIL : intégré dans le registre des traitements du CNG
Soumission CNIS ?	Information ou avis d'opportunité du CNIS ? Non
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source. Depuis 2020, 2 documents produits : un rapport statistique annuel (document « long ») et une synthèse statistique annuel (document en « 4 pages »). Avant 2020 diffusion au sein du rapport annuel d'activités du CNG (disponible sur le site internet du CNG) Diffusion typique via : le site internet du CNG + information par emailing et newsletter du CNG

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	Adresse du site de diffusion: https://www.cng.sante.fr/statistiques-rapports-dactivite PAS DE DIFFUSION de la base de données qui intègre des données personnelles incompatibles avec une mise à disposition publique
Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc) Fréquence d'élaboration annuelle
Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites. <5 ans
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc. RGPD
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ?
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ? Professionnels de santé
Champ géographique	National, régional, départemental National
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique Au niveau de chaque personne gérée

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements). Base de données d'une application informatique dédiée à la gestion administrative des personnels concernés
Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre. Comptage des différents enregistrements de la base selon critères
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source. Non applicable (pas de diffusion de la base de données)
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ? Non applicable (pas de diffusion de la base de données)

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNG
Nom de la source	Base de données et rapports statistique des 3 corps de directeurs de la FPH
Statistiques produites à partir de la source	<p>Liste des les principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation.</p> <p>Bilan social des personnels sous statut pour chacun des 3 corps (Directeurs d'hôpital, Directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux, directeurs des soins) : effectifs, évolution, pyramides des âges, localisation, spécialités, population homme-femme,...</p>
Objectifs poursuivis	<p>Préciser les usages de ces statistiques, le public visé.</p> <p>Informations sur l'évolution des 3 corps à destination des autorités en charge du nombre de professionnels en entrée dans le corps, des organisations syndicales représentatives, des personnels du corps, du public intéressé...</p>
Déclaration CNIL ?	<p>Si oui, joindre la déclaration.</p> <p>Pas de nécessité de déclaration spécifique à la CNIL : intégré dans le registre des traitements du CNG</p>
Soumission CNIS ?	<p>Information ou avis d'opportunité du CNIS ?</p> <p>Non</p>

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

<p>Mode de diffusion</p>	<p>Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source.</p> <p>Pour chacun des 3 corps : Depuis 2020, 2 documents produits : un rapport statistique annuel (document « long ») et une synthèse statistique annuel (document en « 4 pages »). Avant 2020 diffusion au sein du rapport annuel d'activités du CNG (disponible sur le site internet du CNG) Diffusion typique via : le site internet du CNG + information par emailing et newsletter du CNG Adresse du site de diffusion: https://www.cng.sante.fr/statistiques-rapports-dactivite</p> <p>PAS DE DIFFUSION de la base de données qui intègre des données personnelles incompatibles avec une mise à disposition publique</p>
<p>Date et fréquence de diffusion</p>	<p>Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc)</p> <p>Fréquence d'élaboration annuelle</p>
<p>Étendue de la série statistique</p>	<p>Antériorité des séries statistiques produites.</p> <p><5 ans</p>
<p>Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source</p>	<p>Texte de loi, règlement européen, etc.</p> <p>RGPD</p>
<p>Nomenclatures utilisées</p>	<p>Recours à des nomenclatures officielles ?</p>
<p>Univers de référence</p>	<p>Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ?</p> <p>Professionnels de santé</p>

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Champ géographique	National, régional, départemental National
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique Au niveau de chaque personne gérée
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements). Base de données d'une application informatique dédiée à la gestion administrative des personnels concernés
Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre. Comptage des différents enregistrements de la base selon critères
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source. Non applicable (pas de diffusion de la base de données)
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ? Non applicable (pas de diffusion de la base de données)

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNG
Nom de la source	Bases de données et rapports statistique relatifs aux parts fonction et parts résultat de chacun des 3 corps de direction de la FPH
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation. Bilan annuel des parts fonction et résultat des 3 corps de direction : niveau des parts fonction et résultats dont bénéficient les directeurs selon différents critères & évolution
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé. Informations sur l'évolution de ces types de rémunération complémentaires à destination des autorités et établissements en charge de ces professionnels, des organisations syndicales représentatives, des personnels des corps, du public intéressé...
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration. Pas de nécessité de déclaration spécifique à la CNIL : intégré dans le registre des traitements du CNG
Soumission CNIS ?	Information ou avis d'opportunité du CNIS ? Non
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	<p>Depuis 2020, 2 documents produits : un rapport statistique annuel (document « long ») et une synthèse statistique annuel (document « 4 pages »).</p> <p>Avant 2020 diffusion au sein du rapport annuel d'activités du CNG (disponible sur le site internet du CNG)</p> <p>Diffusion typique via : le site internet du CNG + information par emailing et newsletter du CNG</p> <p>Adresse du site de diffusion: https://www.cng.sante.fr/statistiques-rapports-dactivite</p> <p>PAS DE DIFFUSION de la base de données qui intègre des données personnelles incompatibles avec une mise à disposition publique</p>
Date et fréquence de diffusion	<p>Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc)</p> <p>Fréquence d'élaboration annuelle</p>
Étendue de la série statistique	<p>Antériorité des séries statistiques produites.</p> <p><5 ans</p>
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	<p>Texte de loi, règlement européen, etc.</p> <p>RGPD</p>
Nomenclatures utilisées	<p>Recours à des nomenclatures officielles ?</p>
Univers de référence	<p>Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ?</p> <p>Professionnels de santé</p>
Champ géographique	<p>National, régional, départemental</p> <p>National</p>
Unité élémentaire	<p>Unité d'observation de la source statistique</p> <p>Au niveau de chaque personne gérée</p>

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	<p>Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements).</p> <p>Base de données d'une application informatique dédiée à la gestion administrative des personnels concernés</p>
Méthodologie des traitements	<p>Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre.</p> <p>Comptage des différents enregistrements de la base selon critères</p>
Accessibilité aux métadonnées	<p>Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source.</p> <p>Non applicable (pas de diffusion de la base de données)</p>
Conseils d'utilisation de la source	<p>Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ?</p> <p>Limites éventuelles ?</p> <p>Non applicable (pas de diffusion de la base de données)</p>

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNG
Nom de la source	Base de données des outils d'administration des concours et indicateurs statistiques
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation. Indicateurs sur chaque concours organisée (nombre de candidats, nombre de postes offerts, nombre de lauréats,...) ainsi que sur les activités relatives aux autorisations d'exercice menées en collaboration avec les ordres (nombre de candidats, nombre de commissions par spécialités,...)
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé. Informations relatives aux différents concours du CNG à destination des autorités, notamment pour la détermination du nombre de places à offrir...
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration. Pas de nécessité de déclaration spécifique à la CNIL : intégré dans le registre des traitements du CNG
Soumission CNIS ?	Information ou avis d'opportunité du CNIS ? Non
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	Diffusion par mail à des destinataires répertoriés et à la demande PAS DE DIFFUSION des bases de données mais naturellement de la liste des lauréats au concours via arrêté
Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc) Fréquence d'élaboration au rythme des concours
Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites. < 5 ans
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc. RGPD
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ?
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ? Professionnels de santé
Champ géographique	National, régional, départemental National
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique Au niveau de chaque personne gérée
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements). Base de données d'application informatique dédiée à la gestion au concours des personnels concernés

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre. Comptage des différents enregistrements de la base selon critères
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source. Non applicable (pas de diffusion de la base de données)
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ? Non applicable (pas de diffusion de la base de données)

HAS

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	HAS
Nom de la source	Pour la certification des établissements, deux systèmes d'informations - SARA jusqu'à la version du référentiel V2014. Le SI sera fermé quand toutes les démarches V2014 seront finalisés - CALISTA : nouveau système de certification, basé sur un nouveau manuel, ouvert depuis novembre 2020
Statistiques produites à partir de la source	Niveau de certification de la V2014 : global et décision par thème Niveau de certification pour la qualité des soins (nouvelle certification) : global et par chapitre/objectif
Objectifs poursuivis	Evaluation du niveau de qualité et sécurité des soins des établissements de santé, publics et privés en 4 niveaux : Haute qualité des soins (établissement certifié avec mention), Qualité des soins confirmés (établissement certifié), Qualité des soins à améliorer (établissement certifié sous conditions), Qualité des soins insuffisante (établissement non certifié)
Déclaration CNIL ?	Oui
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	Open data : https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/certification-des-etablissements-de-sante-2020/

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	Site HAS sur le niveau de certification : https://has-sante.fr/jcms/c_978697/fr/resultats-de-la-certification Scope Sante : www.scopesante.fr
Date et fréquence de diffusion	Diffusion des résultats en continu après chaque délibération suite à une visite de certification (en moyenne, 60 décisions de niveau de certification par mois)
Étendue de la série statistique	Depuis 2014
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Procédure de certification : https://has-sante.fr/jcms/p_3232588/fr/decision-n-2020-0232/dc/sces-du-15-octobre-2020-du-college-de-la-haute-autorite-de-sante-portant-adoption-du-referentiel-de-certification-des-etablissements-de-sante-pour-la-qualite-des-soins
Nomenclatures utilisées	Non
Univers de référence	La procédure de certification concerne tous les établissements de santé, publics et privés mentionnés à l'article L.6111-1 du code de la santé publique (CSP). Elle s'applique également aux groupements de coopération sanitaire mentionnés à l'article L.6133-7 du CSP, aux réseaux de santé visés à l'article L.6321-1 du CSP, aux hôpitaux des armées figurant sur la liste mentionnée à l'article L. 6147-7 du CSP ainsi qu'aux installations de chirurgie esthétique visées à l'article L.6322-1 du CSP.
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Patients, Documents, Professionnels (médicaux et non médicaux), Représentant des usagers : évaluation par des paires au moyen de grilles générés lors de la visite de certification (tous les 4 ans)

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Utilisation des systèmes d'information pour recueil les informations souhaitées. Depuis la nouvelle certification, calcul automatique du niveau de certification
Méthodologie des traitements	cf manuel de certification https://has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-11/manuel_certification_es_qualite_soins.pdf
Accessibilité aux métadonnées	cf data.gouv
Conseils d'utilisation de la source	cf manuel de certification https://has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-11/manuel_certification_es_qualite_soins.pdf

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	HAS
Nom de la source	QUALHAS
Statistiques produites à partir de la source	Indicateurs de qualité et de sécurité des soins produits par la HAS
Objectifs poursuivis	Amélioration de la qualité des soins Transparence sur la qualité vis à vis des usagers Appui aux politiques nationales (notamment IFAQ - Incitation financière à la qualité)
Déclaration CNIL ?	oui
Soumission CNIS ?	non
Mode de diffusion	Scope-Santé : scopesante.fr Open data HAS : https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/haute-autorite-de-sante-has/ - https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/indicateurs-de-qualite-et-de-securite-des-soins-recueil-2019/ - https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/indicateurs-de-qualite-et-de-securite-des-soins-source-dossier-patient-recueil-2018/ - https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/indicateurs-de-qualite-et-de-securite-des-soins-source-dossier-patient-recueil-2017/ - https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/indicateurs-de-qualite-et-de-securite-des-soins-source-dossier-patient-recueil-2016/ - https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/indicateurs-de-qualite-et-de-securite-des-soins-source-dossier-patient-recueil-2015/

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	- https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/indicateurs-de-qualite-et-de-securite-des-soins-source-dossier-patient-recueil-2014/
Date et fréquence de diffusion	Tous les ans
Étendue de la série statistique	2008 à 2020 selon indicateur
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Loi HPST
Nomenclatures utilisées	Nomenclatures du PMSI dans le calcul de certains indicateurs (CCAM, CIM, etc)
Univers de référence	Établissement de santé finess géographique et parfois juridique
Champ géographique	National
Unité élémentaire	séjours de patient/ou questionnaire établissement
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Utilisation de la plateforme QUALHAS mise en oeuvre par l'ATIH pour la HAS https://qualhas.atih.sante.fr/
Méthodologie des traitements	Cf fiches descriptive des indicateurs sur le site de la HAS
Accessibilité aux métadonnées	Cf documentation excel sur data.gouv

Conseils d'utilisation de la source	Cf documentation pdf sur data.gouv/ fiches descriptives

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	HAS
Nom de la source	e-Satis
Statistiques produites à partir de la source	NOTE DE SATISFACTION GLOBALE DES PATIENTS ADMIS POUR UNE CHIRURGIE AMBULATOIRE et ses dimensions NOTE DE SATISFACTION GLOBALE DES PATIENTS HOSPITALISES EN MCO +48H et ses dimensions
Objectifs poursuivis	Amélioration de la qualité des soins Transparence sur la qualité vis à vis des usagers Appui aux politiques nationales (notamment IFAQ - Incitation financière à la qualité)
Déclaration CNIL ?	La HAS a souhaité, après échanges avec la CNIL déposer une demande qui est en cours
Soumission CNIS ?	non
Mode de diffusion	Scope-Santé : scopesante.fr Open data HAS : https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/haute-autorite-de-sante-has/ - https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/indicateurs-de-qualite-et-de-securite-des-soins-recueil-2019/ - https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/indicateurs-de-qualite-et-de-securite-des-soins-mesure-de-la-satisfaction-dispositif-e-satis-recueil-2018/ - https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/indicateurs-de-qualite-et-de-securite-des-soins-mesure-de-la-satisfaction-dispositif-e-satis-recueil-2017/
Date et fréquence de diffusion	Annuelle

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Étendue de la série statistique	depuis 2015
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Loi HPST
Nomenclatures utilisées	non
Univers de référence	Établissement de santé finess géographique
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Patient (questionnaire)
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Utilisation de la plateforme e-Satis mise en œuvre par l'ATIH pour la HAS https://e-satis.atih.sante.fr/
Méthodologie des traitements	Cf fiches descriptive des indicateurs sur le site de la HAS
Accessibilité aux métadonnées	Cf documentation excel sur data.gouv
Conseils d'utilisation de la source	Cf documentation pdf sur data.gouv/ fiches descriptives

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	HAS
Nom de la source	EIGS
Statistiques produites à partir de la source	rapport annuel sur les EIGS déclarés et analysés
Objectifs poursuivis	Analyse des causes des EIGS et préconisation pour réduire leur survenue
Déclaration CNIL ?	en cours
Soumission CNIS ?	non
Mode de diffusion	rapports annuel et intermédiaires
Date et fréquence de diffusion	annuel pour le rapport, analyses intermédiaires au fil de l'eau en fonction des analyses mises en avant
Étendue de la série statistique	2018
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	décret de 2016 (décret n° 2006-909 du 21 juillet 2006) et arrêté 2017
Nomenclatures utilisées	non applicable

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	événement indésirable grave liés aux soins
Champ géographique	National, régional
Unité élémentaire	déclaration de événement indésirable grave liés aux soins
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	récupération des déclarations du portail des vigilances à partir du SI VSS de l'ARS IDF (pilotage DGS)
Méthodologie des traitements	cf rapport
Accessibilité aux métadonnées	Non applicable
Conseils d'utilisation de la source	cf rapport pour les limites, document utilisateur en cours

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	HAS
Nom de la source	SIAM accréditation
Statistiques produites à partir de la source	liste et caractéristiques des médecins accrédités liste et caractéristiques des équipes médicales accréditées
Objectifs poursuivis	validation des bilans d'accréditation des médecins dans le cadre du décret Formation continue des médecins, amélioration des pratiques
Déclaration CNIL ?	non applicable
Soumission CNIS ?	non applicable
Mode de diffusion	rapports annuels liste des médecins accrédités nominatives
Date et fréquence de diffusion	au fil de l'eau pour les médecins annuel pour le rapport et triennal pour un rapport plus complet
Étendue de la série statistique	2011: premier rapport synthétique, puis depuis 2015 rapport annuel
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Décret (décret n° 2006-909 du 21 juillet 2006.)

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	non applicable
Univers de référence	médecin de spécialités à risque/ équipes médicales
Champ géographique	National, régional, départemental
Unité élémentaire	individu médecin et équipe
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	à partir du SIAM
Méthodologie des traitements	cf rapport annuel
Accessibilité aux métadonnées	opendata
Conseils d'utilisation de la source	Non applicable

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	HAS
Nom de la source	SIAM Base REX
Statistiques produites à partir de la source	Analyse des déclarations d'EIAS déclarés dans le SIAM par les médecins accrédités, productions de publications scientifiques et rapport annuel
Objectifs poursuivis	Surveillance et analyses des causes et barrières mises en œuvre dans les déclarations d'EIAS. Gestion des risques, amélioration des pratiques. Préconisations pour éviter les récides. culture sécurité
Déclaration CNIL ?	Oui
Soumission CNIS ?	non
Mode de diffusion	rapport annuel, publications scientifiques, Solution pour la sécurité du patient sur site HAS
Date et fréquence de diffusion	annuel et au fil de l'eau en fonction des situations à risque d'intérêt identifiées
Étendue de la série statistique	2011
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Décret (dernière évolution article R 6111-1 du code de la santé publique)
Nomenclatures utilisées	CIM 10

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	ensemble des déclarations d'EIAS
Champ géographique	National, régional, départemental
Unité élémentaire	déclaration d'EIAS
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	EIAS déclarés dans le SIAM par les médecins accrédités
Méthodologie des traitements	statistique descriptive et analyse qualitative (analyse de contenu)
Accessibilité aux métadonnées	non applicable
Conseils d'utilisation de la source	documentation de la base en cours

INCA

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	INCA
Nom de la source	Plateforme de données en cancérologie
Statistiques produites à partir de la source	Publications des données sur le site lesdonnees.e-cancer.fr Etude des trajectoires de soins et tableaux de bords
Objectifs poursuivis	Selon le cas : usagers, professionnels, scientifiques, décideurs nationaux et infranationaux, autres agences sanitaires, ARS, ...
Déclaration CNIL ?	Voir document
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	lesdonnees.e-cacner.fr e-cancer.fr open data via data.gouv.fr
Date et fréquence de diffusion	Selon le cas (du mensuel au pluriannuel)
Étendue de la série statistique	Selon le cas
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Missions de l'Institut national du cancer L1415-2 code de la santé publique Plan cancer 2014-2019 Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	Oui
Univers de référence	Tout ce qui concerne la cancérologie
Champ géographique	National, régional, départemental
Unité élémentaire	La personne, l'établissement, ... selon les cas
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	SNDS ; registres des cancers (en cours)
Méthodologie des traitements	Voir autorisation unique
Accessibilité aux métadonnées	Métadonnées non publiées
Conseils d'utilisation de la source	Selon les cas, rapports, note, ... présentations sur les sites lesdonnees.e-cancer.fr et e-cancer.fr

IRDES

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	IRDES
Nom de la source	Enquête sur la protection sociale complémentaire d'entreprise 2017 - PSCE 2017 Enquête Drees-IRDES
Statistiques produites à partir de la source	Statistiques sur la couverture complémentaire santé et prévoyance des salariés, L'enquête comporte un volet établissement et un volet salarié, tirés au sort dans les établissements enquêtés
Objectifs poursuivis	L'objectif premier de l'enquête était de contribuer à l'évaluation de la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise effective depuis le 1er janvier 2016
Déclaration CNIL ?	oui
Soumission CNIS ?	oui - avis d'opportunité + comité du label avec obligation de réponse
Mode de diffusion	mise à disposition de l'enquête via l'ADISP - Publications des résultats dans les collections de l'IRDES et de la Drees
Date et fréquence de diffusion	Enquête réalisée en 2003 (IRDES), 2009 (IRDES) et 2017 (Drees-IRDES). Un projet d'enquête pour 2023 est à l'étude à l'IRDES.
Étendue de la série statistique	Pas de série statistique mais des enquêtes ponctuelles dont les méthodologies sont proches permettant des comparaisons dans le temps

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	non
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ?
Univers de référence	Etablissements privés employant au moins 1 salarié (volet établissement) et leurs salariés (volet salarié)
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Etablissement
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Tirage dans le répertoire SIRUS - Appariement avec les DADS (réalisé) et avec le SNDS pour les salariés des établissements enquêtés (en cours); enquête téléphonique
Méthodologie des traitements	
Accessibilité aux métadonnées	voir le rapport N°572 PSCE 2017 de l'IRDES https://www.irdes.fr/recherche/2019/rapport-572-l-enquete-protection-sociale-complementaire-d-entreprise-2017.html
Conseils d'utilisation de la source	

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	IRDES
Nom de la source	Enquête PHEDRE - Prestation de compensation du Handicap : exécution dans la durée et reste à charge Enquête Drees-IRDES
Statistiques produites à partir de la source	Enquête retardée par le Covid- la finalisation du terrain est repoussée en 2021 (accord donné par le comité du label du CNIS)
Objectifs poursuivis	Évaluer les écarts qui peuvent exister entre les plans notifiés par la MDPH et ce qui est réellement mis en place par le bénéficiaire. Mesurer le montant du reste à charge pour les bénéficiaires de la PCH
Déclaration CNIL ?	oui
Soumission CNIS ?	oui - avis d'opportunité + comité du label avec obligation de réponse
Mode de diffusion	
Date et fréquence de diffusion	
Étendue de la série statistique	
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	non

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ?
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Bénéficiaire de la prestation de compensation du Handicap (PCH)
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Enquête Face à face + informations administratives MDPH
Méthodologie des traitements	
Accessibilité aux métadonnées	
Conseils d'utilisation de la source	

OFDT

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	OFDT
Nom de la source	Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation À la Défense (ESCAPAD). La dernière enquête s'est déroulée en 2017.
Statistiques produites à partir de la source	Prévalences de consommation de tabac, alcool, cannabis et autres drogues illicites en population adolescente.
Objectifs poursuivis	Suivi des évolutions des usages de drogues en population adolescente
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration.
Soumission CNIS ?	L'enquête 2017 à fait l'objet d'un avis d'opportunité et l'enquête 2022 est passé devant le comité du Label en 2019
Mode de diffusion	Une large publicité est systématiquement mis en place lors de la publication des principaux résultats d'enquêtes sur le site de l'OFDT, ils sont par ailleurs transmis à l'ensemble des membres de groupement composé des représentants de l'État à travers les différents ministères concernés par la question des drogues et des addictions et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) ainsi que la Fédération nationale des observatoires régionaux de santé (FNORS) et des personnalités qualifiées. Enfin, l'OFDT publie six numéros par an de sa revue Tendances qui reprends l'essentiel des résultats de ses études. Tous les rapports et notes de travail sont mis à la disposition de tous sur son site (https://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/escapad/). Concernant les bases de données elles sont transmises aux chercheurs qui en font la demande et donne lieu à une convention de mise à disposition.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Date et fréquence de diffusion	L'enquête ESCAPAD est quadriennale, le prochain exercice se déroulera en 2022.
Étendue de la série statistique	20 ans, la première enquête a eu lieu en 2000.
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc.
Nomenclatures utilisées	Le questionnaire s'appuie sur les recommandations internationales et plus particulièrement sur celle de l'Observatoire européen des drogues (EMCDDA)
Univers de référence	Population française âgée de 17 ans convoqué à la Journée défense et citoyenneté
Champ géographique	L'échantillon de l'enquête permet des exploitations nationales (DROM y compris), régionales voire départementales certaines années.
Unité élémentaire	Individu
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Questionnaire auto-administré anonyme
Méthodologie des traitements	Analyses descriptives
Accessibilité aux métadonnées	

Conseils d'utilisation de la source

Mise à disposition d'un guide méthodologique :
<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxeasza.pdf>

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	OFDT
Nom de la source	Enquête nationale en Collège et en Lycée chez les Adolescents sur la Santé et les Substances, (EnCLASS)
Statistiques produites à partir de la source	Indicateurs sur la santé et comportements des élèves y compris les usages de substances psychoactives
Objectifs poursuivis	Monitoring des comportements de santé des élèves du secondaire
Déclaration CNIL ?	N° de déclaration 2155714 v 0
Soumission CNIS ?	N° d'avis d'opportunité n°142 / H030
Mode de diffusion	Une large publicité est systématiquement mise en place lors de la publication des principaux résultats d'enquêtes sur le site de l'OFDT mais également de l'École des hautes études en santé publique (EHESP) partenaire de l'enquête. Les publication et principaux résultats sont largement diffusés entre autre au sein du ministère de l'éducation et dans les réseaux universitaires et de recherches.
Date et fréquence de diffusion	L'enquête EnCLASS se déroule tous les deux ans, le prochain exercice se déroulera en 2022.
Étendue de la série statistique	10 ans

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	
Nomenclatures utilisées	Le questionnaire s'appuie sur les questionnaires internationaux des enquêtes en milieu scolaire HBSC portée par l'OMS Europe et ESPAD portée par l'Agence européenne des drogues (EMCDDA)
Univers de référence	Adolescents scolarisés dans le secondaire
Champ géographique	Nationale (DROM y compris)
Unité élémentaire	Elèves
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Questionnaire en ligne auto-administré anonyme
Méthodologie des traitements	Analyses descriptives
Accessibilité aux métadonnées	-
Conseils d'utilisation de la source	-

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	OFDT
Nom de la source	Enquête sur les Représentations, Opinions et Perceptions sur les Psychotropes (enquêtes EROPP)
Statistiques produites à partir de la source	Indicateurs de mesure d'opinion
Objectifs poursuivis	mesurer l'évolution des opinions de la population française et de documenter les représentations sociales des enjeux d'actualités liés aux drogues (salles de consommation à moindre risque, perception des risques liés à la consommation d'alcool, de tabac, de cannabis...)
Déclaration CNIL ?	NON
Soumission CNIS ?	NON
Mode de diffusion	Publication des résultats sur le site de l'OFDT et dans la presse nationale et régionale
Date et fréquence de diffusion	Programmation irrégulière : 1999, 2002, 2013, 2018. Prochaine enquête 2023.
Étendue de la série statistique	20 ans
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	-
Nomenclatures utilisées	-
Univers de référence	18-25 ans

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Champ géographique	Métropole
Unité élémentaire	individu
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Questionnaire anonyme administré par téléphone (CATI). Les enquêtes sont réalisées par un prestataire.
Méthodologie des traitements	Analyses descriptives
Accessibilité aux métadonnées	-
Conseils d'utilisation de la source	-

Drees

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE), en collaboration avec l'Irdes
Statistiques produites à partir de la source	<p>Elle permet de répondre aux questions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> Quelle complémentaire santé a été mise en place dans l'établissement ? Toutes les catégories de salariés sont-elles couvertes de la même manière ? Quels sont les remboursements de la complémentaire santé d'entreprise ? Quels changements la généralisation a-t-elle introduit dans la couverture proposée par l'établissement ? Quel est le montant du financement patronal de la complémentaire santé ? Quelle est la satisfaction des salariés vis-à-vis de la complémentaire santé de leur entreprise ? Quelle connaissance ont les salariés du système de protection sociale mis en place par leur entreprise ? Qui sont les salariés qui ne sont pas couverts par la complémentaire santé de leur entreprise et pour quels motifs n'en bénéficient-ils pas ?
Objectifs poursuivis	L'enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE) s'intéresse à la couverture complémentaire santé et à la prévoyance d'entreprise. L'enquête de 2017 a été réalisée dans le but d'évaluer la réforme de la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise au 1er janvier 2016. l'enquête est constitué d'un questionnaire établissements et d'un questionnaire salariés.
Déclaration CNIL ?	Oui
Soumission CNIS ?	L'enquête PSCE a été présentée en point d'information lors de la séance du Cnis du 18 novembre 2015 consacrée aux entreprises. Elle est passée pour avis

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	d'opportunité lors de la commission services publics du 24 novembre 2015. Elle a obtenu un avis d'opportunité favorable.
Mode de diffusion	<p>Les données ont donné lieu à des études ponctuelles (Etudes et Résultats (ER) et Questions d'économie de la santé (IRDES)), des fiches dans le Panorama de la complémentaire santé (édition 2019); un rapport d'enquête a été réalisé par l'Irdes.</p> <p>La mise à disposition à des tiers des données d'enquête et/ou du fichier de production et de recherche (FPR) s'effectuera sous réserve des formalités de passage devant le Comité du secret statistique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'agissant de l'accès au fichier de production et de recherche (FPR), une demande doit être faite à la Drees et au GIP-IRDES qui donnera lieu à une convention d'engagement sur les conditions d'usage des FPR, dans le cadre de la procédure ad hoc simplifiée du Comité du secret statistique. - s'agissant de l'accès aux données d'enquête, une demande d'accès doit être faite à la Drees et au GIP-IRDES qui après avis favorable du Comité du secret statistique, et sur décision dérogatoire des Archives de France, sera suivie d'une contractualisation avec la Drees et le GIP-IRDES dans le cadre d'une licence de droit d'usage.
Date et fréquence de diffusion	Apériodique. L'enquête n'a fait l'objet que de 3 éditions: en 2003, 2009, 2017
Étendue de la série statistique	Pas de série statistique produite.
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	<p>RGPD</p> <p>loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination est le secret en matière de statistique</p> <p>loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés</p>
Nomenclatures utilisées	non
Univers de référence	Etablissements du secteur privé avec au moins un salarié, hors particulier employeur, France métropolitaine et DOM. L'ensemble des salariés de ces établissements, à l'exception des vacataires et des personnes rémunérées sur honoraires. Les stagiaires sont également exclus.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Champ géographique	National (yc DOM)
Unité élémentaire	Etablissements (plus petite unité au sein des entreprises où se décident les questions de complémentaire collective); Salariés de ces établissements.
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Questionnaire établissement: téléphone ou internet; questionnaire salarié : Internet ou questionnaire papier. Les données d'enquête sont de plus appariées avec des données issues des DADS (pour volet établissements et salariés) et les données de santé issus du SNDS (volet salariés).
Méthodologie des traitements	Contrôles de cohérence et apurements. Correction de la non-réponse; calcul de pondérations. Prise en compte d'un biais éventuel dans la non réponse des établissements via un questionnaire allégés pour les salariés des établissements non répondants. Le volet « établissements » est enrichi avec des variables issues des DADS « employeurs » de l'Insee. Le volet « salariés » est enrichi avec des variables des DADS « salariés » et des données de santé issues du SNDS.
Accessibilité aux métadonnées	Les questionnaires de l'enquête sont accessibles sur le site de l'Irdes. https://www.irdes.fr/recherche/enquetes/psce-enquete-sur-la-protection-sociale-complementaire-d-entreprise/questionnaires.html Un document décrivant les variables disponibles est fourni avec l'accès aux données.
Conseils d'utilisation de la source	Selon les questions, le champ des salariés concernés n'est pas exactement le même. Voir encadré 2 les différents champs de l'enquête, fiche 26 de "La complémentaire santé: acteurs, bénéficiaires, garanties", Panorama édition 2019, Drees

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête auprès des organismes offrant des couvertures complémentaires santé
Statistiques produites à partir de la source	<p>- Un certain nombre d'indicateurs sont accessibles en open-data : https://drees2-sgsocialgouv.opendatasoft.com/explore/dataset/345_enquete-sur-les-contrats-de-complementaire-sante-les-plus-souscrits-2011-a-2/information/</p> <p>Des publications ponctuelles viennent les compléter:</p> <ul style="list-style-type: none"> ' - Plusieurs fiches dans « La complémentaire santé : acteurs, bénéficiaires, garanties » Collection Panorama, Drees - « Aide au paiement d'une complémentaire santé : un niveau de couverture équivalent à celui des contrats du marché individuel en 2018 », ER n°1142 février 2020
Objectifs poursuivis	<p>Connaître l'activité des organismes offrant des couvertures complémentaire santé, la population qu'elles couvrent, les garanties offertes ainsi que les modes de tarification. Elle permet aussi d'analyser l'évolution des garanties offertes et d'éclairer les conséquences des changements réglementaires.</p> <p>L'enquête permet de répondre à des demandes émanant des ministères sociaux ou d'autres institutions comme le Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance Maladie. Les résultats sont aussi mobilisés par les acteurs du secteur comme les organismes eux-mêmes ou des chercheurs.</p> <p>Enfin, ces données servent à l'alimentation du modèle Omar-Inès qui permet d'estimer les restes à charges des ménages après intervention de l'assurance maladie obligatoire.</p>
Déclaration CNIL ?	Enquête entreprises – Pas de déclaration CNIL
Soumission CNIS ?	Avis d'opportunité 3 juin 2016

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Mode de diffusion	Divers tableaux de données accessibles en open-data : https://drees2-sgsocialgouv.opendatasoft.com/explore/dataset/345_enquete-sur-les-contrats-de-complementaire-sante-les-plus-souscrits-2011-a-2/information/ L'accès à l'enquête est possible via une licence de droit d'usage après avis favorable au comité du secret statistique et dérogation des Archives de France
Date et fréquence de diffusion	Bisannuel
Étendue de la série statistique	Les séries diffusées sur data.drees remontent jusqu'à 2011
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques
Nomenclatures utilisées	non
Univers de référence	Contrats de complémentaire santé d'assurance collective, individuelle ou sur-complémentaire les plus souscrits. On procède à une extrapolation des garanties des contrats les plus souscrits à l'ensemble des contrats.
Champ géographique	National y compris DOM
Unité élémentaire	Organismes complémentaires ayant une activité santé contribuant au Fonds CMU via la Taxe de Solidarité Additionnelle (Sociétés d'assurances, mutuelles, Institutions de prévoyance)

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	La collecte des données se fait par questionnaire électronique via un site Internet développé par le service informatique de la Drees.
Méthodologie des traitements	<p>Contrôle et apurement des données (contrôles de cohérence entre les réponses et contrôles longitudinaux).</p> <p>Correction de la non-réponse; calcul de pondérations.</p> <p>Travail d'homogénéisation des garanties pour permettre une comparabilité des différentes couvertures offertes.</p>
Accessibilité aux métadonnées	Pas de métadonnées accessibles. Un document Excel succinct a été constitué pour décrire les variables à mobiliser. Il est transmis aux chercheurs qui font une demande d'accès aux données (une unique demande jusqu'à présent).
Conseils d'utilisation de la source	L'enquête analyse les contrats modaux (contrats les plus souscrits). Les résultats diffusés sont une extrapolation basée sur ces contrats.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête nationale sur la santé des élèves des classes de CM2 – 2014-2015
Statistiques produites à partir de la source	Indicateurs sur la surcharge pondérale, l'obésité, la prévalence de l'asthme, la santé bucco-dentaire, études sur les inégalités sociales de santé,
Objectifs poursuivis	Suivre l'évolution de ces indicateurs pour éclairer l'action publique
Déclaration CNIL ?	oui
Soumission CNIS ?	opportunité du CNIS
Mode de diffusion	Publications Drees + DEPP
Date et fréquence de diffusion	N+1
Étendue de la série statistique	enquête précédente 2007-2008
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	NC
Nomenclatures utilisées	NC

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	Échantillon d'élèves scolarisés en classe de CM2 dans les écoles publiques et privées de France métropolitaine et des DROM
Champ géographique	National
Unité élémentaire	élève
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	base élève pour le tirage de l'échantillon des écoles à enquêter (DEPP-éducation nationale)
Méthodologie des traitements	Apurement et pondération des données
Accessibilité aux métadonnées	NC
Conseils d'utilisation de la source	données du privé à considérer avec précaution car taux de participation plus faible, représentativité non assurée

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS)
Statistiques produites à partir de la source	Effectif, densité et âge moyen des professionnels de santé couverts par le RPPS, par mode d'exercice, sexe, âge, lieu d'exercice, secteur d'activité, ...
Objectifs poursuivis	Suivi de la démographie des médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes et pédicures-podologues
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	https://drees.shinyapps.io/demographie-ps/ + mise à disposition des fichiers aux partenaires
Date et fréquence de diffusion	1 ^{er} janvier de l'année, depuis 2012 pour toutes les professions sauf masseurs-kinésithérapeutes et pédicures-podologues (2017)
Étendue de la série statistique	Avant 2012 (ou 2017 selon les professions), séries ADELI
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Gentleman agreement actuellement, règlement européen à venir.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	Code officiel géographique, secteur d'activité FINESS, nomenclatures propres au RPPS gérés par l'ANS
Univers de référence	Professionnel de santé (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes et pédicures-podologues)
Champ géographique	Métropole + DROM, données localisées à la commune
Unité élémentaire	Professionnel de santé (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes et pédicures-podologues)
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Données mises à disposition par l'ANS
Méthodologie des traitements	Calcul de variables statistiques (mode d'exercice, secteur d'activité, ...), redressement de variables (lieu d'exercice, lieu de naissance, ...) et mise en cohérence
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.shinyapps.io/demographie-ps/ https://esante.gouv.fr/securite/annuaire-sante/rpps-adel
Conseils d'utilisation de la source	Fichier statistique à date : ne tient pas compte des mouvements infra-annuels.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	ADELI (automatisation des listes)
Statistiques produites à partir de la source	Effectif, densité et âge moyen des professionnels de santé couverts par ADELI (infirmiers, diététiciens, orthophonistes, techniciens de laboratoire, manipulateurs ERM, ...)
Objectifs poursuivis	Suivi de la démographie des infirmiers, diététiciens, orthophonistes, techniciens de laboratoire, manipulateurs ERM, ...
Déclaration CNIL ?	Récépissé de déclaration normale de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 30 mars 2012 portant le numéro 1521588
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	https://drees.shinyapps.io/demographie-ps/ + mise à disposition des fichiers aux partenaires
Date et fréquence de diffusion	1 ^{er} janvier de l'année
Étendue de la série statistique	1999
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Gentleman agreement actuellement, règlement européen à venir (essentiellement les infirmiers sont concernés)

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	Code officiel géographique, secteur d'activité FINESS, nomenclatures propres au RPPS gérés par l'ANS
Univers de référence	Professionnel de santé (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes et pédicures-podologues)
Champ géographique	Métropole + DROM, données localisées à la commune
Unité élémentaire	Professionnel de santé (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes et pédicures-podologues)
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Répertoire alimenté par les ARS
Méthodologie des traitements	Calcul de variables statistiques (mode d'exercice, secteur d'activité, ...), redressement de variables (lieu d'exercice, lieu de naissance, ...) et mise en cohérence
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.shinyapps.io/demographie-ps/ https://esante.gouv.fr/securite/annuaire-sante/rpps-adel
Conseils d'utilisation de la source	Fichier statistique à date : ne tient pas compte des mouvements infra-annuels.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Système d'information sur les agents des services publics (SIASP)
Statistiques produites à partir de la source	Emploi et salaire dans la fonction publique hospitalière, par secteur, profession, âge, sexe, ...
Objectifs poursuivis	Documenter le niveau et l'évolution de l'emploi et des salaires dans la fonction publique hospitalière
Déclaration CNIL ?	Oui, faite par l'Insee
Soumission CNIS ?	Voir avec l'Insee
Mode de diffusion	Publications : Etudes et Résultats, fiche dans le Panorama des établissements de santé et dans le rapport annuel de la fonction publique, série longue d'emploi dans le secteur hospitalier (https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-12/dd69.xlsx)
Date et fréquence de diffusion	Diffusion annuelle, au T3 N+2
Étendue de la série statistique	Depuis 2010
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Non

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	NEH, PCS, NAF Rev2., COG,
Univers de référence	Salariés de la fonction publique hospitalière
Champ géographique	Métropole + DROM, données localisées à la commune
Unité élémentaire	Poste (un salarié dans un établissement)
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Remontée administrative, fichier statistique mis à disposition par l'Inse
Méthodologie des traitements	Mise en cohérence des salaires, vérification couverture et complétude du champ.
Accessibilité aux métadonnées	https://www.insee.fr/fr/information/2044926
Conseils d'utilisation de la source	cf. https://www.insee.fr/fr/information/2044926

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	DADS-DSN
Statistiques produites à partir de la source	Emploi et salaire dans le secteur hospitalier privé, par secteur, profession, âge, sexe, ... Comparaison entre secteurs hospitaliers public et privé, et avec l'économie en général Emploi et salaires des professions de santé
Objectifs poursuivis	Documenter le niveau et l'évolution de l'emploi et des salaires dans la fonction publique hospitalière et dans le secteur hospitalier privé Documenter le niveau et l'évolution de l'emploi et des salaires des professionnels de santé
Déclaration CNIL ?	Oui, faite par l'Insee
Soumission CNIS ?	Voir avec l'Insee
Mode de diffusion	Publications : Etudes et Résultats, fiche dans le Panorama des établissements de santé et dans le rapport annuel de la fonction publique, série longue d'emploi dans le secteur hospitalier (https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-12/dd69.xlsx)
Date et fréquence de diffusion	Diffusion annuelle, au T3 N+2 en rythme de croisière
Étendue de la série statistique	Depuis 2002

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	
Nomenclatures utilisées	PCS, NAF Rev2., COG,
Univers de référence	Salariés des secteurs hospitaliers public et privés et professionnels de santé dans leur ensemble
Champ géographique	Métropole + DROM, données localisées à la commune
Unité élémentaire	Poste (un salarié dans un établissement)
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Remontée administrative, fichier statistique mis à disposition par l'Insee
Méthodologie des traitements	Mise en cohérence des salaires, vérification couverture et complétude du champ.
Accessibilité aux métadonnées	https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1163 https://www.insee.fr/fr/information/2407785 https://www.insee.fr/fr/information/3647029?sommaire=3647035 https://www.insee.fr/fr/information/2407785

Conseils d'utilisation de la source

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1163>

<https://www.insee.fr/fr/information/2407785>

<https://www.insee.fr/fr/information/3647029?sommaire=3647035>

<https://www.insee.fr/fr/information/2407785>

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Appariement INSEE-CNAM-DGFiP
Statistiques produites à partir de la source	Revenus des professionnels de santé libéraux par spécialité, type de revenus, mode d'exercice, .. Indiquer les principaux critères de désagrégation.
Objectifs poursuivis	Documenter le niveau et l'évolution des différentes composantes du revenu des professionnels de santé libéraux
Déclaration CNIL ?	
Soumission CNIS ?	
Mode de diffusion	Etudes et Résultats, accueil de chercheurs pour travailler sur les données
Date et fréquence de diffusion	Appariement disponible tous les 3 ans, 2 ans après la date de référence des données
Étendue de la série statistique	2005, 2008, 2011, 2014, 2017
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	
Nomenclatures utilisées	Nomenclature des actes CNAM, COG

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	Pour l'appariement 2005 : médecins Pour les appariements :
Champ géographique	Métropole + DROM, données localisées à la commune
Unité élémentaire	Professionnel de santé
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Appariement de données administratives : CNAM, déclarations de revenus
Méthodologie des traitements	Mise en cohérence des données, ventilation des revenus perçus au titre des SEL en revenu libéral, ...
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lappariement-insee-dgfip-cnam
Conseils d'utilisation de la source	En panel, évolution du contenu des indicateurs CNAM, en fonction de l'évolution de la convention

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête Conditions de travail – Risques psychosociaux, extension aux hôpitaux et cliniques privées
Statistiques produites à partir de la source	Indicateurs de conditions de travail et de RPS, par type d’emploi, secteur d’activité, en niveau et en évolution
Objectifs poursuivis	Documenter les conditions de travail et les risques psychosociaux, dans le secteur hospitalier, public et privé, et leurs évolutions
Déclaration CNIL ?	Faite par la DARES
Soumission CNIS ?	Fait par la DARES
Mode de diffusion	Etudes et Résultats
Date et fréquence de diffusion	Tous les 3-4 ans
Étendue de la série statistique	Depuis 2010
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Rapport Gollac
Nomenclatures utilisées	FAP, PCS, COG, nomenclatures propres aux RPS et conditions de travail

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	Salariés des hôpitaux publics et des cliniques privées
Champ géographique	Métropole + DROM
Unité élémentaire	Salarié
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Collecte en face à face par le réseau d'enquêteurs Insee
Méthodologie des traitements	Pondération, redressement
Accessibilité aux métadonnées	https://dares.travail-emploi.gouv.fr/enquete/conditions-de-travail-edition-2019
Conseils d'utilisation de la source	

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	SAE (statistique annuelle des établissements de santé)
Statistiques produites à partir de la source	<p>Statistiques nationales, locales et par établissements sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacités d'accueil en établissements de santé (lits et places, nombre de structures) - Activité hospitalière (séjours, journées, nombre d'actes ou de consultations) - Équipements (salles de chirurgie, équipements médicaux lourds, pharmacie, biologie) - Personnels hospitaliers au 31 décembre et en ET", pour 2 concepts : rémunérés par les établissements ou contribuant à l'activité d'un service, déclinés par spécialités pour les personnels médicaux, et par catégories de professions pour les personnels médicaux, avec une ventilation par statut et type de contrat de travail <p>Pour chacune de ces catégories de statistiques, déclinaisons par statut juridique de l'établissement, grandes disciplines d'équipements et activités spécifiques les plus regardées (périnatalité, cardiologie, neurologie, urgences, etc.).</p>
Objectifs poursuivis	Mise à disposition de statistiques sur l'offre de soins hospitaliers et les facteurs de production de cette offre, à destination des acteurs de cette offre, du régulateur (DAC et leurs agences), du Parlement, des chercheurs, des organismes internationaux et du grand public.
Déclaration CNIL ?	Non.
Soumission CNIS ?	Non.
Mode de diffusion	Mise à disposition de l'intégralité des réponses, par établissement répondant, sur le site d'open data de la Drees.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	<p>Mise à disposition sur SAE.Diffusion, outil de consultation permettant de paramétrer et visualiser des agrégats.</p> <p>Exploitation, analyse et commentaire dans l'ouvrage annuel de la Drees « Panorama des établissements de santé ».</p> <p>Transmission de données à Eurostat (questionnaire commun avec l'OCDE et l'OMS), dans le cadre d'un règlement européen en cours de finalisation.</p>
Date et fréquence de diffusion	<p>Statistiques annuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des bases administratives (réponses validées par les établissements, avant redressements et imputations statistiques) le 31 juillet N+1 sur Data.Drees - Mise à jour de SAE.Diffusion avec les bases administratives au 31 août N+1 - Diffusion des bases statistiques (après redressements et imputations statistiques) le 31 octobre N+1 sur Data.Drees. - Transmission à Eurostat au 28 février N+2
Étendue de la série statistique	Fichiers SAE disponibles sur Data.Drees depuis la SAE 2000
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	<p>Arrêté du 9 septembre 2010 relatif à la collecte et à la transmission de la SAE.</p> <p>Depuis 2010, 2 circulaires chaque année, à destination des ARS, pour encadrer leur participation à la collecte et à la validation de la SAE.</p>
Nomenclatures utilisées	Nomenclatures Finess, nomenclature des emplois hospitaliers (NEH), COG de l'Insee (codes commune, départements, régions), CIM10, classification ATIH pour le codage du PMSI.
Univers de référence	Le champ de la SAE est défini comme l'ensemble des entités géographiques de Finess disposant d'une autorisation de soins délivrée par les ARS.
Champ géographique	National (et toutes les déclinaisons inférieures, puisque collecte exhaustive)
Unité élémentaire	Entité géographique de Finess disposant d'une autorisation de soins, sauf établissements de psychiatrie : réponses groupées au niveau de toutes les entités géographiques d'une même entité juridique établies sur le même département.

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	<p>Construction de la liste des établissements à enquêter sur la base du répertoire Finess. Travail avec le département informatique de la Drees qui assure la maintenance du site de collecte : mise à jour du questionnaire et paramétrage de contrôles automatiques et d’alertes, édition des codes d’accès personnalisés. Une vingtaine d’établissements (sur 4000) répondent encore sur papier ou fichier Excel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du site de collecte de début février à mi-avril, avec 2 dates butoirs décalées : vague 1 (petits et moyens établissements) vers le 20 mars, puis vague 2 (gros établissements) à mi-avril. Durant cette phase, pré-remplissage partiel du questionnaire : avec les attributs Finess, avec les autorisations de soins Arghos, avec les données d’activité issues du PMSI. - Puis phase de validation d’avril à fin juin : repérage automatique d’anomalies dans les réponses et échanges avec les établissements pour corriger et valider les réponses, donnant lieu à la finalisation de la base administrative en juillet. <p>Tout au long du 1^{er} semestre, mobilisation d’un prestataire de collecte : impression et routage du matériel de collecte, hotline, prise en charge de près de 80 % des échanges avec les établissements durant la phase de validation. Les ARS assurent le reste des échanges, avec les gros établissements publics principalement.</p> <p>En septembre et octobre, phase de redressements et imputations statistiques pour améliorer les données, donnant lieu à la base statistique.</p>
Méthodologie des traitements	<ul style="list-style-type: none"> - Pré-remplissage du questionnaire : transmission hebdomadaire de données ATIH, puis pré-remplissage avec usage d’un programme SAS. - Validation : repérage automatique d’anomalies avec des programmes SAS (contrôles de cohérence interne et dans le temps), envoi à chaque établissement de cette liste d’anomalie et discussion pour expliquer ou corriger. Les établissements décident ce qui doit être corrigé ou non. En base administrative, en cas de désaccord, c’est l’établissement qui tranche. - Retraitements statistiques : programmes SAS pour contrôles de cohérences plus poussés (interne ou dans le temps), mobilisation des experts Drees sur différents segments pour fiabilisation et

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	amélioration de la qualité des données. Processus d'imputation de la non réponse partielle ou totale pour certaines variables clefs.
Accessibilité aux métadonnées	Diffusion systématique d'une documentation accompagnant chaque livraison de données sur Data.Drees. Mise à disposition sur le site internet de la Drees des nomenclatures et du document d'aide au remplissage : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/00-la-statistique-annuelle-des-etablissements-sae
Conseils d'utilisation de la source	Publication d'un 4 pages de premiers résultats, puis d'un ouvrage annuel très complet (Panorama des établissements de santé), par fiches, pour documenter la manière de produire des statistiques agrégées et analyser les grands résultats.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	ENSU (Enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières)
Statistiques produites à partir de la source	<p>Statistiques décrivant l'offre de soins et l'activité des points d'accueil des urgences un jour donné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage des points d'accueil des urgences hospitalières de l'ensemble du territoire français et caractéristiques de leur organisation notamment en termes d'équipements, de personnels, d'écosystème hospitalier et d'habitudes organisationnelles (à partir du questionnaire structure) - Caractéristiques démographiques et sociales des patients se présentant aux urgences - Modalités d'arrivée aux urgences, démarches préalables et motivations de recours telles qu'énoncées par les patients à leur arrivée - Caractéristiques de la prise en charge au urgences : motif médical identifié, ressources et examens mobilisés durant le passage, établissement d'un diagnostic - Mesure fine des durées de passage à chaque étape de la prise en charge - Caractéristiques de l'orientation à l'issue du passage aux urgences : retour à domicile ou hospitalisation, dans ce dernier cas, difficultés rencontrées pour trouver un lit et service cible d'hospitalisation - Évaluation par les urgentistes, à l'issue du passage aux urgences, de l'adéquation du recours aux urgence
Objectifs poursuivis	Mise à disposition de statistiques décrivant l'ensemble des services d'accueil des urgences, mais aussi des parcours de l'ensemble des patients qui s'y présentent un jour donné, en intégrant des éléments sur l'amont et l'aval des urgences, à destination des acteurs des urgences hospitalières, du régulateur (DAC et leurs agences), du Parlement, des chercheurs et du grand public.
Déclaration CNIL ?	Délibération Cnil n° 2013-132 du 16 mai 2013 pour la déclaration Cnil préalable, puis délibération Cnil n° 2015-075 du 26 mai 2015 pour la conservation des données

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Soumission CNIS ?	Avis d'opportunité du Cnis n°117 /D030, en date du 27 juillet 2012 Avis de conformité du Cnis, visa n° 2013X080SA du 30 avril 2013
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition sur le site d'open data de la Drees (Data.Drees) de cubes de données du questionnaire patient, à un niveau agrégé respectant le secret statistique. - Mise à disposition de l'intégralité du questionnaire structure sur Data.Drees - Mise à disposition au Centre Quetelet d'une version plus détaillée, mais anonymisée, du questionnaire patient - Transmission des données du questionnaire patient aux demandeurs ayant obtenu l'accord du Comité du secret et de la Cnil - Plusieurs publications dans les collections de la Drees pour communiquer sur les résultats et leur analyse.
Date et fréquence de diffusion	ENSU 2013 : passages aux urgences enregistrés entre le mardi 11 juin 2013 à 8h et le lendemain à 8h ENSU 2023 : date précise de la collecte non encore déterminée, mais sur 24h comme en 2013
Étendue de la série statistique	2013 uniquement à ce jour. 2023 à venir.
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Arrêté du 17 avril 2013 relatif à la collecte et à la transmission des informations nécessaires à l'enquête nationale sur les structures des urgences des établissements de santé
Nomenclatures utilisées	Nomenclatures Finess, nomenclature des emplois hospitaliers (NEH), COG de l'Insee (codes commune, départements, régions), CIM10, thesaurus des actes établi par la SFMU
Univers de référence	Services d'accueil des urgences hospitalières du territoire français, pour le questionnaire structure Patients arrivés dans ces services entre le mardi 11 juin 2013 à 8h et le lendemain à 8h, pour le questionnaire patient
Champ géographique	National (et toutes les déclinaisons inférieures, puisque collecte exhaustive)

Unité élémentaire	Point d'accueil des urgences d'une entité géographique détenant une autorisation de soins d'urgences (générale ou pédiatrique) pour le questionnaire structure Patient pour le questionnaire patient
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	<p>Repérage du champ des points d'accueil à enquêter à partir du répertoire Finess, puis d'un travail avec la SFMU.</p> <p>Travail avec le département informatique de la Drees pour construire le site internet de collecte.</p> <p>Recrutement d'un prestataire de collecte pour préparer l'enquête : établissements de conventions avec les services d'urgences, impression et routage du matériel d'enquête et de la documentation, hotline.</p> <p>Questionnaire structure envoyé aux services d'urgences et renseigner sur un site de collecte en ligne.</p> <p>Questionnaire patient sur papier, l'enquêteur est l'agent du service des urgences qui prend en charge le patient. Les questionnaires font ensuite l'objet d'une saisie par le service des urgences, sur le site de collecte en ligne.</p> <p>Consolidation des résultats par la Drees, échanges avec les services d'urgence pour améliorer la réponse et corriger des défauts de cohérence ou des incomplétudes.</p> <p>Apurements statistiques de la Drees (traitement de la non réponse partielle en lien avec les services d'urgences, redressements statistiques) durant les mois suivants la collecte.</p> <p>Anonymisation d'un fichier patient pour le centre Quetelet et réalisation d'un cube de données respectant le secret statistique.</p>
Méthodologie des traitements	Contrôles de cohérence interne et la non réponse partielle, complément apportées aux variables de localisation géographique ou d'identification de l'établissement siège du service d'urgences (autorisation, informations issues de Finess), confrontation aux sources externes (SAE, PMSI, RPU).

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Accessibilité aux métadonnées	Page du site internet de la Drees consacrée à l'ENSU 2013 : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/01-enquete-nationale-sur-les-structures-des-urgences-hospitalieres-juin
Conseils d'utilisation de la source	Plusieurs publication dans la collection <i>Études et résultats</i> de la Drees éclairent les grands résultats et leur méthodologie de construction à partir des 2 questionnaires de l'ENSU 2013.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	PMSI-STAT
Statistiques produites à partir de la source	<p>La Drees a mis en place un processus de post-production consistant à réaliser des traitements statistiques des bases PMSI MCO, HAD et SSR fournies par l'ATIH. Ces traitements se résument à :</p> <ul style="list-style-type: none"> -réaliser un appariement avec la SAE ; -effectuer des tests et éventuellement corriger quelques variables à la marge ; -ajouter une vingtaine de variables supplémentaires utiles à l'analyse, dont des variables de temps d'accès entre le domicile du patient et l'établissement d'hospitalisation, pour chaque séjour des bases exploitées.
Objectifs poursuivis	Production et mise à disposition de bases enrichies du PMSI, permettant notamment l'appariement avec les données de la Statistique annuelle des établissements (SAE) et le calcul de temps d'accès, pour la réalisation d'études au sein de la Drees ou par les utilisateurs de la plateforme sécurisée de l'ATIH.
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Non*
Mode de diffusion	<p>Mise à disposition sur la plateforme sécurisée de l'ATIH de</p> <ul style="list-style-type: none"> - une table de passage qui fait le lien entre le PMSI et la SAE - une table nommée PMSI-STAT, qui comprend les corrections de quelques variables déjà fournies par l'ATIH ainsi que des variables supplémentaires.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Date et fréquence de diffusion	Production chaque année, au 4ème trimestre N+1 pour les bases PMSI de l'année N
Étendue de la série statistique	Travail réalisé sur la plateforme sécurisée de l'ATIH depuis sa création en 2017, donc depuis le PMSI 2016
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Aucun
Nomenclatures utilisées	Nomenclatures Finess, CIM10 et classifications ATIH
Univers de référence	Ensemble des séjours des PMSI MCO, HAD et SSR
Champ géographique	Même champ géographique que le PMSI : France entière
Unité élémentaire	Données séjours de l'ensemble des 3 bases PMSI traitées
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Pas de recueil de données, mais retraitements des données des bases PMSI. A chaque exercice, mobilisation d'une chaîne de programmes et de phases de travail sur tableaux (redressements manuels), puis production d'une documentation : rappel des grands principes de retraitement et liste des modifications spécifiques.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Méthodologie des traitements	Retraitements des données des bases PMSI avec des programmes SAS, avec notamment une phase de retraitements manuels des identifiants Finess du PMSI pour les réconcilier avec ceux de la SAE et permettre l'appariement.
Accessibilité aux métadonnées	Mise à disposition sur la plateforme sécurisée de l'ATIH de 3 documents chaque année (pour MCO, HAD et SSR), intitulés : « Mise à disposition par la Drees de tables PMSI-STAT - Guide d'utilisation »
Conseils d'utilisation de la source	non disponible

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale
Statistiques produites à partir de la source	Indicateurs décrivant les pratiques et les conditions d'exercice des médecins généralistes, sur différents thèmes : organisation du cabinet, réaction et organisation face à la crise sanitaire, prévention des conduites addictives, antibiorésistance, prise en charge des patients précaires, déprescription médicamenteuse, ...
Objectifs poursuivis	Documenter les pratiques et les conditions d'exercice en médecine générale
Déclaration CNIL ?	
Soumission CNIS ?	Avis d'opportunité du 18 octobre 2017 n°114 / H030 + avis de conformité du label du 13 juillet 2018, n°2018_11104_DG75_L002
Mode de diffusion	Etudes et Résultats, mise à disposition des fichiers anonymisés sur le centre Quételet
Date et fréquence de diffusion	5 vagues d'enquête environ par panel, une vague tous les 9 mois durant la durée du panel. Actuellement, panel 4 en cours de collecte. Les données des panels 1 et 2 sont disponibles au centre Quételet progedo, à venir pour les suivants.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Étendue de la série statistique	2014 – 2017 pour le panel 3, depuis fin 2018 pour le panel 4
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Convention Drees-ORS PACA n°2102173353
Nomenclatures utilisées	Zonage MG, COG
Univers de référence	Médecins généralistes libéraux, ayant au moins 200 patients médecin traitants, sans mode d'exercice particulier exclusif
Champ géographique	National + région PACA et Pays de la Loire
Unité élémentaire	Médecin généraliste
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Collecte par internet et téléphone
Méthodologie des traitements	Correction de la non réponse et repondération
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/00-le-panel-dobservation-des-pratiques-et-des-conditions-dexercice-en
Conseils d'utilisation de la source	

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête nationale sur la santé des élèves des classes de 3ème – 2016-2017
Statistiques produites à partir de la source	Indicateurs sur la surcharge pondérale, l'obésité, la prévalence de l'asthme, la santé bucco-dentaire, études sur les inégalités sociales de santé,
Objectifs poursuivis	Suivre l'évolution de ces indicateurs pour éclairer l'action publique
Déclaration CNIL ?	oui
Soumission CNIS ?	opportunité du CNIS
Mode de diffusion	Publications Drees + DEPP
Date et fréquence de diffusion	N+1
Étendue de la série statistique	enquête précédente 2008-2009
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ?
Univers de référence	Échantillon de collégiens scolarisés en classe de 3ème dans les établissements publics et privés de France métropolitaine et des DROM

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Champ géographique	National
Unité élémentaire	élève
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	base élève pour le tirage de l'échantillon des collèges à enquêter (DEPP-éducation nationale)
Méthodologie des traitements	Apurement et pondération des données
Accessibilité aux métadonnées	NC
Conseils d'utilisation de la source	données du privé à considérer avec précaution car taux de participation plus faible, représentativité non assurée

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Recueil sur la santé des élèves des classes de grande section de maternelle (GSM) 2021
Statistiques produites à partir de la source	Indicateurs sur la surcharge pondérale, l'obésité, la prévalence de l'asthme, la santé bucco-dentaire, études sur les inégalités sociales de santé,
Objectifs poursuivis	Suivre l'évolution de ces indicateurs pour éclairer l'action publique
Déclaration CNIL ?	oui
Soumission CNIS ?	non
Mode de diffusion	Publications Drees + DEPP
Date et fréquence de diffusion	N+1
Étendue de la série statistique	enquête précédente 2012-2013
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	NC
Nomenclatures utilisées	NC

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	Échantillon d'élèves scolarisés en classe de GSM dans les écoles publiques et privées de France métropolitaine et des DROM
Champ géographique	National
Unité élémentaire	élève
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	base élève pour le tirage de l'échantillon des écoles à enquêter (DEPP-éducation nationale)
Méthodologie des traitements	Apurement et pondération des données issues du logiciel de gestion des dossiers médicaux scolaires (ESCUAPE)
Accessibilité aux métadonnées	NC
Conseils d'utilisation de la source	Il s'agit de la première édition réalisée à partir d'ESCUAPE. Précautions inconnues à ce jour

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	EDP-Santé 2017
Statistiques produites à partir de la source	Etudes sur les inégalités sociales de santé
Objectifs poursuivis	Evaluation de la stratégie nationale de santé
Déclaration CNIL ?	Oui
Soumission CNIS ?	Avis d'opportunité
Mode de diffusion	Publications de la Drees
Date et fréquence de diffusion	Annuelle de 2017 à 2022
Étendue de la série statistique	Non pertinent
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Non pertinent
Nomenclatures utilisées	Non pertinent

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	Champ de l'Echantillon démographique permanent (EDP 2017) : environ 4,4 % des personnes résidant ou travaillant en France. Champ temporel variable selon les sources de l'EDP utilisées. Champ temporel des données de santé : 2008-2018
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Individu
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Appariement entre l'EDP (données fiscales, recensement, panel d'actifs, état civil, fichier électoral) et le SNDS Pour plus de détails : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/les-dossiers-de-la-drees/ledp-sante-un-appariement-des-donnees-socio-economiques-de
Méthodologie des traitements	Selon les études
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/ledp-sante-enrichissement-de-lechantillon-demographique-permanent-par https://utiledp.site.ined.fr/fr/variables/variables-de-l-edp/ https://documentation-snds.health-data-hub.fr/
Conseils d'utilisation de la source	Chaque étude nécessite de réfléchir soigneusement à la représentativité de l'échantillon et aux pondérations à utiliser selon les sources croisées

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête nationale périnatale 2016 et Enquête nationale périnatale 2021
Statistiques produites à partir de la source	indicateurs sur le santé périnatale (mère et enfant), au niveau national
Objectifs poursuivis	L'INSERM est responsable de traitement, Santé Publique France, la DGS et la DGOS sont partenaires et financeurs. Chacun utilisera les données pour des études sur la périnatalité
Déclaration CNIL ?	décision n° DR-2020-391 accordée le 31 décembre 2020, pour l'enquête de 2021
Soumission CNIS ?	avis d'opportunité du Comité national de l'information statistique le 3 octobre 2019 ainsi que du comité du label de la statistique publique le 3 juin 2020
Mode de diffusion	Les données de 2016 sont disponibles au centre Quételet progodo (http://bdq.quetelet.progodo.fr/fr/Serie_d_enquete/FR/23/1/6). Un rapport complet est disponible sur le site de l'INSERM et celui de la Drees pour l'enquête de 2016 http://www.epopé-inserm.fr/wp-content/uploads/2017/10/ENP2016_rapport_complet.pdf https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/rapports/enquete-nationale-perinatale-2016-les-naissances-et-les-etablissements
Date et fréquence de diffusion	enquête quinquennale
Étendue de la série statistique	1995, 1998, 2003, 2010, 2016

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	méthodologie de référence MR003
Nomenclatures utilisées	
Univers de référence	tous les accouchements dans toutes les maternités une semaine donnée
Champ géographique	National, y compris DROM
Unité élémentaire	maternité et femme ayant accouché
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	questionnaire en face à face + dossier médical + appariement aux données SNDS
Méthodologie des traitements	appariement avec le NIR, pondérations en fonction des taux de refus à chacune des étapes
Accessibilité aux métadonnées	Un rapport complet est disponible sur le site de l'INSERM et celui de la Drees pour l'enquête de 2016 http://www.epopé-inserm.fr/wp-content/uploads/2017/10/ENP2016_rapport_complet.pdf https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/rapports/enquete-nationale-perinatale-2016-les-naissances-et-les-etablissements
Conseils d'utilisation de la source	pas d'exploitation possible au niveau d'un établissement ou d'un département.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête Santé Européenne 2019 (European Health Interview Survey 2019, ou 3ème vague de l'Ehis)
Statistiques produites à partir de la source	Indicateurs sur l'état de santé perçu (état de santé déclaré, limitations dans les activités de la vie quotidienne, maladies chroniques), les déterminants de la santé (indice de masse corporelle, pratique sportive, consommation d'alcool et de tabac) et les consommations de santé. L'échantillon de l'enquête est par ailleurs apparié avec les données fiscales (Fideli) et les données du système national des données de santé (SNDS) de la Cnam
Objectifs poursuivis	Etablissement de statistiques harmonisées et comparables entre pays européens et à l'intérieur de chacun d'entre eux sur l'état de santé perçu, les déterminants de la santé (indice de masse corporelle, pratique sportive, consommations à risque), la consommation de santé et les soins non pourvus
Déclaration CNIL ?	Oui. Traitement ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Cnil (demande n°919006), à laquelle la Cnil a répondu favorablement dans sa décision DR-2019-116
Soumission CNIS ?	Oui. Avis d'opportunité du 19 octobre 2017, n°113/H030, avis de conformité du 19 février 2019 n°2019_7034_DG75_L002, Visa n°2019X070SA du Ministre de l'économie et des finances. Par ailleurs, le Cnis a émis un avis positif à l'accès de la Drees aux données fiscales et du SNDS au titre de l'article 7bis de la loi du 7 juin 1951 le 4 octobre 2017.
Mode de diffusion	Publications Drees (ER, dossiers de la Drees, documents de travail), Site d'Eurostat
Date et fréquence de diffusion	Enquête réalisée tous les 5 ans sous règlement Européen, la période de référence de chaque vague de l'Ehis est l'année de collecte (2019 pour la troisième vague)

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Étendue de la série statistique	La première Ehis a été réalisée entre 2006 et 2009 dans seize pays européens volontaires (en 2008 en France). La deuxième vague a été réalisée entre 2013 et 2015 (en 2014 en France) sous règlement européen dans l'ensemble des pays de l'UE ainsi qu'en Islande et en Norvège. La troisième vague a été collectée entre 2018 et 2020 dans l'ensemble des pays de l'UE et quelques pays associés et ses données sont en cours de transmission à Eurostat. La prochaine vague aura lieu en 2025, dans le cadre du règlement IESS (integrated european social surveys framework regulation)
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Règlement européen °1138/2008 du Parlement européen et du conseil du 16 décembre 2008 relatif aux statistiques communautaires de la santé publique et de la santé et de la sécurité au travail, règlement d'exécution n°2018/255 de la Commission du 19 février 2018 portant application du règlement précédent en ce qui concerne les statistiques fondées sur l'enquête européenne par interview sur la santé
Nomenclatures utilisées	Nomenclature NUTS (niveau 2) pour la région de résidence, nomenclature SCL GEO pour le pays de naissance, la nationalité, le pays de naissance du père et de la mère, ISCED 2011 agrégée en 9 postes pour le niveau d'éducation, PCS et Isco au maximum sur 4 positions et sur 2 positions pour la diffusion européenne, NACE/NAF au maximum sur 4 positions, NACE au niveau section pour la diffusion européenne pour le secteurs d'activité de l'emploi exercé
Univers de référence	Personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire à titre de résidence principale
Champ géographique	France métropolitaine
Unité élémentaire	Individu

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Enquête réalisée par téléphone et en face à face. L'échantillon a été sélectionné dans les fichiers fiscaux (Fideli), les personnes disposant d'un numéro de téléphone ont été interrogées par téléphone, la moitié de celles qui n'ont pu être contactées ont ensuite été enquêtées en face à face. Les personnes pour lesquelles aucun numéro de téléphone n'était disponible dans Fideli ont été interrogées directement en face à face
Méthodologie des traitements	L'échantillon a été sélectionné suivant un plan de sondage à deux degrés autopondéré. Le premier degré correspond à un tirage d'unités primaires analogues à celles construites pour l'échantillon maître des enquêtes Ménage de l'Insee Nautile, suivant un plan de sondage proportionnel à la taille et doublement équilibré (technique du tirage spatialement équilibré de Grafström). Le deuxième degré consiste en un tirage dans ces unités primaires stratifié par l'appartenance du logement de l'individu à un quartier prioritaire de la politique de la ville, le tirage des individus dans chaque strate étant ensuite réalisé par un tirage systématique sur fichier trié par la présence d'un téléphone pour le logement dans les fichiers fiscaux, l'âge de l'individu et le revenu fiscal du logement ramené à son nombre d'unités de consommation. Les redressements ont comporté une étape de correction de la non réponse par groupes de réponse homogènes, constitués suivant la méthode de Haziza et Beaumont à partir de probabilités de réponse estimées par algorithme de forêts aléatoires ou modèle de régression logistique. Un modèle séparé a été estimé d'abord pour corriger de répondre ou de ne pas être joint téléphone, puis de répondre au face à face, en distinguant les personnes directement collectées en face à face et les personnes basculées depuis la collecte téléphonique. L'échantillon a ensuite été calé sur des marges relatives à la population au moment de la collecte, calculées avec l'enquête Emploi
Accessibilité aux métadonnées	Sur le site de la Drees : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-sante-europeenne-2019 ; sur le site de l'Irdes : https://www.irdes.fr/recherche/enquetes/ehis-enquete-sante-europeenne/personnes-interrogees.html et sur le site d'Eurostat : https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-manuals-and-guidelines/-/ks-01-20-253

Conseils d'utilisation de la source

Les données sont les réponses des personnes interrogées qui, pour les thèmes où des données administratives sont par ailleurs disponibles (consommation de santé par exemple) peuvent différer de celles-ci

I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête Santé DOM 2019
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation.
Objectifs poursuivis	L'enquête vise à compléter le champ de l'Ehis 2019, dont le champ, défini par un règlement européen, est restreint à la France métropolitaine, en interrogeant les cinq départements d'Outre-mer la même année que la collecte de l'EHis 2019. L'enquête vise ainsi à collecter des informations sur l'état de santé perçu, les déterminants de la santé, la consommation de santé et les renoncement aux soins pour les résidents des cinq départements d'Outre-mer
Déclaration CNIL ?	Oui. L'enquête a fait l'objet d'une demande d'autorisation de la CNIL. La demande porte le numéro n°919210, la CNIL a donné son accord par la décision DR-2019-169
Soumission CNIS ?	Oui. L'avis d'opportunité n°113/H030 du 18 octobre 2017 couvre l'Ehis 2019 et l'enquête Santé DOM. Cette dernière a également reçu un avis de conformité par le comité du label le 19 février 2019 (2019_7036_DG75_L002) et a reçu le visa n°2019X071SA du ministre de l'économie et des finances
Mode de diffusion	Publications de la Drees (Etudes et Résultats, dossiers de la Drees, documents de travail)

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Date et fréquence de diffusion	L'enquête est relative à l'année 2019. Elle sera vraisemblablement rééditée en 2025, en même temps que la quatrième vague de l'Ehis, ou sera intégrée à l'Ehis si le règlement européen prévoit l'extension aux départements d'outre-mer du champ de l'enquête
Étendue de la série statistique	L'enquête santé est réalisée pour la première fois dans les départements d'Outre-mer
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	L'enquête Santé DOM n'est pas couverte par les règlements européens qui encadrent la réalisation de l'EHis 2019. Le champ de l'enquête y est limité à la France métropolitaine. L'enquête vise à compléter le champ de l'Ehis de façon que les données collectées dans l'enquête permettent de décrire l'ensemble du territoire national et permettent également des exploitations spécifiques dans chaque département d'Outre-mer, en conformité avec la loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer n°2017-256 du 28 février 2017
Nomenclatures utilisées	PCS et Isco au maximum sur 4 positions pour les professions, NAF au maximum sur 5 positions pour le secteur d'activité de l'employeur
Univers de référence	Ensemble des personnes de 15 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire à titre de résidence principale
Champ géographique	Départements d'Outre-Mer : Martinique, Mayotte, Guadeloupe, Guyane, Réunion
Unité élémentaire	Individu

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	L'enquête a été réalisée en face à face par le réseau d'enquêteurs de l'Insee
Méthodologie des traitements	Le plan de sondage est un plan de sondage classique dans les départements d'Outre-Mer, L'échantillon a été tiré en deux phases, avec sélection initiale de logements suivant un plan de sondage stratifié par les secteurs d'activité des enquêteurs, puis tirage d'un ou deux kishs dans les ménages ainsi sélectionnés (un seul kish si le ménage ne comprend qu'une personne dans le champ de l'enquête, deux sinon). L'échantillon a été sélectionné dans les fichiers fiscaux pour les quatre DOM historiques et dans les fichiers du recensement à Mayotte. L'échantillon a ensuite été redressé en deux étapes, d'abord par correction de la non réponse mobilisant les informations auxiliaires de la base de sondage, puis par calage sur marges sur les marges de référence des enquêtes dans les DOM. Les redressements ont été réalisés par le centre de ressources interrégional pour les enquêtes ménages de la direction régionale de l'Insee à la Réunion.
Accessibilité aux métadonnées	Sur le site de la Drees : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-sante-dom-2019 , sur le site de l'Insee : https://www.insee.fr/fr/information/4137403

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête Epidémiologie et Conditions de Vie (EpiCov)
Statistiques produites à partir de la source	Prévalence des anticorps contre le SARS-CoV-2 dans la population française + description des conditions de vie et des conséquences économiques dans le contexte de la crise sanitaire
Objectifs poursuivis	Etablir des données fiables sur la diffusion du virus et sur l'immunité de la population Décrire avec précision les conséquences sociales, économiques de l'épidémie sur les ménages et sur la santé physique et mentale de la population.
Déclaration CNIL ?	Autorisation du 25 avril 2020 (MLD/MFI/AR205138), dernière autorisation modificative le 2 octobre 2020 (MLD/MFI/2010810)
Soumission CNIS ?	Avis d'opportunité accordé le 14 avril par le CNIS. Avis d'examen par le comité du Label : 12 mai (vague 1) et 5 octobre (vague 2)
Mode de diffusion	Publications grand public (<i>Etudes et Résultats, Insee Première, Questions de santé publique</i>), Publications scientifiques Diffusion d'indicateurs régionalisés en cours de préparation Mise à disposition des données auprès des chercheurs 9 mois après la réception des données complètes.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Date et fréquence de diffusion	Après chaque vague d'enquête.
Étendue de la série statistique	2 vagues depuis mai 2020, 3e en préparation.
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Convention Inserm-Drees-Insee
Nomenclatures utilisées	Emplois codés en PCS 2020 en vague 2
Univers de référence	Population âgée de 15 ans ou plus en janvier 2020.
Champ géographique	National pour l'ensemble des données, départemental pour les questions du questionnaire court et les sérologies de vague 2
Unité élémentaire	Individus, repérés par les ménages via les sources fiscales.
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Enquête par questionnaire + prélèvements sanguins autoréalisés par les participants pour analyse sérologique. Echantillonnage réalisé à partir des données fiscales (Fidéli) Appariement prévu avec le SNDS
Méthodologie des traitements	?

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Accessibilité aux métadonnées	Questionnaire accessible sur demande aux chercheurs ou institutions. Les métadonnées relatives à la description du terrain sont accessibles sur demande, et feront l'objet d'une publication scientifique.
Conseils d'utilisation de la source	La mise à disposition des données est accompagnée d'une documentation, y compris méthodologique

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Base Restes à charge (base RAC)
Statistiques produites à partir de la source	<p>Dépense de santé et sa décomposition (remboursement versé par l'assurance maladie obligatoire, reste à charge après assurance maladie obligatoire (RAC AMO), part opposable du RAC AMO / dépassements)</p> <p>Désagrégable selon le poste de soins (nature des soins, séparation ville hôpital, etc.), les caractéristiques du patient (âge, sexe, département de résidence, statut ALD, le bénéficiaire ou non de la CMU-C et de l'ACS)</p> <p>Adjerad, R., Courtejoie, N. (2020, novembre). Pour 1 % des patients, le reste à charge obligatoire après assurance maladie obligatoire dépasse 3 700 euros annuels. Drees, Études et Résultats, 1171.</p> <p>Adjerad, R., Courtejoie, N. (2021). Des restes à charge après assurance maladie obligatoire comparables entre patients âgés avec et sans affection de longue durée, malgré des dépenses de santé 3 fois supérieures. Drees, Études et Résultats, 1180.</p> <p>Données utilisées dans le simulateur des dépenses de santé et des restes à charge (mise en ligne à venir - open data)</p>
Objectifs poursuivis	<p>Cette base de données est une base simplifiée des dépenses et restes à charge produite à partir des données brutes du SNDS. Elle contient une ligne par individu et par poste de soins, ce qui la rend facilement exploitable pour mener à bien les études de la Drees et répondre à la demande.</p> <p>La base RAC offre de multiples possibilités d'études sur les dépenses de santé et le reste à charge associé à ces dépenses : comment se répartissent les montants des dépenses et des restes à charge selon l'âge et le bénéficiaire ou non</p>

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	<p>d'une ALD ? Comment se distribuent les RAC AMO dans la population ? Qui sont les individus exposés aux RAC AMO les plus élevés ? Quelle est la part respective du RAC opposable et des dépassements ? Quelles sont les différences de RAC AMO entre établissements de santé publics et privés ? Entre disciplines hospitalières ? Qu'est-ce qui compose le RAC AMO dans les différentes disciplines hospitalières ? etc.</p> <p>Les analyses produites sont destinées tant à informer les acteurs institutionnels sur les conséquences du fonctionnement actuel de l'assurance maladie obligatoire, que le grand public concernant les risques auxquels il fait face.</p>
Déclaration CNIL ?	Non. Seulement une fiche de traitement RGPD car rentre dans le cadre de l'accès permanent de la Drees au SNDS.
Soumission CNIS ?	Non.
Mode de diffusion	<p>La base RAC n'est pour l'instant pas disponible à l'extérieur de la Drees. La diffusion de ses résultats passe par des études de la Drees (cf ER ci-dessous), des présentations en séminaires (GU SNDS, CNAM), de la réponse à la demande (Cour des comptes, HCAAM, HCFEA), et bientôt par la mise à disposition en open data de certaines données agrégées dans le cadre du simulateur des dépenses de santé et des restes à charge.</p> <p>Le mode de diffusion passe donc par des études ponctuelles sur les dépenses de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et résultats n°1171 : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/pour-1-des-patients-le-reste-charge-apres-assurance-maladie - Etudes et résultats n°1180 : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/des-restes-charge-apres-assurance-maladie-obligatoire-comparables

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Date et fréquence de diffusion	La base RAC est construite à partir des consommations de soins de l'année. Les montants y sont agrégés par année, bénéficiaire et poste de soins. Elle n'est pas mise à jour avec une périodicité régulière mais en fonction des envois de données par la CNAM.
Étendue de la série statistique	La base RAC existe, à l'heure actuelle, sur les années 2016 et 2017. Elle sera mise à jour prochainement pour 2018 et 2019 dès réception des données, et pourra être prolongée (après comme avant) en fonction de la capacité de la CNAM à nous faire parvenir les tables exhaustives du SNDS.
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	RGPD, Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques
Nomenclatures utilisées	non
Univers de référence	Personnes couvertes par l'assurance maladie obligatoire (ensemble des régimes sauf Sénat et Assemblée nationale) et ayant consommé des soins au moins une fois dans l'année. La base RAC couvre le champ des dépenses individualisables, remboursables et soumises au remboursement ; hors médico-social.
Champ géographique	National et possibilité de décliner les statistiques plus finement (jusqu'à la commune de résidence du bénéficiaire).
Unité élémentaire	Individuel, agrégé au niveau des postes de soin détaillés.

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	<p>La base RAC est construite à partir des données exhaustives du SNDS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du DCIR pour les dépenses de soins de ville et en établissements de santé privé - du PMSI pour les dépenses en établissements de santé publics. <p>Ces données sont envoyées à la Drees par la CNAM et sont stockées sur un serveur sécurisé (serveur Bigdata de la Drees).</p>
Méthodologie des traitements	<p>Elimination des données qui ne remontent que partiellement dans le SNDS (médico-social, forfaits non individualisables, dépenses de confort) pour se restreindre au champ décrit dans la partie "univers de référence" et pour lequel les données sont exhaustives.</p> <p>Construction de postes de soins agrégés à partir notamment des prestations détaillées, de la spécialité des praticiens, du lieu d'exécution.</p> <p>Apurement pour éliminer les données partiellement ou mal renseignées, ainsi que les doublons. Nettoyage des codes commune. Identification des données les plus fiables par croisement de sources multiples pour une même information.</p> <p>Recalcul des principales variables de montant, notamment du reste à charge, à partir des informations précises sur l'acte de soin. Décomposition de ce RAC (partie opposable / dépassements).</p> <p>Identification de l'affiliation à l'ALD, la CMU-C ou l'ACS.</p> <p>Identification des prestations avec et sans lien avec l'ALD.</p>
Accessibilité aux métadonnées	Encadré n°3 de l'ER n°1171.
Conseils d'utilisation de la source	<p>Les données concernant les personnes les plus âgées ne sont pas exhaustives car la base RAC ne couvre pas le champ médico-social, or certaines dépenses des plus âgés ont lieu dans ce type d'établissements (notamment en Ehpad).</p> <p>Il n'est pas possible de dire quoi que ce soit sur les individus n'ayant eu aucune consommation de soins, pas même de les décompter.</p>

SFP

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	SPF
Nom de la source	Epifane
Statistiques produites à partir de la source	indicateurs nationaux portant principalement sur : - taux d'allaitement maternel : à la maternité, à 1 mois, à 6 mois et à 12 mois - durée médiane de l'allaitement maternel selon le type d'allaitement (exclusif ou mixte) - âge médian à la diversification alimentaire par type d'aliments
Objectifs poursuivis	usages de ces statistiques : aide à la décision, établissement de recommandations public visé : PNNS, décideurs, professionnels de la petite enfance, jeunes parents
Déclaration CNIL ?	oui, cf. fichier joint
Soumission CNIS ?	non
Mode de diffusion	résultats principaux sous forme d'un rapport disponible sur le site internet de SpF articles scientifiques mise à disposition de fichier de données individuelles possible suite à une demande spécifique, adressée à l'Esen, présentant les objectifs et le plan d'analyse prévu
Date et fréquence de diffusion	environ tous les 10 ans

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Étendue de la série statistique	1ère édition : 2012-2013 2nd édition : 2021-2022
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	PNNS
Nomenclatures utilisées	Définition de l'OMS en matière de niveau d'exclusivité de l'allaitement maternel
Univers de référence	Nouveaux-nés suivi de la naissance à 12 mois
Champ géographique	National, France métropolitaine
Unité élémentaire	Couple mère-enfant
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	sources d'information mobilisées : - Statistique annuelle des établissements de santé 2009 pour le tirage au sort des maternités dans la première édition d'Epifane - données de l'ENP 2021 pour le tirage au sort des mères dans la seconde édition Les recueils de données sont réalisés auprès des mères en face à face par la sage-femme à la maternité, puis par téléphone et autoquestionnaires en ligne lors des suivis jusqu'à 12 mois
Méthodologie des traitements	Le plan de sondage est stratifié à plusieurs degrés Des calculs de pondération ont été réalisés pour tenir compte du plan de sondage complexe et des

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	probabilités d'inclusion et redresser les données selon les données de l'ENP par calage sur marges pour corriger des biais d'échantillonnage et de participation
Accessibilité aux métadonnées	thésaurus des données disponible sur demande à l'Esen
Conseils d'utilisation de la source	Les données étant issues de sondages complexes, stratifiée, l'utilisation des pondérations est nécessaire ainsi que les procédures statistiques spécifiques aux sondages complexes de type "proc survey" pour estimer correctement les variances des variables étudiées

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	SPF
Nom de la source	Etude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition (Esteban)
Statistiques produites à partir de la source	Niveaux d'imprégnation de la population par les polluants de l'environnement, nutrition (alimentation, activité physique), prévalence des maladies chroniques (diabète, maladie rénale chronique, BPCO, asthme),
Objectifs poursuivis	Cette enquête de biosurveillance épidémiologique permet (1) d'estimer les niveaux d'imprégnation de la population habitant en France métropolitaine (6-74 ans) à des substances de l'environnement ayant un impact présumé et/ou observé sur la santé et établir des valeurs de référence (2) de décrire les consommations alimentaires, l'activité physique, la sédentarité et l'état nutritionnel de la population habitant en France (3) d'estimer la prévalence de maladies chroniques (diabète, maladie rénale chronique, BPCO, asthme) et de facteurs de risque vasculaire (hypertension artérielle, dyslipidémies) et leur part non diagnostiquée chez l'adulte (4) d'estimer la prévalence de l'asthme, de l'atopie et des maladies allergiques chez les enfants
Déclaration CNIL ?	Oui
Soumission CNIS ?	Avis d'opportunité
Mode de diffusion	Diffusion des données via des licences de réutilisation des données (demande d'accès à adresser à Santé publique France) Résultats disponibles via des publications et référencées sur le site de Santé publique France : https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/esteban

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Date et fréquence de diffusion	2014-2016; ponctuelle
Étendue de la série statistique	Fréquence d'actualisation les indicateurs très variable. Première étude réalisé en 2006 (ENNS) et la deuxième en 2014 (ESTEBAN)
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Non
Nomenclatures utilisées	
Univers de référence	Population générale (vivant en France métropolitaine), 6-74 ans
Champ géographique	National (métropole)
Unité élémentaire	Individu
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Enquête en Face à Face avec un premier contact téléphonique sur téléphones fixes et mobiles, via une génération aléatoire de numéro.
Méthodologie des traitements	La pondération tient compte de la probabilité d'inclusion (au sein du ménage et selon l'équipement téléphonique) et de la structure de la population via un calage sur marges utilisant les variables suivantes : (1) Population des adultes - Age de l'adulte inclu (4 modalités : 18-29 ans ; 30-44 ans ; 45-59 ans ; 60-74 ans), - Sexe de l'adulte inclu (2 modalités : Homme ; Femme),

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de l'adulte inclu (4 modalités : Aucun diplôme ou CEP CAP, BEP, BEPC, brevet élémentaire, brevet de compagnon ; Baccalauréat, brevet professionnel ; Diplôme de 1er cycle universitaire ; Diplôme de 2ème ou 3ème cycle universitaire), - Vit seul ou en couple (2 modalités : Oui ; Non), - Foyer avec ou sans enfants de moins de 18 ans (2 modalités : Oui ; Non). <p>(2) population des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Age de l'enfant inclu (3 modalités : 6-10 ans ; 11-14 ans ; 15-17 ans), - Sexe de l'enfant inclu (2 modalités : Garçon ; Fille), - Diplôme de la personne de référence du ménage (4 modalités : Aucun diplôme ou CEP CAP, BEP, BEPC, brevet élémentaire, brevet de compagnon ; Baccalauréat, brevet professionnel ; Diplôme de 1er cycle universitaire ; Diplôme de 2ème ou 3ème cycle universitaire), - Vit seul ou en couple pour la personne de référence du ménage (2 modalités : Oui ; Non).
Accessibilité aux métadonnées	
Conseils d'utilisation de la source	Résultats fournis sous forme de publications incluant l'interprétation des données.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	SPF
Nom de la source	Baromètre de Santé publique France
Statistiques produites à partir de la source	Consommation de tabac, consommation d'alcool, hésitation vaccinale, santé mentale (symptômes dépressifs, conduites suicidaires), nutrition (alimentation, activité physique), santé sexuelle, jeux d'argent et de hasard, qualité de vie, maladies chroniques et traumatismes
Objectifs poursuivis	Ces enquêtes de surveillance épidémiologique permettent de suivre les principaux comportements, attitudes et perceptions de la population résidant en France vis-à-vis de leur santé. Ces enquêtes permettent également l'étude des déterminants des comportements de santé. Ils sont en cela des outils très utiles à la mise en œuvre d'actions par les pouvoirs publics ainsi qu'à leur évaluation. Les Baromètres santé font partie des sources de données mobilisées pour évaluer l'état de santé de la population, en apportant des informations relatives aux habitudes de vie, aux facteurs de risques, à la qualité de vie ou à la position socio-économique.
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	Diffusion des données via des licences de réutilisation des données (demande d'accès à adresser à Santé publique France) Résultats disponibles via des publications et référencées sur le site de Santé publique France : https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/barometres-de-sante-publique-france
Date et fréquence de diffusion	Année (collecte réalisée au premier semestre)

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Étendue de la série statistique	1992-2021, données annuelles depuis 2016. Fréquence d'actualisation différente selon les indicateurs
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Non
Nomenclatures utilisées	PCS, NAF
Univers de référence	Population générale (vivant en France et parlant le français), 18-75 ans ou 18-85 ans
Champ géographique	National (métropole), régional pour certaines éditions (2005, 2010, 2017, 2021), DOM (hors Mayotte) en 2014 et 2021, Saint-Pierre-et-Miquelon en 2020
Unité élémentaire	Individu
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Enquête téléphonique sur téléphones fixes et mobiles, via une génération aléatoire de numéro.
Méthodologie des traitements	La pondération tient compte de la probabilité d'inclusion (au sein du ménage et selon l'équipement téléphonique) et de la structure de la population via un calage sur marges utilisant les variables suivantes : sexe croisé par l'âge en tranche décennales, taille d'unité urbaine, région de résidence, niveau de diplôme, nombre d'habitants dans le foyer (population de référence : Enquête Emploi en continu, Insee, 2018).

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Accessibilité aux métadonnées	Rapport documentant la méthode pour chaque édition. Pour 2019 : https://www.santepubliquefrance.fr/docs/barometre-de-sante-publique-france-2019-methode
Conseils d'utilisation de la source	Résultats fournis sous la forme de publications incluant l'interprétation des données.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	SPF
Nom de la source	Baromètre Cancer
Statistiques produites à partir de la source	Opinions (perception de la maladie, des facteurs de risques...) et habitudes de prévention vis-à-vis du cancer sur différents sujets (tabac, alcool, exposition au soleil et cabine UV, nutrition, radon, dépistage des cancers du sein, du col de l'utérus, de la prostate, du colon ou du poumon)
Objectifs poursuivis	Ces enquêtes de surveillance épidémiologique (réalisées en collaboration avec l'Institut National du Cancer - INCa), permettent de suivre les opinions, les connaissances et les habitudes des Français vis-à-vis des cancers et de leur prévention. Elles permettent l'étude des déterminants des principaux indicateurs recueillis et sont en cela des outils très utiles à la mise en œuvre d'actions par les pouvoirs publics ainsi qu'à leur évaluation. Elles aident ainsi à lutter plus efficacement contre la maladie, à améliorer les dépistages et la prise en charge des personnes concernées.
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	Diffusion des données via des licences de réutilisation des données (demande d'accès à adresser à Santé publique France et l'INCa) Résultats disponibles via des publications et référencées sur le site de l'INCa (https://www.e-cancer.fr/Comprendre-prevenir-depister/Reduire-les-risques-de-cancer/Barometre-Cancer) et de Santé publique France (https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/barometres-de-sante-publique-france/barometre-cancer-2015)

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Date et fréquence de diffusion	Année (collecte réalisée au premier semestre)
Étendue de la série statistique	Rythme quinquennal : 2005/2010/2015 puis 2021 (Décalage en 2021 au lieu de 2020 du fait de la crise sanitaire).
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	
Nomenclatures utilisées	PCS
Univers de référence	Population générale (vivant en France et parlant le français), 16 ans et plus (en 2005) puis 15-85 ans (depuis 2010)
Champ géographique	National (métropole)
Unité élémentaire	Individu
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Enquête téléphonique sur téléphones fixes et mobiles, via une génération aléatoire de numéro.
Méthodologie des traitements	La pondération tient compte de la probabilité d'inclusion (au sein du ménage et selon l'équipement téléphonique) et de la structure de la population via un calage sur marges utilisant les variables suivantes : sexe, âge, taille d'unité urbaine, région de résidence, niveau de diplôme, nombre d'habitants dans le foyer (population de référence : Enquête Emploi).

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Accessibilité aux métadonnées	Rapport documentant la méthode pour chaque édition. Pour 2015 : https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/119576/file/152040_1853.pdf
Conseils d'utilisation de la source	Résultats fournis sous la forme de publications incluant l'interprétation des données.

ANNEXE 10 : Tableaux relatifs aux sources retraite

AGIRC ARRCO

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	AGIRC ARRCO
Nom de la source	DT- ST ou service statistique et études transverses (Direction Technique Agirc-Arrco)
Statistiques produites à partir de la source	<ul style="list-style-type: none"> - domaine allocataires (production des effectifs officiels d'allocataires et des montants moyens de pension (AA et tous régimes) en flux, en stock, selon le type de droit, par âge, selon le sexe....suivi des durées d'assurance tous régimes, des carrières des allocataires dans les autres régimes...) - domaine salaire (production du salaire moyen Agirc-Arrco, salaire équivalent temps plein annualisé, SMPT, par sexe, par âge, par type de contrat, par catégorie, par tranche de PSS, par secteur, par région...masses salariales, par tranche, par sexe, par secteur, par région) - domaine actifs (nombre de cotisants, de chômeurs, de radiés, par sexe, par âge, par région, par secteur d'activité....) - domaine droits (montant des droits individuels Agirc-Arrco, par tranche, par catégorie, selon l'âge, l'âge d'acquisition...suivi des durée d'assurance tous régimes, des carrières hors Agirc-Arrco grâce aux campagnes du DAI) - domaine entreprises (nombre d'entreprises, par taux, par secteur ...) - production des facturations chômage (Unedic et Etat) => financement des droits à retraite Agirc-Arrco des chômeurs indemnisés du périmètre Agirc-Arrco.
Objectifs poursuivis	Production des statistiques officielles du régime Agirc-Arrco afin d'alimenter les organismes extérieurs et les Partenaires sociaux dans le cadre de leur mission de pilotage technique du régime.
Déclaration CNIL ?	Déclaration des traitements avec Données à caractère personnel au DPO Agirc-Arrco
Soumission CNIS ?	Non

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Mode de diffusion	Diffusion via des notes techniques lors des Commissions Technique et Financière, dans le cadre des négociations, via des restitutions sous forme de tableaux Excel. Existence d'un recueil statistique accessible sur le site Agirc-Arrco. https://www.agirc-arrco.fr/ressources-documentaires/chiffres-cles/ Projet d'open data et de data visualisation en cours.
Date et fréquence de diffusion	La fréquence de production est annuelle sur la plupart des états statistiques. Toutefois, nous développons depuis peu la production de données infra-annuelles. Les dates de diffusion dépendent des domaines et des mises à disposition des données dans le système d'information. Elles peuvent donc faire l'objet de redressement le cas échéant.
Étendue de la série statistique	Les profondeurs historiques varient selon les domaines (de la création des régimes Agirc et Arrco à environ 2006 pour les plus récentes). La réropolotion des séries en mode régime unifié est en cours de traitement.
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 921-4 à L.922-14 du code de la sécurité sociale - Accord national interprofessionnel du 17 novembre 2017 instituant le régime Agirc-Arrco de retraite complémentaire. - Accord de responsabilité conjointe de la Fédération Agirc-Arrco et des institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco relatif aux traitements de la retraite complémentaire.
Nomenclatures utilisées	?
Univers de référence	Tous les assurés Agirc-Arrco (cotisants, allocataires, radiés, chômeurs, malades...), yc les entreprises ou les particuliers employeurs
Champ géographique	Tous les territoires où les assurés Agirc-Arrco sont présents. Maille d'extraction possible : nationale, régionale, départementale, communale...
Unité élémentaire	Dépend du domaine de la statistique

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Le service statistique "attaque" les données du système d'information décisionnel de l'Agirc-Arrco via un gigantesque entrepôt de données correspondant à la copie des bases de gestion de la retraite Agirc-Arrco.
Méthodologie des traitements	Le service statistique "attaque" les données de l'entrepôt du Système d'Information Décisionnel RC via le logiciel SAS, ce qui lui permet de créer des tables de travail qui sont stockées dans un espace dédié au service (serveur spécifique).
Accessibilité aux métadonnées	La DSI transmet au service statistique tous les documents nécessaires à l'exploitation des tables du Système d'Information Décisionnel RC (spécifications fonctionnelles détaillées, dessin de fichier, dessin de tables...) Echanges très nombreux avec les équipes décisionnelles et les briques de gestion.
Conseils d'utilisation de la source	Les tableaux sont systématiquement accompagnés de référence à la définition du périmètre, de la source. Dans le cas de l'apparition de limites ou de risques à l'interprétation, des précisions sont alors apportées généralement en note de bas de tableau ou dans le corps de la réponse. Les notes techniques intègrent les analyses et les éventuelles limites le cas échéant.

CDC

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE		
I. Source statistique	CDC	
Nom de la source		IRCANTEC - base statistique annuelle
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation.	<ul style="list-style-type: none"> - Actifs / Employeurs / Flux de départs et décès / Stock pensionnés - Répartition par génération, par population (cotisants, anciens cotisants, droits propres, droits dérivés), par sexe, par fonction publique, par département, ... - Statistiques sur les effectifs, assiettes de cotisation, droits acquis, durée de cotisation, niveaux de pension, âges moyens, ...
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé.	Tout public
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration.	non
Soumission CNIS ?	Information ou avis d'opportunité du CNIS ?	non
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ?	<ul style="list-style-type: none"> - Annexe statistique au rapport d'activité mis en ligne sur le site externe du régime - Open data caisse des dépôts

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source.	
Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc)	- actifs, employeurs et flux de l'année - stock au 31/12
Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites.	> 10 ans
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc.	aucun
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ?	non
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ?	affiliés du régime (actifs et retraités) et les employeurs
Champ géographique	National, régional, départemental	national
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique	le contrat
II. Le processus de production de la source statistique		
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements).	bases de gestion du régime

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre.	
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source.	
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ?	

Mode de diffusion : dans une 4^e colonne - à conserver ?

https://www.ircantec.retraites.fr/sites/default/files/public/irc_ra2019def.pdf

<https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/open-data-retraite-solidarite>

<https://opendata.caissedesdepots.fr/explore/?sort=modified&refine.theme=Retraite+%26+Solidarit%C3%A9>

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE		
I. Source statistique		
Nom de la source	CDC	MINES - base statistique annuelle
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation.	- Actifs / Flux de départs et décès / Stock pensionnés - Répartition par génération, par population (cotisants, anciens cotisants, droits propres, droits dérivés), par sexe, par département, ... - Statistiques sur les effectifs, trimestres acquis, niveaux de pension, âges moyens, ...
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé.	Tout public
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration.	non
Soumission CNIS ?	Information ou avis d'opportunité du CNIS ?	non
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source.	Annexe statistique au rapport d'activité mis en ligne sur le site externe du régime
Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc)	- actifs, flux de l'année - stock au 31/12

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites.	5 ans
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc.	aucun
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ?	non
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ?	affiliés du régime (actifs et retraités)
Champ géographique	National, régional, départemental	national
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique	le contrat
II. Le processus de production de la source statistique		
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements).	bases de gestion du régime
Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre.	

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source.	
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ?	

<https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/node/100/127>

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE		
I. Source statistique		
CDC		
Nom de la source		CNRACL - base statistique annuelle
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation.	<ul style="list-style-type: none"> - Actifs / Employeurs / Flux de départs et décès / Stock pensionnés - Répartition par génération, par population (cotisants, droits propres, droits dérivés), par sexe, par fonction publique, par département, ... - Statistiques sur les effectifs, droits acquis, durée de cotisation, niveaux de pension, âges moyens, motif de départ à la retraite ...
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé.	Tout public
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration.	non
Soumission CNIS ?	Information ou avis d'opportunité du CNIS ?	non
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source.	<ul style="list-style-type: none"> - Annexe statistique au rapport mis en ligne sur le site externe du régime - Open data caisse des dépôts - Jaune pension - Rapport annuel de la DGAFP

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc)	- flux annuel - stock au 31/12
Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites.	> 10 ans
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc.	aucun
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ?	non
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ?	affiliés du régime (actifs et retraités) et les employeurs
Champ géographique	National, régional, départemental	national
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique	le contrat
II. Le processus de production de la source statistique		
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements).	bases de gestion du régime

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre.	
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source.	
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ?	

<https://www.cnracl.retraites.fr/nous-connaître/presse/publications>

<https://www.data.gouv.fr/fr/search/?q=cnracl>

<https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/open-data-retraite-solidarite>

https://www.budget.gouv.fr/rechercher?query=jaune+pensions&field_tags_target_id=&sort_bef_combine=search_api_relevance+DESC&f%5B0%5D=type%3Adocuments

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-edition-2020-0>

<https://opendata.caissedesdepots.fr/explore/?sort=modified&refine.theme=Retraite+%26+Solidarit%C3%A9>

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE		
I. Source statistique		
Nom de la source	CDC	FSPOEIE - base statistique annuelle
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation.	<ul style="list-style-type: none"> - Actifs / Employeurs / Flux de départs et décès / Stock pensionnés - Répartition par génération, par population (cotisants, droits propres, droits dérivés), par sexe, par département, ... - Statistiques sur les effectifs, droits acquis, durée de cotisation, niveaux de pension, âges moyens, motif de départ à la retraite ...
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé.	Tout public
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration.	non
Soumission CNIS ?	Information ou avis d'opportunité du CNIS ?	non
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source.	<ul style="list-style-type: none"> - Annexe statistique au rapport d'activité mis en ligne sur le site de la caisse des dépôts - Jaune pension - Rapport annuel de la DGAFP

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc)	- flux annuel - stock au 31/12
Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites.	> 10 ans
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc.	aucun
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ?	non
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, clientèle, établissements, etc.) ?	affiliés du régime (actifs et retraités) et les employeurs
Champ géographique	National, régional, départemental	national
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique	le contrat
II. Le processus de production de la source statistique		
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements).	bases de gestion du régime

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre.	
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source.	
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ?	

https://www.cdc.retraites.fr/portail/spip.php?page=article&id_article=6148&cible=_

https://www.budget.gouv.fr/rechercher?query=jaune+pensions&field_tags_target_id=&sort_bef_combine=search_api_relevance+DESC&f%5B0%5D=type%3Adocuments

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-edition-2020-0>

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE		
I. Source statistique		
Nom de la source	CDC	BND - base statistique annuelle Il s'agit d'un entrepôt de données qui recueille les déclarations d'accidents ou de maladies professionnelles de la fonction publique hospitalière et territoriale issues de l'outil PRORISQ
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation.	- Actifs / Employeurs - statistique sur les accidents de travail et maladies professionnelles
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé.	Tout public
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration.	non
Soumission CNIS ?	Information ou avis d'opportunité du CNIS ?	non
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source.	Recueil statistique mis en ligne sur le site de la CNRACL
Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc)	- flux annuel déclarés

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites.	2011
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc.	aucun
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ?	non
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ?	affiliés actifs de la CNRACL
Champ géographique	National, régional, départemental	national
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique	le contrat
II. Le processus de production de la source statistique		
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements).	bases de gestion
Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre.	
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source.	

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ?	
-------------------------------------	--	--

<https://www.cnracl.retraites.fr/employeur/prevention-risques-professionnels/publications-rapports-statistiques/mp/rapports-statistiques/mp-et-documentation-bnd>

Drees

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête annuelle auprès des caisses de retraite
Statistiques produites à partir de la source	Effectifs, pensions moyennes, âges des retraités de droits directs et dérivés.
Objectifs poursuivis	Connaître le nombre de retraités, les pensions versées et les conditions de liquidation des différentes caisses de retraite Ces données sont également utilisées comme pour d'autres sources (pondération de l'EIR, par exemple)
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Oui
Mode de diffusion	Ces données ne sont pas actuellement publiées telles quelles ; des extraits sont publiés comme données complémentaire du panorama annuel Les retraités et les retraites. La Drees vise de publier ces bases à l'été 2021
Date et fréquence de diffusion	Annuelle
Étendue de la série statistique	L'étendue statistique dépend des tableaux et des régimes. Certaines données commencent en 2004, d'autres beaucoup plus récemment.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	
Nomenclatures utilisées	
Univers de référence	Ayants-droits des caisses de retraite
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Caisses de retraite
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Ces données agrégées sont fournies par les caisses de retraite
Méthodologie des traitements	Contrôles de cohérence
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/01-lenquete-annuelle-aupres-des-caisses-de-retraite-eacr
Conseils d'utilisation de la source	

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Echantillon Interrégimes de Retraités
Statistiques produites à partir de la source	Statistiques sur les retraités, leurs parcours et les pensions versées
Objectifs poursuivis	Connaître les droits à la retraite tous régimes confondus acquis par un échantillon de cotisants Constituer une base pour simuler les retraites futures
Déclaration CNIL ?	Oui
Soumission CNIS ?	Accès aux données des caisses (avis 7 bis du CNIS)
Mode de diffusion	Données individuelles détaillées diffusées sur le CASD Etudes publiées sur le site de la Drees
Date et fréquence de diffusion	Quadriennale
Étendue de la série statistique	L'EIR est réalisé environ tous les 4 ans : 1988, 1993, 1997, 2001, 2005, 2008, 2012, 2016 et 2020
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Loi du 9 juillet 1984, arrêté du 17 mars 1988
Nomenclatures utilisées	

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	Echantillon de retraités et de bénéficiaires de pension d'invalidité
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Personnes bénéficiant d'une pension de retraite ou d'une pension d'invalidité
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Les données individuelles sont issues des régimes de retraite et de la Cnam (pour les pensions d'invalidité versées par le régime général).
Méthodologie des traitements	Contrôle des données, mises en cohérence, pondération. Appariements avec d'autres sources : panels tous actifs, données fiscales.
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/02-lechantillon-interregimes-de-retraites-eir
Conseils d'utilisation de la source	

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Echantillon Interrégimes de Cotisants
Statistiques produites à partir de la source	Statistiques sur les droits à la retraite acquis par âge
Objectifs poursuivis	Connaître les droits à la retraite tous régimes confondus acquis par un échantillon de cotisants Constituer une base pour simuler les retraites futures
Déclaration CNIL ?	Oui
Soumission CNIS ?	Accès aux données des caisses (avis 7 bis du CNIS)
Mode de diffusion	Open data sur data.drees.gouv.fr Etudes publiées sur le site de la Drees (panoramas)
Date et fréquence de diffusion	Quadriennale
Étendue de la série statistique	Tous les 4 ans depuis 1984
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Arrêté de création https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000788688/2021-02-07/
Nomenclatures utilisées	Code géographique

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	Echantillon de cotisants
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Personnes cotisant à un régime de retraite
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Données administratives des régimes de retraite
Méthodologie des traitements	Tests de cohérence
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/03-lechantillon-interregimes-de-cotisants-eic
Conseils d'utilisation de la source	

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête sur les Motivations de départs en retraite
Statistiques produites à partir de la source	Examen des différentes motivations de départ à la retraite, connaissance des dispositifs de retraite
Objectifs poursuivis	Connaître les motivations de départ en retraite et le degré de connaissance des assurés des dispositifs sociaux
Déclaration CNIL ?	Enquête aperiodique (4eme vague depuis 2010)
Soumission CNIS ?	Avis d'opportunité
Mode de diffusion	Résultats de chaque question diffusés sur le site de la Drees Données individuelles disponibles sur Quêtelet Etudes publiées sur le site de la Drees (collection études et résultats)
Date et fréquence de diffusion	Apériodique
Étendue de la série statistique	Depuis 2010
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	
Nomenclatures utilisées	

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	Nouveaux retraités du régime général, et des régimes la fonction publique
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Individu retraités
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Enquête téléphonique
Méthodologie des traitements	Correction de la non-réponse, pondération
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/enquete-sur-les-motivations-de-depart-la-retraite
Conseils d'utilisation de la source	

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête sur la retraite supplémentaire
Statistiques produites à partir de la source	Statistiques sur les cotisants et les bénéficiaires de contrats de retraite supplémentaire
Objectifs poursuivis	Connaître les droits en cours de constitution, les encours et les prestations versées
Déclaration CNIL ?	
Soumission CNIS ?	
Mode de diffusion	Données diffusée sur data.drees Valorisation sous forme de fiches dans le panorama annuel Les retraités et les retraites
Date et fréquence de diffusion	Diffusion annuelle, en janvier-février
Étendue de la série statistique	2005-2019
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Article 114 de la loi 2003-775
Nomenclatures utilisées	

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	Détenteurs de contrats d'épargne retraite (dont les PERP et Perco)
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Sociétés d'épargne retraite, assurance et mutuelle
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Données agrégées des organismes commercialisant ces produits
Méthodologie des traitements	Mises en cohérence et agrégations
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/06-lenquete-retraite-supplementaire-facultative%23toc-champ-de-l-enqu-te
Conseils d'utilisation de la source	

SRE

<p>ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE</p>	
<p>I. Source statistique</p>	<p>SRE</p>
<p>Nom de la source</p>	<p>Base des affiliés</p>
<p>Statistiques produites à partir de la source</p>	<p>Démographie des affiliés, indicateurs par génération, indicateurs synthétiques d'espérance de vie à 65 ans et d'âge conjoncturel au départ à la retraite.</p>
<p>Objectifs poursuivis</p>	<p>L'objectif est de répertorier à travers une seule base l'ensemble des personnes ayant acquis des droits dans le régime des retraite de l'État, qu'elles soient retraitées, non retraitées ou décédées. Chaque affilié du régime entre dans cette base dès qu'il est titularisé dans la fonction publique, sans jamais en sortir (logique de base permanente). L'ensemble des données qui se rapportent à la personne sont alors répertoriées dans cette base (identifiant, sexe, date de naissance, date de décès, date de retraite civile, date de retraite militaire, date d'atteinte des droits d'actif, etc.) Deux visions sont proposées dans la diffusion : (1) statistiques annuelles. Il s'agit de mesurer la démographie des affiliés du régime des retraites de l'État, et son évolution, en distinguant les retraités des non-retraités. Parmi les non-retraités, sont distinguées les personnes acquérant actuellement des droits (compte actif) des personnes ayant acquis des droits par le passé (compte cessé). Des indicateurs synthétiques par période sont calculés (espérance de vie et âge conjoncturel de départ) visant à mieux cerner les évolutions démographiques. (2) statistiques par génération. Il s'agit de mieux comprendre les évolutions annuelles, d'améliorer les modèles de prévision, et d'appréhender l'impact des réformes (de 2003 et 2010 notamment) sur les affiliés du régime.</p>

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Déclaration CNIL ?	Décret n° 2014-393 du 29 mars 2014 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « compte individuel de retraite » (CIR) et relatif à la gestion de ce compte par le service des retraites de l'État et arrêté du 8 août 1997 portant création d'un traitement automatisé en temps réel de la liquidation, de la concession et de la gestion des pensions civiles et militaires de retraite
Soumission CNIS ?	Le CNIS a été informé de l'existence de cette source dans la collecte du bilan 2020 des projets de travaux nouveaux.
Mode de diffusion	Diffusion sur le site internet du SRE, dans les « chiffres-clés des retraites de l'État », Chapitre 12 Les affiliés https://retraitesdeletat.gouv.fr/portal/rest/jcr/repository/collaboration/sites/epepe/documents/stats/diffusion/12_affilies.html Chapitre 4 Les indicateurs générationnels https://retraitesdeletat.gouv.fr/portal/rest/jcr/repository/collaboration/sites/epepe/documents/stats/diffusion/04_indicateurs_generation.html
Date et fréquence de diffusion	Statistiques au 1 ^{er} janvier de l'année n, diffusion en juin de l'année n+1
Étendue de la série statistique	Cinq années pour les statistiques annuelles, à partir de la génération 1948 pour les statistiques par génération
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Aucun
Nomenclatures utilisées	Nomenclatures spécifiées par les maîtrises d'ouvrage des bases de gestion (comptes individuels de retraite et bases pensions Visa 3)

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	Ensemble des affiliés du régime des retraites de l'État
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Unité personne
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Bases de gestion dans des bases de données sous Postgres (eldro pour les comptes individuels de retraite). Puis passage à des bases de données statistiques sous Postgres via une chaîne de traitements informatiques : recueil des informations utiles, recueil des nomenclatures, construction des concepts. Puis constitution d'une base individuelle (affiliés) et de cubes de diffusion (données agrégées avec dimensions et mesures). Tous les traitements informatiques sont tracés avec un logiciel de gestion de version (Git).
Méthodologie des traitements	Concaténation de trois bases : non retraités et retraités récents (compte individuels de retraite), retraités plus anciens et personnes décédées. Gestion de l'unicité de compte personne. Construction des différents concepts : compte actif/compte cessé, carrière militaire/civile/double, personne retraitée/non retraitée, personne décédée à la retraite/en activité.
Accessibilité aux métadonnées	Un glossaire est diffusé sur le site internet des retraites de l'État https://retraitesdeletat.gouv.fr/portal/rest/jcr/repository/collaboration/sites/epepe/documents/stats/diffusion/14_glossaire.html
Conseils d'utilisation de la source	Bonne connaissance des concepts retraite et du dictionnaire des données des comptes individuels retraite

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	SRE
Nom de la source	Base des pensions civiles et militaires de retraites (PCMR)
Statistiques produites à partir de la source	Effectifs, âge moyen, montant mensuel moyen, taux de liquidation moyen, indice moyen de liquidation, durée moyenne de service, décote moyenne, surcote moyenne, minimum garanti
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion tout public sur le site internet - Réponses à des demandes récurrentes des ministères - Réponses à des demandes ponctuelles : COR, DGAFP, direction du budget ... - Utilisation pour des besoins interne du SRE : prévisions démographiques et budgétaires
Déclaration CNIL ?	Arrêté du 8 août 1997 portant création d'un traitement automatisé en temps réel de la liquidation, de la concession et de la gestion des pensions civiles et militaires de retraite
Soumission CNIS ?	Le comité du label a renouvelé en novembre 2017 l'attribution du label « Statistiques Publiques » aux données PCMR.
Mode de diffusion	<p>Diffusion de tableaux sur le site internet du SRE dans les « chiffres-clés des retraites de l'État », chapitres 1 à 3 et 5 à 8 https://retraitesdeletat.gouv.fr/professionnels/donnees-statistiques/stats-fp-e</p> <p>Données à télécharger en open data : https://data.economie.gouv.fr/explore/?refine.theme=RETRAITE&sort=modified</p>
Date et fréquence de diffusion	Annuel. Données provisoires diffusées le 31/01/n+1 et les données définitives le 30/06/n+1

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Étendue de la série statistique	5 dernières années pour la diffusion sur le site internet. Depuis 2013 en open data Depuis 2010 dans les bases statistiques
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Décret n° 2019-341 du 19 avril 2019 relatif à la mise en œuvre de traitements comportant l'usage du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques ou nécessitant la consultation de ce répertoire : gestion des pensions et allocations civiles et militaires, des pensions militaires d'invalidité, des pensions d'invalidité des victimes de guerre, des retraites du combattant et des traitements versés au titre de la Légion d'honneur et de la médaille militaire
Nomenclatures utilisées	Nomenclatures officielles : NNE, Adage, nomenclatures géographiques (COG) Nomenclatures spécifiées par les MOA des bases de gestion Nomenclatures créées par le BFIS : grades intermédiaires, employeurs
Univers de référence	Régime des retraites de l'État
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Pension et personne
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Voir fichier joint : Présentation_base_pension.pdf

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Méthodologie des traitements	Voir fichier joint : Présentation_base_pension.pdf
Accessibilité aux métadonnées	Un glossaire est diffusé sur le site internet des retraites de l'État https://retraitesdeletat.gouv.fr/portal/rest/jcr/repository/collaboration/sites/eppe/documents/stats/diffusion/14_glossaire.html
Conseils d'utilisation de la source	Bonne connaissance des concepts retraite. Des conseils d'utilisation sont également présents dans le glossaire et dans l'open data.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	SRE
Nom de la source	Base des pensions militaires d'invalidité, des victimes de guerre et d'actes de terrorisme (PMIVGAT)
Statistiques produites à partir de la source	Effectifs, âge moyen, montant mensuel moyen, taux d'invalidité, tranches de points
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion tout public sur le site internet - Réponses à des demandes récurrentes du ministère des Armées et de l'ONAC - Réponses à des demandes ponctuelles : Direction du budget, association d'anciens combattants ...
Déclaration CNIL ?	Déclaration de l'application de gestion jPMI
Soumission CNIS ?	Le comité du label a renouvelé en novembre 2017 l'attribution du label « Statistiques Publiques » aux données PMI
Mode de diffusion	Diffusion de tableaux sur le site internet du SRE dans les « chiffres-clés des retraites de l'État », chapitre 9 https://retraitesdeletat.gouv.fr/professionnels/donnees-statistiques/stats-fp-e
Date et fréquence de diffusion	Annuel. Données diffusées le 31/01/n+1
Étendue de la série statistique	5 années sur le site internet. Depuis 2013 dans les bases statistiques

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Décret n° 2019-341 du 19 avril 2019 relatif à la mise en œuvre de traitements comportant l'usage du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques ou nécessitant la consultation de ce répertoire : gestion des pensions et allocations civiles et militaires, des pensions militaires d'invalidité, des pensions d'invalidité des victimes de guerre, des retraites du combattant et des traitements versés au titre de la Légion d'honneur et de la médaille militaire
Nomenclatures utilisées	Nomenclatures officielles : nomenclatures géographiques (COG) Nomenclatures spécifiées par les MOA des bases de gestion
Univers de référence	Les militaires et les personnes assimilés, les membres des organisations civiles et militaires de la Résistance, les victimes civiles de guerre, les victimes d'actes de terrorisme.
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Pension et personne
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Base de gestion dans des bases de données sous sybase. Puis passage à des tables SAS via une chaîne de traitements. Ensuite constitution de tables detail (pensions) et de cubes (données agrégées avec dimensions et mesures) sous Postgres.
Méthodologie des traitements	Les traitements consistent uniquement à transformer une base de données avec plusieurs tables (table invalide, conjoint survivant, orphelin, accessoires ...) en une seule table plus facile d'utilisation.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Accessibilité aux métadonnées	Un glossaire est diffusé sur le site internet des retraites de l'État https://retraitesdeletat.gouv.fr/portal/rest/jcr/repository/collaboration/sites/epepe/documents/stats/diffusion/14_glossaire.html
Conseils d'utilisation de la source	Bonne connaissance des concepts de calcul des PMI.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	SRE
Nom de la source	Base des allocations temporaires d'invalidité (ATI)
Statistiques produites à partir de la source	Effectifs, âge moyen, montant mensuel moyen, taux d'invalidité
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion tout public sur le site internet - Réponses à des demandes récurrentes des ministères - Réponses à des demandes ponctuelles : Direction du budget ...
Déclaration CNIL ?	Déclaration de l'application de gestion REGATI
Soumission CNIS ?	Le comité du label a renouvelé en novembre 2017 l'attribution du label « Statistiques Publiques » aux données ATI
Mode de diffusion	Diffusion de tableaux sur le site internet du SRE dans les « chiffres-clés des retraites de l'État », chapitre 10 https://retraitesdeletat.gouv.fr/professionnels/donnees-statistiques/stats-fp-e
Date et fréquence de diffusion	Annuel. Données le 31/01/n+1
Étendue de la série statistique	5 années sur le site internet. Depuis 2015 dans les bases statistiques

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Décret n° 2019-341 du 19 avril 2019 relatif à la mise en œuvre de traitements comportant l'usage du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques ou nécessitant la consultation de ce répertoire : gestion des pensions et allocations civiles et militaires, des pensions militaires d'invalidité, des pensions d'invalidité des victimes de guerre, des retraites du combattant et des traitements versés au titre de la Légion d'honneur et de la médaille militaire
Nomenclatures utilisées	Nomenclatures officielles : Adage, nomenclatures géographiques (COG) Nomenclatures spécifiées par les MOA des bases de gestion Nomenclatures créées par le BFIS : grades intermédiaires, employeurs
Univers de référence	Agents de la fonction publique d'État
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Allocation et personne
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Base de gestion dans des bases de données sous Postgres, puis passage à des bases « détail » des allocations et des cubes (données agrégées avec des dimensions et des mesures) sous postgres.
Méthodologie des traitements	Les traitements consistent uniquement à transformer une base de données avec plusieurs tables en une seule table plus facile d'utilisation.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Accessibilité aux métadonnées	Un glossaire est diffusé sur le site internet des retraites de l'État https://retraitesdeletat.gouv.fr/portal/rest/jcr/repository/collaboration/sites/eppe/documents/stats/diffusion/14_glossaire.html
Conseils d'utilisation de la source	Source complexe relevant de la sphère AT/MP pour l régime général et non du risque vieillesse

ANNEXE 11 : Tableaux relatifs aux sources autonomie

CNSA

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNSA
Nom de la source	Enquête sur l'activité et le fonctionnement des MDPH
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation. Critère principal de désagrégation : le département https://www.cnsa.fr/documentation-et-donnees/statistiques
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé. Information du grand public et des professionnels (Mdp, collectivités, Ars, etc.), des associations, des autres services statistiques.
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration. Non
Soumission CNIS ?	Information ou avis d'opportunité du CNIS ? Non
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source. https://www.cnsa.fr/documentation-et-donnees/statistique

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc) Données annuelles (N-1) diffusées de manières pluri-annuelle (1 à 3 études par an en court ou long format)
Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites. 2006
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc. article L.146-3-1 du code de l'action sociale et des familles Convention pluriannuelle conclue entre la CNSA et chaque collectivité prévue dans l'article L.14-10-7-2 du Code de l'action sociale et des familles.
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ? Les droits et prestations que la MdpH peut instruire et décider (CASF), la liste des déficiences utilisée est définie dans l'arrêté du 6 février 2008 relatif au guide d'évaluation des besoins de compensation, la CIM 10
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ? Usagers de la MdpH
Champ géographique	National, régional, départemental Départemental
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistiques Plusieurs types d'unités relative à l'activité de la MdpH : les demandes, les droits ouverts, les personnes déposant une demande ou ayant au moins un droit ouvert, les décisions (données de stock et de flux)

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements). Base de gestion des Mdph
Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre. Remplissage d'un tableur Excel par la Mdph, contrôle des données par le producteur (Mdph) à partir d'une liste de contrôles communs à chaque Mdph, fiabilisation par la Mission analyse statistique avec chaque Mdph, génération de bases d'analyse, restitutions nationale et départementale
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source. Disponible sur le SharePoint (non ouvert au public pour le moment)
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ? Limite : enquête utilisant des données de gestion dépendante de l'équipement SI et décisionnel de chaque Mdph (données non exhaustive avec un effort d'harmonisation important par la mise en place de règles nationales). Le système d'information harmonisé et l'entrepôt qui héberge des données individuelles (Le Centre de données, cf onglet suivant) permettront d'améliorer sensiblement la qualité des données et de doter les acteurs de données plus riches et remplacer cette enquête.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNSA
Nom de la source	Enquête sur l'activité des MDPH en matière d'AAH
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation. Critère principal de désagrégation : le département https://www.cnsa.fr/documentation-et-donnees/statistiques
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé. Information du grand public et des professionnels (Mdp, collectivités, Ars, etc.), des associations, des autres services statistiques.
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration. Non
Soumission CNIS ?	Information ou avis d'opportunité du CNIS ? Non
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source. https://www.cnsa.fr/documentation-et-donnees/statistique
Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc) Données annuelles (N-1) diffusées au T1 de l'année N à la DGCS puis aux MDPH.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites. 2012
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc. article L.146-3-1 du code de l'action sociale et des familles Enquête mise en place pour alimenter le projet annuel de Performances (PAP) annexés au Projet de loi de finances (PLF) - commanditaire : la DGCS
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ? Les droits et prestations que la MdpH peut instruire et décider (CASF),
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ? Usagers de la MdpH
Champ géographique	National, régional, départemental Départemental
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistiques Plusieurs types d'unités relative à l'activité de la MdpH : les décisions prises en matière d'AAH, de RQTH et d'ORP
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements). Base de gestion des MdpH

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

<p>Méthodologie des traitements</p>	<p>Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre. Remplissage d'un tableur Excel par la Mdph, contrôle des données par le producteur (Mdph) à partir d'une liste de contrôles communs à chaque Mdph, fiabilisation par la Mission analyse statistique avec chaque Mdph, génération de bases d'analyse, restitutions nationale et départementale</p>
<p>Accessibilité aux métadonnées</p>	<p>Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source. Disponible sur le SharePoint (non ouvert au public pour le moment)</p>
<p>Conseils d'utilisation de la source</p>	<p>Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ? Limite : enquête utilisant des données de gestion dépendante de l'équipement SI et décisionnel et des pratiques de saisie de chaque Mdph (données non exhaustive avec un effort d'harmonisation important par la mise en place de règles nationales). Le système d'information harmonisé et l'entrepôt qui héberge des données individuelles (Le Centre de données, cf onglet suivant) permettront d'améliorer sensiblement la qualité des données et de doter les acteurs de données plus riches.</p>

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNSA
Nom de la source	Le Centre de données des systèmes d'information harmonisés des MdpH
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation Entrepôt en cours d'alimentation et de fiabilisation. Aucune statistique n'est encore diffusée pour le moment.
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé. Amélioration de la connaissance des publics, de leurs besoins, des réponses apportées et aide au pilotage local et national. Les statistiques qui seront diffusées permettront de dresser un portrait des personnes recourant à la MdpH et des réponses qui leur sont apportées. Elle permettront également de disposer de données plus fine sur la gestion des demandes (délai de traitement connu de manière plus fine) et également de disposer de données de parcours sur les personnes dans la mesure où les données du Centre de données (données médico-sociales) alimenteront à l'horizon 2022 le Health data hub.
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration. Non - Homologation RGPD
Soumission CNIS ?	Information ou avis d'opportunité du CNIS ? Non
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	<p>Les données du Centre ne sont pas encore ouvertes au public (fiabilisation en cours). A terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès restreint aux destinataires cités en Les partenaires ont un accès aux données comme défini dans l'article R146-42 du CASF et dans l'article R1461-4 du CSP) - Accès aux statistiques diffusés par la CNSA à partir des exploitations du Centre de données via: https://www.cnsa.fr/documentation-et-donnees/statistique
Date et fréquence de diffusion	<p>Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc) Les données sont aujourd'hui alimentées au fil de l'eau [réglementairement : envoi trimestriel et cible d'envoi automatique]</p>
Étendue de la série statistique	<p>Antériorité des séries statistiques produites. 2018 pour l'ensemble du territoire [antériorité plus élevée pour les MDPH qui ont réalisé la reprise des données de leur ancien système]</p>
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	<p>Texte de loi, règlement européen, etc. article L146-3-1 du CASF et l'article R146-38 du même code prévoit que " un système national d'information statistique est mis en œuvre par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.</p>
Nomenclatures utilisées	<p>Recours à des nomenclatures officielles ? Les droits et prestations que la MdpH peut instruire et décider (CASF), la liste des déficiences utilisée est définie dans l'arrêté du 6 février 2008 relatif au guide d'évaluation des besoins de compensation, la CIM 10 Référentiel fonctionnel des systèmes harmonisés des MDPH : https://www.cnsa.fr/documentation-et-donnees-ressources-informatiques/les-referentiels-du-programme-si-mdph/tronc-commun-et-referentiel-fonctionnel</p>
Univers de référence	<p>Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ? Usagers de la MdpH</p>
Champ géographique	<p>National, régional, départemental individuel, départemental, régional et national</p>

Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistiques Plusieurs types d'unités relative à l'activité de la MdpH : demandes, décisions, dossiers de demandes, évènements du dossier, personnes
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements). Entrepôt de données pseudonymisées issues des systèmes d'information harmonisé des MDPH
Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre. A minima et au départ, règles de gestions mises en place pour accepter dans l'entrepôt des données harmonisées sur la base du référentiel fonctionnel (respect de nomenclatures). A l'usage et à terme, sécurisation des données par des contrôles sur la qualité des données (ajout de règles de gestion dans l'alimentation des données et leur restitution).
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source. Dictionnaire des données de l'extraction disponible sur : https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/programme-si-commun-mdph/les-referentiels-du-systeme-dinformation-commun
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ? Trop tôt pour répondre

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNSA
Nom de la source	baromètre des MDPH (depuis octobre 2020)
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation. Critère principal de désagrégation : le département https://www.cnsa.fr/documentation-et-donnees/statistiques
Objectifs poursuivis	Transparence de quelques indicateurs marqueurs du fonctionnement des MDPH auprès du grand public
Déclaration CNIL ?	non
Soumission CNIS ?	non
Mode de diffusion	site internet de la CNSA : https://www.cnsa.fr/vous-etes-une-personne-handicapee-ou-un-proche/barometre-des-maisons-departementales-des-personnes-handicapees
Date et fréquence de diffusion	trimestrielle
Étendue de la série statistique	à partir de 2019

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	L.146-3-1 du CASF
Nomenclatures utilisées	certaines droits et prestations ; questionnaire de satisfaction (dont le format est défini au niveau national)
Univers de référence	usagers des MDPH
Champ géographique	départemental
Unité élémentaire	certaines décisions ; durée de traitements des demandes ; éléments de satisfaction des usagers
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	<ul style="list-style-type: none"> - requête automatisée permettant la remontée chaque mois d'un nombre limité d'indicateurs à partir des solutions harmonisées des SI de MDPH (mesure transitoire en attendant la mise en service du centre de données) - consolidation nationale des campagnes locales de mesure de satisfaction des usagers - un questionnaire accompagnant chaque remontée de données afin de permettre à la Mdph de qualifier plus en détail ses données.
Méthodologie des traitements	<p>Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> '- fiabilisation et exploitation des données remontées (médiane, moyenne, calcul de la dispersion)
Accessibilité aux métadonnées	<p>Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source.</p> <p>https://www.cnsa.fr/vous-etes-une-personne-handicapee-ou-un-proche/barometre-des-maisons-departementales-des-personnes-handicapees</p>

Conseils d'utilisation de la source

déploiement inachevé des solutions harmonisées des SI des MDPH pouvant conduire à une certaine fragilité des indicateurs ; période transitoire

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNSA
Nom de la source	ImportCA ImportERRD ImportEPRD
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation. Analyse annuelle et non individualisée de la situation des ESMS PA (ERRD) et PH (CA et ERRD)
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé. Analyse de l'activité, des ressources humaines et financières, analyse de la situation économique des ESMS Utilisation pour de l'analyse d'impacts de réformes (ex : effet de la médicalisation des EHPAD sur les taux d'encadrement) Publics : Chefs de projets métiers (interne CNSA), Ministère, Missions, Presse spécialisée, presse généraliste, grand public
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source. Présentation en Commission du Conseil de la CNSA, Rapports, Notes internes et / ou externes Pas de diffusion à ce jour en open data / avis CADA de mars 2021 invitant à revoir cette pratique pour

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	<p>mise en open data des données des ESMS publics (sauf risque d'identification de personnes) Publications sur le site de la CNSA Diffusion sur conventionnement : DNUM (dans le cadre du programme DIAMANT), Drees, fédérations (sous réserve de l'accord de leurs adhérents), organismes de recherche le cas échéant</p>
Date et fréquence de diffusion	<p>Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc) année</p>
Étendue de la série statistique	<p>Antériorité des séries statistiques produites. 2013 (CA) 2017 (ERRD) 2017 (EPRD)</p>
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	<p>Texte de loi, règlement européen, etc. R 314-210 du code de l'action sociale et des familles Arrêté du 9 décembre 2005 pris en application de l'article R. 314-13 du code de l'action sociale et des familles : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000454254/</p>
Nomenclatures utilisées	<p>Recours à des nomenclatures officielles ? FINESS CASF</p>
Univers de référence	<p>Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ? ESMS</p>
Champ géographique	<p>National, régional, départemental</p>
Unité élémentaire	<p>Unité d'observation de la source statistique Dossier (mono ou multi-établissement)</p>

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements). Dépôt par les ESMS de fichiers normalisés sur les plateformes d'import de la CNSA
Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre. Fiabilisation des données (contrôles de cohérence)
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source. Cf. question supra relatif aux modalités de diffusion (rapports)
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ?

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNSA
Nom de la source	HAPI - Harmonisation et partage d'informations
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation. Analyse des données de tarification
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé. Pilotage de la consommation des dotations régionales limitatives Analyse des tarifications pratiquées (par exemple pour le calibrage de montants planchers pour des mesures nouvelles de financement Public : interne (chargés de mission, direction) et administrations
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source. Notes internes et / ou externes Pas de diffusion à ce jour en open data Accessibilités par les administrations de tutelle (notamment DGCS et DSS) au module de pilotage

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc) Année
Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites. 2012
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc. L14-10-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES L314-10-3
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ? FINESS CASF
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ? ESMS
Champ géographique	National, régional, départemental
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique ESMS (ET)
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements). HAPI est un SI de production pour les ARS qui permet en parallèle la collecte de données de la part de la CNSA

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre. Reporting
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source. Sur demande
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ? HAPI est un SI de production. Il ne gère pas l'historicisation des données à l'exception des campagnes clôturées

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNSA
Nom de la source	SEPPIA - Suivi de l'exécution et de la programmation pluriannuelle des installations et des autorisations
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation. Analyse des données de programmation Suivi des plans / personnes âgées et personnes handicapées
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé. Pilotage de la consommation des crédits associés aux plans : programmation / autorisation / installation Public : interne (chargés de mission, direction) et administrations Grand public (bilan de l'évolution de l'offre : mis en ligne sur le site internet de la CNSA)
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source. Notes internes et / ou externes Pas de diffusion à ce jour en open data

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	Accessibilités par les administrations de tutelle (notamment DGCS et DSS) Site internet (publication du rapport "bilan des plans" / "bilan de l'évolution de l'offre")
Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc) Année
Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites. 2011
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc. L14-10-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ? FINESS CASF
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ? ESMS
Champ géographique	National, régional, départemental
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique ESMS (ET)

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements). SEPPIA est un SI de production pour les ARS qui permet en parallèle la collecte de données de la part de la CNSA
Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre. Reporting
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source. Sur demande
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ? SEPPIA est un SI de production. Il ne gère pas l'historicisation des données. Les "extractions" périodiques permettent de figer des situations à une date souhaitée

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNSA
Nom de la source	Prix ESMS
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation. Analyse des prix pratiqués par les EHPAD à partir de la remontée des prix
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé. Public : interne (chargés de mission, direction) et administrations Grand public (bilan de l'évolution de l'offre : mis en ligne sur le site internet de la CNSA)
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source. Notes internes et / ou externes Pas de diffusion à ce jour en open data Publication d'une analyse annuelle / grand public Utilisation des données pour les besoins métier (ex : utilisation des prix médians pour la compensation des pertes de recette / COVID)

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc) Année
Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites. 2016
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc. L14-10-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ? FINESS CASF
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ? ESMS
Champ géographique	National, régional, départemental
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique ESMS (ET)
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements). Saisie en ligne par les responsables d'EHPAD, une fois par an, au plus tard le 30 juin

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre. Analyse
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source. Sur demande
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ? Portail PA

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNSA
Nom de la source	GALAAD
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation. GMP et PMP Pour : chaque résident, à la date de la coupe : âge et sexe, année d'entrée dans l'établissement, codage PATHOS, codage AGGIR
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé. Contrôle de codage AGGIR et PATHOS pour les médecins valideurs Possibles études statistiques
Déclaration CNIL ?	Oui : Convention et accord CNIL
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source. Médecins valideurs : consultation en ligne Etudes et travaux : notes internes et / ou externes

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	Bilan annuel des coupes Construction de la campagne tarifaire des ESMS
Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc) Au fil de l'eau
Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites. 2014 (nouveau GALAAD)
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc. L14-10-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ? FINESS CASF AGGIR PATHOS
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ? ESMS
Champ géographique	National, régional, départemental
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique Données individuelles Données ESMS (ET)

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements). Saisie au fil de l'eau
Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre. Echantillonnage Analyse
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source. Sur demande
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ? Formation des médecins coordonnateurs / formation des médecins contrôleurs

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNSA
Nom de la source	GALIS PAI / GALIS PAI NUMERIQUE
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation. Subventions accordées Nature des opérations ayant fait l'objet d'une subvention PAI / PAI numérique : type de projet, montant du projet, montant de la subvention, autres aides reçues, etc
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé. Usage grand public possible Travaux d'analyse / instruction sur les sujets relatifs à l'aide à l'investissement
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source. Rapport d'activité de la CNSA / Chiffres clés de l'autonomie (publication grand public)
Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc) Au fil de l'eau

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites. 2014 (PAI immobilier) 2021 (PAI numérique)
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc. L14-10-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ? FINESS CASF
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ? ESMS
Champ géographique	National, régional, départemental
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique Données ESMS (EJ et ET)
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements). Saisie par les ARS, par campagne annuelle
Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre. Analyse / travaux sur tableur

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source. Sur demande
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ? NA

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNSA
Nom de la source	Rapport d'activité des MDPH
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation. Critère principal de désagrégation : le département Une synthèse annuelle des rapports d'activité des MdpH disponible sur le site de la Cnsa. Dernière publication disponible sur : https://www.cnsa.fr/documentation/rapport_mdph_2018_vf.pdf
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé. Décrire l'activité et son pilotage, l'organisation interne, les ressources humaines et financières de fonctionnement, l'avancée sur des chantiers nationaux, l'articulation avec son environnement. Publics : Chefs de projets métiers (interne CNSA), Ministère PH, DGCS, Missions IGAS, Cour des comptes, missions parlementaires, MDPH, CD, Cabinet de Conseil, etc.
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source. Une synthèse annuelle des rapports d'activité des MdpH disponible sur le site de la Cnsa.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	Dernière publication disponible sur : https://www.cnsa.fr/documentation/rapport_mdph_2018_vf.pdf
Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc) année
Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites. 2006
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc. L146-3-1 du CASF
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ? Celles du CASF principalement
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ? Usagers, les professionnels de la Mdp, les partenaires locaux
Champ géographique	National, régional, départemental départemental
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique de plusieurs types (demandes, décisions, dépenses, recettes, ETP, etc.)

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements). Application adressée aux MDPH depuis 2021 (administration entre 2006 et 2020, via Excel).
Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre. Fiabilisation des données (contrôles de cohérence)
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source. Une synthèse annuelle des rapports d'activité des MdpH disponible sur le site de la Cnsa. Dernière publication disponible sur : https://www.cnsa.fr/documentation/rapport_mdph_2018_vf.pdf
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ?

Drees

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête Action Sociale des Communes et Intercommunalités
Statistiques produites à partir de la source	Type d'aide et publics aidés par les communes et intercommunalités
Objectifs poursuivis	Mieux connaître l'aide sociale apportée par les communes ou les intercommunalités
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Oui (avis opportunité et label d'intérêt général et de qualité statistique : https://www.cnis.fr/enquetes/action-sociale-des-communes-et-des-intercommunalites-asco-enquete/)
Mode de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> - Principaux résultats agrégés sur data.drees.gouv.fr - Études publiées sur le site de la Drees (Études et résultats, Dossiers de la Drees, panoramas) - Base de données accessible sur Quételet
Date et fréquence de diffusion	Premiers résultats diffusés début 2017
Étendue de la série statistique	Enquête ponctuelle de 2015 sur la situation fin 2014 Une première enquête sur ce sujet a été réalisée par la Drees en 2002, sur l'action sociale de l'année 2000,

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	RAS
Nomenclatures utilisées	RAS
Univers de référence	Échantillons représentatifs de communes et intercommunalités de France métropolitaine et DROM, hors Mayotte
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Communes et intercommunalités
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Enquête en ligne auto-administrée auprès d'un échantillon représentatif de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
Méthodologie des traitements	<ul style="list-style-type: none"> - Redressement de la non-réponse totale par pondération (Modélisation de la non-réponse, suivie d'un calage sur marge pour l'échantillon de communes et pour l'échantillon d'EPCI, ainsi qu'un calage simultané pour une analyse des croisements entre communes et intercommunalités) - Apurements et redressements de la non-réponse partielle par imputation
Accessibilité aux métadonnées	<ul style="list-style-type: none"> - Page du site internet de la Drees : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-sur-laction-sociale-des-communes-et-intercommunalites-asco - Avis d'opportunité et de conformité du CNIS : https://www.cnis.fr/enquetes/action-sociale-des-communes-et-des-intercommunalites-asco-enquete/ - Document de travail sur la méthodologie de l'enquête à paraître

Conseils d'utilisation de la source

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête Aide Sociale des départements
Statistiques produites à partir de la source	Nombre et caractéristiques des bénéficiaires de l'aide sociale. Dépenses et moyens humains engagés par les départements selon les différents volets de l'aide sociale Activité des services de protection maternelle et infantile (PMI), offre d'accueil du jeune enfant agréée par les services de PMI.
Objectifs poursuivis	Décrire l'aide sociale des départements (nombre de bénéficiaires et caractéristiques des aides) et évaluer les moyens qui y sont consacrés
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	Résultats consolidés diffusés sur data.drees.gouv.fr. Certaines données, qui ne font pas l'objet d'apurements et de redressements systématiques sont également diffusées telles que déclarées par les départements, Études publiées sur le site de la Drees (panoramas) La diffusion en open data des données complètes est au programme de travail de 2021,
Date et fréquence de diffusion	Annuelle
Étendue de la série statistique	L'enquête existe depuis le début des années 1980 (lois de décentralisation), les séries actuellement diffusées sont d'étendue variable, mais commencent généralement au début des années 2000

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Articles R 1614-28 à R 1614-35 du Code général des collectivités territoriales
Nomenclatures utilisées	RAS
Univers de référence	Conseils départementaux, collectivité de Corse, métropole de Lyon, Ville de Paris et collectivités territoriales uniques de Guyane et Martinique
Champ géographique	National, régional, départemental
Unité élémentaire	Départements ou collectivité en charge de l'aide sociale départementale
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Collecte exhaustive et autoadministrée, en ligne pour la plupart des volets d'enquête (bénéficiaires de l'aide sociale aux personnes âgées ou handicapées, de l'aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, dépenses d'aide sociale) ou par échange de fichiers Excel (personnels, mesure d'accompagnement social personnalisé)
Méthodologie des traitements	Apurements et redressements de la non-réponse partielle et totale par imputation pour les principales séries
Accessibilité aux métadonnées	Page internet sur le site de la Drees : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-aide-sociale-aupres-des-conseils-departementaux
Conseils d'utilisation de la source	Des données brutes telles que déclarées par les départements et sans redressement de la non-réponse sont diffusées. Ces données sont alors à utiliser avec précaution. Malgré l'important travail de relance, d'apurement et de redressements, les séries historiques doivent

régulièrement être révisées. Il est donc préférable de toujours utiliser les séries les plus récemment diffusées.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête auprès des assistants familiaux
Statistiques produites à partir de la source	Caractéristiques des assistants familiaux, caractéristiques des enfants accueillis
Objectifs poursuivis	Connaître le profil des personnes exerçant le métier d'assistant familial, leur activité et leur conditions d'exercice.
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Oui (avis d'opportunité et de conformité) https://www.cnis.fr/enquetes/enquete-statistique-sur-les-assistants-familiaux-2021x065sa/
Mode de diffusion	A venir : - Études publiées sur le site de la Drees - Résultats agrégés sur data.Drees - base de données accessible à la communauté des chercheurs (Quêtelet ou CASD)
Date et fréquence de diffusion	Enquête ponctuelle
Étendue de la série statistique	Pas d'historique (enquête ponctuelle)
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	RAS

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	PCS
Univers de référence	Assistants familiaux
Champ géographique	National (France métropolitaine)
Unité élémentaire	Assistants familiaux
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Enquête par entretien en face-à-face L'échantillon est tiré dans le système d'information sur les agents des services publics (SIASP) et dans la déclaration sociale nominative (DSN). Un enrichissement de l'enquête par les DADS et SIASP est prévu, de même qu'un appariement aux données des millésimes suivants.
Méthodologie des traitements	A venir : redressement de la non-réponse totale par pondération, apurements et redressement de la non-réponse partielle par imputation
Accessibilité aux métadonnées	Page du CNIS (cf. plus haut) Page sur le site internet de la Drees : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-nationale-sur-les-assistants-familiaux-2020
Conseils d'utilisation de la source	

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Base interadministrative annuelle des ESMS (Badiane)
Statistiques produites à partir de la source	Activité, autorisations et tarifs des ESMS, caractéristiques des personnels et du public accueilli
Objectifs poursuivis	Constituer un référentiel sur les ESMS contenant des informations sur leur activité (autorisations, tarifs), leur personnel et le public accueilli
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Demande d'accès aux sources (avis 7 bis)
Mode de diffusion	Open data sur data.drees.gouv.fr Études publiées sur le site de la Drees
Date et fréquence de diffusion	Annuelle
Étendue de la série statistique	Première édition en 2021
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc.
Nomenclatures utilisées	Nomenclature Finess
Univers de référence	ESMS (EhPAD pour les premières années)

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Champ géographique	Données exhaustives donc localisables selon les effectifs
Unité élémentaire	ESMS
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Données d'enquêtes administratives, données d'enquêtes statistiques et données administratives
Méthodologie des traitements	Les données de différents organismes sont appariées au niveau du Finess. Des travaux de comparaison des champs, en particulier pour gérer les regroupements de établissements sont mis en place. Les données des différentes bases sont ensuite apurées et consolidées. Des pondérations seront mises en place selon les différents volets de l'enquête.
Accessibilité aux métadonnées	Page du site de la Drees décrivant le projet Badiane : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/badiane-base-interadministrative-annuelle-des-esms
Conseils d'utilisation de la source	

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Echantillon National d'Etudes sur l'Autonomie et l'Hébergement des Seniors
Statistiques produites à partir de la source	Âge d'entrée en dépendance, durée moyenne de séjour en institution...
Objectifs poursuivis	Connaître les parcours d'autonomie des seniors, l'entrée en dépendance, les transitions entre domicile et institutions
Déclaration CNIL ?	A prévoir
Soumission CNIS ?	Accès aux données (avis 7 bis du CNIS)
Mode de diffusion	CASD Etudes publiées sur le site de la Drees
Date et fréquence de diffusion	Annuel
Étendue de la série statistique	Pas d'antériorité, création du panel prévue en 2022
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Arrêté à construire
Nomenclatures utilisées	

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	Echantillon de personnes âgées
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Personnes âgées
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Appariements de remontées administratives de la Drees, de l'Insee, de la Cnaf, de la Cnav et de la Cnam
Méthodologie des traitements	Les données de l'état civil de seniors sont appariées à des remontées de données administratives menées par la Drees (RI APA et RI Autonomie) et à des données des caisses de sécurité sociale (CNAM et CNAF).
Accessibilité aux métadonnées	Page en construction
Conseils d'utilisation de la source	

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquêtes Autonomie
Statistiques produites à partir de la source	Statistiques départementales de prévalence du handicap. Statistiques nationales sur les limitations d'activité en fonction de l'âge et du lieu d'habitation (domicile/établissement)
Objectifs poursuivis	Etat des lieux des personnes en situation de perte d'autonomie ou d'handicap, vivant en ménage ou en établissement. Focus sur les aidants
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Oui
Mode de diffusion	Open data sur data.drees.gouv.fr Etudes publiées sur le site de la Drees CASD et Quetelet
Date et fréquence de diffusion	Enquêtes aperiodiques (fréquence décennale)
Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites.
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	
Univers de référence	Personnes déclarant une incapacité ou limitation fonctionnelle
Champ géographique	National sauf pour l'enquête de filtrage VQS (départemental)
Unité élémentaire	Ménage et personnes en établissement
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Collecte Internet/papier/téléphone pour l'enquête filtre VQS, face à face pour les autres volets de l'enquête. Les données seront appariées avec des données administratives (RI Autonomie, données de revenus ...)
appariement	Apurement et pondération des données, appariement avec des données administratives
Accessibilité aux métadonnées	Page du site de la Drees décrivant les enquêtes : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/le-dispositif-denquetes-autonomie-2021-2023
Conseils d'utilisation de la source	

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête auprès des écoles de formation aux professions sociales, dite enquête Ecoles,
Statistiques produites à partir de la source	Caractéristiques des établissements de formation aux professions sanitaires et sociales Effectifs et caractéristiques des étudiants selon les filières de formation
Objectifs poursuivis	Dénombrer les établissements de formation aux professions du sanitaire et du social, et recueillir des informations sur le nombre et les caractéristiques des étudiants ou élèves en formation (sexe, âge, niveau de formation générale, modes de prise en charge financière, etc.). Etablir la statistique des diplômes délivrés chaque année. Mesurer l'attractivité des filières de formation aux professions sanitaires et sociales par l'analyse des flux d'entrée,
Déclaration CNIL ?	Le volet étudiant de l'enquête a fait l'objet d'une déclaration CNIL (déclaration n° 1173568) tout d'abord dans le but de collecter le n° INE puis afin de valider le principe d'une collecte des données suivantes : nom/ prénom/ date de naissance.
Soumission CNIS ?	En cours
Mode de diffusion	- Résultats agrégés sur data.Drees - Études publiées sur le site de la Drees - Bases de données accessible sur Quêtelet, et par signature de convention (elles sont ainsi transmises aux observatoires régionaux de type carif-oref)
Date et fréquence de diffusion	Annuelle pour les écoles, quadriennale pour le volet Étudiants depuis 2017 (prochaine enquête en 2022)

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Étendue de la série statistique	L'enquête auprès des écoles de formation est réalisée annuellement depuis 1983. Des données individuelles sont collectées depuis 2005.
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Arrêté du 7 juin 2017 relatif aux éléments constitutifs de la demande d'agrément mentionnée à l'article R. 451-2 du code de l'action sociale et des familles
Nomenclatures utilisées	RAS
Univers de référence	Écoles de formation et étudiants pour le volet Étudiants
Champ géographique	National, régional et départemental
Unité élémentaire	Écoles de formation et étudiants pour le volet Étudiants
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Enquête exhaustive auprès des écoles de formation aux professions sanitaires ou sociales (enregistrées dans le répertoire Finess), autoadministrée en ligne pour les formations. Volet étudiants : questionnaire papier autoadministré puis saisi par les écoles jusqu'en 2017. Passage à une enquête en ligne pour la prochaine collecte.
Méthodologie des traitements	Contrôles et relances en cours de collectes, apurements. Redressement de la non-réponse partielle par pondération pour les étudiants (pour le côté social uniquement)
Accessibilité aux métadonnées	Page internet du site de la Drees : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-annuelle-sur-les-ecoles-de-formation-aux-professions-sociales

Conseils d'utilisation de la source

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Remontée d'informations individuelles sur l'APA et l'ASH
Statistiques produites à partir de la source	Caractéristiques individuelles des bénéficiaires de l'APA et ASH
Objectifs poursuivis	Mieux connaître les bénéficiaires de l'APA et l'ASH
Déclaration CNIL ?	Oui (à joindre)
Soumission CNIS ?	Accès aux données des conseils départementaux (avis 7 bis du CNIS)
Mode de diffusion	Open data sur data.drees.gouv.fr Etudes publiées sur le site de la Drees CASD
Date et fréquence de diffusion	Apériodique
Étendue de la série statistique	Apériodique de 2007 à 2017
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Le décret n°2017-344 du 16 mars 2017
Nomenclatures utilisées	

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	Bénéficiaires de l'APA et de l'ASH
Champ géographique	Départements
Unité élémentaire	Bénéficiaires de l'APA et de l'ASH
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Remontées individuelles de données administratives auprès des conseils départementaux
Méthodologie des traitements	Apurement et pondération des informations recueillies. Pour l'édition 2017, CSNisation pour appariement à travers l'ENEAS
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/01-les-donnees-individuelles-sur-lallocation-personnalisee-dautonomie
Conseils d'utilisation de la source	

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Remontée d'informations individuelles sur l'autonomie (RI-Autonomie)
Statistiques produites à partir de la source	Caractéristiques des bénéficiaires de prestations autonomie (APA-ASH-PCH), mais aussi des aides ménagères et des aides sociales, et des prestations versées par les caisses de sécurité sociale
Objectifs poursuivis	Mieux connaître les bénéficiaires de prestations autonomie
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Accès aux données des conseils départementaux, CNAM, CNAF et MSA (avis 7 bis du CNIS)
Mode de diffusion	Open data sur data.drees.gouv.fr Etudes publiées sur le site de la Drees CASD
Date et fréquence de diffusion	Quadriennale
Étendue de la série statistique	Pas d'antériorité, début en 2022 en remplacement des RI-PCH et RI-APA-ASH
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	L 232-21-1 à -4 du code de l'action sociale et des familles.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	
Univers de référence	Bénéficiaires de prestations autonomie
Champ géographique	Collecte exhaustive donc données localisables selon les effectifs
Unité élémentaire	Bénéficiaires de prestations autonomie
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Remontées individuelles de données administratives auprès des conseils départementaux et des caisses de sécurité sociale.
Méthodologie des traitements	Apurement et pondération des informations recueillies. CSNisation pour appariement à travers l'ENEAS et les données de l'enquête Autonomie
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/les-remontees-individuelles-sur-lautonomie-ri-autonomie
Conseils d'utilisation de la source	

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Remontée d'informations individuelles sur les bénéficiaires de la PCH
Statistiques produites à partir de la source	Caractéristiques et parcours des bénéficiaires de la PCH
Objectifs poursuivis	Mieux connaître les bénéficiaires de la PCH
Déclaration CNIL ?	déclaration simplifiée (NS26) n°2011284, récépissé du 28/11/2016.
Soumission CNIS ?	Accès aux données des conseils départementaux (avis 7 bis du CNIS)
Mode de diffusion	Etudes publiées sur le site de la Drees CASD
Date et fréquence de diffusion	Remontée effectuée sur la période 2012-2016
Étendue de la série statistique	Pas d'antériorité, sera remplacé par les RI-Autonomie
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	
Nomenclatures utilisées	

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	Bénéficiaires de la PCH
Champ géographique	Collecte auprès de 25 départements
Unité élémentaire	Bénéficiaires de la PCH (à domicile ou en établissement) ayant des droits ouverts à la prestation au 31 décembre des années 2012 à 2016
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Remontées individuelles de données administratives auprès des conseils départementaux. Appariement avec les fichiers administratifs fiscaux et sociaux réalisé par l'INSEE.
Méthodologie des traitements	Apurement et pondération des données recueillies
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/remontees-individuelles-prestation-de-compensation-du-handicap-aupres
Conseils d'utilisation de la source	Utilisation au niveau national, avec la pondération. Pas d'utilisation infra nationale.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête PHEDRE (Prestation de compensation du Handicap : Exécution dans la Durée et REste à charge)
Statistiques produites à partir de la source	Caractéristiques et parcours des bénéficiaires de la PCH , montants perçus, reste à charge.
Objectifs poursuivis	Évaluer les écarts qui peuvent exister entre les plans notifiés par la MDPH et ce qui est réellement mis en place Estimer le reste à charge financier, pour le bénéficiaire, des dépenses liées à chaque élément PCH.
Déclaration CNIL ?	Voir la déclaration RI-PCH (déclaration simplifiée (NS26) n°2011284, récépissé du 28/11/2016.)
Soumission CNIS ?	Avis favorable, rendu par le CNIS le 22 novembre 2016 N°160/H030
Mode de diffusion	Etudes publiées sur le site de la Drees / IRDES
Date et fréquence de diffusion	Enquête ponctuelle
Étendue de la série statistique	Pas d'antériorité, enquête ponctuelle
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	
Univers de référence	Bénéficiaires de la PCH, se basant sur les remontées individuelles RI-PCH réalisées par la Drees (voir RI-PCH).
Champ géographique	Collecte auprès de 25 départements (voir RI-PCH).
Unité élémentaire	Bénéficiaires de la PCH et MDPH
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Les données collectées à partir de questionnaires en face à face seront appariées à celles du SNIRAM. Il est également prévu un appariement avec les données INSEE-DGFIP sur les revenus fiscaux et sociaux.
Méthodologie des traitements	Apurement et pondération des données recueillies
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-prestation-de-compensation-du-handicap-execution-dans-la-duree
Conseils d'utilisation de la source	Utilisation au niveau national, avec la pondération. Pas d'utilisation infra nationale.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête auprès des établissements et services pour personnes handicapées
Statistiques produites à partir de la source	Caractéristiques des établissements pour personnes handicapées, des personnels qui y travaillent et des personnes handicapées qui y résident
Objectifs poursuivis	Connaître les structures accueillant des personnes handicapées et le profil de ces personnes
Déclaration CNIL ?	non
Soumission CNIS ?	Oui
Mode de diffusion	Open data sur data.drees.gouv.fr Etudes publiées sur le site de la Drees CASD
Date et fréquence de diffusion	Quadriennale
Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites.
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	L'enquête ES-Handicap fait l'objet d'un arrêté : Arrêté du 27 juin 2017 relatif au traitement d'une enquête statistique périodique sur les établissements et services sociaux et médico-sociaux, leur personnel et leurs usagers.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	
Univers de référence	Personnes accueillies dans des établissements pour handicapés
Champ géographique	Enquête exhaustive auprès des établissements donc résultats localisables
Unité élémentaire	Etablissement ou services
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Enquête auprès des établissements et services pour personnes handicapées avec un questionnaire en plusieurs volets (établissement, personnels, résidents ..)
Méthodologie des traitements	Apurement et pondération des données recueillies
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-aupres-des-etablissements-et-services-pour-enfants-et-adultes
Conseils d'utilisation de la source	Les doubles comptes ne sont pas gérés dans les enquêtes antérieures à 2018 (un résident d'établissement qui utiliserait par ailleurs un service pour personnes handicapées par exemple). Des exploitations régionales seront possibles lorsque les pondérations régionales auront été réalisées

ANNEXE 12 : Tableaux relatifs aux sources protection de l'enfance

Drees

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête auprès des établissements et services de la protection de l'enfance
Statistiques produites à partir de la source	Caractéristiques des établissements, des personnels qui y travaillent et des enfants accueillis ou sortis
Objectifs poursuivis	Connaître les structures accueillant des enfants et le profil de ces personnes
Déclaration CNIL ?	Oui. Une AIPD va être réalisée.
Soumission CNIS ?	Avis d'opportunité du Cnis à partir de la collecte 2021.
Mode de diffusion	Tableaux agrégés en open data sur https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/pages/accueil/ Etudes publiées sur le site de la Drees CASD, Quételet
Date et fréquence de diffusion	Quadriennale
Étendue de la série statistique	L'enquête existe depuis 1982
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	non

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	non
Univers de référence	Personnes accueillies dans des établissements de protection de l'enfance
Champ géographique	Enquête exhaustive auprès des établissements. France entière.
Unité élémentaire	Etablissement
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	La base de gestion est issue du répertoire Finess et d'un fichier de gestion livré par la DPJJ du SSM Justice. Le mode de collecte est un questionnaire par internet depuis la vague 2017, c'était un questionnaire papier auparavant. Aucun appariement.
Méthodologie des traitements	Apurements, contrôles et traitements classiques de la non réponse
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/enquete-aupres-des-etablissements-et-services-de-la-protection-de
Conseils d'utilisation de la source	Faire attention au taux de réponse pour un usage territorial

ONPE

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	
Nom de l'organisme	ONPE
Nom de la source	Enquête sur la situation des Pupilles de l'État
Statistiques produites à partir de la source	<p>Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation.</p> <p>Chaque année l'ONPE produit un rapport sur la situation des pupilles de l'État. Ce rapport présente l'évolution de cette population d'enfants pris en charge en protection de l'enfance, pour lesquels il n'existe plus de lien avec leur famille d'origine. Les données individuelles, anonymisées, collectées permettent un suivi d'une année sur l'autre du devenir de chaque enfant de son entrée dans le statut jusqu'à sa sortie. A l'aide de ces données, le rapport décrit les profils des enfants en fonction de leur mode d'admission défini à l'article L224-4 du CASF : répartition par sexe et âge des enfants, âge à l'admission, durée de prise en charge par les services d'aides sociale à l'enfance avant leur admission au statut de pupilles de l'État, mode de sortie du statut.</p> <p>Cette enquête permet également de décrire le fonctionnement des conseils de familles qui accompagnent les enfants dans leur quotidien.</p> <p>Chaque année, l'ONPE fait un focus dans ce rapport sur une thématique donnée à partir des données collectées depuis le millésime 2006.</p>
Objectifs poursuivis	<p>Préciser les usages de ces statistiques, le public visé.</p> <p>L'objectif de cette enquête est de fournir au gouvernement une connaissance de cette population prise en charge parmi laquelle une proportion quitte le statut par l'adoption, qu'elle soit plénière ou partielle. Elle permet également de mesurer la mise en oeuvre de certaines applications de la loi de mars 2016 relative à la protection de l'enfant :</p>

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	<p>- mise en place des commissions d'évaluation de la situation et du statut des enfants confiés (CESSEC),</p> <p>- mesurer dans chaque département si un accompagnement du parent auquel est restitué un enfant né sous le secret.</p>
Coût de production de la source (en ETP)	<p>Pour une enquête, indiquer le coût enquêteurs et le coût de conception et traitements.</p> <p>Pour une source issue des données de gestion, ne pas compter les coûts d'élaboration de la base de gestion, mais seulement le surcoût lié au travail statistique de production de la source (concepts et redressements des données de gestion). 0,6 ETP à temps plein + temps ponctuels (rédacteur, chargés de mission/direction) non quantifiables</p> <p>Dans tous les cas, inclure les coûts de diffusion des produits et études statistiques.</p>
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration. Oui
Soumission CNIS ?	Information ou avis d'opportunité du CNIS ? Non
Mode de diffusion	<p>Quels supports de diffusion ? Rapport annuel sur le site de l'ONPE</p> <p>Diffusion en open data ? non</p> <p>Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source. Publications Olinpe diffusée sur le site de l'ONPE : https://www.onpe.gouv.fr/publications?field_categorie_publication_tid=199</p>
Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc) : annuelle (printemps de l'année N+2)
Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites. Série disponible depuis 2006.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Textes réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	<p>Texte de loi, règlement européen, etc.</p> <p>L'ONPE (Oned à l'époque) créé par la loi n°2004-1 du 2 janvier 2004, s'est vu confié, dans le cadre de ses missions (complétées par la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance (CASF, art L 226-6)), de la mise en œuvre de l'enquête sur la situation des pupilles de l'État mise en place par la DGAS en 1987.</p>
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ? NON
Univers de référence	<p>Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ?</p> <p>Prestation administrative ou mesure judiciaire décidée, débutée ou terminée dans le département au cours de l'année précédent la transmission des données</p>
Champ géographique	Tous les départements français
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique mineur
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	<p>Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements).</p> <p>Questionnaire + fichier type tableur recensant les enfants ayant le statut de pupille dans chaque département avec attribution d'un numéro d'ordre par les personnes renseignant l'enquête.</p>
Méthodologie des traitements	<p>Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la cohérence du fichier en croisant avec les réponses avec le questionnaire ; - Echanges avec le département en cas d'incohérence pour correction ; -Analyse statistique descriptive .

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source.
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ?

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	
Nom de l'organisme	ONPE
Nom de la source	Olinpe
Statistiques produites à partir de la source	<p>Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation.</p> <p>Tableau de bord réalisé et envoyé au département lorsque le fichier transmis est de qualité statistique suffisante. Les tableaux de bord compabilisaient le nombre de mineurs ayant bénéficié de chaque type de prestation ou mesure pour une année donnée. L'ONPE mène actuellement un travail pour améliorer ces tableaux de bord. Aujourd'hui, le nombre de mineurs ayant bénéficié de chaque type de prestation ou mesure est calculé pour une année donnée, et les caractéristiques du mineur, le cadre de vie social et familial et la nature de la mesure sont étudiés (lorsque ces informations sont disponibles : âge et sexe du mineur, composition du ménage, lieu de placement, etc...) pour chaque type de mesure.</p> <p>Concernant l'étude des parcours des enfants en protection de l'enfance, 2 publications (2018 et 2020) ont permis d'étudier les parcours des enfants nés en 2012 en protection de l'enfance dans 3 départements français (principale mesure à l'entrée en protection de l'enfance, âge à l'entrée, durée de prise en charge, étude des parcours en protection de l'enfance, ...). Cette dernière publication a permis de mettre en cohérence les analyses longitudinales avec les données de recherche disponibles.</p>
Objectifs poursuivis	<p>Préciser les usages de ces statistiques, le public visé.</p> <p>L'objectif du dispositif Olinpe est d'étudier les parcours des mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans en protection de l'enfance. Les analyses réalisées à l'échelle départementale sont à destination des départements dans le but d'orienter la politique publique de la protection de l'enfance ; le</p>

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	regroupement des données départementales serviront à améliorer la connaissance au niveau national sur les parcours des mineurs et jeunes majeurs en protection de l'enfance.
Coût de production de la source (en ETP)	<p>Pour une enquête, indiquer le coût enquêteurs et le coût de conception et traitements.</p> <p>Pour une source issue des données de gestion, ne pas compter les coûts d'élaboration de la base de gestion, mais seulement le surcoût lié au travail statistique de production de la source (concepts et redressements des données de gestion). 2,8 ETP chargées d'étude + 0,3 ETP chargées de mission/direction + temps ponctuel non quantifiable rédacteur pour les publications</p> <p>Dans tous les cas, inclure les coûts de diffusion des produits et études statistiques.</p>
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration. Oui
Soumission CNIS ?	Information ou avis d'opportunité du CNIS ? Non
Mode de diffusion	<p>Quels supports de diffusion ? 2018 ou avant : tableaux de bord envoyés au département concernés et publiés annuellement dans le RAGP puis dans le rapport Olinpe pour l'année 2018. Depuis 2018 : tableaux de bord envoyés au département concernés.</p> <p>Diffusion en open data ? non mais en réflexion (à l'ordre du jour du comité de pilotage Olinpe le 07 avril 2021)</p> <p>Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source. Publications Olinpe diffusée sur le site de l'ONPE : https://onpe.gouv.fr/production-donnees-chiffrees</p>
Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc)
Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites. Variable selon les départements. Pour les départements transmettant des données depuis le début du dispositif Olinpe, la série statistique peut aller de 2012 à 2019.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Textes réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc. loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 et son décret d'application (décret n° 2011-222 du 28 février 2011) renforcée par l'article 6 de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 et le décret d'application n° 2016-1966 du 28 décembre 2016 abrogeant le précédent.
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ? Oui. Les nomenclatures des Catégories Socio-professionnelles de niveau 1 et de la situation face à l'emploi de l'INSEE. La nomenclature de l'éducation nationale pour le niveau scolaire (de l'école maternelle à post-bac).
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ? Prestation administrative ou mesure judiciaire décidée, débutée ou terminée dans le département au cours de l'année précédant la transmission des données
Champ géographique	Tous les départements français
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique mineur ou jeune majeur
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements). Extraction de base de gestion dans les services départementaux

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre. Vérification de format et de cohérence du fichier mis en œuvre, analyse statistique descriptive variant selon les informations disponibles.
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source.
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ? Encadré méthodologique dans chaque tableau de bord envoyé au département présentant la méthode utilisée, les éventuelles spécificités du département et les limites.

ANNEXE 13 : Tableaux relatifs aux sources pauvreté

CCMSA

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CCMSA
Nom de la source	SI ASS (Action sanitaire et sociale)
Statistiques produites à partir de la source	Les chiffres utiles de la MSA, tableaux de bords de pilotage
Objectifs poursuivis	Pilotage institutionnel des politiques d'ASS. Public visé : CCMSA et caisses MSA gestionnaires
Déclaration CNIL ?	
Soumission CNIS ?	
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion : messagerie, intranet Diffusion en open data : non Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source.
Date et fréquence de diffusion	Mensuelle, semestrielle, annuelle
Étendue de la série statistique	Depuis 2010
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	PCUOSS (Plan comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale)
Univers de référence	Population couverte : personne bénéficiaire
Champ géographique	National, régional, départemental
Unité élémentaire	Bénéficiaires, heures et dépenses
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Extraction des bases de gestion des caisses en prestations d'action sanitaire et sociale
Méthodologie des traitements	Contrôles de cohérence et de syntaxe
Accessibilité aux métadonnées	Bases de données accessibles via l'outil IBM Cognos Query Studio et Report Studio
Conseils d'utilisation de la source	Croisement des données ASS et des Prestations Famille sur les bénéficiaires uniquement

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CCMSA
Nom de la source	RSA ET PPA (prime d'activité)
Statistiques produites à partir de la source	Tableaux de bord mensuels
Objectifs poursuivis	Recherche et pilotage des politiques publiques. Public visé : CCMSA et caisses gestionnaires MSA, Conseils départementaux et directions statistiques ministérielles.
Déclaration CNIL ?	Oui
Soumission CNIS ?	
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion : messagerie, et Intranet Cnaf ELISA
Date et fréquence de diffusion	Mensuelle
Étendue de la série statistique	Depuis janvier 2010
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	
Nomenclatures utilisées	

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	Population couverte : foyers allocataires
Champ géographique	National, régional, départemental, communal
Unité élémentaire	Allocataire
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Base de gestion des prestations de la branche Famille
Méthodologie des traitements	Contrôles de cohérence et de syntaxe
Accessibilité aux métadonnées	Bases de données accessibles via l'outil Cognos Reprort Studio
Conseils d'utilisation de la source	Limites éventuelles : pas de vue globale avec les autres prestations hors RSA et PPA

Drees

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux
Statistiques produites à partir de la source	Caractéristiques et revenus des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité
Objectifs poursuivis	Connaître les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité
Déclaration CNIL ?	Non. Une AIPD a été réalisée.
Soumission CNIS ?	Avis d'opportunité du Cnis
Mode de diffusion	Tableaux agrégés en open data sur https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/pages/accueil/ Etudes publiées sur le site de la Drees CASD, Quételet
Date et fréquence de diffusion	Apériodique (4eme enquête en 2018)
Étendue de la série statistique	Première édition en 2003, puis 2006, 2012 et 2018
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Non

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	Non
Univers de référence	Bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité
Champ géographique	National, France entière (hors Mayotte)
Unité élémentaire	Bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Enquête en face à face Base de gestion = Eniacrams + fichiers des caisses pour le minimum vieillesse (Cnav, MSA, SASPA). Échantillonnage à partir de cette base. Appariements avec les revenus fiscaux et sociaux de l'Insee, et les revenus sociaux de Pôle emploi, de la MSA, du SASPA et de la CNAV
Méthodologie des traitements	Apurements, contrôles et traitements classiques de la non réponse
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/01-enquete-sur-les-beneficiaires-de-minima-sociaux-bms
Conseils d'utilisation de la source	Les enquêtes antérieures à 2018 étaient sur le champ de la France métropolitaine.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête Minimum Vieillesse
Statistiques produites à partir de la source	Caractéristiques des allocataires de l'ASV, de l'ASPA et de l'ARFS
Objectifs poursuivis	Estimer le nombre de bénéficiaires des allocations du minimum vieillesse et leur profil (sexe, âge, département de résidence).
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	Tableaux détaillés disponibles sur le site de la Drees. Valorisation sous forme de fiches dans le panorama annuel Les retraités et les retraites
Date et fréquence de diffusion	Annuelle
Étendue de la série statistique	Effectifs disponibles par régime depuis 1990
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	
Nomenclatures utilisées	

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	Bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Éléments agrégés
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Collecte de données auprès des organismes qui versent ces prestations
Méthodologie des traitements	Contrôles de cohérence
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-sur-les-allocations-du-minimum-vieillesse
Conseils d'utilisation de la source	L'enquête de la Drees n'est pas totalement exhaustive, mais quasiment ; elle couvre 99 % du champ.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Echantillon National Interrégimes d'Allocataires de Compléments de Revenus d'Activité et de Minima Sociaux
Statistiques produites à partir de la source	Prestations perçues et leur cumul éventuel, durée passée dans les minima sociaux et allers-retours, liens avec l'assurance chômage et l'emploi.
Objectifs poursuivis	Connaître les parcours dans les prestations sociales, l'emploi et le chômage des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité
Déclaration CNIL ?	Oui. Une AIPD a été réalisée.
Soumission CNIS ?	Accès aux données des caisses (avis 7 bis du CNIS)
Mode de diffusion	Etudes publiées sur le site de la Drees CASD
Date et fréquence de diffusion	Annuel
Étendue de la série statistique	Depuis 2001
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Articles R. 262-117 à R. 262-121 du CASF Arrêté https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042322755

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	non
Univers de référence	Panel de bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité
Champ géographique	National. France entière
Unité élémentaire	Bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Collecte de données administratives auprès de la CNAF, la MSA, Pôle emploi, le Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) de l'Insee et du panel tous actifs de l'Insee.
Méthodologie des traitements	Contrôles
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/02-echantillon-national-interregimes-dallocataires-de-complements-de
Conseils d'utilisation de la source	Il n'y a pas de pondération ; pour les exploitations territoriales, faire attention à la taille de l'échantillon.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête auprès des établissements et services pour adultes et familles en difficulté sociale
Statistiques produites à partir de la source	Caractéristiques des établissements, des personnels qui y travaillent et des personnes qui y sont hébergées ou sorties
Objectifs poursuivis	Connaitre les structures accueillant des personnes en situation de difficulté sociale et le profil de ces personnes
Déclaration CNIL ?	Oui. Une AIPD a été réalisée.
Soumission CNIS ?	Avis d'opportunité du CNIS depuis la collecte 2020.
Mode de diffusion	Tableaux agrégés en open data sur https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/pages/accueil/ Etudes publiées sur le site de la Drees CASD, Quételet
Date et fréquence de diffusion	Quadriennale
Étendue de la série statistique	L'enquête existe depuis 1982
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	non

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	non
Univers de référence	Personnes en difficulté sociale hébergées dans des établissements
Champ géographique	Enquête exhaustive auprès des établissements. France entière.
Unité élémentaire	Etablissement
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	La base de gestion est issue du répertoire Finess et d'un fichier de gestion livré par la DGEF du SSM immigration. Le mode de collecte est un questionnaire par internet depuis la vague 2016, c'était un questionnaire papier auparavant. Aucun appariement.
Méthodologie des traitements	Apurements, contrôles et traitements classiques de la non réponse
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/06-lenquete-aupres-des-etablissements-et-services-en-faveur-des-adultes
Conseils d'utilisation de la source	Faire attention au taux de réponse pour un usage territorial

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Enquête OARSA (Orientation et Accompagnement des bénéficiaires du RSA)
Statistiques produites à partir de la source	Nombre de bénéficiaires du RSA, part des personnes orientées selon l'organisme, part des personnes bénéficiant d'un contrat d'engagements réciproques
Objectifs poursuivis	Suivi de l'orientation et de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Evaluation du RSA
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	Tableaux en open data sur https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/pages/accueil/ Etudes publiées sur le site de la Drees
Date et fréquence de diffusion	Annuelle
Étendue de la série statistique	L'enquête existe depuis 2009 mais ses résultats sont diffusés depuis 2015.
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Cette enquête, essentiellement centrée sur les personnes soumises aux droits et devoirs des bénéficiaires du RSA, fait partie du système de suivi statistique prévu par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion (article D.262-95 du CASF).

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	non
Univers de référence	L'ensemble des bénéficiaires du RSA d'un département donné (données agrégées)
Champ géographique	Départemental. France entière + Saint-Martin + Saint-Barthelémy + Saint-Pierre et Miquelon
Unité élémentaire	Département
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	La collecte de l'enquête est réalisée à partir d'un fichier Excel que les conseils départementaux doivent remplir.
Méthodologie des traitements	Contrôles et apurements des données.
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-annuelle-sur-lorientation-et-laccompagnement-des-beneficiaires
Conseils d'utilisation de la source	

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Remontée d'informations individuelles sur l'insertion des bénéficiaires du RSA (RI-Insertion)
Statistiques produites à partir de la source	Parcours individuels des bénéficiaires du RSA, délais d'orientation et de mise en place de l'accompagnement
Objectifs poursuivis	Mesurer les parcours d'accompagnement et d'orientation des bénéficiaires du RSA, le retour à l'emploi et la sortie des minima sociaux
Déclaration CNIL ?	Non. Une AIPD est en cours.
Soumission CNIS ?	Accès aux données des conseils départementaux, de la Cnaf, de la MSA et de Pôle emploi (avis 7 bis du CNIS)
Mode de diffusion	A venir : études publiées sur le site de la Drees et accès aux données sur le CASD
Date et fréquence de diffusion	Annuelle depuis les données 2017 (en 2021 les données 2017-2020 seront reçues, puis à partir de 2022 les données de l'année N-1 seront reçues)
Étendue de la série statistique	Depuis 2017
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	non

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	non
Univers de référence	Bénéficiaires du RSA
Champ géographique	Collecte exhaustive donc données localisables. France entière + Saint-Martin + Saint-Barthélemy + Saint-Pierre et Miquelon
Unité élémentaire	Bénéficiaires du RSA
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Les informations viennent des conseils départementaux, de la Cnaf, de la MSA et de Pôle emploi. A terme, un appariement avec les données de l'Eniacrams sera mis en œuvre, voire d'autres sources de données que l'ENIACRAMS, en fonction des besoins en termes d'études statistiques.
Méthodologie des traitements	Contrôles et apurements des données.
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/remontees-individuelles-sur-linsertion-des-beneficiaires-du-rsa-ri
Conseils d'utilisation de la source	

ANNEXE 14 : TABLEAUX RELATIFS AUX SOURCES FAMILLE / ENFANCE

CCMSA

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CCMSA
Nom de la source	SISPREFAL (Système d'Information sur les Prestations Famille et Logement)
Statistiques produites à partir de la source	Séries labellisées, IMAJE, Chiffres Utiles, Indicateurs de financement, GeoMSA, ENIACRAMS, Base ERFS
Objectifs poursuivis	Production de statistiques et études. Public visé : CCMSA et caisses gestionnaires, directions statistiques ministérielles, institutions statistiques.
Déclaration CNIL ?	Oui
Soumission CNIS ?	
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion : messagerie, intranet, Internet (Site statistiques de la MSA : https://statistiques.msa.fr/) Diffusion d'une partie des données en open data via le portail de cartographie GéoMSA (https://geomsa.msa.fr)
Date et fréquence de diffusion	Semestre : début septembre et début janvier
Étendue de la série statistique	Depuis 2002

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	
Nomenclatures utilisées	
Univers de référence	Population couverte : allocataires
Champ géographique	National, régional, départemental, communal, cantonal
Unité élémentaire	Allocataire
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Extraction dans les bases de gestion
Méthodologie des traitements	Contrôles de cohérence et de syntaxe
Accessibilité aux métadonnées	Bases de données accessibles via l'outil Cognos Reprort Studio ou SAS
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ?

CNAF

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNAF
Nom de la source	Allstat, BCE, BCA, FRIND, ...=> fichiers agrégés à l'allocataire ou à la commune
Statistiques produites à partir de la source	- caractéristiques socio-démographiques des bénéficiaires de prestation, montants des prestations versées - agrégation jusqu'à l'infra-communal (QPV, IRIS, plus couramment commune)=> la source statistique de base est une source par allocataire (foyer)
Objectifs poursuivis	-rendre compte des effets sur les foyers bénéficiaires du système socio-fiscal
Déclaration CNIL ?	oui, cf. questionnaire
Soumission CNIS ?	?
Mode de diffusion	- open-data, www.cafdata.fr , RSA et PPA conjoncture
Date et fréquence de diffusion	Diffusion trimestrielle, mais les données sont à pas mensuel
Étendue de la série statistique	2016 dans la forme actuelle, au moins 2008 dans la forme antérieure

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Code de la SS pour le versement des prestations, + dossier cnil
Nomenclatures utilisées	Nomenclature caf pour les regroupements de prestation, adaptées si nécessaire des nomenclature SSP pour la caractérisation des bénéficiaires, INSEE pour les regroupements géographiques
Univers de référence	Bénéficiaires des prestations versées directement par la branche "famille"
Champ géographique	National, régional, départemental, EPCI, communal et infra-communal (IRIS, QPV pour certaines données)
Unité élémentaire	mois x foyer bénéficiaire
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Extraction des bases de gestion (cristal)
Méthodologie des traitements	- copie des bases de production (légèrement agrégées) , puis création d'un fichier statistique (ALLSTAT) avec des règles de gestion documentées dans un dictionnaire des données
Accessibilité aux métadonnées	oui, dans un dictionnaire des données pour les données très fines, oui pour les données plus agrégées sur le site open-daya
Conseils d'utilisation de la source	- Diverses analyses études, sont réalisées à partir des données - il n'existe pas de support (autre que les méta-données, ou le dictionnaire des données) pour indiquer les limites d'utilisation des données

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNAF
Nom de la source	Sous-produits statistiques de la gestion de l'action sociale : ventilation fonctionnelle des données d'action sociale, activités budget, des EAJE, ALSH, subventions payées pour autres équipements financés par la branche
Statistiques produites à partir de la source	<ul style="list-style-type: none"> - données de l'observatoire national de la petite enfance - données localisées d'offre en matière d'offre petite enfance - ventilation fonctionnelles des dépenses d'action sociale - couverture des QPV par des espaces de la vie sociale
Objectifs poursuivis	<p>rendre compte de l'activité, offre sur le secteur de la petite enfance</p> <p>-rendre compte des dépenses de l'action sociale</p>
Déclaration CNIL ?	oui, cf. questionnaire
Soumission CNIS ?	?
Mode de diffusion	- open-data, www.cafdata.fr , rapport de l'onape
Date et fréquence de diffusion	Diffusion trimestrielle, ou annuelle selon les données
Étendue de la série statistique	2018 dans leur forme actuelle

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	inscription au registre Cnil, + CASF+ délibération du CA Cnaf
Nomenclatures utilisées	Nomenclature du plan comptable de l'action sociale, sinon nomenclatures retenues par l'onape
Univers de référence	Champ de l'action sociale de la cnaf
Champ géographique	National, régional, départemental, EPCI, communal
Unité élémentaire	équipement (EAJE, ALSH, ...) ou fonction comptable désagrégées de l'action sociale
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Extraction des bases de gestion (MAIA)
Méthodologie des traitements	- copie des bases de production (légèrement agrégées) , puis création de plusieurs tables statistiques, avec des règles de gestion documentées dans un dictionnaire des données
Accessibilité aux métadonnées	oui, dans un dictionnaire des données pour les données très fines, oui pour les données plus agrégées sur le site open-daya
Conseils d'utilisation de la source	Néant

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNAF
Nom de la source	FILOUE (Fichier Individuel Localisé des utilisateurs d'Eaje
Statistiques produites à partir de la source	- caractéristiques socio-démo des enfants accueillis en EAJE - taux de recours à tous modes de garde des enfants de moins de 3 ans (après appariement avec les fichiers de prestations légales)
Objectifs poursuivis	-caractériser les enfants accueillis dans les modes de garde - vérifier des objectifs de politique publique dans ce secteur
Déclaration CNIL ?	oui, cf. questionnaire
Soumission CNIS ?	?
Mode de diffusion	- open-data, www.cafdata.fr , rapport de l'onape
Date et fréquence de diffusion	Diffusion annuelle (N-2)
Étendue de la série statistique	2020 pour des données significatives au niveau national
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	inscription au registre Cnil, délibération du CA Cnaf

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	
Univers de référence	Enfants accueillis en EAJE
Champ géographique	National, régional, départemental, EPCI, communal
Unité élémentaire	enfant x EAJE
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Enquête auprès des EAJE, puis appariement aux fichiers de prestations légales
Méthodologie des traitements	cf. plus haut
Accessibilité aux métadonnées	oui, dans un dictionnaire des données pour les données très fines, oui pour les données plus agrégées sur le site open-daya
Conseils d'utilisation de la source	Néant

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	CNAF
Nom de la source	Enquête d'activité sur les établissements financés par la branche : services de médiation, reapp, centres sociaux, EVS
Statistiques produites à partir de la source	- Bilan d'activité des structures
Objectifs poursuivis	- connaître de manière agrégée à l'équipement, les activités réalisées, publics accueillis
Déclaration CNIL ?	oui
Soumission CNIS ?	?
Mode de diffusion	- publications ad hoc
Date et fréquence de diffusion	Diffusion annuelle (N-2)
Étendue de la série statistique	2015
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	inscription au registre Cnil, délibération du CA Cnaf
Nomenclatures utilisées	

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	Activité des établissements financés
Champ géographique	National, régional, départemental, EPCI, communal
Unité élémentaire	Equipement
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Enquête auprès des équipements
Méthodologie des traitements	
Accessibilité aux métadonnées	
Conseils d'utilisation de la source	Néant

Drees

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	
Nom de la source	Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants
Statistiques produites à partir de la source	recours aux différents modes d'accueil formels ou informels, modes d'accueil principal selon l'activité des parents, la situation familiale, l'âge des enfants...
Objectifs poursuivis	Décrire les différents modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans et les modes d'organisation des familles pour concilier travail et garde des jeunes enfants
Déclaration CNIL ?	non
Soumission CNIS ?	oui
Mode de diffusion	Open data sur data.drees.gouv.fr Etudes publiées sur le site de la Drees
Date et fréquence de diffusion	Enquête aperiodique (tous les 6-7 ans environ)
Étendue de la série statistique	première enquête en 2002, puis 2007 et 2013
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	non

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	Nomenclatures des PCS
Univers de référence	Ménages avec jeunes enfants
Champ géographique	France métropolitaine + La réunion uniquement en 2021
Unité élémentaire	Ménages
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Enquête auprès des ménages
Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre.
Accessibilité aux métadonnées	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-modes-de-garde-et-daccueil-des-jeunes-enfants
Conseils d'utilisation de la source	https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-modes-de-garde-et-daccueil-des-jeunes-enfants

ANNEXE 15 : Tableaux relatifs à des sources transversales

Drees

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Drees
Nom de la source	Baromètre d'opinion de la Drees
Statistiques produites à partir de la source	Evolution de l'opinion sur les besoins et les politiques familiales, de santé et de solidarité
Objectifs poursuivis	Le Baromètre d'opinion de la Drees suit chaque année depuis 2000 l'évolution de l'opinion des Français à l'égard de la santé, de la protection sociale et des inégalités sociales. Il permet de mettre en parallèle les évolutions perçues et réelles des politiques sanitaires et sociales. Il est également utilisé par des journalistes, des chargés d'étude et des chercheurs en sociologie, en science politique et en économie pour améliorer leur compréhension de l'opinion sur les politiques publiques et des clivages qui traversent la société française.
Déclaration CNIL ?	Non
Soumission CNIS ?	Non
Mode de diffusion	Production chaque année d'un Dossier de la Drees sur les résultats de chaque nouvelle vague d'enquête et de fiches dans 4 Panoramas de la Drees. En cours d'année, publication d'études thématiques dans la collection Etudes et résultats et dans des supports Insee et de recherche en fonction des priorités et projets d'études engagés au sein du Ministère. L'ensemble des données est disponible sur le portail Open Data de la Drees ainsi que via le réseau Quételet (Progédo). Open data : https://drees2-sgsocialgouv.opendatasoft.com/explore/dataset/431_le-barometre-d-opinion/information/ Quételet : http://bdq.quetelet.progedo.fr/en/Study_serie_details/11

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Date et fréquence de diffusion	Diffusion annuelle en fin de T1 de l'enquête réalisée au T4 de l'année n-1.
Étendue de la série statistique	2000-2020 (données 2020 en cours de traitement)
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	CCAP et CCTP signés à l'issue de chaque appel d'offre avec le prestataire en charge de la réalisation de l'enquête (contrats annuels reconductibles 3 fois)
Nomenclatures utilisées	-
Univers de référence	Personnes de 18 ans (hors institutions)
Champ géographique	National (France métropolitaine)
Unité élémentaire	Individu
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Enquête en face à face au domicile des personnes interrogées (méthode des quotas)
Méthodologie des traitements	Création d'une variable de niveau de vie imputée à partir des variables de revenu et de composition du ménage déclarés par les enquêtés. Retrait des bases mises à disposition de variables potentiellement identifiantes : commune et département de résidence.
Accessibilité aux métadonnées	https://drees2-sgsocialgouv.opendatasoft.com/explore/dataset/431_le-barometre-d-opinion/information/

Conseils d'utilisation de la source

-

Insee

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Insee
Nom de la source	Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux
Statistiques produites à partir de la source	Niveau de vie (moyenne, médiane, déciles), indicateurs d'inégalités de niveau de vie (rapport interdéciles, rapports interquantiles de masses, indice de Gini), indicateurs de pauvreté monétaire (taux et intensité de la pauvreté selon différents seuils) . Ventilation selon l'âge, le statut d'activité, la CS, la composition familiale. Produits de diffusion : Insee première sur les niveaux de vie (https://www.insee.fr/fr/statistiques/4659174), Insee focus sur l'estimation avancée du Gini et du taux de pauvreté (https://www.insee.fr/fr/statistiques/4964147), Chiffres-clés (https://www.insee.fr/fr/statistiques?taille=50&debut=0&theme=81+82&categorie=4&geo=FRANCE-1+INTER-1&idfacette=1), Chiffres détaillés (https://www.insee.fr/fr/statistiques/4774594), Insee références Revenus et patrimoine des ménages (https://www.insee.fr/fr/statistiques/3549502).
Objectifs poursuivis	L'enquête ERFIS vise à analyser les revenus suivant des critères sociodémographiques usuels (catégorie socioprofessionnelle et âge des personnes composant le ménage, taille du ménage, activité de chaque individu etc.) et à mesurer le niveau de vie et la pauvreté monétaire des personnes.
Déclaration CNIL ?	Oui (dossier 735138)
Soumission CNIS ?	Non. Mais le rapport du groupe du travail Cnis de 2007 « Niveaux de vie et inégalités sociales »s apportait des préconisations sur la méthodologie et l'utilisation de la source.
Mode de diffusion	Indicateurs, publications, microdonnées pour les chercheurs (Centre Quételet et CASD)

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Date et fréquence de diffusion	Septembre N de l'année N-2
Étendue de la série statistique	1970-2018
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	
Nomenclatures utilisées	Statut d'activité au sens du BIT, PCS, NAF
Univers de référence	Personnes vivant en logement ordinaire
Champ géographique	France métropolitaine (extension aux 4 DOM historiques à compter des données 2021 à l'étude)
Unité élémentaire	Individu/ménage
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Echantillon de l'enquête Emploi en continu enrichi avec les déclarations de revenus et les données des organismes sociaux (Cnaf, Cnav, CCMSA)
Méthodologie des traitements	La production de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux se déroule en trois étapes. La première consiste en un appariement statistique du fichier de l'enquête Emploi en continu (enquête trimestrielle depuis 2003), correspondant aux données de l'enquête du 4ème trimestre de l'année N avec les fichiers fiscaux des revenus de l'année N. Le principe de l'appariement consiste à essayer de retrouver les déclarations fiscales des individus composant les ménages enquêtés à l'enquête Emploi. L'enquête Emploi en continu (EEC) est une enquête par sondage, c'est-à-dire que l'on interroge tous les trimestres un échantillon représentatif de l'ensemble de la population. Elle se déroule tout au long de l'année. Les données des individus de l'enquête Emploi en continu

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	<p>qui ont été appariés avec les fichiers fiscaux, sont dans un deuxième temps, complétées par les informations provenant des organismes sociaux : les prestations versées à chaque allocataire l'année N par la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et la caisse nationale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), et les droits constatés et versés en décembre N par la caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV). Dans un troisième temps, les informations sur les revenus non fournies par les sources mobilisées (minimum vieillesse non ncersé par la Cnaf ou la MSA, revenus financiers non déclarés...) sont estimés par l'Insee. Cette étape est indispensable pour passer du concept de revenu déclaré (ou revenu fiscal) à des concepts de revenus économiques (revenu disponible, niveau de vie, etc.). Par ailleurs, cette enquête, comme toutes les enquêtes par sondage, fait l'objet de corrections de la non-réponse et d'un redressement afin d'être représentative au niveau de la France métropolitaine.</p>
<p>Accessibilité aux métadonnées</p>	<p>Notes méthodologiques sur le site de l'Insee (https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1231/documentation-methodologique) ,documentation des données sur le site du Centre Quétlet (http://www.progedo-adisp.fr/enquetes/XML/lil.php?lil=lil-1440)</p>
<p>Conseils d'utilisation de la source</p>	<p>Les ménages dont la personne de référence est étudiante sont généralement exclus des analyses. En effet, l'ERFS couvre mal les transferts interménages qu'elle ne mesure que via les pensions alimentaires déclarées à l'administration fiscale.</p>

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Insee
Nom de la source	Statistiques sur les revenus et les conditions de vie
Statistiques produites à partir de la source	<p>Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (ARPE), privation matérielle et sociale, niveau de vie médian, Gini, rapport interdécile D9/D1, indice de Gini, (100-S80)/S20, taux de pauvreté monétaire, pauvreté en conditions de vie, espérance de vie en bonne santé. Ventilation selon l'âge, la configuration familiale, le statut d'activité...</p> <p>Statistiques essentiellement mise à disposition par Eurostat, principaux indicateurs monétaires dans les chiffres clés de l'Insee</p> <p>(https://www.insee.fr/fr/statistiques?taille=50&debut=0&theme=81+82&categorie=4&geo=FRANCE-1+INTER-1&idfacette=1), indicateurs de</p> <p>https://www.insee.fr/fr/statistiques?taille=50&debut=0&theme=19&categorie=4&geo=FRANCE-1+INTER-1&idfacette=1)pauvreté en conditions de vie dans les données détaillées</p> <p>(https://www.insee.fr/fr/statistiques?taille=50&debut=0&theme=19&categorie=4&geo=FRANCE-1+INTER-1&idfacette=1)</p>
Objectifs poursuivis	Le système statistique EU-SILC, dont SRCV constitue la partie française, a pour vocation de permettre la production d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion comparables pour les pays de l'Union Européenne.
Déclaration CNIL ?	Dossier RGPD 3128
Soumission CNIS ?	Avis de conformité statistique du Cnis
Mode de diffusion	Indicateurs sur le site de l'Insee et d'Eurostat, microdonnées au centre Quételet

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Date et fréquence de diffusion	En septembre N+1 pour l'année N (conditions de vie) et l'année N-1 (revenus)
Étendue de la série statistique	2004-2019 (avec une rupture méthodologique en 2008)
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Règlement européen IESS et actes délégués pour les modules secondaires. SILC est un dispositif multi-thèmes : – revenus (pauvreté financière) – privations matérielles – logement – emploi – santé – bien-être – garde d'enfants. Le questionnaire de l'enquête se compose d'une partie très stable dans le temps (données dites « primaires ») et de modules dits secondaires qui changent chaque année. Les modules secondaires portent sur des sujets variés (conditions de logement, accès aux services, transmission intergénérationnelle de la pauvreté, etc,...) et visent à mieux comprendre certains aspects de la pauvreté. L'enquête intègre ainsi deux séries de modules secondaires, l'une tournant tous les 3 ans et l'autre tournant tous les 6 ans. Le calendrier des modules secondaires est le suivant : Modules tous les 3 ans : – 2020 : Travail et conditions de logement – 2021 : Enfants – 2022 : Santé Modules tous les 6 ans : – 2020 : Surendettement, patrimoine, consommation – 2021 : Familles recomposées ou enfants de parents séparés – 2022 : Qualité de vie, participation sociale et culturelle – 2023 : Transmission des inégalités – Difficultés de logements + Sujet à définir par la commission européenne – 2024 : Accès aux services – Transferts sociaux en nature – 2025 : Sujet à définir par la commission européenne. En 2021, les pays volontaires ont posés en plus des question sur l'impact de la crise sanitaire sur les revenus, le recours aux aides de l'État, le télétravail, les conditions de scolarité à domicile. La France a de plus choisi d'ajouter des questions spécifiques sur les difficultés administratives et l'aide alimentaire afin de mieux éclairer l'effet de la crise sur les plus démunis.
Nomenclatures utilisées	PCS, ISCO,
Univers de référence	Individus vivant en logement ordinaire
Champ géographique	France métropolitaine (extension aux 4 DOM historiques en 2018 puis extension du champ à la France hors Mayotte à compter de 2022)
Unité élémentaire	Individu/ménage

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Enquête en face-à-face, avec suivi des individus pendant 4 ans. Enrichissement avec les sources fiscales et sociales sur les revenus.
Méthodologie des traitements	<p>SRCV est une enquête ménage en face-à-face. La première année, tous les individus habitant le logement tiré sont interrogés. Les individus sont ensuite suivi pendant 4 ans et c'est à chaque fois tous les individus de leur ménage qui sont interrogés. Ce sont chaque année environ 11 000 ménages qui répondent à l'enquête. Les traitements post-collecte se déroulent en trois étapes. La première est, comme pour toutes les enquêtes la correction de la non-réponse totale par repondération afin d'être représentative au niveau de la France métropolitaine. S'agissant d'une enquête avec un panel rotatif, elle mobilise en plus de la modélisation de la non-réponse et du calage sur marges, la méthode de partage des poids. La seconde étape consiste en l'appariement de l'échantillon répondant de l'enquête SRCV de l'année avec les sources fiscales et sociale relatives aux revenus de l'année N-1. Le principe de l'appariement consiste à essayer de retrouver les déclarations fiscales des individus composant les ménages enquêté ainsi que les informations provenant des organismes sociaux sur les prestations versées au ménage l'année N-1 par la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et la caisse nationale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), et les droits constatés et versés en décembre N par la caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV). La troisième étape est la correction de la non-réponse partielle soit du fait d'un défaut d'appariement soit de l'absence de réponse des enquêtés. Dans ce cas, des montants sont imputés grâce à des modèles d'imputation ou sur barème.</p>
Accessibilité aux métadonnées	Méthodologie expliquée dans le dictionnaire des codes disponibles sur le site du Centre Quételet (http://www.progedo-adisp.fr/enquetes/XML/lil.php?lil=lil-1441)
Conseils d'utilisation de la source	Du fait d'un échantillon plus important, c'est l'ERFS qui est la source de référence sur les revenus en France. SRCV est mobilisée pour les comparaisons européennes, l'analyse des trajectoires de pauvreté et l'analyse des conditions de vie.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Insee
Nom de la source	Fichier localisé social et fiscal
Statistiques produites à partir de la source	Indicateurs usuels d'analyse de la distribution des revenus (nombres, quartiles, déciles, médiane, etc. des revenus par unité de consommation) sur l'ensemble de la population ainsi que sur des sous-populations, taux de pauvreté monétaire - indicateurs de structure des revenus. ventilation par région, département, commune, EPCI, IRIS, QPV, carreau
Objectifs poursuivis	Le dispositif Filosofi a été mis en œuvre afin de permettre une observation du revenu disponible des ménages aux échelons géographiques infra-départementaux.
Déclaration CNIL ?	Oui
Soumission CNIS ?	non, mais répond aux préconisations du rapport du groupe du travail Cnis de 2007 « Niveaux de vie et inégalités sociales »
Mode de diffusion	Les données de niveau communal et supra-communal sont disponibles sous forme de bases téléchargeables sur le site de l'Insee, dans la rubrique : https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=81&categorie=3&idfacette=1 (indicateurs de structure et de distribution des revenus, et indicateurs de revenu et de pauvreté des ménages, disponibles par millésime de revenus). Les données de niveau infra-communal sont disponibles sous forme de bases téléchargeables sur le site de l'Insee, dans la rubrique : https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=81&geo=ICQ-1&idfacette=1 . Des microdonnées sont disponibles via le CASD.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc)
Étendue de la série statistique	2012-2017
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	
Nomenclatures utilisées	
Univers de référence	Ménages fiscaux en logement ordinaire
Champ géographique	France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe
Unité élémentaire	Ménages
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Appariement entre fichiers fiscaux et sociaux exhaustifs
Méthodologie des traitements	Les données issues de Filosofi proviennent du rapprochement des données fiscales (les déclarations de revenus des personnes physiques, la taxe d'habitation et le fichier d'imposition des personnes) fournies à l'Insee par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA). L'exploitation conjointe de ces sources permet de reconstituer un revenu déclaré (avant redistribution et imputation des revenus financiers non déclarés) et un revenu disponible (après redistribution et imputation des revenus financiers non déclarés) ¹ avec une estimation

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins, jusqu'à la commune et à des niveaux infra-communaux (IRIS, quartiers « politique de la ville »).
Accessibilité aux métadonnées	notes méthodologiques sur le site de l'Insee (https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s1560/documentation-methodologique)
Conseils d'utilisation de la source	Dépendante des évolutions des fichiers administratifs, Filosofi ne peut être exploitée en évolution qu'avec beaucoup de précautions.

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Insee
Nom de la source	Enquête Sans domicile
Statistiques produites à partir de la source	Nombre de sans-domiciles et sans abris. Profils des sans domicile et sans abri.
Objectifs poursuivis	grand public, chercheurs, statistique publique
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration.
Soumission CNIS ?	Oui. Et répond aux demandes d'un groupe de travail « Sans domicile » du Cnis (1993-1995) puis du groupe de travail « Mal logement » de 2010
Mode de diffusion	Economie et statistiques (notamment : Economie et Statistique n°488-489, novembre 2016); Insee méthodes. Données sur le réseau Quetelet
Date et fréquence de diffusion	Hiver 2012
Étendue de la série statistique	Première enquête en 2001
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	
Nomenclatures utilisées	Typologie des sans domicile tirée du rapport Mal logement du CNIS

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	1. Bénéficiaires d'un hébergement social ; 2. usagers de services de restauration gratuits ; 3. personnes passant la nuit dans une halte ; 4. personnes accueillies dans un petit déjeuner social.
Champ géographique	National
Unité élémentaire	Individu
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Sondage Indirect : recensement préalable des 4 types de service (cf. population couverte) dans 80 agglomérations ; tirage de services ; tirage de personnes.
Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre.
Accessibilité aux métadonnées	Recensement des services (enquête spécifique) ;
Conseils d'utilisation de la source	http://quetelet.progedo.fr/ords/?ords_target=simple&ords_source=simple_form

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE		
I. Source statistique		
Nom de la source	Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages	Insee
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation.	Indicateur de confiance de ménages Soldes d'opinion sur la conjoncture générale en France et sur la situation économique du ménage Plate-formes pérennes sur d'autres thématiques : bien-être, pratiques environnementales Plate-formes ponctuelles : conditions de vie pendant la crise sanitaire (mai 2020), questions additionnelles sur le suivi de la crise sanitaire en juin 2020 puis depuis octobre 2020.
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé.	Publication de l'indicateur de confiance et des soldes d'opinion par la Commission européenne et les comptes trimestriels de l'Insee à des fins d'aide au diagnostic conjoncturel
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration.	Numéro de déclaration 872 312 v1 du 5 février 2017 apportant une modification suite à l'utilisation des numéros de téléphone et adresse mail issus de la source fiscale
Soumission CNIS ?	Information ou avis d'opportunité du CNIS ?	Soumission au CNIS une fois tous les 5 ans (Comité du Label). Le dernier numéro de visa (Visa n°2021M016EC) est valable pour les enquêtes de 2021.
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de	Sur le site internet de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/indicators-statistics/economic-databases/business-and-consumer-surveys_en

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

	la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source.	Sur le site internet de l'Insee (publication mensuelle) : https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=30&collection=5&conjuncture=32 Fichier de production Recherche disponible via Quetelet
Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc)	Mensuelle pour les indicateurs conjoncturels (agenda de parution au https://www.insee.fr/fr/information/1405540), Trimestrielle pour la plate-forme bien-être (https://www.cepremap.fr/bien-etre-travail-et-politiques-publiques/observatoire-bien-etre/) Annuelle pour les pratiques environnementales
Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites.	Certains indicateurs conjoncturels sont disponibles depuis 1970 : https://www.insee.fr/fr/statistiques/series/102414547 Plate-forme bien-être depuis 2016 Plate-forme pratiques environnementales depuis 2008 Questions sur les variations de revenus depuis la crise sanitaire depuis octobre 2020 : questions posées mensuellement depuis octobre 2020 et en cours jusqu'à nouvel ordre. Evolution du revenu mensuel en cours relativement à celui de mars 2020. Evolution du revenu d'un mois à l'autre en réinterrogation. Causes des variations : perte d'emploi, choix de réduction d'activité, retraite/formation, perte d'activité etc. Idem pour le gain éventuel. Recours à la négociation de crédit en cours ou souscription d'un nouveau crédit ; perception d'aide exceptionnelle liée à la crise. Depuis janvier 2021, recours à l'aide alimentaire : 5 questions déjà existantes dans SRCV.
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc.	
Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ?	classification ISCO pour les professions du répondant et de son éventuel conjoint

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ?	Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine (présents dans l'annuaire « Pages Blanches » ou ayant fourni un numéro à l'administration fiscale)
Champ géographique	National, régional, départemental	France métropolitaine
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique	Ménage
II. Le processus de production de la source statistique		
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements).	Enquête téléphonique sur un échantillon de 2100 ménages (environ 1650 répondants)
Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre.	Calage sur marges pour garantir la représentativité au niveau national. Imputations si valeurs manquantes sur les variables socio-démographiques utiles au calage ou à la diffusion des données (âge et professions de la personne de référence, revenu mensuel déclaré)
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source.	https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1208/

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ?	Les coefficients saisonniers pour le calcul des indicateurs corrigés des variations saisonnières étant recalculés chaque mois, l'historique des soldes corrigés des variations saisonnières (CVS) est légèrement révisé à l'occasion de chaque publication.
-------------------------------------	--	---

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Insee
Nom de la source	Echantillon démographique permanent et EDP-santé
Statistiques produites à partir de la source	Liste des principales statistiques produites/diffusées. Indiquer les principaux critères de désagrégation.
Objectifs poursuivis	Préciser les usages de ces statistiques, le public visé.
Déclaration CNIL ?	Si oui, joindre la déclaration.
Soumission CNIS ?	Information ou avis d'opportunité du CNIS ?
Mode de diffusion	Quels supports de diffusion ? Diffusion en open data ? Adresse du site de diffusion de la source ou des indicateurs statistiques produits à partir de la source.
Date et fréquence de diffusion	Période de référence des statistiques (exemples : trimestre, année, fin de trimestre, fin d'année, etc)
Étendue de la série statistique	Antériorité des séries statistiques produites.
Textes législatifs, réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Texte de loi, règlement européen, etc.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Nomenclatures utilisées	Recours à des nomenclatures officielles ?
Univers de référence	Population couverte (exemples : allocataires, usagers d'un service, patientèle, établissements, etc.) ?
Champ géographique	National, régional, départemental
Unité élémentaire	Unité d'observation de la source statistique
II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Modalités d'enquête ou liste des sources d'information mobilisées (base de gestion, appariements).
Méthodologie des traitements	Description synthétique des principaux traitements mis en œuvre.
Accessibilité aux métadonnées	Indiquer les supports ou les liens vers les métadonnées décrivant la source.
Conseils d'utilisation de la source	Production d'analyses accompagnant la diffusion des statistiques ? Conseils d'interprétation ? Limites éventuelles ?

ETABLIR UNE FICHE PAR SOURCE STATISTIQUE	
I. Source statistique	Insee
Nom de la source	Recensement de la population – collecte auprès des habitations mobiles et des personnes sans abri (HMSA)
Statistiques produites à partir de la source	Dénombrement des personnes vivant en habitation mobile et des personnes sans abri par commune Les informations sur ces deux sous-populations sont agrégées entre elles et avec la population des marinières.
Objectifs poursuivis	Garantir l'exhaustivité du recensement de la population et intégrer dans ces résultats toutes les personnes vivant en France conformément aux définitions du règlement européen.
Déclaration CNIL ?	Arrête de traitement du recensement de la population du 4 février 2016 : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032036583/ modifié par l'arrêté du 11 octobre 2017 https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000035840484/
Soumission CNIS ?	Soumission au CNIS une fois tous les 5 ans (Comité du Label). Le dernier numéro de visa (2018A001EC) est valable pour les enquêtes de 2018 à 2022
Mode de diffusion	Sur le site insee.fr : uniquement des comptages communaux, par sexe et tranche d'âge. https://www.insee.fr/fr/statistiques/4515539?sommaire=4516122 Diffusion des données individuelles après accord du comité du secret, avec distinction sans abris/personnes vivant en habitation mobile/marinières.

RAPPORT IGAS N°2020-102R/INSEE N°2021_32 (ANNEXES)

Date et fréquence de diffusion	Les données sont publiées chaque année. Dans le cas particulier des personnes vivant dans des habitations mobiles et des personnes sans abri, les chiffres sont actualisés une fois tous les 5 ans. L'année de l'enquête dans les communes de moins de 10 000 habitants et les années se terminant en 1 et 6 dans les communes de plus de 10 000 habitants (sauf exception 2021 reporté en 2022 en raison du Covid)
Étendue de la série statistique	Depuis 2006 pour le dispositif actuel des enquêtes de recensement. Sinon, à chaque recensement exhaustif de 1999, 1990, 1982, 1975, 1968, 1962.
Textes législatifs,réglementaires ou conventionnels encadrant la production de la source	Règlement européen n°763/2008 du 9 juillet 2008 du parlement européen et du conseil et Règlement d'exécution (UE) 2017/881 de la Commission du 23 mai 2017 portant mise en œuvre du règlement (CE) n° 763/2008. Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité
Nomenclatures utilisées	Code officiel géographique, nomenclature d'activité française, nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles.
Univers de référence	Personnes vivant des habitations mobiles (caravane,...) et personnes sans abri. Une personne sans abri est une personne dormant le plus souvent au moment de l'enquête dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, cave, parking, jardin public, sous un pont, terrain vague, hall de gare, cage d'escalier, voiture, tente...)
Champ géographique	National, régional, départemental, communal
Unité élémentaire	Personne physique

II. Le processus de production de la source statistique	
Processus de recueil des données	Enquête terrain par interview direct des personnes recensées, au moyen d'un questionnaire papier.
Méthodologie des traitements	<p>Une codification de l'éventuelle activité de l'établissement employeur et de la profession de la personne recensée est réalisée.</p> <p>En cas de non-réponse partielle, les données du bulletin individuel sont redressées, principalement par hot deck.</p> <p>Pour en savoir plus : https://www.insee.fr/fr/information/2526415</p>
Accessibilité aux métadonnées	Disponible sur le site insee.fr : https://www.insee.fr/fr/information/2383410
Conseils d'utilisation de la source	<p>Les enquêtes de recensement permettent le dénombrement des personnes vivant en habitation mobile et des personnes sans abri. En revanche, il ne permet pas une analyse fine des caractéristiques socio-démographiques des personnes sans abri. D'autres dispositifs sont mieux adaptés, notamment l'enquête spécifique auprès des personnes sans domicile. Par ailleurs, comme pour l'ensemble des résultats du recensement de ces personnes, il est conseillé d'analyser les évolutions sur une période d'au moins 5 ans.</p>